

MEMOIRES DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL
DOUZIÈME LIVRAISON

**ANNALES DE
L'HOTEL-DIEU DE MONTREAL**

Rédigées par la soeur MORIN

Collationnées et annotées par
MM. Æ FAUTEUX, E. Z. MASSICOTTE, C. BERTRAND.

avec une introduction par M. Victor MORIN



MONTRÉAL
L'IMPRIMERIE DES ÉDITEURS LIMITÉE
1921

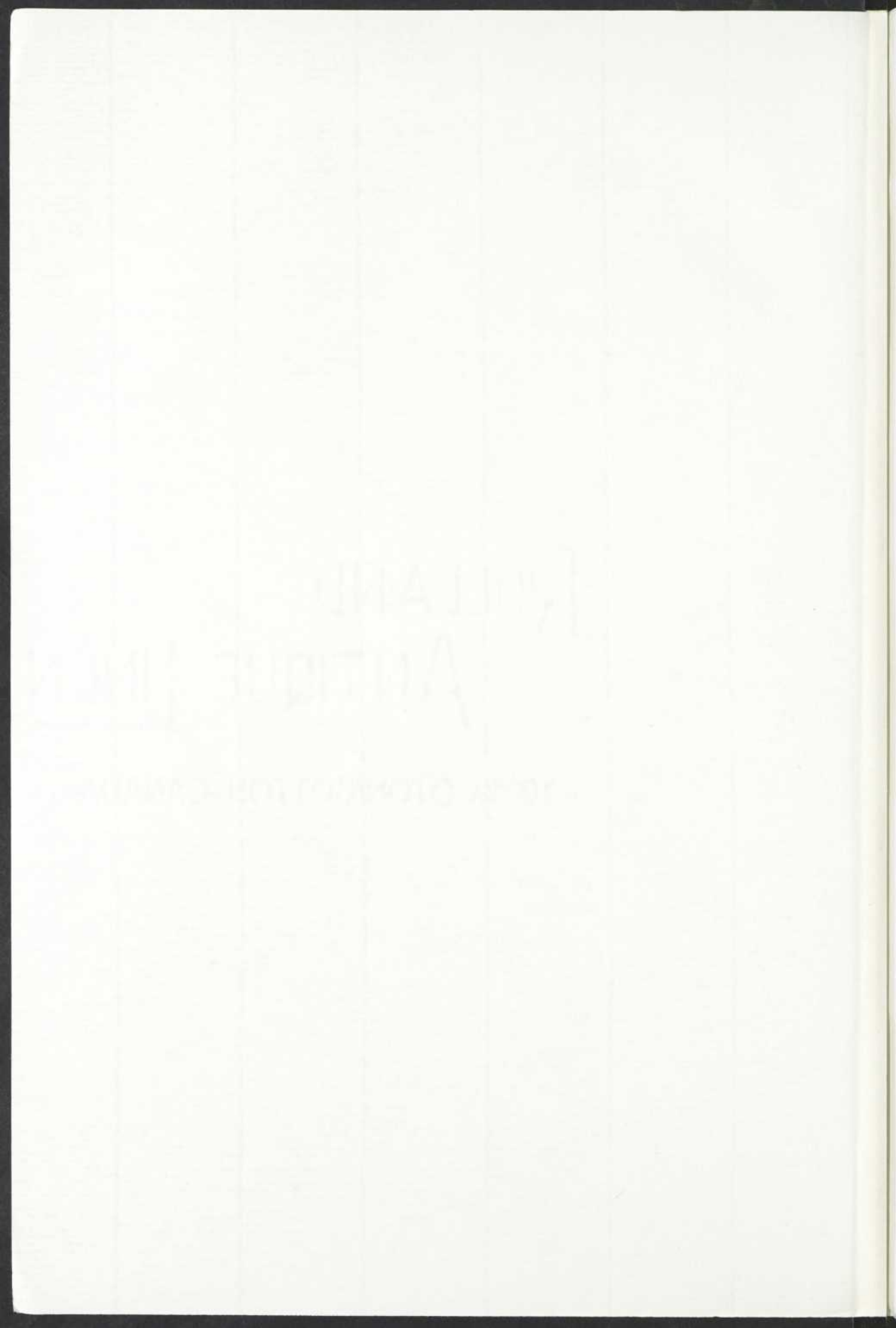
071428



ROLLAND

AVENUE FIVE

ST. LOUIS, MISSOURI



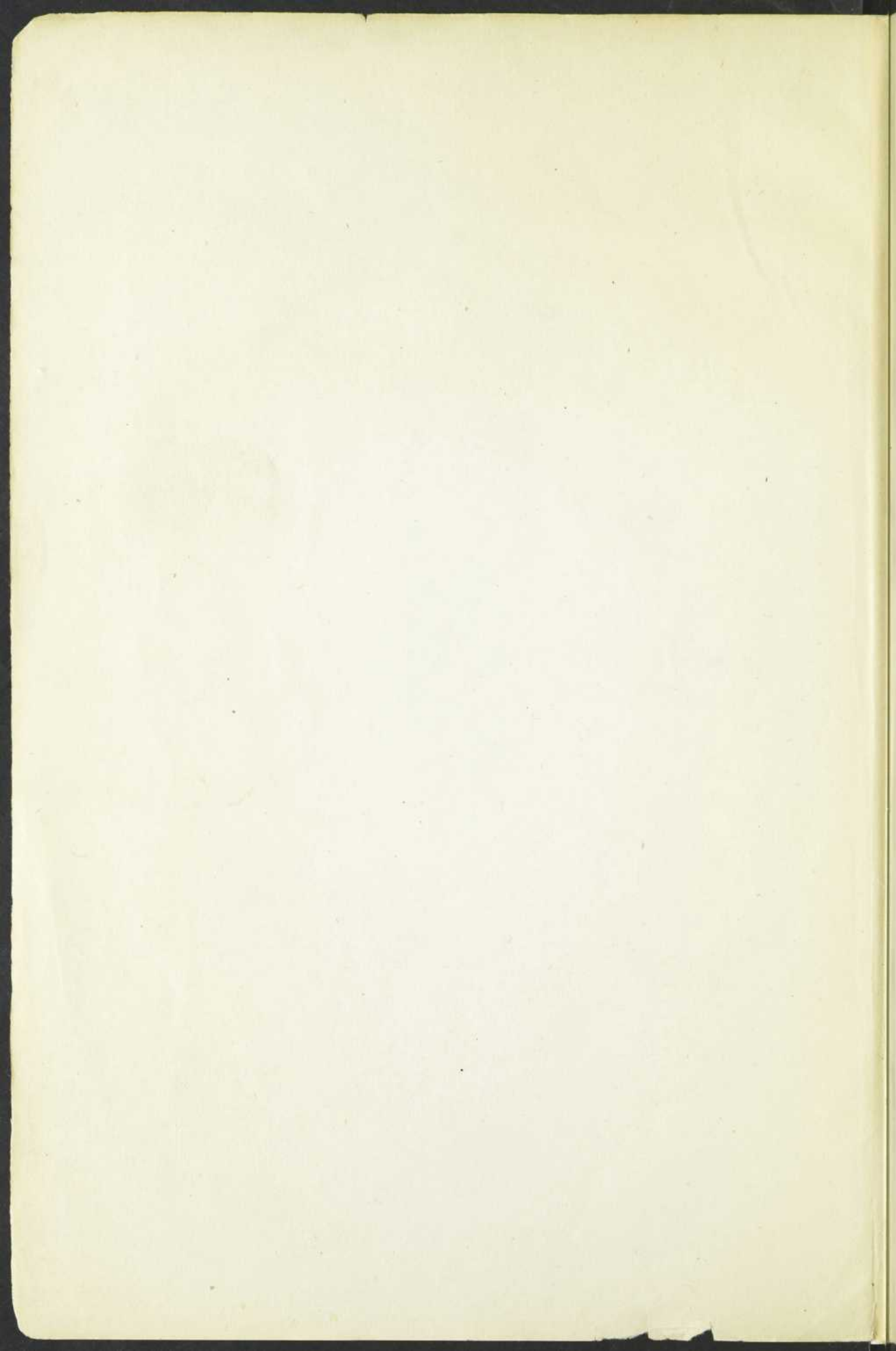
RELAND
ANTIQUE LINEA

ANTIQUE LINEA

DOUGLAS
ANTIQUE LIMITED

100 COLONNAD STREET, SINGAPORE

7



ANNALES DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTREAL

JUSTIFICATION DU TIRAGE

Tiré à cinq cents exemplaires dont 50 sur papier coquille,
numérotés et signés par le président de la
Société Historique de Montréal.

MEMOIRES DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE MONTRÉAL
DOUZIEME LIVRAISON

ANNALES DE L'HOTEL-DIEU DE MONTREAL

Rédigées par la soeur MORIN

Collationnées et annotées par
MM. Æ FAUTEUX, E. Z. MASSICOTTE, C. BERTRAND.

avec une introduction par M. Victor MORIN



MONTRÉAL
L'IMPRIMERIE DES EDITEURS LIMITEE
1921

(Droits réservés, Canada, 1922)

FC
2947.4
M67
1921

Introduction

Les écrivains soucieux de la vérité historique n'acceptent pas sans contrôle tous les témoignages. Ils se défient surtout de la tradition orale, car ils savent que les récits ne tardent pas à s'altérer de bouche en bouche, soit que les raconteurs y apportent des variantes pour mettre en meilleure lumière le héros de leur choix, soit qu'ils pèchent inconsciemment par insuffisance de vocabulaire ou par dévergondage d'imagination. Aussi les relations contemporaines des événements comptent-elles parmi les sources les plus précieuses de renseignements.

C'est pour cette raison que les annales des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal, rédigées par leur première professe au Canada, Sœur Marie Morin, et continuées après sa mort par d'autres religieuses de cette communauté, offrent à nos historiens une documentation du plus haut intérêt. Le synchronisme des événements consignés dans ces mémoires, ou tout au moins le témoignage recueilli de la bouche des témoins oculaires, la sincérité évidente du récit, le style simple de la rédaction sont garants de leur exactitude ; si l'on y trouve quelques détails ou expressions d'opinions en désaccord avec les faits reconnus, il ne faut pas oublier que la narratrice était séparée du monde par les grilles d'un cloître et qu'elle se trouvait par là en position défavorable pour apprécier les événements du dehors.

Ces annales étaient uniquement destinées à l'édification des religieuses pour qui elles étaient écrites, dans le but de conserver dans leurs archives la mémoire des événements quotidiens de la petite colonie dont la fondation était si intimement liée à l'histoire de l'Hôtel-Dieu. C'est ce que la

narratrice prend soin d'expliquer dès l'ouverture de cette relation qu'elle entreprend avec hésitation, en toute humilité et par obéissance à "l'ordre" de sa supérieure ; elle s'adresse à ses "chères sœurs" et ce terme d'affectueuse simplicité se retrouve à tout instant sous sa plume. Aussi ce caractère d'intimité est-il cause que les religieuses de l'Hôtel-Dieu se sont longtemps opposées à la publication d'annales qu'elles regardaient plutôt comme des lettres écrites par des sœurs aînées à leurs cadettes, dans l'intimité du cloître, que comme des relations historiques d'évènements publics ; elles n'en avaient autorisé jusqu'à ce jour qu'une transcription déposée aux archives du Canada. Ce n'est que sur les instances répétées de la Société Historique de Montréal, en vue d'être utiles aux historiens canadiens, et après avoir pris l'avis de leurs supérieurs que les révérendes sœurs ont permis cette publication. Le tirage limité des mémoires de notre société, dont la distribution est restreinte à quelques écrivains et institutions archéologiques, conserve d'ailleurs à ces annales le caractère privé qui leur est particulier.

L'histoire de l'Hôtel-Dieu se rattache intimement à la fondation de Ville-Marie. Jeanne Mance faisait partie du petit groupe d'apôtres qui, sous la conduite de Maisonneuve, débarquèrent sur l'île de Montréal le 18 mai 1642 ; le modeste édifice qu'elle fit construire au coin nord des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice fut pendant longtemps le centre de ralliement de la petite colonie, car il servait d'église en même temps que d'hôpital. Seule à remplir les fonctions d'infirmière et de sacristine pendant dix-sept ans, Jeanne Mance eut la satisfaction de voir confirmer son œuvre en 1659 par l'arrivée de trois religieuses hospitalières essaimées de la maison-mère de La Flèche en France, les Mères Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillet qui vinrent prendre charge de l'hôpital. Mais cette institution pourtant si providentielle et si nécessaire à la colonie naissante, ne put se maintenir que grâce à l'énergie indomptable des fondatrices, car outre les

obstacles matériels et les privations de toutes sortes, il leur fallait lutter contre la pression constante des autorités ecclésiastiques qui voulaient la réunir à celle des Sœurs Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec. Le dénûment était si grand, la vie monastique était si sévère, les fonctions d'hospitalières étaient si rudes à remplir que plusieurs jeunes filles de bonne famille, entrées au noviciat de Ville-Marie, ne purent persister dans leur vocation et, par une étrange ironie des choses, les deux premières recrues de cette institution lui vinrent de Québec même qui avait failli l'absorber.

Marie Morin, née à Québec le 19 mars 1649 du mariage de Noël Morin avec Hélène Des Portes, veuve de Guillaume Hébert, n'avait que treize ans lorsqu'elle vint solliciter la faveur de partager les privations et les labeurs des fondatrices de l'Hôtel-Dieu. Malgré la disproportion d'âge qui existait entre elle et les trois religieuses elle persévéra si bien dans cet intérieur de piété et de travail qu'elle y attira bientôt une autre jeune fille de Québec, Catherine Denis; elles furent les deux premières postulantes admises à la profession religieuse.

Devenue tour à tour supérieure et dépositaire de sa communauté, la Sœur Morin était sans doute en meilleure posture que toute autre de relater les événements qui s'étaient déroulés sous ses yeux ou dont elle tenait le récit de ses compagnes plus âgées. Reportons-nous par la pensée vers la petite pièce où les bonnes religieuses, anciennes et nouvelles, prenaient quelques instants de récréation entre le soin des malades et les exercices de la prière; le sujet inépuisable des conversations devait rouler sur l'époque difficile de la fondation, les dangers sans cesse renouvelés des attaques des sauvages, le martyre des missionnaires et les faits d'armes de ces professeurs d'héroïsme que furent les fondateurs de la Nouvelle-France.

Il n'y a donc pas à s'étonner que les religieuses de l'Hôtel-Dieu aient voulu consigner par écrit, pour l'édification de leurs successeurs, le récit d'événements qui intéressaient leur communauté à un si haut degré, ni qu'elles se soient adressées,

pour en rédiger les annales, à une contemporaine des années de la fondation. Après avoir hésité longtemps, par humilité monastique et par défiance de ses aptitudes à s'improviser annaliste, la Sœur Morin commença le 29 juin 1697 cette relation qu'elle continua jusqu'à sa mort et qui fut reprise après un long intervalle par d'autres archivistes de la communauté dont l'identité n'a pu être établie d'une manière absolue, sauf quant à la Sœur Raymond qui vivait un siècle plus tard. L'original de ces mémoires est conservé précieusement aux archives de l'Hôtel-Dieu ; c'est un petit in-folio dont l'écriture jaunie par le temps est très ferme et se lit facilement. Comme les relations des jésuites, écrites également à titre de compte-rendus aux supérieurs de leur communauté, comme les archives judiciaires et comme les actes des notaires, ces annales apportent à nos historiens une documentation importante l'abbé Faillon s'en est largement inspiré dans ses ouvrages.

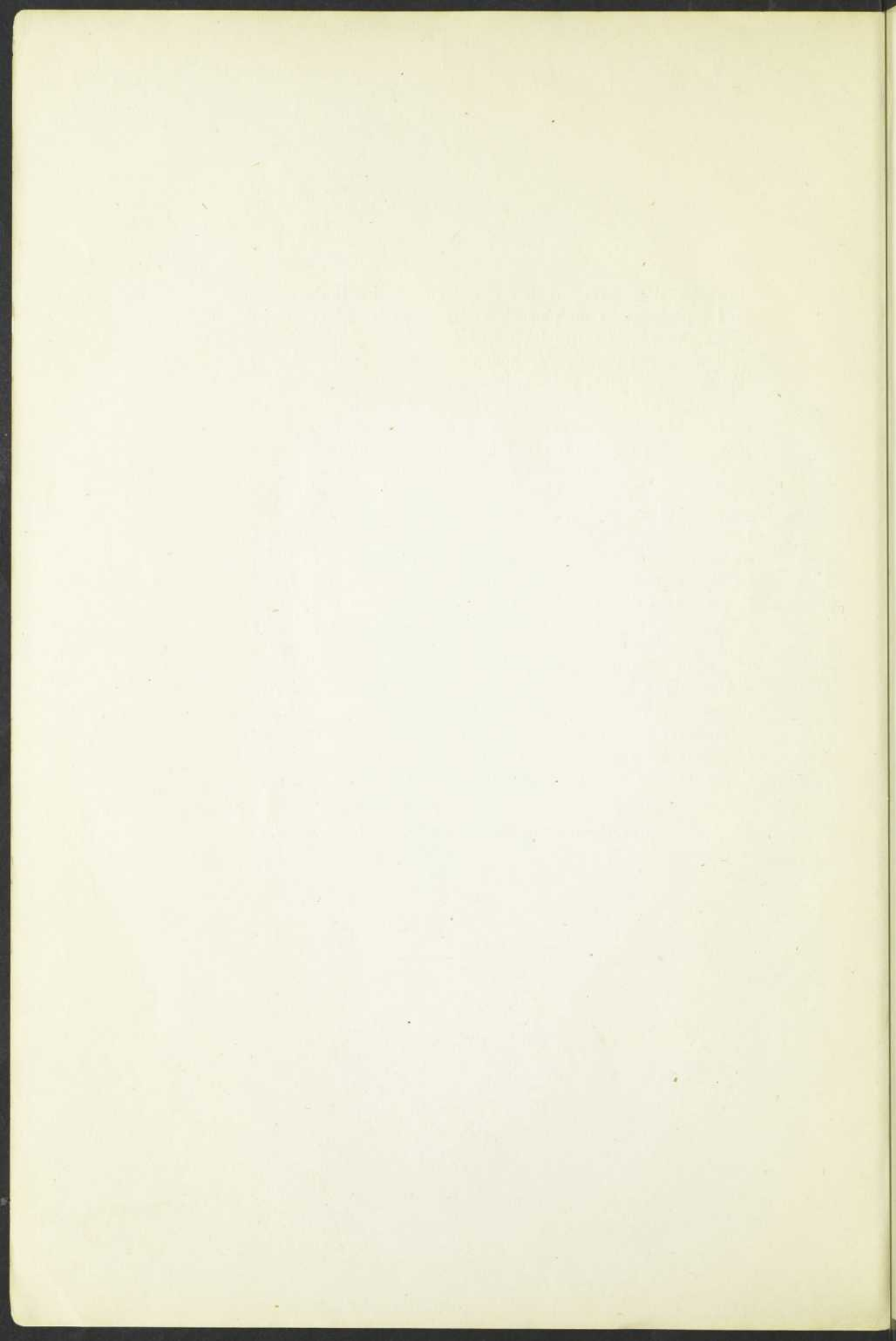
Nous accompagnons cette publication de notes explicatives et historiques qui ajouteront, croyons-nous, à l'intérêt du récit; nous en sommes redevables à M.M. Ægidius Fauteux et E.-Z. Massicotte, deux de nos membres les mieux versés en archéologie canadienne, qui ont en plus contrôlé avec l'éditeur la transcription fidèle des annales originales.


L'orthographe plus ou moins libre du dix-septième siècle a été respectée dans cette transcription, sauf en quelques cas où la faute est évidemment imputable à la distraction de l'auteur ou à la rapidité de sa rédaction, et lorsque son maintien n'ajouterait rien à l'authenticité du récit. Il faut en effet se rappeler que la narratrice avait des fonctions multiples à remplir en qualité de dépositaire générale, et qu'elle était interrompue à tous instants pour s'occuper de soins tout à fait étrangers à la rédaction de mémoires. Il ne faut pas oublier non plus qu'à cette époque la langue française était encore une chrysalide à peine sortie du cocon; Vaugelas venait d'en codifier

les règles, il est vrai, mais on était encore si près du temps où les personnages du plus haut rang se faisaient gloire de ne pas savoir écrire "vu leur qualité de gentilhomme" qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de la singulière liberté avec laquelle nos hommes publics, ici comme en France, en usaient à l'endroit de l'orthographe. Les mots absents du manuscrit ou indéchiffrables par vétusté ont été reconstitués au meilleur jugement des transpositeurs, mais nous avons pris soin, dans ce cas, d'attirer l'attention du lecteur en les plaçant entre crochets afin de ne pas l'induire en erreur; le chercheur scrupuleux, qui voudrait remonter aux sources, pourra consulter une copie exacte du manuscrit au bureau des Archives à Ottawa ou celle de notre société déposée à la bibliothèque de Saint Sulpice, et même, en certains cas spéciaux, vérifier sur l'original aux archives de l'Hôtel-Dieu car les révérendes sœurs sont toujours prêtes à rendre service aux chercheurs de l'histoire canadienne.

Nous offrons nos remerciements aux bonnes religieuses qui nous ont permis, dans l'intérêt public, de reproduire ce document si intéressant, et nous les félicitons d'avoir su conserver avec un soin si jaloux, en dépit des incendies répétés et contre les autres dangers qui l'ont menacé au cours des siècles, ce frêle chroniqueur d'une époque héroïque.

VICTOR MORIN,
président de la Société Historique de Montréal.





Mémoires de Soeur Morin

A PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU

Histoire simple et véritable de l'établissement des Religieuses hospitalières de St Joseph en l'isle de Montréal, dite à présent Ville-Marie (a) en Canada de l'année 1659.

PREFACE

Je croy mes chères Sœurs qu'il est convenable de commencer ce petit ouvrage tout dédié à la gloire de la Ste famille de Jésus, Marie et Joseph, aujourd'hui, feste de St-Pierre et de St-Paul de l'année 1697, puisque c'est à [tel jour] (b) que nos trois premières mères, qui ont fondé cette maison, s'embarquèrent à la [Rochelle] dans le navire qui les devoit porter en Canada, où elles arrivèrent heureusement le jour de la nativité de la très Ste Vierge, le huit de sepbre suivant, devant la ville de Kébec, capitale du Canada, après avoir essuyé tous les dangers et périls de la mer, pendant une navigation de plus de deux mois, où elles coururent de grands risques de se perdre, avec leur navire,

a) Le nom de Ville-Marie est le nom officiel de la ville de Montréal durant tout le gouvernement de M. de Maisonneuve. Après 1665 il ne reste d'un emploi courant que pour les officiers de justice de Montréal, sauf 2 ou 3, mais après 1725 il disparaît presque partout.

b) Le 29 juin 1659.

qui fut battu des vents et orages si impétueux que plusieurs fois, tout l'équipage crut être perdu et se mit en estat de mourir, particulièrement nos chères Sœurs [quoiqu'elles] (c) ne [devaient] pas craindre ce passage. (d)

Peut-être que [N. Seigneur permettait] tous ces accidents afin de donner lieu à ses servantes de luy faire le sacrifice de leur vie, et de tous leurs desseins qui étaient grands et sublimes, pour l'entreprise desquels il leur fallait un grand courage et beaucoup de résolution, et encore plus pour les soutenir contre toutes les oppositions que le démon forma pour empêcher cette œuvre, se servant même des gens de bien pour cela, comme je le dirai dans la suite de cette petite histoire, lesquels pensant rendre gloire à Dieu, firent tout leur possible pour engager nos chères Sœurs de repasser en France ou quitter leur institut qui n'était encore que dans les vœux simples, pour entrer en celuy des Religieuses hospitalières de St Augustin, (e) qui étaient venues de la ville de Dieppe, en Normandie, s'établir à Kébec vingt années auparavant, (f) et qui désiraient avec ardeur aller fonder Montréal, que la Ste Providence avait destinée aux Filles de St-Joseph.

Mais nos dites [Sœurs] n'écoutèrent point ces propositions et demeurèrent fermes dans leur premier dessein et s'exposèrent de bon cœur, à toutes les croix qu'elles prévirent bien, que leur fermeté leur attirerait de la part de Monseigneur L'évesque de Pétrée, pour lors, Vicaire apos-

c) Les mots entre crochets manquent dans le texte original. par suite de papier déchiré ou de l'écriture effacée.

d) Le récit de la traversée des religieuses et des immigrants en 1659 se trouve dans Faillon, Histoire de la Colonie Française, II, 346 et seq. et dans Faillon, Vie de la Sœur Bourgeois, I, 139 et dans le Canadian Antiquarian de 1913, p. 63.

e) Les Religieuses Hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin, dites Filles de la Miséricorde, établies à Dieppe.

f) Les Hospitalières de Dieppe arrivèrent à Québec le 1er août 1639 et fondèrent l'Hôtel-Dieu.

tolique dans tout le pays de La Nouvelle-France et de Monsieur l'abbé de [Kélus] (*g*) supérieur de la Communauté des prêtres de St-Sulpice, seigneurs de l'isle de Montréal, qui était demeuré sur les lieux avec cinq prêtres, (*h*) qui desservaient la paroisse et dont je parlerai souvent à la suite de cette histoire.

Or cet abbé était un homme de grande qualité, fort considéré dans le monde; en outre Seig'r du Montréal, tout cela ramassé et considéré à part, luy donnait le pouvoir de nuire à nos Sœurs comme il fit, premièrement. Il persuada à Monseigr l'évesque de ne point établir, luy alléguant plusieurs raisons pour luy persuader qu'il était plus avantageux à la colonie d'y envoyer les hospitalières de Kébec; ce qu'il luy promit, et luy a gardé pendant douze ans, avec bien de la fidélité, n'ayant rien espargné pour faire réussir le dessein de Monsr de Quélus d'établir les hospitalières de Kébec à Ville-Marie, où deux Religieuses s'y estois rendues, il y avait près d'un an, savoir: la R'nde mère de St-Paul, et de la nativité (*i*) pour prendre possession de l'hôpital, secrètement pendant l'absence de Mademoiselle Mance, qui devait passer en France et lessait le dit hôpital sans protection, à ce qu'ils pensaient en étant la mère, et l'administratrice. Laquelle y mit si bon ordre qu'en son absence il ne fut pas permis aux dites Rses de servir les malades qu'avec la permission de Mademoiselle La Bardillière, (*j*) à qui Madelle

g) M. l'abbé Queylus.

h) MM. D'Allet, Galinée, Souart, Lemaitre et Vignal. Ces deux derniers cependant n'arrivèrent au pays qu'en septembre 1659, deux mois après les Hospitalières de Saint-Joseph.

i) Mères Jeanne-Thomas-Agnès de Saint-Paul et Marie-Renée Bouillée, de la Nativité, hospitalières de Québec, venues à Montréal en septembre 1658 pour prendre charge de l'Hôtel-Dieu de Montréal; elles retournèrent à Québec en 1659.

j) Marie Pournin, née en France en 1621. Mariée premièrement à Guillaume de la Bardillière; deuxièmement à Montréal, après y être venue veuve le 24 novembre 1659, à Jacques Tes-

Mance avait laissé tous ses pouvoirs pour l'administration dudit hôpital et qui rendait toutes les mesures de M. de Quélus toutes inutiles et partit pour France dans le mois d'octobre de l'année 1658 pour sommer messieurs de la compagnie de Montréal de luy faire avoir les Filles de St-Joseph que Mons. de la Dauversière luy avait promis pour y fonder et desservir l'hôpital des pauvres tant François que Sauvages.

D'autre part, ces révérendes mères firent leur possible pour qu'on obligéât les hospitalières que Mlle Mance était allée quérir en France de s'unir à elles et prendre leur habit, puisqu'elles étaient acceptées par Messieurs de la Compagnie, et avaient contracté avec eux, etc., toutes ces diligences servirent de peu, puisque Dieu avait d'autres desseins comme on le verra à la fin.

Ce combat de nos chères Sœurs a duré douze ans durant lesquels on les a sollicitées fortement ou de retourner en France ou de s'unir aux Religieuses; ce que le Seigr a permis pour exerer la vertu de nos chères mères et faire connaître leur fermeté dans leur dessein. Pendant tout ce temps elles souffrirent beaucoup de résister au sentiment de Monseigr l'évesque, de Monsr l'abbé de Quélus et des Révérans pères Jésuites qui se mirent ausy de la partie par complaisance. ayant d'ailleurs fait tous les pleisirs qu'ils ont pu aux Filles de St-Joseph, qui sont nées entre leurs mains et sous leur direction puisque c'est eux qui ont conseillé et dirigé Monsr de la Dauversière dans son commencement et notre première mère Marie de La Ferre, (*k*) qui leur estois soumis en tout

tard, Sr de la Forest, chevalier, capitaine dans la marine et encêtre des Testard de Montigny; troisièmement à Montréal, le 6 février 1668, à Jacques Roch Lamarque. Elle mourut à Montréal le 2 octobre 1699.

k) La Sœur La Ferre fut la fondatrice des Hospitalières de Saint-Joseph de La Flèche, qui vinrent prendre charge de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie.

avec une confiance toute filiale et pleine de respect à tous leurs sentiments, etc. (1)

Je reviens à Monseignr l'évesque de Pétrée qui était grand serviteur de Dieu et un homme tout apostolique qui ne fit jamais violence aux sentiments de nos Sœurs, se contentant de leur dire qu'elles luy feraient un grand plaisir de faire ce que Monsr l'abbé de Quélus souhaitait qu'il y voyait aussy leurs avantages en attirant sur elles et sur leur entreprise la protection de cet homme qui était en pouvoir de leur faire beaucoup de bien si elles voulaient entrer en ces sentiments, qu'il luy avait donné parole de ne les point établir dans les formes, et qu'il ne le ferait pas, qu'elles ne devaient pas espérer de recevoir de filles qui ne voudraient pas s'exposer à tant de peines et de contradictions, que celles, où elles devaient s'attendre, tout cela affligeait beaucoup nos chères mères mais ne les abattait pas; elles trouvaient leur consolation dans la pensée que Dieu les voulait de la sorte pendant un temps, et quoy qu'elles prévisent que la disgrâce de ces deux personnes leur attirerait bien des croix, rien ne fut capable de les fléchir, s'abandonnant au travail envers les malades, qui était grand, à cause de leur petit nombre, au froid, qui était extrême dans ces commencements, à la peur des Yrocois, qui était une espèce de martyre, et à la pauvreté n'ayant que très peu de chose pour vivre et qui leur repugnet beaucoup, n'y estant pas accoutumés, tout cela paraissait peu à ces grands cœurs qui auraient voulu donner leur vie pour N. Seigneur. Je vous assure mes chères Sœurs, qui lirez seey après ma mort, que tout ce que vous souffrez aujourd'huy dans cette maison est doux auprès de ce qu'elles y ont souffert dans son commencement,

1) Au sujet des épreuves auxquelles furent soumises les Hospitalières de la part de Mgr de Laval et de M. de Queylus, il est bon de comparer le récit de la Sœur Morin à la version qu'en donne M. Faillon dans sa Vie de Mademoiselle Mance, vol. I, pp. 89 ss.

vous cueillez des roses et elles ont eu les épines. Croyez que ce que je marque icy est la moindre partie de ce qu'elles ont souffert, mais de la belle manière, à la façon des saints, en désirant davantage, et comptant leurs travaux pour peu de chose, ce qui marque l'amour dont leurs cœurs étaient pénétrés et le désir de luy procurer de la gloire dans les oeuvres de leur sainte vocation. Leurs noms étaient Judhit Moreau de Bresolles, qui a été la première supérieure, (m) Catherine Macé, (n) qui a gouverné après elle au moins dix-huit ans, en plusieurs trianaux, (o) Marie Maillet, (p) qui est morte la première des trois, 18 ans après son arrivée dans ce pays, toutes trois d'une vertu signalée comme il était convenable, estant les fondements de cet édifice où sa divine majesté doit estre servie et honorée jusqu'à la fin des siècles par un grand nombre de filles, qui, à leur imitation, offriront leur vie et leur santé pour estre sacrifiées au service des pauvres malades sous l'obéissance religieuse. Et comme j'ay plus de connaissance de ces choses que beaucoup d'autres, sans parler hardiment, estant la première fille qu'elles resurent en leur sainte compagnie. La 3e année après leur arrivée au Canada, j'ay eu le bonheur d'estre témoin oculaire de presque tout ce qu'elles ont fait et souffert et ne croyez pas mes chères Soeurs que j'exagère, mais persuadez-vous comme il est vray, que ce n'est que la moindre partie et que c'est pour votre récréation que je prends plaisir à écrire ceci.

m) La Soeur Judith Moreau de Bresolles appartenait à une noble famille de Blois Elle mourut le 1er juillet 1687, à l'âge de 76 ans, après 54 ans de religion.

n) La Soeur Macé était originaire de Nantes. Elle mourut le 4 octobre 1700, à l'âge de 81 ans, après 65 ans de religion.

o) Comme encore aujourd'hui, les supérieures étaient élues pour une période de trois ans.

p) La Soeur Maillet, après avoir été longtemps dépositaire, mourut le 30 novembre 1677 à l'âge de 78 ans, après 42 ans de religion.

car s'en est une de savoir les aventures, et les actions mémorables de ceux qui nous ont précédé dans les actions de notre état, et je me flatte encore que vous en aurez de la consolation et vous trouverez animées à la vertu par ces exemples.

J'ay lu par le passé les fondations de Ste Thérèse avec assez d'application par le plaisir que j'y trouvais, mais il y en a peu, qui ais rapport à celles-ci, pour les contradictions et oppositions, de la part des gens de bien, qui sont les plus sensibles et la pauvreté qu'on y a souffert, dont je dirai les causes à la suite de cette petite histoire; j'ai attendu jusques iour d'huy à y travailler pour deux raisons. La première, mon incapacité; la seconde, mon peu de loisir, qui sont deux grands obstacles à surmonter tout à la fois, plusieurs de nos Soeurs de nos couvents de France m'en ont pressé fortement, ce qui m'a engagée d'en parler à ma supérieure, qui a approuvé mon désir et m'y a encouragée et permis d'y mettre tout le temps que je pourrais avoir de libre à moy, dans l'office de dépositaire (q) qui sera bien interrompu à cause que y aura à répondre à bien des ouvriers qui rebâtissent notre monastère qui brusla la nuit du 23e février, feste de St Mathias, apostre, de l'année 1695, vers les trois heures du matin, 36 ans après sa fondation dont j'écrirai les particularités ailleurs. Si je puis.

Les charpentiers massons, tailleurs de pierre, menuisiers ayant besoin de me parler souvent, cela me distrait de mon sujet, et me fait faire des répétitions mal à propos et couper trop court un discours commencé; ce qui me servira d'excuse auprès de vous mes chères Sœurs, je vous en prie pour plusieurs fautes telles que je viens de marquer que vous remarquerez aisément, et si je ne savois vous faire plaisir en écrivant secy, je ne l'aurais jamais commencé, ne

q) La charge de dépositaire correspondait à l'emploi d'économe ou de procureur.

voulant pas m'exposer à la censure des sages, qui possible se moquerois de mon antreprise.

A nos trois premières Soeurs s'en ajoutèrent trois autres, savoir: ma très honorée Soeur du Ronceray, (r) professe de notre couvent de Laval, qui vint exprès en qualité de supérieure pour nous faire faire les voeux solennels sous la Reigle de St-Augustin, etc., qui estoit accompagnée de ma Soeur Le Jumeau, (s) qui avoit pris le voile blanc et fait le noviciat chez nos Soeurs de Laval, se réservant à faire sa profession isy pour nous donner son bien, elle prit le voile noir avant de partir de France, afin de cacher son intention et que le monde crut qu'elle estoit religieuse professe. La 3e estoit ma Soeur Renée Babonneau, (t) converse, fille d'une vertu sublime connue et approuvée par plusieurs habiles directeurs Jésuites, qui mérite d'avoir place dans ce petit recueil puisqu'elle a eu part à la peine de celles qui ont fondé, ces trois-sy vinrent dix ans après les premières, en l'année 1669; nous les reçumes comme des anges du ciel, avec une consolation qui ne se peut expliquer, elles de leur part témoignaient un grand contentement et un amour tendre pour nous. La petitesse de notre maison et sa pauvreté ne leur fit point de peur, embrassant avec joie et amour, plus elles découvraient de disette, plus leur coeur estoit joieux d'avoir quitté la France pour s'unir à leurs Soeurs de Montréal, et partager les croix avec elles; cette seconde

r) La Sœur Andrée de Ronceray, fille d'Antoine Du Vernay, sieur du Ronceray, médecin à Laval. Arrivée à Ville-Marie le 1er novembre 1669, elle retourna en France en 1672 et mourut à la maison de Laval.

s) La Sœur Renée Le Jumeau de Lanaudière, quatrième supérieure de l'Hôtel-Dieu de 1675 à 1681 et de 1687 à 1690, mourut le 25 mai 1709, âgée de 92 ans, après 68 ans de religion.

t) La Sœur Renée Babonneau, était auparavant Sœur domestique à la maison de La Flèche. Elle mourut à l'Hôtel-Dieu de Montréal le 30 janvier 1707, à l'âge de 90 ans, après 74 ans de religion.

bande arriva à Montréal le jour et feste de tous les saints, le premier de novembre de la susdite année 1669. Le lendemain, M. Souart, (u) notre confesseur, les mesna voir la mission des Sauvages au lieu nommé La Montagne (v) qu'ils les resurent avec des acclamations et cris de joie qui furent entendus de loin; elles de leur part leur firent beaucoup de caresses et mangèrent de leur apprêts, qui consistoit en sagamité faite de farine de blé d'inde cuite à l'eau, des sitrouilles cuites dans la sandre et du blé d'inde fleuri, et en épis, qui sont des mets exquis et firent toutes les cérémonies du bon apétit quoy que leur coeur y sentit bien de la répugnance, etc. De là, elles allèrent à notre ménagerie de St-Joseph (w) voir ce petit bien, qui nous aidait à vivre et nous donnait du pain et du let et quelques sitrouilles, etc., qui est à une demie lieue de la ville; dix ans après cette seconde bande, composée de deux, savoir: ma Soeur Charlotte Gaillard et ma Soeur François Momusseau, de notre couvent de Beaufort en Vallée (ww). La première jeune professe et la seconde en voile blanc, toutes deux avantageées de vertu et de mérites. Conformément aux desseins de Dieu, l'une est supérieure, aujourd'huy que j'écris ceey, et l'autre

u) L'abbé Gabriel Souart, prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice, et premier curé de Ville-Marie, venu en Canada en 1657.

v) Mission des Sauvages, sur le site actuel du collège de Montréal.

w) Ferme. Habitation et dépendances servant à l'exploitation du fief St-Joseph donné à Jeanne Mance pour les pauvres. Sur le territoire de ce fief se trouvent aujourd'hui les paroisses Saint-Joseph et Sainte-Cunégonde.

ww) La Soeur Charlotte Gallard, originaire d'Angers, arriva le 1er août 1679, fut la 7e supérieure, et mourut le 10 mars 1725, à l'âge de 74 ans, après 49 ans de religion.

La Soeur François Maumusseau, qui fut la sixième supérieure, mourut le 16 janvier 1704, à 53 ans, après 25 ans de religion.

Beaufort-en-Vallée, petite ville d'Anjou, aujourd'hui du département de Marne-et-Loire, à 16 kilomètres de Baugé

maitresse des novices. Elles arrivèrent chez nous le premier jour d'août de l'année 1679 à la grande joie de nos cocurs réciproquement. Monsieur Souart les mesna aussy à la mission des Sauvages qui les reçurent avec toutes les marques d'estime et d'amitié, qu'ils font paraître aux filles considérables, et ensuite à St-Joseph et chez plusieurs de nos amis. Voilà toutes les religieuses qui sont venues de France de nos couvants jusqu'à cette année 1697, que j'écris cecy et qui seront peut-être les dernières d'ici à bien des années. Les guerres, qui sont dans l'Europe, de tous les côtés, ne permettant pas d'exposer des religieuses sur la mer, dans le danger d'estre prises par nos ennemis et souffrir plusieurs choses pires que la mort mesme, à des personnes consacrées à Dieu. D'ailleurs les fillès du pays commencent à bien faire, plusieurs entrent dans les couvants et quittent le monde avec grand courage mesme de celles qu'il comptoit pour siennes aimant beaucoup les vanités et les divertissements.

Tous les couvands du Canada sont remplis de bons sujets, mesme le nostre, qui depuis 33 ans qu'il est fondé, n'avait reçu que neuf religieuses à la profession, quoy qu'on eut donné l'entrée à plus de trente filles depuis quatre ans on en a reçu dix, qui promettent beaucoup pour la vertu et les talents dont le Seigneur les a advantagées, si elles continuent la ferveur avec laquelle elles quittent toutes leurs satisfactions naturelles, mesme les plus innocentes, pour se donner et consacrer au service des pauvres malades soubz l'obéissance religieuse. Plusieurs sont des premières familles du Canada et si cela n'a pas empêché qu'on ne leur ait donné de bonnes espreuves pour s'assurer de la disposition de leur coeur et si elles cherchaient Dieu, en vérité. Je vous avoue mes Soeurs que c'est pour nous une consolation indécible de voir ces âmes venir chercher parmy nous le chemin du ciel et pour cela renoncer à la vie des sens pour en mener une toute surnaturelle et de grâces. Peut-estre est-ce à cause que j'ay resanty la peine d'estre peu dans un couvand qui

fait profession de servir le prochain, car j'ay esté seule novice, pendant 4 ans, (x) et je m'ennuyai assez, n'ayant point d'autre compagnie que nos trois premières mères qui estois fort serieuses et avancées en âge.

Après ce temps Mademoiselle Catherine Denis(y) de la ville de Kébec fut touchée de Dieu, pour quitter le monde et se donner au service de Sa Majesté, en calité de Fille de St-Joseph, qui y a persévéré avec édification et servi la communauté dans les premiers offices considérablement et reste encore aujourd'huy en l'office d'assistante. Nous avons esté seules du pays professes quatorze ans entiers, qui nous ont paru long, par la peine d'estre si peu. Pensez mes Soeurs, vous qui lirez cesy, que celles qui vous ont précédé ont cueilli bien des ronces ou vous ne trouvez que des fleurs, mais sachez aussy que tous ces fondements sont appuyés sur la croix, que vous y aurez part puisque vous avez l'honneur d'appartenir à Jésus-Christ, en calité d'épouse, aussy vous ne voudriez pas estre couronnées de roses pendant qu'il l'est d'épines, persuadez-vous fortement que Notre Seigneur veut sanctifier tous les sujets de cette maison par les croix tant intérieures qu'extérieures; répondez aux desseins du Seigneur sur vous, et remplissez les devoirs de votre vocation car vous estes appelées à une grande perfection puisque vous avez pour père et modèle le grand St Joseph, dont la sainteté est en admiration à tous les autres saints. Souvenez-vous aussy de prier Dieu pour celle qui a écrit cesy pour votre récréation, qui sera peut-estre en purgatoire si Dieu luy fait miséricorde, quand vous le lirez.

En l'année 1673 Monsieur Macé, prestre du séminaire de St-Sulpice de Paris, insigne bien facteur de cette commu-

x) De 1660 à 1664.

y) Née à Tours, fille de Simon Denys de la Trinité, membre du Conseil Souverain de la Nouvelle-France. Entrée à l'Hôtel-Dieu de Montréal en novembre 1666, elle y mourut le 6 septembre 1730, âgée d'environ 90 ans.

nauté envoya à sa soeur, notre digne mère Macé, qui étoit lors Supérieure, Mad'elle Catherine Louise Fidelet, (z) pour estre religieuse chez nous; on la resut agréablement venant d'une sy bonne part et fut mise au noviciat, et après son année de postulation, on luy donna notre habit et le voile blanc pour ses bonnes calités et dispositions à la vertu qu'on a reconnu à la suite estre solides comme je le dirai. A son dixième mois, elle fut reçue en chapitre pour la profession, mais peu après on reconnut qu'elle s'étoit liée d'amitié particulière avec une novice d'un méchant esprit et qui avoit de grands défauts, ce qui obligea la communauté de l'agrément des supérieurs de retarder celle-ci et de luy donner des esprouves telles qu'on pût s'assurer de sa vocation. Pour cela on eut aucun égard, qu'elle estoit reçue pour faire profession, on luy dit qu'elle n'avait qu'à disposer les choses pour sa sortie, qu'elle ne devoit plus penser à estre religieuse mais à retourner à Paris, qu'on luy feroit reconduire et payerait les frais de son voyage, ou bien si elle vouloit s'établir dans le Canada, à son choix; ces propositions si peu attendues furent pour elle un coup de foudre, après avoir pleuré amèrement son infortune, dit résolument qu'elle ne sortiroit point et que puisqu'elle ne méritoit pas d'estre religieuse dans ce monastère, qu'au moins on lui permit d'y demeurer servante le reste de ces jours, etc. Après avoir donné quelques jours à penser à cette affaire et reconnu qu'elle étoit peu coupable, on luy dit qu'elle pourroit être reçue converse, si après en avoir exercée les fonctions pendant six mois, on l'en jugeait capable, ce qu'elle accepta avec joie et à la fin du temps prefix elle fit sa profession en la première calité de Soeur hospitalière. La communauté estant contente de son humilité et obéissance dans laquelle elle a persévéré jusqu'à la mort, etc.

En 77, quatre ans après ma Soeur Fidelet, ma Soeur Le-

z) Décédée à l'Hôtel-Dieu, le 1er décembre 1700, à 45 ans, après 17 ans de profession.

Duc (a) fut admise au noviciat, âgée de 20 ans, elle estait de Ville-Marie et la première qui s'y est consacrée à Dieu par la profession religieuse, et cela par une conduite du Seigneur qui n'est pas ordinaire. Cette fille aimait le monde et en estoit aimée réciproquement et s'attacha d'amitié à un jeune homme, qui la voulait épouser, mais sa Majesté qui avait d'autres dessains sur elle permit que son père si opposa fortement; elle employa tout ce qu'elle avoit d'amis, même Monsieur le gouverneur général du Canada, mais inutilement ces poursuites durèrent 4 ou 5 ans, sans que ce père intrépide en sa résolution en voulut rien rabattre ni accorder aux procureurs de sa fille une chose qui paraissoit bien convenable, ce qui la degousta enfin du monde et de toutes les prétentions qu'elle y avait, entra dans notre monastère contre le sentiment de ses parents qui voulaient éprouver sa vocation, qui y formèrent bien des obstacles, et son amand encore davantage. Ce qu'elle surmonta généreusement, fit profession après plusieurs épreuves d'un noviciat plus long et plus vigoureux que les autres par l'ordre de Monseigr l'évesque de Pétrée, qui voulut examiner luy-mesme sa vocation, ne s'en rapportant à personne à cause qu'il avoit su la grande attache qu'elle avoit eu autrefois pour le sieur Pérotin. (b) Ma Soeur Le Duc est une excellente hospitalière qui ne se lasse jamais de rendre service au prochain et qui en fait son plus grand plaisir, etc.

A peine ma Soeur Le Duc fut-elle sortie du noviciat que sa soeur cadette y entra, qui a été surnommée ma Soeur St-Joseph; qui n'a point été du monde, mais y a vécu en grande innocence et dévotion jusqu'à l'âge de 18 ans. Sa vocation fut telle qu'elle se déroba de ses parans, et entra chez nous nuit-

a) Marie Leduc, baptisée à Ville-Marie le 24 novembre 1657, fille de Jean LeDuc et de Marie Soulligny. Elle fit profession en 1679 et mourut le 22 juin 1712, âgée de 55 ans.

b) Tanguay (I, 477) ne mentionne que Pierre Perrotin, né en 1650 et signalé à Lachenaie en 1681.

tamment pour obliger ses parans à luy donner la liberté de se donner à Dieu; ce qu'ils ne voulois point du tout; mais ils furent contraint par ses instances et sa persévérance d'y consentir. Elle a persévéré et y a été religieuse(c). J'ai cru qu'il estoit à propos, mes très chères Soeurs, de vous dire quelque chose de ces neuf premières professes du peys afin que quand j'en parlerai, vous les connaissiez et compreniez mieux ce que j'en dirai à la suite, etc.

M. de La Colombière, (d) prestre, luy donna son dot. Elle a donné bien des marques d'une vraie vocation et rendu de bon service à notre monastère. Le Seigneur luy ayant donné beaucoup de talans pour exercer tous les premiers offices de la maison, etc.

En ce même temps, ma soeur Marie-Geneviève Archambault fut reçue au noviciat en qualité de soeur domestique. Cette fille étoit avantaagée d'un si bon naturel, joint à l'inclination au bien, qu'elle fit un grand progrès dans la vertu sous la conduite de sa bonne mère, qui estoit femme d'une vertu distinguée dans sa condition. Aussi (e) la soeur Archambault a-t-elle passé dans le monde et la religion pour un phenix en son espèce; puisqu'elle ne fit jamais paroître d'opposition à la vertu et aux devoirs de son estat, estant toujours preste à obéir, à travailler, à s'humilier, à servir les pauvres malades et ses soeurs. On la trouvoit disposée en tout temps à prier et à faire oreison. Ses confesseurs ont

c) Sans doute Anne-Françoise, née le 14 mars 1666. Elle mourut le 17 février 1713 à 47 ans.

d) Joseph Seré de la Colombière, prêtre de Saint-Sulpice, arrivé en 1682. Rappelé en France en 1691, il quitta la Compagnie.

e) Fille de Laurent Archambault et de Catherine Marchand, baptisée à Ville-Marie le 9 avril 1666. Elle mourut à 20 ans, le 4 octobre 1687 après 7 ans de profession. La Sœur Morin paraît avoir oublié sa soeur Catherine, plus âgée qu'elle de deux ans, et qui la précéda à l'Hôtel-Dieu, mais nous verrons qu'elle en parle un peu plus loin.

dit d'elle qu'elle ne perdit jamais la présence de Dieu et que son âme jouissoit d'une union très intime et savoureuse avec Sa divine Majesté. Ce qui paraissoit même à son extérieur, sur qui estoit l'image de la paix et de la tranquillité, que tous les petits contretemps n'altéroit point.

On la voyoit toujours la même et dans une égalité d'humeur bien rare en ces temps; qui sont des marques d'une grande âme. Environ un an après l'entrée de celle-cy, ma soeur Thérèse Milot (*f*) entra aussy, âgée de 14 ans. Elle étoit petite de taille et faible de complexion, mais si fervente qu'elle ne se doibt rien aux plus fortes et grandes. Elle fut chérie de sa mère plus que tous ses frères et soeurs, qui luy fit porter un estat au delà de sa condition de marchand, pensant la retirer par là des églises où elle passoit une partie des jours. Ce qui eut un effet tout contraire, la dégoûtant des conversations du monde et des ajustemens de vanité.

On fit beaucoup de difficulté de la recevoir à cause de sa petite taille et délicatesse naturelle; mais sa persévérance l'emporta; et fut mise au noviciat sous la conduite de notre chère mère Macé qui l'estimoit beaucoup. On ne la reçut dans notre monastère que pour la contenter, pensant qu'elle seroit bientôt soule, n'étant âgée que de 14 ans et infirme, et d'une fort petite taille; ayant de plus deux ans à passer dans le noviciat avant de prendre le voile blanc. Mais on fut bien estonné de voir la sœur Milot la première à tous les exercices de communauté et agir auprès des malades comme la plus forte santé, et soutenir cette ferveur pendant deux années sans relâche. Cela fit croire que Dieu la vouloit fille de St-Joseph et luy feroit par grâce ce que les autres font plus naturellement. Quand on luy annonça

f) Marie-Thérèse Milot, baptisée à Ville-Marie le 12 novembre 1669, fille de Jean Milot, taillandier, et de Mathurine Thibault. Entré en 1683, elle mourut le 6 mai 1712 à l'âge de 43 ans.

qu'elle estoit reçue au voile blanc, elle tomba en défaillance et demeura du temps à terre sans pouvoir marcher, par l'excès de sa joie, ni sortir de sa place, etc. Elle le porta encore deux années comme on fesoit dans l'Institut, et garda la même conduite de ferveur comme auparavant.

Notre chère soeur Milot n'avait encore reçu de la part du divin espoux que des fleurs eu égard à son amour. Voici quelques épines. Madame Milot, qui n'était pas d'un humeur des plus commodes, s'imagina par quelques secrets ressorts de la divine Providence, sans laquelle rien n'arrive, qu'une de nos soeurs avoit parlé désavantageusement d'elle à Madame la marquise de Denonville, femme du gouverneur général du Canada, qui demuroit lors dans nostre monastère pendant que Monsieur son espoux estoit à la tête d'une armée de François et Sauvages, qui allaient fondre sur les Yroquois. Voilà donc madame Milot qui vint à la grille du parloir décharger son coeur en disant mille duretés. J'essayai une partie de l'orage m'étant trouvée là par hasard. On l'écoûta longtemps et puis on tâcha de luy remettre l'esprit, mais inutilement et voulut emmener sa fille sans différer d'un moment. Madame la marquise y vint aussy qui ne gagna pas plus que nous sur l'esprit de cette femme à moitié troublée de peine de ce qu'on luy refusoit sa fille; laquelle pleuroit jour et nuit dans la crainte qu'on ne la fit sortir à cause de sa mère et des bruits qu'elle fesoit depuis plusieurs jours, criant tout haut dans les salles et même dans l'église qu'on lui rendit sa fille, laquelle ne voulut point paroître devant elle crainte qu'elle ne l'emmenât par violence. La pauvre madame Milot, espérant gagner sa fille par la dévotion, luy offrit de la mettre religieuse dans quel couvent elle voudrait en Canada, pourvu que ce ne fût pas chez nous; ou de luy donner une chambre dans sa maison où elle seroit en solitude, séparée du monde, sans autre soin que de prier Dieu et méditer, comme maîtresse de ses dévotions, etc. Ce qui n'ébranla pas la constance de la novice, laquelle supplia

tout de nouveau sa mère de ne luy point faire davantage d'épreuves qu'elle vouloit vivre et mourir fille de St-Joseph et que jamais elle ne consentirait à sa sortie. Madame Milot, faisant un grand cry de douleur, dit à sa fille: "O enfant dénaturée, je ne veux plus te voir et t'abandonne pour toujours; je vois bien que tu cherches à me faire mourir de peine et de chagrin; je t'avertis et déclare que tu n'auras de moy aucun secours pour tes besoins, ni pour ton dot; tu n'as que faire de compter là-dessus." Disant ces paroles elle sortit du parloir en criant que c'étoit pour la dernière fois de sa vie.

Quelque temps se passa en silence de part et d'autre, mais il dura bien à notre chère novice, qui, voyant le temps expiré pour sa profession et même passé d'un mois et plus, s'adressa à madame de Champigny, intendante du Canada, qui avoit un don tout singulier pour gagner les coeurs, voulut bien entreprendre cette affaire. Avec sa bonté et charité ordinaire, elle gagna madame Milot; après bien des visites et des prières, la fit consentir à la profession de sa fille, luy donna son dot et tout le reste fort honorablement; et fit sa profession le 1 jour de juillet de l'année 1686 à la grande joie de son coeur, dont tous les désirs estois accomplis. (g)

Peu de jours après elle tomba malade et n'a jamais guéri ni revenu en santé depuis, portant la fièvre et un dégoût continuel sur tout ce qu'elle avoit accoutumé de manger; sans pourtant s'arrêter, suivant toujours l'observance par son courage et ferveur, quoiqu'on l'en pressât bien des fois. Mais son mal augmentant, elle fut contrainte de céder à sa force. On la mit à l'infirmerie et n'en a point sorty pendant 16 ou 17 ans et y sera jusqu'à la mort selon toutes

g) La construction grammaticale laisserait entendre que madame de Champigny donna la dot alors que ce fut sans doute madame Milot. Cette construction se retrouve souvent dans ces mémoires.

les apparences, comme la tourterelle gémissante de l'absence de son bien-aimé.

La profession de ma Soeur Milot fut le jour de la mort de notre révérende mère de Bresolles, première supérieure de cette maison et qui l'avoit fondée en cette qualité. J'en dirai les circonstances ailleurs plus au long que je ne pourrais faire ici, pour dire quelque chose de ma Soeur Marie Gabrielle Migeon, qui entra peu après celle dont je viens de parler. (*h*)

Elle ne pensait qu'à se marier bientôt, lorsque M de La Colombière, prestre d'une vertu et mérites tout distingués, son confesseur, luy proposa une retraite de dix jours pour méditer à loisir les desseins de Dieu sur elle et connaître sa volonté sur l'estat de vie qu'elle devoit embrasser. Mad'elle Migeon accepta généreusement le party qui luy estoit offert; elle entra chez nous pour y faire la retraite avec tout le soin et dévotion possibles. Notre Seigneur, secondant ses démarches, qui luy coûtèrent beaucoup, luy donna des lumières et grâces sy fortes, qu'elle retira son cœur de la personne à qui elle l'avoit donné, pour le donner tout entier à Sa Majesté qu'elle reconnut mériter seule toute notre estime et notre amour; et retourna chez monsieur son père, bien résolue d'estre religieuse le plus tost qu'elle pourrait. En effet elle rentra chez nous six semaines après dans le temps qu'on vouloit consommer son mariage et fut mise au noviciat, âgée de 19 ans qu'elle fit fort fervemment (*i*); fit profession et a donné beaucoup d'édification. Par la dévotion et amour qu'elle a eues pour la très sainte Vierge et le zèle à la faire honorer elle obtint de la supérieure la plus belle cellule du dortoir pour luy faire une chapelle, où elle dressa

h) Fille de Jean-Baptiste Migeon de Branssat, juge de Montréal et de Catherine Gauchet de Belleville; elle entra au monastère en 1687 et mourut 11 ans plus tard, en 1698, âgée de 30 ans. Sa mère devint plus tard religieuse dans la même maison.

i) On dit, "faire son noviciat".

un autel, qu'elle orna des présents qu'on luy fit et du travail de ses mains, qui estoit tout dédié à ce pieux dessein par une permission qu'on accorda à ses instances, elle y réussit si bien que sa chapelle passa pour un bijou en propreté. On y voyait sur l'autel trois statues en relief, très bien faites et dorées, la mère de Dieu, qui attirois les coeurs de celles qui rendois visite à cette grande Dame. Cette chapelle a brûlé avec nostre monastère et toutes les images et parements, qu'on a estimés à six cents livres de pertes, etc. Ce qui n'a point refroidi la dévotion de nostre chère sœur envers sa digne bienfaitrice. Car ne se contentant pas de ce qu'elle avoit fait pour la faire honorer, commença tout de nouveau à solliciter messieurs ses parents qui estois des premiers de Ville-Marie à luy donner de quoy bâtir une autre chapelle dans notre jardin. Ce qui a été exécuté selon son désir mais d'une manière plus avantageuse que ci-devant. Madame sa mère y a beaucoup contribué par ses aumônes et notre communauté en a encore plus fait quoyque pauvre, estant bien aise de donner cette marque de son respect et confiance envers la digne mère de Dieu; qui nous est un pèlerinage journalier de dévotion pour toutes nos Soeurs. On l'a bâtie peu d'années après notre incendie, première que notre monastère fut achevé de rebâtir, etc. (j)

Ma sœur Migeon est morte après une maladie de sept ans, qu'elle a portée d'une manière très édifiante. Huit jours auparavant, M. de La Colombière luy dit de choisir le jour qu'elle voulait mourir; ce qu'elle fit et prit pour cela le jour de la Nativité de la très Sainte Vierge, (k) en présence de plusieurs qui se trouvèrent lors dans l'infirmerie. Ce qui ar-

j) Il nous paraît que le sens de cette dernière phrase doit être celui-ci: On l'a bâtie (la chapelle) quelques années après notre incendie, soit la première année après la reconstruction de notre hôpital.

k) Le 8 septembre 1693.

riva, comme elle l'avait désiré, sur les neuf heures du matin dans une paix et tranquillité qui ne se peut exprimer par une sy chétive historienne, etc.

Ma Soeur Migeon ferma les portes de notre monastère à son entrée, car, pendant cinq ans, aucune fille ne réussit de toutes celles qui furent admises au noviciat; à la fin desquels ou environ ma Soeur Gaudé^(l) se présenta qui est sortie d'une famille très honnête, vertueuse et très bien aparentée à des premières familles de la ville, mais d'une petite santé jointe à un très bel extérieur. Elle avoit environ 18 à 20 ans. Le Seigneur l'a douée d'un bon esprit, de grandes dispositions à la vertu, d'une humeur gaie et complaisante; en sorte qu'on a passé par dessus les obstacles qui se présentèrent à sa réception qui fut faite très volontiers et agréablement. Le plus considérable étoit son peu de santé et en second son petit dot. Notre Seigneur, secondant le désir sincère d'être à lui, a donné à cette chère soeur tant de ferveur à s'acquitter de ses devoirs de religieuse hospitalière, qu'on a lieu de croire, que Dieu la vouloit chez nous, où elle est estimée et chérie très particulièrement, et est presque toujours dans les grandes offices.

Ma Soeur Gaudé eut deux compagnes à son entrée, savoir: mademoiselle LeGardeur,^(m) qui estoit d'une famille des plus qualifiées du Canada, bien faite de sa personne, avec une voix charmante et grand désir d'estre religieuse et grandes dispositions à la vertu. Toutes ces belles qualités prévinrent les esprits en sa faveur et on luy donna le voile blanc à la fin de son année, dans l'espérance qu'elle auroit plus de santé dans l'advenir qu'elle n'en avoit alors; mais

l) Fille de Nicolas Godé et de Marguerite Picard, née à Ville-Marie le 16 avril 1671. Elle fut la 9^e supérieure et mourut le 15 janvier 1751, âgée de 80 ans, après 61 ans de profession.

m) Cette demoiselle Le Gardeur ne peut être qu'une fille de J.-B. Le Gardeur de Repentigny ou peut-être de Charles Le Gardeur de Tilly.

tout le contraire arriva. Ses infirmités augmentant, la contraignirent de sortir de notre monastère après avoir porté le voile 14 mois.

L'autre est mademoiselle Basset, (n) fille du premier notaire royal de cette ville et greffier, qui avoit 24 ou 25 ans, et qui a postulé dix ans dans le désir d'estre religieuse. Au bout de ce temps, elle trouva un ami qui luy donna son dot et fut reçue. Elle fit un grand sacrifice de quitter sa famille qu'elle aimait extraordinairement et de qui elle est aussy très chérie. Elles estois trois soeurs qui n'étois qu'un esprit et qu'un cœur; fort retirées du monde, gardant une solitude toute religieuse. Leur~~s~~ plus grandes sorties sont à l'église; elle avoit encore trois frères de même humeur et inclination que ses sœurs pour la vertu et la solitude; en sorte que cette famille est un petit couvent en piété, ce qu'ils soutiennent depuis plus de 15 ans, depuis la mort de leurs père et mère, (o) avec bien de l'édification. Elle fit profession et vit encore aujourd'huy (p) et est compagne de l'hospitalière.

Il me reste encore à vous dire un mot de ma sœur Catherine Archambault (q) et de ma Soeur Genevièves Renaud, sœurs domestiques, qui sont fort estimées et chéries de notre maison pour leurs vertus et bonnes qualités.

La première est sœur de ma sœur Archambault, dont j'ay déjà parlé et promis d'en parler encore. Celle-ci n'avait que 14 ans quand elle entra dans notre monastère, bien

n) Angélique, fille de Benigne Basset et de Jeanne Vauvilliers. Elle mourut à 63 ans, le 23 février 1722. Ses frères Gabriel et Benoit furent les donateurs de la terre de "La Providence" sur laquelle est bâti l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.

o) Benigne Basset est mort le 5 août 1699 et sa femme le 30 juillet de la même année.

p) L'auteur écrit toujours ce mot: aujourd'hy.

q) Fille de Laurent Archambault et de Catherine Marchand, née en 1664. Elle était la soeur aînée de Geneviève Archambault, qui fut aussi hospitalière. Elle mourut à 74 ans, le 27 janvier 1738.

faite de sa personne et l'esprit bon; quand elle y fut demeurée 3 ans on l'obligea d'en sortir, et à cause de son peu d'âge, car son procédé ne donna jamais lieu de douter de sa vocation; mais monsieur Souart, notre confesseur, le jugea ainsy à propos. Ma sœur Catherine se soumit donc et retourna chez son père, où elle demeura quelques mois, et fit tant d'instances pour revenir, que ses parents qui estois très honnestes et gens de bien, furent obligés de luy accorder. Quoiqu'elle fut fort chérie d'eux, ils la ramenèrent donc, mais en pleurant. Elle, bien contente de se voir dans le lieu qu'elle avoit choisy pour être tout à Dieu, reprit sa ferveur et entreprit la vertu de tout son cœur. Celles où elle a plus excellé est l'humilité, faisant le bien sans éclat aimant d'être cachée, la mortification en tout, amie de la pénitence et du travail, qu'elle embrasse toujours sans s'épargner en rien, aussy a-t-elle pour partage toutes les plus grosses peines de la maison, et ne sait guère d'autre chemin que celui qui conduit de la cuisine au puy, et de la boulangerie au four et aux lessives. Son divertissement et récréation est de travailler au jardin, à tailler les fruitiers, greffer et écussonner, dirigeant notre jardinier en tout cela avec bon succès. Une de ses plus fortes inclinations est de prendre le pire pour elle en toutes choses et faire creire que c'est pour sa commodité qu'elle le fait.

J'ay ouï dire à notre directeur que cette fille portoit des états intérieurs des plus pénibles et affligeants, etc, bien éloignée de la voie de sa soeur qui n'estoit que sucre et miel.

Ma soeur Geneviève Renaud (r) est une fille qui a paru prévenue de la grâce dès son enfance, aimant la vertu dès son bas âge et fuyant avec grand soin l'apparance du mal

r) La Sœur Renaud mourut le 19 janvier 1735 à l'âge de 65 ans, après 46 ans de profession. Doit être fille de Antoine Renaud dit Tambour et de Geneviève Plemarest, baptisée à Montréal le 18 janvier 1668. Dans ce cas elle aurait eu 61 ans à son décès.

seulement. Elle demeura orpheline fort jeune et prit la très Sainte Vierge pour sa mère et en a reçu de grands secours. Sa sagesse et modestie estois rares. Quelques-uns l'appelois par dérision la précieuse ridicule à cause qu'elle ne levait pas les yeux et ne parlait jamais aux hommes que quand la nécessité en étoit grande et en très peu de mots.

N. Seigneur luy donna désir d'estre religieuse. Mais n'ayant aucun bien temporel et obligée de servir pour gagner sa vie, la dame qu'elle servoit, voyant sa dévotion et autres vertus, luy dit un jour que si elle vouloit demeurer avec elle tant qu'elle vivroit, qu'elle luy laisseroit de quoy pour se retirer dans un couvent; ce qu'elle accepta avec joie et consolation, s'efforçant à la contenter en tout. Cette dame mourut peu d'années après; ce qui donna pleine liberté à Geneviève Renaud d'accomplir son désir et se donner à Dieu. En effet elle entra chez nous sans différer beaucoup, commença son noviciat âgée de 20 ans, en grande ferveur, persévérant généreusement dans son entreprise; fit profession, et le fils de la dame luy donna son dot comme sa mère l'avait ordonné.

Elle n'étoit pas d'une forte complexion naturelle; cependant elle travaillait avec tant de ferveur, qu'elle a esté très utile à la communauté par son grand soin, vigilance et propreté qui n'étoit pas communes. Son employ plus ordinaire étoit sœur des salles, qu'elle faisait très religieusement, estant fort désirée des malades; et le soin de la basse-cour, qui abondait en volailles entre ces mains par ses soins et diligence qui n'étoit pas petite et son amour pour la régularité, etc.

Description de l'Île de Montréal, Ville-Marie, et par quel moyen les Filles de St-Joseph y sont venues fonder.

L'île de Montréal est vers le milieu du Canada du côté du sud au regard de Québec qui est plus enfoncé du côté du nord. Elle a de tour à ce qu'on tient 30 lieues; au milieu d'icelle est la montagne si renommée ou Mont-Royal, qui a donné le nom à toute l'île; mais qu'on appelle vulgairement Ville-Marie, aujourd'hui dans le Canada, à cause que Mons. de La Dauversière, à qui elle appartenait, luy donna ce beau nom. Lequel ayant ensuite fait présent de la dite île à Messieurs les Prêtres de St-Sulpice du Séminaire de Paris, qui en sont les seigneurs à présent, et qui font profession d'un respect et amour tout particuliers pour la très Ste Vierge, et de zèle pour la faire honorer, ont parfaitement goûté ce beau titre et contribué à l'établir, etc.

Ville-Marie est estimée des sages, le poste le plus avantageux de la Nouvelle-France, du moins pour ce qu'il y a d'habitué(s) pour 2 raisons. La première à cause du commerce, ce lieu estant l'abord de toutes les nations sauvages qui y arrivent de toutes parts pour apporter quantité de castors et autres pelleteries qu'ils ont en leur pays, que les marchands français estiment beaucoup, et dont ils font grand trafic dans l'ancienne France et autres royaumes en temps

s) D'après un document des archives judiciaires de Montréal, en date du 5 août 1678, la traite avec les sauvages se faisait dans la commune à l'ouest de la pointe Callières, où les habitants qui en avaient le permis dressaient des boutiques volantes pour y déposer les effets qu'ils voulaient échanger.

de paix. Il y a une place grande et spacieuse dans la ville où les marchands dressent des boutiques plusieurs fois l'année pour traiter avec les sauvages qui sont quelques fois 4 et 5 cens à la fois, ce qui est si récréatif à voir que grand nombre de personnes viennent de 60 lieux loin pour voir ces sortes de foires. La seconde raison est la bonté des terres, qui sont fertiles, qui paient le laboureur de la peine qu'il prend à les cultiver, au moins une grande partie, qui est chargée d'habitants, de plus, la chasse et la pêche y ont abondé, ce qui estoit d'un grand secours pour y vivre grassement, mais à mesure que le nombre des habitans s'est augmenté, ces sortes de biens ont diminué, ou plutôt parce que le péché a cru en nombre, Dieu a retiré ces grâces temporelles et oblige les peuples à gagner leur vie par de plus grands travaux, etc. Si la Ville-Marie a ces avantages au-dessus de plusieurs autres villes et seigneuries, elle a aussy un mal notable, qui est d'estre la plus exposée aux coups de nos ennemis les Yrocois et Anglois, nos ennemis qui n'étant pas loin de nous font la guerre plus commodément, ce qui est fort onéreux à ses habitans et a esté cause que grand nombre ont esté massacrés par les Sauvages et menés captifs dans leur pays, qu'ils ont bruslés très cruellement tout vifs, de plus les terres de Ville-Marie ne sont encore habitées que sur une face le long du fleuve St Laurent pour la commodité de la navigation des barques, chaloupes, et canots, les navires ne pouvant pas approcher plus près de 60 lieux faute d'eau, la rivière n'étant pas assés profonde, il y a à présent une manière de ville enclose, de pieux de cèdre de 5 à 6 pieds de haut plantés en terre du bas en haut sont attachés les uns avec les autres avec de gros clous et chevilles de bois et cela depuis dix ans. Voilà les murailles du Canada pour enfermer les villes; il y a plusieurs grandes portes pour entrer et sortir qui sont fermées tous les soirs par des officiers de guerre que le Roy de France y entretient pour nous défandre sy nos ennemis nous voulois inquiéter; ils ouvrent les deux portes le matin à des

heures réglées, etc.

Le Montréal est bien différent aujourd'hui de ce qu'il étoit quand nos premières mères y arrivèrent pour y fonder en 1659, il n'y avoit pas 20 maisons (t) où la vie put estre en assurance de la violence des ennemis et aujourd'hui il y en a plus de deux cens de bonnes, faites de murailles, qui sont enfermées dans la ville susdite que notre bon Roy a fait bâtir de ses deniers; il y a encore un plus grand nombre de maisons bâties dehors la ville pour la commodité des habitans qui défrichent les terres et qui demeurent dessus, qui y ont encore granges et estables pour loger leur bled et bestiaux chacun sur soy, etc.

Il y a aussi 4 (u) communautés établies, savoir le séminaire de Messieurs les Seigneurs, les Révérends pères Jésuites et Recollets, notre couvent et hospital et une maison de filles séculières (v) qui vivent en communauté, qui instruisent les enfants de leur sexe, etc., toutes bien bâties; et une sixième (w) qui surpasse déjà toutes les autres en grandeur de logement, et si on ne sait point le dessein de Monsieur Charron qui en est le fondateur, qui doit estre grand puis qui fait de sy grandes dépenses; on juge par la disposition des corps de logis, que c'est un hospital général et manufacture; cette entreprise ne peut estre que très utile et honorable à la colonie; ils sont environ à cent pas de la ville sur le bord d'une petite rivière qui leur donne bien des commodités.

t) D'après le gouverneur d'Argenson, il y avoit à Montréal, au printemps de 1659 environ 40 maisons, 50 chefs de familles et 160 âmes en tout. (Faillon II, 460).

u) Il aurait fallu écrire 5.

v) Les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, établies par Marguerite Bourgeoys.

w) L'hôpital général des Frères hospitaliers de Saint-Joseph fondé en 1692 et dirigé par François Charron de la Barre, de cette époque à 1719, est devenu plus tard, sous la direction de la Mère d'Youville, l'Hôpital général des Sœurs Grises.

CHAPITRE PREMIER

Ce qui a donné commencement à l'institut des Religieuses hospitalières de St-Joseph.

Je reprends donc mon premier dessein de vous faire connaitre, mes chères Soeurs, la naissance des Filles de St-Joseph en vue de l'établissement de Montréal et de qui le Seigneur s'est servy pour commencer [l'an 1640] cet ouvrage tout nouveau en l'église de Dieu. Les anciennes religieuses de ce monastère savent que c'est Monsr Hierosme de La Dauversière, (x) grand serviteur de Dieu, dont la mémoire est en vénération dans tous les couvents des religieuses hospitalières de St-Joseph qui connut par des lumières surnaturelles et toutes extraordinaires que sa majesté vouloit estre servie dans l'isle de Montréal, qui pour lors étoit habitée par plusieurs nations sauvages et barbares sans qu'il y eut un seul François par une colonie de François, que la très Ste Vierge y seroit beaucoup honorée et que ce lieu avec le temps s'appelleroit Ville-Marie, qu'il y auroit un hospital pour les malades, tant François que Sauvages, qui seroit desservy par les Filles de St Joseph qui n'étaient encore que les desseins de Dieu, etc.

Monsieur de la Dauversière prit un temps considérable pour prier Dieu sur un dessein sy nouveau et difficile dans son exécution. Il consulta plusieurs savans serviteurs de Sa

x) Jérôme Le Royer de La Dauversière, conseiller du roi et receveur des tailles, né le 2 mai 1597 et mort à 63 ans le 6 novembre 1659.

Majesté, expérimentés en la conduite des âmes, du Collège de La Flèche, qui l'encouragèrent tous à entreprendre cette grande oeuvre et à se confier en luy, ce qui luy fit entreprendre un voyage en Provence pour aller trouver Monsr de Montréal [c'est Monsieur Lauzon] (y) et acheter de luy la dite isle de Montréal sur laquelle le ciel avoit un dessein particulier pour servir sa gloire, lequel luy en fit bonne composition, et l'acheteur la paya comptant de ses deniers.

y) Jean de Lauzon, membre de la Compagnie des Cent Associés, et gouverneur de la Nouvelle-France de 1651 à 1656. L'acte de cession fut passé le 7 août 1640, mais, comme il fut reconnu nul, M. de la Dauversière et le baron de Fancamp durent négocier de nouveau le 17 décembre 1640 avec la Compagnie de la Nouvelle-France.



CHAPITRE SEGOND

Dieu manifeste à Monsieur de La Dauversière sa volonté sur le nouvel institut des Religieuses hospitalières de St Joseph et luy fait connestre celles qui en doivent estre les premiers sujets.

Environ ce temps-là qui estoit celuy que Dieu avoit marqué pour faire nestre l'institut des Religieuses hospitalières de St Joseph, la Ste Famille aparut à Monsr de La Dauversière comme il estoit en prières. La très Ste Vierge et St Joseph le prenant par la main le présentèrent à N. S. disant: que ferons-nous de cet homme-ci? Lequel respondit en serviteur fidèle: je le revêtirai de force et de sagesse, et aura pour conduite son ange gardien. Il connut en cette vision les personnes choisies de Dieu pour commencer son institut et ce qu'il devoit faire pour donner naissance et conduire ce grand ouvrage à sa perfection, etc.

Peu après, mademoiselle Marie de La Ferre(z) et mademoiselle Anne Foureau,(1) qui étaient l'une et l'autre de la ville de La Flèche et Monsr de La Dauversière aussy se sentirent pressées intérieurement de déclarer le désir qu'elles avaient depuis longtemps de se donner entièrement aux services des pauvres malades; il les écoute avec joie, il les encourage à la persévérance dans ce pieux dessein, enfin leur conseille de se retirer dans un petit hospital qui

z) Marie de la Ferre, fondatrice et première supérieure des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, née en 1592 et décédée le 27 juillet 1652.

1) Première compagne de Marie de La Ferre et première dépositaire de l'Institut.

estoit dans la ville, les assurant qu'elles y trouveraient de quoy exercer la charité et l'humilité, en un degré sublime et à la suite toutes les vertus, etc.

Ces deux chères colombes en amour et fidélité pour leur divin époux ne différèrent point l'exécution d'un dessein tout nouveau et si exposé à la censure de tout le monde, particulièrement de messieurs leurs parents, qu'elles prévinrent s'y vouloir opposer, mais passant par dessus tout ce que la raison et prudence charnelle et leurs amis leur sugérois; elles sortirent de leur maison paternelle, où elles estois beaucoup chéries et à leur aise pour s'enfermer dans une chambre d'un hospital, le jour et feste de la très Ste Trinité de l'année 1632 ou 33. Là elles trouvèrent les trois bonnes filles servantes de condition, mais d'une vertu excellente et sublime qui servaient les malades jour et nuit avec une ferveur admirable, sans aucuns salaires que ceux qu'elles attendaient du ciel. Voici leurs noms, Catherine Le Boue, Julienne Alary et Jeanne Cohergnes, qui ont persévéré jusqu'à la mort dans ce saint employ et Jeanne Cohergnes aussy, leur compagne fidèle et ont mérité par là d'être les trois premières Soeurs converses de notre saint institut.



CHAPITRE TROIS

L'union des deux demoiselles La Ferre et Fourneau avec les filles qu'elles trouvèrent dans l'hospital; ce qu'elles y faisaient journellement. ...

Nos deux demoiselles se voyant hors de la domination de leurs parents et à l'abri du plus grand monde en ressentaient beaucoup de consolation et renouvelèrent leur zèle pour pratiquer les vertus convenables à l'estat qu'elles avaient choisy, qu'elles envisageaient, comme grand et sublime dans les lumières de la foy et s'en reconnoissoient indignes, ce qui portait leur coeur à des remerciemens continuels envers Dieu de leur avoir fait la grâce de parvenir à l'accomplissement de leur dessein, elles estoient toutes animées par l'exemple de vertu qu'elles voyaient en ces trois bonnes servantes, cachées dans la mazure de ce pauvre hospital; celles-cy de leur côté estoient ravies de joie de voir ces deux personnes de considération, s'unir à elle pour servir les pauvres malades et partager leurs peines et travaux ensemble, qui n'estoient pas petits, car l'hospital n'avoit point de rentes par la négligence et peu de soin de ceux qui en avoient administré le temporel, il fallait tous les jours faire la quête pour avoir les nécessités des malades; ces bonnes servantes la fesoit d'un grand courage, ne se rebutant point pour les reproches qu'on leur fesoit et des injures qu'on leur disoit, ce qui arrivoit souvent de la part des libertins et coeurs durs et sans pitié qui ne voulaient pas donner l'aumône. Les gens de bien au contraire les applaudissoient et les considéroient comme des saintes; cesy dura encore plusieurs années après l'entrée des deux demoiselles,

pendant lesquelles elles firent bien des actes héroïques, dans leur hospitalité particulièrement. La première sous la conduite d'un saint prestre comme Monsr de St-Cantin, (2) curé de Ste-Colombe, grand serviteur de Dieu, on peut dire qu'elle devint une Ste-Thérèse en amour de Dieu, et un St Jean l'hospitalier en charité et compassion envers les pauvres, les plus misérables et abandonnés. Elle étoit toujours la première à les servir dans les offices les plus bas et dégoutants avec une joie qui paraissoit sur son visage et avec un amour de séraphin, on se sentait touché du désir d'aimer Dieu seulement à la voir et l'entendre parler. Plusieurs filles se donnèrent à Dieu et quittèrent le monde à son exemple, ne pouvant assez admirer ce qu'avait fait celle-cy, en le quittant, à l'âge de 19 ans, elle qui étoit advantagée de toutes les qualités qui la pouvaient rendre aimable et chérie de luy et qui sont capables d'y attacher son coeur et l'estime du monde réciproquement, mais tous ces beaux talans eurent en elle des effets tous contraires puisqu'elle attira les coeurs de ses compagnes et amis à se consacrer tout à Dieu par l'exemple des vertus sublimes qu'ils luy voyaient pratiquer journellement auprès des pauvres.

2) Julien Le Royer, curé de Saint-Quentin.



CHAPITRE QUATRE

La mort de Monsieur de St-Cantin (a) et l'entrée des neuf premières filles de notre institut, on commence à bastir.

Pendant la plus grande ferveur de nos nouvelles hospitalières, Monsr de St-Cantin mourut en grande odeur de sainteté comme il avait vécu. Sa chère fille spirituelle en fut très vivement touchée, luy rendit tous les devoirs, que l'estime profonde qu'elle avoit de sa vertu, et la reconnaissance demandoit d'elle et fit enterrer son corps fort solennellement dans le caveau de l'église de son hospital, et par le conseil de Monsr de La Dauversière, prit pour directeur de sa conscience le révérend Père Meslan, jésuite, homme très expérimenté en la conduite des âmes et d'une vertu approuvée comme il était convenable pour conduire les âmes aussy élevées que celle de mademoiselle Marie de La Ferre et ses compagnes dans la voie de la perfection. L'estat de pauvreté et bassesse extérieures où elles étaient réduites pour l'amour de Dieu ne rebuta point celles que le Seigneur destinait pour estre les fondemens de notre édifice, bien loin, elles y trouvaient un goût et suaveté sans pareils qui attirait leur coeur à la suite de l'époux divin, qui leur fesoit abandonner toutes leurs prétentions pour le monde, quitter leurs parents et se renfermer dans la mesure d'un hospital qui tombait en ruines, ce qui engagea Monsr de La Dauversière d'y faire de grandes réparations et augmentations; il fut un des premiers à fournir à la dépense et engagea plusieurs de ses amis à y faire des aumônes. Monsr le baron de Fam-

a) M. de Saint-Quentin, mort à La Flèche le 13 sept. 1641.

camp (b) luy donna des sommes considérables, en sorte que pendant deux années que durèrent les travaux, il se trouva augmenté de moitié et tout le vieux corps de logis si bien réparé qu'on l'aurait pris pour estre presque neuf; tout cela se fit par les soins et sous la conduite de monsieur de La Dauversière, qui fit tout à la fois l'office de procureur, de quêteur, d'architecte et d'économe, avec son zèle et humilité ordinaires, ne s'attribuant rien en tout cela que ce qu'on y trouvait mal ordonné ou mal fait, ce grand serviteur de Dieu voyant à vue d'oeil que sa Majesté mettoit sa main divine à l'ouvrage qu'il avait bien daigné luy révéler et fait l'honneur de le choisir pour cause seconde et l'instrument dont il voulait se servir pour faire naître et perfectionner l'ordre des Religieuses de St-Joseph en son église, il n'oublia rien de tout ce qu'il crut propre à cela, il visitoit souvent ces deux filles, les consolait et les encourageait dans leurs travaux de corps et d'esprit qu'elles avaient à soutenir. A ces deux filles il s'en joignit trois autres, savoir: mademoiselle Anne de Ribère, (c) mademoiselle Anne Letandre, (d) animée du même esprit que les premières et mademoiselle Marie Girot. (e) Leur bon père dans les desseins de Dieu les visitait souvent, leur faisait des entretiens en général et en particulier par l'ordre du R. P. Meslan sur la grandeur des vertus propres à leur estat et les moyens et

b) Pierre Chevrier, baron de Fancamp, gentilhomme normand, ami et disciple de M. de la Dauversière, membre de la Compagnie de Montréal, il fut plus tard admis dans les Saints Ordres.

c) Anne de Chasteleux. Les annales imprimées et les manuscrits l'appellent Anne de Lespicier de Ribère, mais Ribère était le nom de sa mère. Son père s'appelait de Lespicier de Chasteleux. Elle entra chez les Filles de Saint-Joseph, le 27 octobre 1640 (de Laulnay, Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, I, 89).

d) Anne Letendre, fille d'un riche avocat de La Flèche, entrée à 21 ans, le 7 janvier 1641.

e) Marie Gyrot, sixième religieuse de l'Institut.

manière de les pratiquer, avec un zèle de séraphin; l'estime et le respect profond qu'elles avaient pour luy ne leur ôtait point la confiance à luy dire leurs difficultés dans la vie spirituelle et pratique des vertus, quoy qu'elles ne le connaissaient pas encore pour ce qu'il leur estoit dans les desseins de Dieu, si ce n'est la mère de la Ferre me persuadant aisément qu'il ne luy cachait pas ce qu'il avait reçu du ciel à son occasion, la connaissant d'une humilité profonde et d'une prudence si rare afin de l'amener par là à segonder les desseins du Seigneur par la pratique des vertus sublimes répondant en la perfection que le ciel demandait d'elles, etc.

Ces premières compagnes En ce temps plusieurs filles se présentèrent pour estre admises avec les cinq premières qui le demandèrent avec instance, mais n'ayant pas assez d'espace pour les y loger, il les exhorta à la persévérance et consulta ceux à qui il avait communiqué les lumières du ciel qui luy conseillèrent de faire bastir une maison pour elles et celles qui voudraient s'unir à elles pour servir N. S. en la personne des pauvres malades proche de l'hôpital. Monsieur de La Dauversière prenant ces conseils comme des marques nouvelles de la volonté de Dieu, il se résolut de mettre la main à l'oeuvre, quoyqu'il se vit hors d'état de fournir seul à la dépense, se confiant et abandonnant à la conduite amoureuse de sa providence, qui ne manque jamais à ceux qui se confient en elle, il commença à faire travailler. La ville s'émut sur ce dessein, plusieurs personnes le désapprouvèrent, mais plus encore l'approuvèrent et s'en réjouirent et luy apportaient leurs aumônes pour aider à la dépense. En ce mesme temps Mons. de Bretonvilliers, (f) curé de la paroisse de St-Sulpice du faubourg St-Germain des Prés à Paris, vint à La Flèche qui estait le plus riche ecclé-

f) Alexandre Le Rageois de Bretonvilliers, né en 1620 et mort en 1676, curé de Saint-Sulpice et second supérieur du Séminaire Saint-Sulpice.

siastique de France, grand aumônier, donna vingt mille livres à Mons. de La Dauversière pour avancer son dessein, ce qui luy fit grand plaisir et anima sa confiance; je n'ay point su mes chères Soeurs ce qui donna lieu à cela et comment et pourquoy il le fit, mais j'ay bien su qu'il fit travailler incessamment à cette grande oeuvre qui subsiste encore et qui est regardée comme le berceau de notre institut, puisque c'est la première maison de toutés et sur laquelle Dieu a versé ses grâces abondantes comme on le verra à la suite de cette petite histoire, nos ferventes postulantes se réjouissoient beaucoup voyant la diligence avec laquelle on travaillait à leur bâtir une retraite et en ressentirent beaucoup de consolation, et firent de nouvelles instances pour qu'on les reçut ce qu'on fit aussitôt qu'il y eut une chambre assez grande pour les loger, cinq furent choisies sur un plus grand nombre, qui furent ma Sr Renée Busson, (g) ma Sr Jeanne de La Dauversière, (h) ma Sr Marie Havard, (i) ma Sr Thérèse Havard, (j) ma Sr Catherine Macé, qui sont les premières filles religieuses hospitalières de St-Joseph, qui ont toutes été des modèles de vertu, comme il estoit convenable; ma Sr Macé est une des fondatrices de notre monastère de Ville-Marie qui a été admirée de toutes celles qui ont eu le bonheur de la connaître et fort estimée de ceux qui ont eu la conduite de son âme et qui en ont parlé comme d'une sainte, etc., fort chérie de Dieu, mais toute crucifiée avec son divin espoux, portant toujours des estats intérieurs pénibles et des plus douloureux et ne fut point nourrie de lait et de miel à la suite de son espoux comme ses compagnes,

g) Renée Brisson, fille de René Brisson, sieur de la Galloisière, avocat au présidial de La Flèche et de Renée Le Barbier.

h) Jeanne Le Royer, fille de Jérôme Le Royer de la Dauversière, entrée à l'âge de 13 ans, le 1er février 1641.

i) Marie Havard de la Tremelaye, entrée comme novice à l'âge de 14 ans.

j) Sœur de la précédente, âgée de 10 ans.

mais de la mirhe la plus amère en quoy elle a fait paraître la force et fidélité de son amour puisqu'elle ne se relacha jamais de la pratique des vertus les plus sublimes, etc.

La mémoire de ces dix premières Soeurs que le Seigneur a choisies pour estre le fondement de cet édifice doivent être en vénération dans tout notre institut et nous animer par leur exemple à être à Dieu entièrement, comme elles ont fait généreusement. Le R. Père Meslan (*k*) quitta le collège de La Flèche en ce temps-là, pour obéir à ses supérieurs, qui l'envoyèrent ailleurs; ce qui mit la consternation dans son petit troupeau, sa conduite leur paraissant très nécessaire pour les soutenir dans leur entreprise, elles en demandèrent au Seigneur un autre à sa place, animé de son esprit et qui leur demeurât longtemps, pour leur besoin; ce qui est arrivé. Monsr de La Dauversière leur conseilla de prendre le R. Père du Breil, (*l*) aussy jésuite, qui les prit en soin avec grande bonté, qui les a conduites et dirigées bien longtemps, avec un grand succès et union des esprits; il seconda les desseins de Dieu en tout et les lumières de M. de La Dauversière qu'il crut venir de lui, obtint de Monsgr l'évesque d'Angers (*m*) la permission de congréger ces filles, de leur donner un habit religieux tel qu'elles le portent encore aujourd'huy et faire des voeux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de servir les pauvres malades, etc.

Et cesy, quand le bâtiment fut achevé et qu'elles eussent assez de commodité pour faire les observances régulières, dont la journée estoit bien remplie, les filles furent émues par ces nouvelles faveurs pour entrer dans cette nouvelle communauté dont on disoit tant de merveilles pour la

k) Le Père Meslan alla mourir à Bernay en se rendant à Rouen. Il est parlé avec éloge du Père Meslan dans la "Vie Cachée en Dieu", par M. Bourdon.

l) Le Père Dubreuil.

m) Henri Arnauld, mort le 8 juin 1692, à l'âge de 95 ans, après avoir occupé 42 ans son siège épiscopal.

paix, la mortification, la régularité, enfin la ferveur dans la pratique des vertus religieuses qui faisaient la considérer comme un petit paradis en terre, en sorte qu'en peu d'années elles se virent trente filles, toutes sujets excellents pour la vertu, qui n'avaient d'ambition que à qui travaillerait le plus à sa perfection, se procurant les offices pénibles et ravalée chacune en son particulier, trouvant leur plaisir et consolation à se surmonter en tout elles mêmes pour retour d'amour envers N. S. Ma chère mère Macé m'a dit plusieurs fois, joignant ses petites mains, qu'on ne pouvait rien adjoindre à l'obéissance, l'humilité et le silence qu'on y pratiquait, enfin la mort à soy même par la mortification des sens, qui étaient les fruits de la direction toute sainte du R. Père du Breil, et de Mons. de La Dauversière qui n'épargnaient ni leurs peines et leurs soins pour leur faire connaître la beauté et divins charmes de l'espoux qu'elles avaient choisi, et l'ardeur avec laquelle elles devaient marcher après luy, et courir à l'odeur de ces divins parfums qui sont les croix désirées et portées avec estime et amour dans le secret du coeur et aussi devant le prochain quand Dieu veut. Parmi ces filles plusieurs d'elles étaient d'une qualité fort distinguée, qui apportèrent du bien temporel considérablement, d'autres de moindre condition mais riches donnèrent de gros dots, en sorte que cette communauté fut estimée la plus riche de la province de l'Anjou, et se vit tout à la fois pleine de biens temporels et de grâces spirituelles, ce qui est assez rare, et remplie de sujets pleins de mérites et de vertus, ce qui fit bruit dans le monde et convia les filles à s'en procurer l'entrée; elles passaient déjà le nombre de 40 et firent résolution de s'en tenir là, jusqu'à ce que Dieu manifestât sa volonté. Notre sainte Mère de La Ferre estant bien affermie dans cette volonté et de l'agrément du R. Père du Breil et de Monsr de La Dauversière, qui pensaient tous comme elle et s'attachaient à perfectionner de plus en plus celles-ci et n'en point augmenter le nombre, mais ils furent bien eston-

nés d'apprendre que la princesse d'Epinoÿ(n) demandoit d'y estre reçue incónnue en qualité de soeur tourrière, car nos Soeurs ne sortoient jamais de leur maison, dès le commencement, que pour aller à l'église des jésuites parler à leurs directeurs qui le voulaient ainsy pour les tenir plus attachées à leur conduite, car il se disait tous les jours plusieurs messes dans l'église de l'hospital, où elles faisaient leurs cérémonies, en estant maîtresses, ce qui ne plaisait pas à Monsr de La Dauversière, je veux dire ces sorties qui ne les souffrait que par respect à ces rév. Pères, et à cause que l'église où elles allaient estait fort proche n'ayant que la rue à traverser. Les révérends Pères voulaient bien les confesser chez elles deux fois la semaine mais non leur parler de leur conduite particulière que dans le confessional de l'église du collège, ce qui a causé bien du trouble à la suite des années, quand on a pris les voeux solennels parmy nos Soeurs de cette première maison, plusieurs d'elles ayant mieux aimé se priver du bonheur d'estre religieuse tout à fait que de renoncer à la liberté d'aller à l'église des Jésuites, en quoy elles estaient soutenues par plusieurs de leur corps, etc.

Je reviens à notre chère princesse(o) qui fut admise en la maison de St-Joseph, bien cachée selon son désir, on la mit coucher proche les salles des malades afin d'estre mieux disposée à leur rendre service, prenant pour sa part ce qu'il y avait de plus bas et dégoûtant; c'est elle qui a toujours allumé le feu dans les cheminées pendant bien des années, l'hiver comme l'été, faisait des messages en ville, alloit au

n) Anne de Melun, fille de Guillaume de Melun, prince d'Espinoÿ, et d'Ernestine Claire Eugénie d'Arenberg, née en 1618, morte en 1679.

L'abbé Jos. Grandet a publié sa vie en 1687 sous le titre: "Vie de Mademoiselle de Meleun,....fondatrice des Religieuses Hospitalières de Baugé, en Anjou".

o) La princesse d'Epinoÿ, Mlle de Melun.

marché acheter les provisions, visitoit les closeries ou maisons de campagne, montée sur un âne et revenait chargée de ce qui estait comme beurre, fromage, oeufs et volailles. Monsieur son frère (p) l'accompagnait ordinairement en qualité d'infirmier ou valet des pauvres, qui apportait à la maison ce que sa bonne soeur achetait au marché et ce que l'âne ne pouvait porter, ce qui fait bien connaître que le frère estait aussy saint que sa soeur et animé d'un même esprit de vivre pauvre, inconnu au monde à l'imitation de notre bon Sauveur, ce qu'ils ont soutenu plusieurs années avec l'admiration des anges, et des hommes qui en avaient connaissance et ne se sont fait connaître que quand leur directeur les assura que c'était la volonté de Dieu, etc. Le R. Père Chauveau (q) succéda au Père du Breil (r) en la conduite de cette première maison qu'il gouverna sagement et saintement comme les deux premiers, mais ceux qui leur ont succédé n'ont pas suivi leurs traces, lesquels n'ont point soutenu et entré dans les sentiments des fondateurs, qui souhaitaient faire passer cette famille de filles congrégées en celui de religieuses hospitalières, en faisant des voeux solennels; plusieurs de ces révérends pères s'y opposèrent premièrement en secret et puis ouvertement, ce qui causa bien du trouble et diversité de sentiments entre les Soeurs, chacune soutenant celui de son directeur, qui estoient tous jésuites, M. de La Dauversière et notre digne Mère de La Ferre gémissaient

p) Alexandre Guillaume de Melun, prince d'Espinay, mort en 1679.

q) François Chauveau, né au diocèse de Sena, en 1599, admis dans la Compagnie de Jésus le 30 avril 1616, directeur général de l'hôpital des armées du Roi et mort à la suite des troupes le 17 septembre 1647. (Rapin, Mémoires sur le Jansénisme, édit. Aubineau, I, 209).

r) M. de Laulnay observe que la Sœur Morin se trompe sur la succession des confesseurs. Le Père Dubreuil est resté à La Flèche jusqu'en 1665.

beaucoup devant Dieu d'un si grand changement, sans y pouvoir apporter de remède, le temps n'étant pas encore arrivé que le Seigneur avoit marqué pour cela. Plusieurs années se passèrent dans la division de sentiments sur cet article, pendant lesquelles Monsr de La Dauversière se donna tout entier aux affaires de la colonie du Montréal et la Mère de La Ferre(s) mourut dans l'établissement de la maison de Moulins, en odeur de sainteté comme elle avoit vécu (t); je n'en dirai rien de plus maintenant. Je reviens à Monsieur de La Dauversière qui fit un voyage à Paris pour les affaires du Canada auxquelles il pensait davantage qu'à celles de sa famille, ne négligeant rien de tout ce qu'il croyait pouvoir avancer les desseins de Dieu dans Ville-Marie, plusieurs personnes qui ont eu le bonheur de le converser m'ont dit qu'il nommait ainsy l'isle de Montréal dès ce temps-là(u) et disait qu'à l'advenir elle ne seroit connue que par ce nom auguste, une des vues qui luy avoit fait entreprendre ce voyage estoit afin de s'associer quelques personnes de piété et de moyens, qui pussent soutenir avec luy les grandes dépenses qu'il fallait faire pour envoyer et entretenir en Canada la colonie des François pour travailler à la conversion des Sauvages. Un jour marchant dans les rues de Paris, l'esprit tout occupé de ces pensées, Monsieur l'abbé Ollier(v) pour lors curé de St [Sulpice] vint à sa rencontre, le salua par son nom, le congratula du motif qui l'avait fait venir à

s) C'est à tort, dit encore M. de Laulnay que la bonne sœur canadienne donne ici la Mère de La Ferre, morte, comme on sait, depuis plusieurs années.

t) Elle mourut le 25 juillet 1652.

u) M. Faillon, dans sa "Vie de Mlle Mance", (p. XIV), parle des vues prophétiques de M. de la Dauversière touchant l'île de Montréal et assure qu'il la connaissait avant que les Pères Missionnaires en eussent donné aucune description.

v) L'abbé Jean-Jacques Olier, fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice et l'un des principaux membres de la Compagnie de Montréal.

Paris et luy mit en mains 80 Louis d'or dans un rouleau de papier pour servir à son dessein, disant qu'il en voulait être. Monsieur de La Dauversière fut bien estonné de recevoir un tel salut d'un homme qu'il ne connaissait pas et de qui il n'était point aussy connu, ce qui luy fit comprendre qu'infailliblement Dieu éclairait cet homme qui répondait à sa pensée. Les voilà tous deux à s'embrasser dans une sainte jubilation, et à s'entretenir du Montréal comme s'ils y eussent demeuré dix ans, ces deux grands serviteurs de Dieu, se communiquant ainsy les lumières que Sa Majesté leur avait données pour le même dessein; ils lièrent dès ce moment une amitié indissoluble et très particulière qui a paru dans toutes les occasions et s'écrivirent depuis mutuellement pour se communiquer les lumières que Dieu leur donnait sur des affaires qui regardaient la gloire et le salut des âmes. Monsieur Ollier estant ainsy le premier associé à Monsieur de La Dauversière pour son dessein de la colonie du Montréal; après luy s'y joignirent encore Monsieur le duc Deliancour, Monsieur le chevalier de Maurengis, (w) Monsr le chevalier Duplessis Monbart, Monsieur le baron de Renty, si renommé pour sa vertu, Monsieur Drouart, gentilhomme ordinaire de Monsr le duc d'Orléans, Monsieur le baron de Famecamp, Monsieur de Chomedy dit de Maisonneuve, qui en a été le premier gouverneur et y a demeuré en cette qualité plus de 20 ans, et plusieurs autres Seigneurs dont les noms me sont inconnus (x) suivirent et s'associèrent au même dessein et

w) Ecrit en marge par une autre: — Mr Samfirmin dirval, du mon, Mr Lepretre et son frère, Mr Ollier, Mr bretonvillier, Labé de Kelus, les dames, La princesse, Le chancelier de ville chauvin, Le guin et surtout Md dubullon qui est bien emploier pour le montréal.

x) Vofel quelques renseignements sur chacun de ces messieurs:—

Roger du Plessis, marquis de Liancourt, duc de la Rocheguyon et pair de France, fils de Charles et d'Antoinette de Pons, né en 1598, mort le 1er août 1674.

résolurent entre eux d'envoyer et entretenir à leurs frais et dépens une colonie française dans l'isle du Montréal pour y travailler incessamment à la conversion des Sauvages; quelques-uns ont dit qu'ils en firent voeu, ce que je ne scay pas d'assurance, tous ces messieurs estant convenus ensemble de chercher des personnes propres à ce grand ouvrage et de fretter un navire pour les porter en Canada. Monsieur de La Dauversière se chargea d'en faire l'embarquement, ce qu'il a continué plusieurs années, prenant des soins et se donnant des fatigues inconcevables pour que tout fut fait à temps et à propos et que les personnes choisies fussent capables des emplois où on les destinait en quoy il estoit aidé par Monsr de Chomedey, qui devait y aller en personne, prit

Antoine Barillon, seigneur de Morangis, maître des requêtes, puis conseiller d'Etat et directeur des finances. Né en 1599, il mourut le 4 avril 1672.

Christophe Duplessis, baron de Montbart, avocat au Parlement. Mort le 7 mai 1672 au Séminaire des Missions étrangères, à Paris.

Gaston Jean-Baptiste, baron de Renti, né en 1611 et mort à Paris le 24 avril 1649. Sa vie a été publiée par le Père de Saint-Jure.

M. Drouart, secrétaire de la Société de Montréal en 1644.

Louis Séguin, baron de Saint-Brisson, des Ruaux et de Saint-Firmin.

Jean-Antoine de Mesmes, seigneur d'Irval, vicomte de Vaudreuil, conseiller d'Etat, puis président à mortier au Parlement de Paris, mort le 23 février 1673.

L'abbé Denis Le Prêtre.

Louis Le Prêtre.

Madeleine Fabri, épouse de Pierre Séguier, alors chancelier de France.

Isabelle Blondau, épouse de Jean de Phelypeaux, seigneur de Villesavin, connu plus tard sous le nom de comte de Buzançois.

Probablement Sanguin. Isabelle Séguier, fille unique de Pierre Séguier avait épousé Christophe Sanguin, seigneur de Livry.

Mme de Bullion.

grand intérêt que les provisions fussent bien faites et que rien ne manqua dans l'équipage. Mademoiselle Mance passa aussy dans ce navire avec quelques familles qu'on menoit habiter le Montréal et commencer la colonie. (z)

z) Le navire qui portait Mlle Mance était parti de La Rochelle et arriva à Québec le 20 août 1641. Deux autres navires étaient partis de Dieppe et de La Rochelle, ce dernier portant M. de Maisonneuve.



CHAPITRE TROIS (a)

De la fondation de l'hôpital de Ville-Marie.—2e, des moyens dont Dieu se servit pour cela.—3e, mademoiselle Mance est choisie pour l'administrer.

La Sainte Providence qui avait conduit et dirigé les affaires de la colonie du Montréal en si bons termes, savait bien qu'elle avait besoin d'un hospital, pour le secours des malades tant Français que Sauvages. Dans le temps même qu'on traitait fortement des affaires de celles-cy, le Saint-Esprit parla au coeur premièrement de mademoiselle Jeanne Mance, et en second lieu à madame de Bullion. (b) Voici comme la chose arriva: cette demoiselle estoit de la ville de Langres, (c) elle s'était donnée et consacrée à Dieu par le voeu de chasteté dès l'âge de six à sept ans, comme elle me l'a dit elle-mesme bien des fois, elle vécut dans la grande dévotion dans la maison de Monsieur son père qui ne s'y opposa jamais, par l'amour tendre et la complaisance qu'il avait pour sa fille, qui de sa part agissait en toutes choses avec tant de prudence et de vertu, qu'elle ne luy causa ja-

a) Il y a ainsi 2 chap. 3 et 2 chap. 4.

b) Angélique Faure, fille de Genchard Faure, secrétaire du roi, et de Madeleine Brulart, nièce de Nicolas Brulart de Sillery, chancelier de France. Elle épousa en 1612, Claude de Bullion, surintendant des finances. Devenue veuve en 1640 et laissée très riche, elle consacra toute sa fortune aux bonnes œuvres. Elle était membre de la Compagnie de Montréal.

c) Mlle Mance était de Nogent et non pas de Langres. Elle était fille de Pierre Mance qui occupait à Nogent la charge de procureur du Roi. (Faillon, Vie de Mlle Mance, I, 2).

mais aucun chagrin pour ses dévotions qu'elle ajusta toujours à sa volonté. Ce bon père mourut et laissa sa fille orpheline de père et de mère qui était décédée il y avait plusieurs années, ce qui la rendit entièrement maîtresse d'elle-même et de suivre les attraits de la grâce ; mademoiselle Mance se détermine plus que jamais d'estre toute à Dieu et de souffrir quelque chose pour se rendre plus conforme à J. C. qu'elle avait choisy pour son époux dès sa tendre jeunesse. Parmi toutes ses pensées, qui occupaient tout son esprit, celle d'aller au Canada lui vint aussy, luy semblant que cela luy aiderait à gagner les bonnes grâces de celui à qui seul elle recherchait de plaire, après la pensée le désir vint en elle si fort, qu'elle se résolut de venir à Paris pour chercher les moyens d'aller en Canada, elle s'en déclara à ses amis qui prirent ce discours pour un honnête sujet ou prétexte d'aller en cette grande ville pour s'y faire voir, comme bien d'autres font. Son confesseur, même ne pouvant luy ôter ce désir, luy dit un jour, allez mademoiselle, allez en Canada je vous en donne permission ; elle partit de Langres pour venir à Paris y apprendre le chemin du Canada, ce que chacun prenait pour une raillerie. Monsieur Dolbeau, son cousin, chanoine de la sainte chapelle l'y reçue fort bien, tous ses entretiens étaient du Canada, n'en ayant point en elle prit plus de plaisir ; elle fit plusieurs connaissances et amitiés avec ceux qui savaient le projet de la nouvelle colonie du Montréal, ce qui luy donna beaucoup de joie et de consolation voyant une si belle porte ouverte pour accomplir son désir, particulièrement avec un religieux de l'ordre de St-François Récollet (d) et un Père de la doctrine chrétienne qui avaient beaucoup de bonne volonté pour ce nouveau pays et luy procuraient tout le bien qui leur estoit possible auprès de leurs amis et pénitents, car dans ce temps-là le Canada estait en vogue et la fondation de l'hospital de

d) Le R. P. Rapin, provincial.

Kebec qui estait nouvellement fondé et des religieuses hospitalières qui le desservent faisait grand bruit à Paris et excitait les gens de bien à imiter cette dame dans sa charité et piété envers les pauvres malades du Canada, tant Français que Sauvages. Madame de Bullion, veuve de Monsieur de Bullion, ministre d'Etat, fut touchée du désir d'en faire autant, en faveur de la nouvelle colonie du Montréal qu'on commençait actuellement, mais elle ne voulait point estre connue avoir aucune part à cette oeuvre, pour des raisons de prudence et d'humilité chrétienne très louables et attendait ainsy en silence que l'occasion s'offrit comme elle le souhaitait. Or, le Père de la doctrine chrétienne, dont je viens de parler, estoit son confesseur; de sorte qu'il savait ses sentiments, et comme il connaissait mademoiselle Mance, luy conseilla de rendre visite à cette dame, mais comme elle ne savait pas le motif que ce bon père avait de lui donner cet avis, elle ne se pressait pas d'y aller, joing qu'estant fort dévote elle fuyait le grand-monde. Un jour le religieux de Saint-François, que j'ay dit, (e) qui estoit familier chez Madame de Buillion, s'offrit dy limener (f) et la faire connaître à cette dame, ce qu'il fit; elle y alla donc et fut présentée par ce bon religieux. Elle eut un entretien de plusieurs heures avec elle, où elles parlèrent amplement du Canada et surtout de la nouvelle colonie du Montréal, pour qui elle se sentait beaucoup d'inclination. Mademoiselle Mance luy déclara combien elle estoit pressée du désir d'aller dans ce nouveau pays, qu'on disoit être une terre de promission sur lequel Dieu avait de grands desseins pour sa gloire et le salut peut-être d'un million de Sauvages; qu'elle avoit quitté la ville de Langres et tous ses parans, étoit venue à Paris uniquement pour en chercher le moyen ne sachant pas encore sy elle irait bientôt, ni ce qu'elle ferait là, mais que s'aban-

e) Le R. P. Rapin.

f) de l'y mener.

donnant à Dieu, elle se confiait qu'il accomplirait son désir et ses desseins, voulant estre toute abandonnée et fidèle adoratrice de la très sainte Providence. Madame de Bullion demeura édifiée et très satisfaite de l'entretien de mademoiselle Mance la pria d'y retourner pour sa consolation, ce qu'elle fit plusieurs fois, enfin elle s'ouvrit sur le dessein (g) qu'elle avait de fonder un hospital dans la nouvelle colonie, et que, puisqu'elle avoit assez de courage et de vertu pour y vouloir aller, qu'elle la chargeroit de tout, pourvu qu'elle luy promit un secret inviolable, ce qu'elle fit sur le champ, estant au reste comblée de consolations intérieures de voir déjà pour quoy Dieu l'avoit fait venir à Paris, elle pria Madame de luy donner du temps pour connaître par ses directeurs, si c'étoit la volonté de Dieu, qu'elle se chargeât de la conduite de cette oeuvre qui estoit grande et bien au dessus de ses forces, faisant de son côté tout ce qu'elle pouvait faire pour la connaître. Elle recommanda cette affaire à tout ce qu'elle connessoit de serviteurs de Dieu, fit une retraite de dix jours sous la conduite du R. Père St-Jure, (h) de la Compagnie de Jésus, lequel l'assura enfin, que Dieu la vouloit en Canada, qu'elle acceptât les offres qu'on luy fesoit, et n'eût aucun égard à son infirmité corporelle et à sa délicatesse naturelle qui estoit grande. Mademoiselle Mance retourna au plus tôt voir madame de Bullion, luy dit que Dieu voulait qu'elle prit soin de son hospital, qu'elle estoit disposée à exécuter sur cela toutes ses intentions, enfin le contrat se fit dans les formes ordinaires (i) à la réserve, qu'elle n'y parut que sous le nom d'une personne qui ne veut point estre nommée ni connue d'autres, que de celles à qui elle

g) Mme de Bullion aurait été la promotrice de l'Hôtel-Dieu comme M. de La Dauversière fut le promoteur de Ville-Marie.

h) Jean-Baptiste Saint-Jure, écrivain ascétique, né à Metz en 1588 et mort à Paris en 1657.

i) Ce contrat est resté inconnu. Il existe au Séminaire un renouvellement du contrat de fondation de l'Hôtel-Dieu.

confiait son secret; laquelle reçut comptant dans son tablier, à plusieurs reprises, pour ce mieux cacher, la somme de soixante mille livres; sur quoy elle assigna une pension de mille livres à mademoiselle Mance, sa vie durant, luy donnant en outre plusieurs bijoux de dévotion de grand prix et son portrait en miniature dans une boîte d'agaste fine, enchâssée en de l'or et enrichie de perles fines dont la demoiselle fit présent à notre communauté quelques années avant sa mort, (j) qui l'a gardé avec vénération, pour le profond respect qu'elle a dû mériter de cette dame et la reconnaissance qu'on luy doit en qualité de fondatrice (k) aussy bien que de l'hospital, ce que je ferai connaître en son lieu; chargea en outre la demoiselle de l'administration du bien temporel du dit hospital jusqu'à sa mort, ce qu'elle a exécuté avec beaucoup de peine à cause de ses maladies continuelles qui l'ont obligée de garder le lit plusieurs années de suite, et ordonna par son contrat que la pension de mille livres de mademoiselle Mance retourneroit à l'hospital après sa mort; qui a esté fondé de mille écus de rente, que ce fond seroit inaliénable et que si à l'avenir l'isle de Montréal venait à périr, par la guerre des Yrocois ou autre accident, le dit fond de soixante mille livres retourneroit à l'Hôtel-Dieu de Paris, qui jouirait de la rente jusqu'au rétablissement du dit Montréal auquel elle retourneroit, etc.

Quant au portrait de madame de Bullion, vous croirez peut-être mes Soeurs que vous possèderiez encore ce petit trésor, que vous jugez bien, ne devoir jamais sortir de notre monastère, et qui en effet y a été gardé chèrement jusqu'en l'année 1695, qu'il fut enveloppé dans l'incendie général de notre monastère, qui arriva la nuit du 24 au 25 février, qui nous en a privé pour toujours, et sans espérance de ne couvrir cette perte, qui nous a esté très sensible car nous trou-

j) La communauté.

k) (de la Communauté des Religieuses de St-Joseph.)

vions beaucoup de consolation, seulement à le regarder.

Mademoiselle Mance reçut son argent à plusieurs reprises ou paiements, comme j'ay déjà dît, crainte qu'on ne s'en aperçut, ne pouvant pas tout porter à la fois; elle m'a raconté elle-mesme plusieurs fois, fort agréablement, qu'elle s'y fesoit porter en chaise; et qu'un soir, ses porteurs luy dirent: mais d'où vient, Mademoiselle, que quand vous venez ici, vous estes moins pesante que quand vous en sortez, assurément cette dame vous aime et vous fait des présents. Ce qui luy donna beaucoup de craintes d'estre volée et peut-être tuée. Ce qui luy fit prudemment changer de porteurs et aussy d'heure, pour aller voir Madame.

Aussitôt qu'elle eut reçu toute la somme, elle la mit en fond de rentes constituées, savoir: vingt-deux mille livres à l'hôtel de Dangoulesme, qui a porté peu de profit, et point du tout, depuis plus de 30 ans que les propriétaires sont morts et leurs biens vendus par décrets. (l) On a fait espérer cependant que le fond ne sera pas tout perdu; mais il ne produit plus de rente et on ne touche rien du fond, ce qui obère notre pauvre hospital notablement, et l'aurait ruiné, si notre bon Roy ne l'avoit soutenu par ses libéralités, luy ayant donné mil livres chaque année depuis 12 ou 13 ans. Mademoiselle Mance fit un autre contrat de 22 mil livres sur Monsieur le Baron de Renty, qui les prit dans le désir de servir à cette oeuvre, qu'il aimoit et estimoit beaucoup, devant servir à la gloire de Dieu et au salut de plusieurs âmes, dans le Canada. Il en a payé la rente 15 ou 16 ans, (m) puis

l) Déjà en 1663, lors de la cession de l'île au Séminaire de Saint-Sulpice, il y avait eu mutation de créance hypothécaire par jugement rendu en 1662. Voir Edits et Ordonnances éd. 1854, vol. I, p. 93.

m) Douze ans tout au plus puisque le capital avait été rendu par madame de Renty le 4 mars 1653 et placé à 1100 livres de rente sur la moitié de la métairie par contrat survenu entre mademoiselle Mance et le gouverneur quelque temps après. Voir Ed. et Ord., 1854, vol. I, p. 93.

rendit le fond, (*n*) qui a été employé à soutenir les dépenses de cent hommes, travaillants et artisans, que Messieurs de Saint-Sulpice (*o*) envoyèrent et firent passer de France audit Montréal, [en l'année (*p*) 1653] après qu'ils en furent les Seigneurs (*q*) par la remise volontaire que leur en fit Monsieur de La Dauversière (*r*) et toute la compagnie des Seigneurs, qu'il s'étoit associés, à quoy Mademoiselle Mance consentit à cause, comme elle s'en est déclarée plusieurs fois, et mesme par écrit qu'elle croyet, que sans ce secours, l'entreprise du Montréal auroit péri et eschoué entièrement, vu l'estat où il estoit lors réduit; et puis elle connoissoit Messieurs de St-Sulpice si généreux et affectionnés aux intérêts de cet hospital, qui est un des plus beaux avantages de leur Seigneurie. Qu'elle savoit obliger beaucoup par cet endroit, qu'elle n'a pas eu rien risquer leur donner bien, eux, qui avec le temps pouvois relever ledit hospital de tout intérêt, par leurs libéralités: ce qui luy ôtoit le scrupule, qu'elle sentoît en l'âme d'avoir aliéné ce fond contre les intentions de la fondatrice.

Messieurs de St-Sulpice luy donnèrent en échange de cette somme une terre en valeur contenant cent ar-

n) Interpolation au bas de la page: "ces 22 mil livres ont aussi été employées du consentement de la fondatrice à faire du découvert et les Seigneurs ont donné pour cela à l'hôpital cent arpents de terre; ainsi les Seigneurs de l'île n'en ont point du tout profité.

o) Sœur Morin doit confondre ici les Messieurs du Séminaire avec les Messieurs de la Comp. de M.

p) La recrue de 1653 était la plus importante depuis la fondation. Cf. Mém. Soc. Royale—Les colons de Montréal, 1642-67. E.-Z. Massicotte—Le rôle d'embarquement est conservé au Séminaire.

q) Sœur Morin fait ici erreur puisque les Messieurs de Saint-Sulpice ne devinrent seigneurs de l'île que le 9 mars 1663.

r) M. de La Dauversière était mort lors de la cession de l'île au Séminaire. Voir Ed. et Ord., 1854, vol. I, p. 93.

pents aux portes de la ville avec quelques bâtiments dessus; un autre contrat de 200 arpents en bois debout depuis son décès; luy ont fait en outre, plusieurs aumosnes dans son besoin et le desservent journellement (s) pour le spirituel avec bien du zèle et de la charité, depuis son établissement, etc.

Les seize mille livres restant furent mises sur Monsieur Desbordes, qui en a payé la rente jusqu'aujourd'huy de 800 livres.

s) Les Messieurs de Saint-Sulpice ont toujours conservé la direction spirituelle de l'Hôtel-Dieu.



CHAPITRE QUATRE

Mademoiselle Mance dispose ses affaires pour partir. 2— Elle se rend à La Rochelle. 3—Fait connaissance et amitié particulière avec Mons. de La Dauversière. 4—Lequel, de sa part, fit à peu près les mesmes démarches. 5—Il fait disposer toutes les affaires et fait partir le navire de la colonie du Montréal en l'année 1640.(t)

Aussy tôt que les affaires de la fondation de l'hospital de Ville-Marie furent conclues à Paris, Mademoiselle Mance travailla pour se disposer à quitter la France, pour venir dans le Canada où la grâce l'attirait avec tant de force et de suavité. Elle écrivit à Monsieur de La Dauversière, qu'elle savoit estre comme l'âme de cette affaire et procureur de Messieurs de la Compagnie, lequel luy manda de faire diligence et qu'elle se rendit à La Rochelle dans un certain temps, que je ne scay pas, que là, ils se parleraient à loisir et à cœur ouvert. En effet, ils se rendirent presque à mesme temps et animés d'un mesme esprit, de travailler, et se consumer pour Dieu, s'ouvrirent leurs coeurs mutuellement tous bruslant de l'amour divin. Mademoiselle Mance parlait de ses matières comme un séraphin et bien mieux que plusieurs Docteurs ne sauraient faire; pour Monsr de La Dauversière je ne scay pas s'il avoit la facilité d'expliquer ses pensées. Elle luy rendit compte de tout ce qui s'étoit passé en faveur de la nouvelle colonie, de la fondation de son hospital, de sa vocation pour le Canada, particulièrement à Ville-Marie, qu'elle regardoit déjà comme le lieu qui luy estoit

t) Pour 1641.

destiné pour travailler à la vigne du Seigneur et pour consommer son sacrifice en servant les pauvres malades sauvages et François de la colonie. Monsieur de La Dauversière fut charmé de l'entretien et saintes dispositions de cette fille, qu'il considéra depuis comme une amazone chrétienne, lia une sainte amitié avec elle, comme il estoit convenable pour s'aider mutuellement, à conduire l'oeuvre dont N. S. les avoit chargés et en soutenir le poids, ce qui a duré jusqu'à la mort de mon dit sieur de La Dauversière, qui est décédé 20 ans après cette première entrevue (u) et dont elle fut vivement touchée. Monsieur de La Dauversière choisit toutes les personnes qui devois commencer cette colonie, en quoy il fut aidé par Monsieur de Chomedy qui avoit aussy beaucoup de discernement, et on a remarqué que toutes les personnes qu'il a choisies ont toutes bien réussy à ce qu'il les avoit destinées et ont édifié et servy la colonie. Le premier qu'il choisit fut monsieur de Chomedy pour gouverneur, à quoy il ne pensait pas, et qui n'accepta cet employ que par respect à la volonté de Dieu qu'il crut luy estre marquée par son serviteur qui l'en pressa: en second Monsieur Closse (v) qui devoit estre son second dans le gouvernement et qui en a fait l'office plusieurs années, jusqu'à l'année 62 qu'il fut tué par les Yrocois, de plus une garnison de soldats, qui n'ont pas passé 12 à 15 en nombre, de plus quatre familles de bons laboureurs, savoir: St-Père (w) ou Gardé (x), Pri-

u) M. de La Dauversière, on l'a déjà vu, est mort en 1659.

v) Lambert Closse.

w) Jean de Saint-Père est venu, croit-on, en 1643. Jean de Saint-Père (St-Pair dans Tanguay, Dict. Généal.).

x) Il s'agit ici sans doute de la famille Godé. Nicolas Godé, marié à Françoise Gadois, vint en 1642 avec sa famille. Il avait alors 2 fils, François et Nicolas, 2 filles, Françoise et Mathurine. Il fut tué par les Iroquois avec de Saint-Père, en octobre 1657.

"ou" a ici le sens disjonctif, car Gardé (Godé) n'est pas un surnom de Saint-Père.

mot, (a) Gadcis et Luco, qui ont tous beaucoup travaillé en leur manière pour l'avancement de cette colonie et qui vivent encore aujourd'hui en la personne de leurs petits enfants, qui se sont provignés jusqu'à la 4^e et 5^e générations et qui se font encore remarquer par leurs bonnes mœurs entre toutes les autres familles de Ville-Marie et pour qui aussy on conserve une estime respectueuse qu'on n'a pas pour les autres familles venues depuis et choisies par d'autres. Les soldats susdits ont presque été tous tués en gardant et défendant les habitants dans les dispositions, revenant aux hérauts du temps passé qui donnois leur vie pour le bien de la patrie et à qui on donne le titre de martyrs; ceux qui en échappèrent se sont établis et ont fait de bonnes familles où N. S. estoit servy et honoré. Mademoiselle Mance de sa part mena avec elle 4 ou 5 filles, (b) desquelles je ne scay plus les noms, que de m^de Minime, qui s'appelait mademoiselle Catherine de Laveau, (c) de Provence, pour luy aider à servir les malades et qui se marièrent toutes aux soldats de la garnison, Dieu le permettant ainsy pour peupler la nouvelle colonie. Voilà en quoy consistoit toute l'espérance de Monsieur de la Dauversière, qu'on peut bien comparer au grain de moutarde de l'évangile vu ce qu'on voit dont ils ont esté la semence et les fondements, etc.

Tout ce petit troupeau choisy s'embarqua avec joie dans le navire préparé pour faire treize cents lieues de mer, c'est dans ce moment tant désiré que nos saints voyageurs ou pèlerins renouvelèrent leurs bonnes intentions et dispositions; je n'ai pas ouy dire qu'ils aient eu des peines extraordinai-

a) Ne serait venu qu'en 1650. No 127 Colons. E. Z. Massé cote.

b) On n'en mentionne aucune dans Colons. Op. cit.

c) Dans l'étude sur les Colons de Montréal, op. cit., elle n'apparaît qu'en 1650 et serait originaire de Lorraine selon le recensement de 1666. Mariée à Gilbert Barbier, dit le Minime, le 14 nov. 1650.

res dans leur navigation, qui fut assez heureuse; ils arrivèrent l'automne fort tard à la ville de Kebec, capitale de tout le Canada.



CHAPITRE CINQ

1—*Monsieur D'Ailleboust reçoit honorablement Monsieur de Chomedy et Mademoiselle Mance.* 2—*Ils hivernèrent à Kebec.* 3—*Leur arrivée à Ville-Marie.*

Nous avons lieu de croire que le navire de Messieurs de la compagnie qui portoit nostre espérance et le fondement de la colonie du Montréal, partit de La Rochelle dans le mois de juillet ou d'aoust de l'année 1640, (*d*) puisqu'ils n'arrivèrent à Kebec que dans le mois d'octobre suivant. Monsieur d'Ailleboust, (*e*) qui estoit lors gouverneur général du Canada, fut bien joyeux de voir arriver un navire de France, dans un temps qu'il n'en attendait pas, il le fait saluer par des décharges de plusieurs canons, à l'ordinaire et ayant su que Monsieur de Chomedy et Mademoiselle Mance estois dedans, il les fit redoubler et alla luy-mesme les recevoir à la descente du navire, les mena dans son fort, où il les régala de son mieux. Madame Marie de Boulogne, (*f*) son espouse, qui estoit une dame d'une dévotion et vertu très particulière, qu'on tient avoir vescu avec mon dit sieur d'Ailleboust, son espoux, à peu près comme saint Elzéar et sainte Delphine, fit amitié avec Mademoiselle Mance, à la mode des

d) 1641.

e) M. de Montmagny était alors gouverneur, M. D'Ailleboust ne fut gouverneur qu'en 1648. Il ne serait même arrivé au pays qu'en 1643. Il est difficile de s'expliquer comment la Soeur Morin l'a fait recevoir M. de Maisonneuve à Québec en 1641.

f) Marie de Boulogne est inconnue. Il s'agit de Barbe de Boulogne, née en 1618, femme du gouverneur, décédée chez les Hospitalières de Québec le 7 juin 1685.

saints qui s'aiment en Dieu et pour Dieu, ce qui a continué tant qu'elles ont esté ensemble, vivant en union et cordialité mutuelles, comme si elles avois esté soeurs; tout le débat qui a paru entre elles estoit à qui se déferait le plus en toutes occasions, et qui auroit la dernière place; elles ne s'appelloient point du nom de madame ni mademoiselle, mais seulement ma soeur. Mademoiselle Mance fit de fréquentes visites aux deux couvents de religieuses qui estois à Kebee, pendant son hivernement, toute sa joie estoit de les voir et converser avec elles, tant par l'amour et le respect profond qu'elle avoit généralement pour toutes les personnes consacrées à Dieu, que par la connaissance qu'elle eut de leur mérite et de leur vertu, ce qui l'engagea à leur donner son estime et à rechercher leur conversation; leurs supérieures permirent qu'elles la fissent entrer parmy elles à cause qu'ils connurent bien quecette demoiselle estoit vraiment religieuse, en vertu et piété qui paroissoit en elle avec éclat et puis on la respectait autant dans le monde que Madame la Gouvernante, (g) quoy qu'elle ne le rechercha pas, elle fit encore grandes connaissances avec Madame de la Peltrie, (h) fondatrice du couvent des Révérendes Mères Ursulines, qui pour elle eurent toujours un profond respect joint à une estime revenant à son mérite, distinguée en tout, Madame de La Peltrie de sa part recevoit Mademoiselle Mance dans son couvent avec toute l'honnêteté possible, selon la petitesse et pauvreté du Canada, qui ne permet que le [...] nécessaire en tout, lia amitié avec elle comme de soeur à soeur, luy pro-

g) M. de Montmagny était-il marié? Il ne l'était probablement pas en sa qualité de chevalier de Malte. L'erreur vient de ce que la Soeur Morin a toujours dans l'idée que ce fut M. d'Ailleboust qui reçut M. de Maisonneuve et qui était marié.

h) Mme de la Peltrie, (Marie-Madeleine de Chauvigny) née à Alençon, en 1603, fonda le Couvent des Ursulines à Québec, en 1637, entra elle-même comme novice, en 1646, et mourut à Québec, le 18 novembre 1671.

mit de monter au Montréal pour assister au premier sacrifice de la sainte messe qui y devoit estre célébrée et faire une neuvaine à la montagne tant renommée qui luy a donné le nom, qu'on regardoit comme un lieu de dévotion particulière pour des raisons que je n'ay jamais su assez bien pour en faire part aux autres, ce qui fait que je n'entreprend pas de l'écrire. Mademoiselle Mance passa ainsy le temps de son hivernement à Kebec fort doucement et avec beaucoup de consolation, dans l'entretien de plusieurs servantes de N. S. et du R. Père Jérôme Lalemant, (i) jésuite, homme d'un mérite rare et grand serviteur de Dieu, en qui elle prit confiance pour sa conduite particulière et qui a esté son directeur pendant qu'il a vescu. Monsieur de Chomedy ou Maisonneuve, qui avoit à peu près les mesmes inclinations que Mademoiselle Mance, fesoit les mesmes visites, cependant le temps luy ennuyait et paraissoit long à Kébec; il désiroit beaucoup le printemps, pour commencer cette grande oeuvre et si attendue du ciel et de la terre, le commencement de cette colonie promise de Dieu à Monsieur de La Dauversière son serviteur, à Monsieur Ollier qu'on tient avoir eu les mesmes lumières à l'égard de l'isle de Ville-Marie qu'il a aimée et estimée comme un lieu ou Dieu devoit estre servy particulièrement et la très Sainte Vierge beaucoup honorée et grand nombre de sauvages sauvés par la grâce du Saint Evangile, ce qu'on a vu avec admiration et grande consolation de la part des gens de bien, qui mettent leur joie dans l'augmentation du règne de J. C. dans le premier temps, qui a duré environ 30 années, qu'on vivait icy comme dans la primitive église, selon le sentiment de plusieurs

i) Le révérend Père Jérôme Lalemant, frère du Père Charles Lalemant et oncle du Père Gabriel Lalemant, martyr canadien, né à Paris, le 17 novembre 1593, entré dans la Société de Jésus en 1610, arrivé au Canada en 1638 et mort à Québec, le 26 janvier 1673.

serviteurs de Dieu, à qui je l'ay ouy dire et qui déplorais avec douleur le relâchement dans la vertu et le progrès du vice qu'on y voit aujourd'huy. Enfin le printemps arriva, Monsieur de Chomedy et Mademoiselle [Mance] ne perdirent pas un moment pour disposer toutes choses au voyage de Kebec à Ville-Marie, où l'on compte soixante lieues de chemin, qui se fait par eau en été et l'hiver en raquettes, sur les glaces; à présent on le fait à cheval avec des tresnes qui sont les carosses du pays de Canada, etc.

Madame d'Ailleboust voulut estre de la partie avec Mademoiselle de Boulogne, sa soeur, qui depuis s'est fait religieuse ursuline à Kebec, sous le nom de St-Dominique, (k) Madame de Lapeltrie avec une fille de chambre qu'elle avoit amenée de France et qu'elle a fait religieuse dans la suite, dans son mesme monastère, sous le nom de St-Ignace, (l) qui vit encore aujourd'huy dans une vénérable vieillesse et grande odeur de vertu s'y joignant aussy. Cette sainte et vénérable troupe s'embarqua avec Monsieur de Chomedy dans une chaloupe, qui est la voiture ordinaire du pays; ils partirent de Kebec, à ce qu'on peut conjecturer, dans le commencement du mois de may, (m) puisqu'ils arrivèrent à l'isle de Ville-Marie, terre de promesse et de grande espérance, le 17^e du dit mois; aussy tôt qu'ils aperçurent cette chère ville future dans les desseins de Dieu, qui n'estoit encore que des forêts de bois debout, ils chantèrent des cantiques de joie et d'action de grâces à Dieu, de les avoir amenés si heureusement à ce terme, comme les Israélites firent autrefois, et mirent pied à terre dans le lieu où est bâtie la

k) Mgr Tanguay (Dict. Généol. I) l'appelle Gertrude Philippe et la fait mère de Barbe de Boulogne. C'est l'annaliste qui a raison. Philippine Gertrude de Boulogne était la soeur de Mme d'Ailleboust.

l) La Mère Charlotte Barré de Saint-Ignace, première professe des Ursulines au Canada.

m) Le 8 mai 1642.

ville à présent. Mademoiselle Mance m'a raconté plusieurs fois par récréation, que le long de la grève, plus d'une demi-lieue de chemin ci-devant, on ne voit que prairies émaillées de fleurs de toutes couleurs, (n) qui fesois une beauté charmante; après avoir descendu de la chaloupe et mis pied à terre, Monsieur de Chomedey se jeta à genoux pour adorer Dieu dans cette terre sauvage, et toutes la compagnie avec luy qui, tous ensemble, rendirent les devoirs de religion à la supresme Majesté de Dieu, qui ne luy avois point encore esté offerts en ce lieu barbare, habité par les nations qui nous font la guerre aujourd'huy jusqu'à lors.

Ils chantèrent encore des psaumes et des hymnes au Seigneur, puis les hommes travaillèrent à dresser des tentes ou pavillions, comme de vrais Israélites, pour se mettre à couvert du plus fort des pluies et des orages, qui furent grandes et extraordinaires cette année-là; le lendemain matin on dressa un autel, où toutes nos dames épuisèrent leur industrie et leurs bijoux, et firent en ces rencontres tout ce que leur dévotion leur suggéra, sur lequel le R. Père Dupairon, (o) jésuite, offrit la sainte victime J.C.N.S. à son père éternel en odeur de suavité. Le 18^e jour du mois de may de l'année 1641, (p) on ne peut pas dire la joie et la consolation que ressentit alors cette troupe élue, car je les croy toutes des saintes; on entendoit de tous côtés que des voix de cantiques, d'hymnes et psaumes en action de grâces et de louanges à Dieu, surtout de nos dames, qui en firent leur principale affaire, pendant que les hommes commencèrent à travailler pour se faire du découvert et mettre leur

n) Cet endroit en face de Montréal sur la rive sud a été concédé en seigneurie aux Pères Jésuites sous le nom de Prairie de la Madeleine en 1647, le 1^{er} avril, par François de Lauzon, fils de Jean de Lauzon. *Mém. Soc. Hist.*, II, p. 69.

o) Le Père Joseph Imbert du Perron, arrivé à Québec le 1^{er} juillet 1640, et retourné en France le 6 septembre 1658.

p) 1642.

vie plus en assurance. Monsieur de Chomedey voulut abattre le premier arbre, disant qu'estant le Gouverneur, cet honneur luy estoit dû. La place où fut dressé le saint autel et dit la première messe a servy depuis à bâtir la maison du fort de Monsieur de Maisonneuve, si renommée, et qui a subsisté jusqu'en l'année 82 ou 83, qu'on acheva de la démolir, quoy qu'elle ne fut que de bois, et où est à présent la maison de Monsieur de Caillièrre, (q) notre gouverneur d'aujourd'huy. Monsieur de Chomedey, qui ne cherchait qu'à glorifier Dieu et travailler à sa propre sanctification et à celle des personnes que Dieu luy avoit [uni] dans son oeuvre, s'appliqua à establir plusieurs petites pratiques de vertu et dévotion, simples et humbles, à quoy il fesoit tout aboutir; il composa une fraternité de cinq frères et de cinq soeurs, il se mit le premier des frères avec Monsieur Lambert Closse, (r) Monsieur Lucau, (s) Monsieur Minime Barbier, (t) Monsieur Prudhomme; (u) les soeurs estoit Madame D'Ailleboust, Madame de la Peltrie, Mademoiselle Mancee, Mademoiselle de Boulogne, Mademoiselle, (v) que j'ay dit servir Madame de la Peltrie; ils ne s'appelois que frères et soeurs, s'étudiois à se déférer en tout, à servir tous les autres, quand ils auroient besoin d'eux, à les consoler, à servir les malades,

q) A l'endroit où se trouve l'ancien édifice de l'assurance Royale, et qui est devenu plus tard l'édifice des douanes; depuis 1916, plusieurs services de l'Etat y ont leurs bureaux. (No 1 Place de la Commune, Place Youville, Place Royale).

r) Lambert Closse, sergent-major de Ville-Marie, tué par les Iroquois en février 1662.

s) Léonard Lucault, dit Barbeau, arrivé en 1643, tué par les sauvages en juin 1651.

t) Gilbert Barbier dit le Minime, charpentier, arrivé en 1642, avec la deuxième recrue et inhumé à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 15 novembre 1693.

u) Louis Prud'homme, brasseur, arrivé en 1650, et mort à Montréal, le 2 juillet 1671.

v) Mademoiselle Charlotte Barri.

&c. ; ils firent quantité de neuvaines et pèlerinages à la montagne, à pied, et dans le risque de leur vie à cause des Irocois qui pouvois facilement se cacher sur les chemins et les y attendre à passer, n'ayant point encore aucun découvert, mais tout en bois debout et forêts fort épaisses ; cela ne refroidissoit point la dévotion de ces dames, ni la peine de monter en haut de cette montagne roide et escarpée, en sorte que les personnes les plus robustes y travaillent et suent beaucoup aujourd'huy que les chemins y sont battus. Ce qu'elles firent pendant neuf jours de suite en la compagnie des cinq frères et de quelques autres encore, cependant les ouvriers travaillois à mettre le Seigneur à couvert de la pluie, on bâtit pour cela une petite chapelle de 9 à 10 pieds, en carré, voûtée et proprement faite, joignant la maison de Mademoiselle Mance et de laquelle on y communiquoit, qui nous a servy depuis de tour et parloir bien des années ; après qu'on eut fait une église, dans laquelle chapelle le très Saint Sacrement reposoit, et comme nos Israélites n'avois point d'huile pour faire brûler une lampe jour et nuit devant l'autel, ils s'avisèrent de mettre dans une fiole de verre fin plusieurs mouches à feu, qu'on appelle à feu, qui ne paroissent que dans l'été, qui fesois paraître cette fiole aussy claire et reluisante pendant la nuit que sy il y avoit eu plusieurs petites bougies d'allumées dedans, tant la dévotion et le zèle est industrieux, &c.

La place où a esté bâtie cette première chapelle est dans l'enclou de notre hospital, entre le bâtiment de l'apothicairerie des pauvres et leur boulangerie, environ à 12 ou 13 pieds de la rue ; on travailloit tout à la fois par l'ordre de Monsieur de Chomedey à abattre les arbres et à les écarir pour faire des maisons. On commença par le fort qui estoit assez grand pour contenir la colonie du Montréal, qui y logea en effet toute entière assez longtemps pour estre mieux disposée à se défendre contre les Irocois ; on fesoit garde ou sentinelle jour et nuit, pour mettre leur vie en assurance ;

car avec tout cela, ils n'aurois pas échappé aux armes des Iroquois, sy le Seigneur n'avoit veillé à leur défense et salut, &c.

On bâtit aussy une maison à Mademoiselle Mance, joignant la chapelle qui estoit assez raisonnable, pour n'estre que de bois, où il y avoit une cuisine, une chambre pour elle, une pour ses filles et une pour les malades dont elle estoit l'infirmière et la mère, de plus une grande chambre à côté qui a servy à loger plusieurs années Messieurs les prestres de St-Sulpice, seigneurs du dit Montréal, pendant qu'ils se bâtirent un séminaire qui leur servoit de cuisine, de salles, de dortoir et de réfectoire, &c (*w*)

Cette mesme chambre servit aux mesmes offices à nos premières mères qui ont fondé; je le donnerai à connaître plus amplement aillieurs, et je croy aussy que les R.R. Pères Jésuites, qui ont esté les premiers pasteurs de ce troupeau, les R.R. pères Lemoyne (*x*) et Priar s'y retirois aussy; pour ce qui est du R. père Dupairon, je ne croy pas qu'il s'y soit logé car elle n'étoit pas faite de son temps. Les hommes travaillois incessamment à faire des déserts et apprester les terres pour y semer du bled, ce qu'on ne put faire qu'après bien des années; il me paroît que cela a pu aller jusqu'à 8 ou 9 ans, pendant lesquels M. de La Dauversière envoyoit des farines de France et tout ce qu'ils avoit besoin, et on peut dire à la louange de sa charité qui estoit grande que les affaires de sa famille ne le touchoit pas plus que celles de cette nouvelle église; mesme on a remarqué qu'il abandonnoit, ou du moins laissoit celles-là, pour vaquer à celles-sy ou à l'établissement des filles de St-Joseph, qu'il ne comptoit que pour une mesme affaire, sachant par des lumières toutes cé-

w) Les seigneurs n'auraient donc point habité le fort, mais plutôt l'Hôtel-Dieu ou ce qui en fut le berceau.

x) Le Père Simon Le Moyne, arrivé au Canada en 1638 et décédé au Cap de la Madeleine, le 24 nov. 1665.

lestes qu'elles s'établiront un jour dans Ville-Marie et en seront les hospitalières, comme on voit aujourd'hui.



CHAPITRE SIX

Monsieur de La Dauversière travaille à établir les Filles de St-Joseph en communauté; elles se perfectionnent de jour en jour, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur et fondent des maisons de leur institut en plusieurs villes en peu d'années.

Je quitte donc notre nouvelle colonie travailler incessamment à l'établissement spirituel et temporel de Villa-Marie pour venir trouver Monsieur de La Dauversière au milieu de ses chers enfants; je veux dire les Filles hospitalières de St-Joseph, de la ville de La Flèche, qui se perfectionnent tous les jours, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur; l'odeur des vertus des cinq premiers en attira bientôt plusieurs autres. Quand elles furent au nombre de dix, il leur dressa des règles, leur fit prendre un habit qui les distinguoit du monde et, qui est le même que nous portons aujourd'hui, excepté qu'au lieu du voile on avoit une coiffe de taffetas, et au lieu de la guimpe que nous portons, on en portoit une carrée, comme les Religieuses de la Visitation de Ste-Marie, et un mouchoir à demi rond sur le col; tout le reste de l'habit estoit semblable à celui que nous avons maintenant, et noir aussi; et prenant cet habit elles firent les vœux que nous faisons, de pauvreté, de chasteté, et de servir les pauvres en union de charité, mais ils estoient simples et sans pouvoir relever, ayant recours à l'autorité des évêques ordinaires; aussi avoir réglé très prudemment, dans ces premiers statuts, que les filles ne feroient pas les vœux pour toute leur vie du premier coup, mais seulement pour un an, puis pour 2 ans, jusqu'à neuf, et ce temps expiré, si elles demeuroient contentes de la communauté et la communau-

té d'elles réciproquement, elles les fesoit pour toute la vie, et pour lors ils étois perpétuels sans estre solennels pour cela.

Je souhaiterois icy mes soeurs, pour votre édification et satisfaction, pouvoir vous faire connaître la perfection de vertu où parvint cette première maison en 18 ou 20 ans, par la fidèle et exacte observance des règles que leur donna ce saint législateur, toutes tirées du saint Evangile et des conseils de N. S. J. C., tout cela sous la direction des R.R. Jésuites qui avois la conduite spirituelle de cet institut naissant et de la sienne propre; personnages au reste d'un mérite fort distingué dans la compagnie comme ont esté les R.R. Meslan, Chauveau, Vaslier, de Lingendes et du Breuil, qui ont beaucoup travaillé avec Monsieur de La Dauversière à former et perfectionner cette oeuvre. Son Directeur l'obligeoit, quoy que laïque, de diriger celles de ces filles qui le souhaitaient et de leur faire des exhortations à portes closes. Ma Sr Macé m'a dit depuis deux jours que cela arrivoit souvent, estant toujours disposé et des matières préparées quand on l'en prioit, qu'une fois il en fit trente de suite, si touchantes, que toutes les soeurs en sortois baignées de larmes ; il faudrait une meilleure plume que la mienne pour vous faire comprendre quelques parties de la perfection et ferveur où estoit cette communauté et les grâces abondantes que Dieu versoit sur elles, tant pour le spirituel que temporel et bon estat des affaires extérieures, ou pour parler plus correctement, vertus intérieures et extérieures: comme l'amour de Dieu, la charité du prochain, l'humilité, l'obéissance, le silence, l'exactitude ou ponctualité au règlement, la mortification y reluisois avec éclat et paroissois avec grand lustre; la bonne odeur de ces vertus attira sur elles sans v penser l'estime et vénération publiques. Plus de 40 filles furent reçues, toutes d'un mérite particulier, avec des dispositions à la vertu telles que les devois avoir des personnes choisies de Dieu pour estre les fondemens d'un ordre nou-

veau que sa Majesté vouloit donner à son église, dans ce siècle, qui se doit multiplier comme les étoiles du ciel, selon la prédiction de son fondateur, qui arrivera indubitablement si elles se forcent d'imiter les vertus de leur père, le grand saint Joseph, qui a toujours été l'admiration des autres saints, tant ceux qui sont au ciel que ceux qui sont encore sur la terre. N'est-il pas vrai mes soeurs que ce nous est un honneur et bonheur tout particulier d'estre seules religieuses qui, jusqu'à présent dans l'église de Dieu, aient reconnu le grand saint pour père et spécial protecteur auprès de Sa Majesté qui ne peut rien refuser à celui à qui il est soumis et a reconnu et appelle son père sur la terre, à qui il a confié la garde précieuse de sa très sainte Mère et qui a esté le dépositaire des secrets du ciel révélés à sa sainte Epouse, et d'un trésor infiny de grâces qui luy sont toutes particulières et qu'il ne communique et partage avec personne? Encore, mes soeurs, que notre saint institut a esté fait dans la ville de Ville-Marie, comme j'ay déjà dit, il est pourtant vrai qu'on a fait trois établissements avant celuy-sy, savoir: celuy de Baugé, celui de Laval, et celui de Moulins; ce fut l'année de la naissance de l'ordre que les Filles de St-Joseph furent demandées avec tant d'instances par les corps de ces villes qu'on ne leur put refuser. Monsieur de La Dauversière n'estant pas d'avis qu'on se pressât beaucoup de fonder dans la crainte de ce qui est arrivé que cette première mère ne fut épuisée de son lait et de sa substance, en donnant ses meilleurs sujets et qu'ensuite elle ne devin malade de cet effort, ce qui est arrivé à la lettre, chacune le sait, et le relâche qui a suivy ces grandes évacuations spirituelles et que la maladie a duré trente ans et plus, qu'on peut dire avoir esté jusqu'à la dernière extrémité par l'état où a esté réduite cette désolée maison, pour ne vouloir pas prendre la stabilité et s'estre escartée des sentiments de son fondateur, sur laquelle on peut dire que tous nos monastères ont gémy et pleuré comme J. C. sur le Lazare, mais aussy que

nous avons la joie et consolation de voir ressusciter par le zèle incomparable de la révérende mère des Essarts, (y) et de ses chères filles, nos soeurs du monastère de Beaufort-en-Vallée, laquelle y est allée en personne depuis 4 ans pour réparer les ruines et la remettre à son premier lustre et beauté, qui commence déjà à paroître par la sagesse et la bonne conduite de cette grande ouvrière, que le bonheur suit dans toute cette entreprise, le Seigneur donnant des bénédictions abondantes à ces travaux. Je reviens à nos établissements dont je me suis escartée.

Ma lemoiselle la princesse d'Espinau, qui s'étoit retirée inconnue dans la maison de La Flèche, et qui y vivait comme une personne du commun, sous le nom de ma Sr de Lahaye, fut inspirée d'en fonder une maison dans la ville de Baugé et un hospital en mesme temps, (z) comme on le peut voir bien au long dans l'histoire de la vie de la princesse, imprimée depuis quelques années. On luy donna pour cet établissement ma Sr Renée LeJumeau pour Supérieure qui est présentement dans ce monastère, âgée de 78 ans, personne d'un rare mérite et vertu. assistée de mes Soeurs Busson et LeGras (a) et une Soeur domestique dont je n'ay pas su le nom, qui sortirent de la sainte maison de La Flèche le 25 octobre de l'année (1650). Environ un mois après, 2 décembre, on fit l'établissement de Laval, ma Sr Anne de Cléraunay (b) y fut envoyée Supérieure; ma Sr Catherine Macé, assistante; ma Sr Judhit de Bresolles, instructrice; ma

y) Lézine Scholastique Berault des Essarts, née en 1633 et décédée le 12 septembre 1702 à La Flèche.

z) La maison de Baugé fut fondée en 1643.

a) Renée Le Gras de Villette, une des fondatrices de Beaujeu: entrée en 1646, en même temps qu'une de ses soeurs, Jeanne, et morte en septembre 1689, 19 jours après avoir été élue supérieure.

b) Anne Aubert de Cléraunay, entrée le 5 août 1645, fondatrice de la maison de Laval, morte à Avignon, le 19 juin 1685.

Sr Marie Maillet, dépositaire, qui sont les trois fondatrices de ce monastère de Ville-Marie; de plus, ma Sr Grandmaison, (c) hospitalière, ma Sr Oussé, (d) sa compagne et ma Sr des Essarts, dont j'ay parlé ci-devant qui estoit encore novice, estant venue exprès de Laval, lieu de sa naissance, pour faire son noviciat à La Flèche, pour ensuite retourner au dit Laval, comme elle fit en compagnie de celles qui allèrent fonder; elles menèrent encore une tourrière appelée Sr Urbaine. L'hospital estoit grand et bien fourny de malades; elles y souffrirent beaucoup de contrariétés de la part de la ville et des administrateurs qui les chicanèrent sur plusieurs choses, à quoi elles ne s'étois pas attendues, ce qui est ordinaire aux entreprises qui tendent à la gloire de Dieu, contre lesquelles le démon combat toujours pour les détruire s'il peut, ou du moins les traverser de plusieurs travaux, quand il ne peut gagner autre chose, ne croyant pas avoir perdu son temps quand il a contristé et affligé les serviteurs et servantes de sa Majesté divine qu'il hait à mort, &c.

Le mois de mai suivant notre très honorée mère de La Ferre alla fonder à Moulins et laissa pour Supérieure en sa place ma Sr Anne Le Tandre, qui fut exclu^z canoniquement et dans les formes par billets secrets, etc. Elle mesna avec elle Sr Thérèse Hauard, ma Sr Le Ballem, (e) ma Sr de Ruigné (f) et Sr Jeanne Pillet, (g) soeur converse ou domestique. C'est dans cet établissement où elle a trouvé la fin de ses travaux et la parfaite jouissance de son bien aimé, après lequel elle soupiroit avec des ardeurs de séraphin depuis bien des années qu'elle s'étoit consacrée à luy, &c.

On a envoyé pour Supérieure en sa place ma Sr Jeanne

c) Jeanne Héreau de Grandmaison, entrée en 1649.

d) Probablement Marie Honze, mentionnée par M. de Laulnay parmi les fondatrices de Laval.

e) Soeur Claude LeBalleur, native d'Angers.

f) Anne Bidault de Ruigné, entrée en 1649.

g) Jeanne Pillet, soeur converse.

de La Dauversière, fille du père commun de toutes, et ma Sr Guittièrre; je vous diray en passant mes soeurs que notre très chère et très honorée première mère de La Ferre souhaitoit beaucoup avoir avec elle ma Sr de La Dauversière à Moulins, à quoy Monsieur son père s'opposa pour des raisons qui nous sont cachées; ce qui fit qu'un jour, luy écrivant, elle luy dit: "vous ne voulez donc pas me donner votre fille, vous me refusez cette consolation, mais sachez qu'elle y viendra bientôt, et dans une condition à quoy elle ne s'attend pas." Je laisse pour un peu de temps Monsieur de La Dauversière travailler à accroistre et perfectionner les Filles de St-Joseph et reviens voir Monsieur de Chomedey que les affaires de la colonie obligèrent de repasser après y avoir demeuré 9 ou 10 ans.



CHAPITRE SEPT.

1—*Monsieur de Maisonneuve passe en France pour les affaires de la colonie, en 49 ou 50. 2—Il y séjourne plusieurs années. 3—Il retourne en Canada, en 53, avec 100 hommes.* (h)

Dans le temps que Monsieur de Chomedey retourna en France, Monsieur de La Dauversière travailloit à se défaire de la seigneurie du Montréal et la remettre entre les mains de Messieurs les prestres de la communauté de St-Sulpice du faubourg St-Germain, à Paris, à qui il la donna entièrement et sans en exiger aucun intérêt. (i) Monsieur Jean-Jacques Ollier, qui estoit leur Supérieur, l'accepta, tous les Messieurs de la Compagnie qu'il s'étoit associés dans la dite seigneurie y consentirent tous, dans la pensée que ces Messieurs ecclésiastiques pouvois plus avantageusement travailler à la gloire de Dieu, estant établis sur les lieux, et faire moins de dépenses pour soutenir les frais de la colonie qu'eux, qui ne pouvois pas estre présents, et plusieurs autres raisons qu'on ne peut pas écrire.

Toujours est-il vrai que Monsieur de La Dauversière

h) C'est en 1651 que M. de Maisonneuve partit pour la France. Il revint à l'automne de 1653.

i) La Soeur Morin fait erreur en plaçant à cette date la cession de l'île de Montréal aux MM. de Saint-Sulpice. Cette cession n'eut lieu que le 9 mars 1663 et M. de La Dauversière était alors disparu depuis plus de 4 ans. La Compagnie de Montréal, en 1663, ne se composait plus que de 5 membres: le baron de Fancamp, MM. Jean Garribal, Barrillon de Morengis, Duplessis de Montbar et Bertrand-Drouart.

ne fit point cette remise sans avoir bien connu la volonté de Dieu sur cela, luy qui aimoit cette oeuvre autant ou plus que sa propre famille, puisqu'il avoit quitté tant de fois les affaires et besoins de celle-là pour vaquer à ceux de celle-ci, mais avec un amour tendre et une affection incomparable. Pour moy je croy qu'il fit un grand détachement et un acte de dévouement sensible, luy, à qui le Seigneur avoit manifesté ses desseins sur ce lieu, qui sont grands et sublimes, et qui estoit près de s'accomplir en partie, luy qui en avoit appris les dimensions du Seigneur mesme, et bien des particularités que n'ont pas su plusieurs qui ont demeuré des 20 années; de plus, que les Filles de St-Josephs'y devois establir bientôt, puisqu'il n'avoit fait le projet de leur institut que dans cette vue, qui commençait déjà à paroistre et estre connu, puisqu'on establissoit en plusieurs villes de France et qu'on les demandoit encore en beaucoup d'autres lieux pour le mesme sujet; mais rien de tout cela n'arresta ce grand serviteur de Dieu de faire sa très sainte volonté aussy tôt qu'il la connut, &c.

Monsieur Ollier d'autre part devoit avoir bien des répugnances de charger ses enfants d'une seigneurie si considérable qui les engageait indispensablement à bien des soins et sollicitudes, luy qui estoit si saint, si retiré du monde, si zélé pour tous les devoirs d'un bon prestre et si appliqué à son bien, à quitter et travailler incessamment au salut des âmes, qui demandoit la mesme perfection de ces enfants et confrères; tout cela n'empêcha point qu'il n'accepta cette seigneurie, connaissant assurément que le Seigneur souverain le vouloit ainsy pour des raisons qui nous sont cachées, et qui apparemment luy estoit fort évidentes, car quand c'est le Seigneur qui éclaire, il n'y a point de ténèbres sur la terre où il darde ses rayons. Monsieur de Chomedy, qui estoit lors à Paris, eut part en toutes ces eschanges ou changements qui ne luy estoit point cachés. Il informa ces Messieurs très exactement de l'estat des affaires de Ville-Marie

et combien elle avoit besoin d'un secours extraordinaire pour mettre la colonie hors du danger d'estre détruite par les Yrocois, ce qu'ils aurois fait dix fois pour une, si Dieu ne l'avoit gardée et défendue luy-mesme d'une manière miraculeuse, selon le sentiment de plusieurs sages, et de toutes les personnes qui la composoit, qui reconnoissoit très bien n'échapper de la main des ennemis que par un secours du ciel tout particulier qu'ils attribuaient avec bien du fondement à la protection de la très Sainte Vierge en qui ils avois grande confiance.

C'est ce qui fit résoudre ces nouveaux seigneurs avec bien de la prudence de faire un effort et d'y envoyer cent hommes (j) travaillant de toutes sortes de métiers pour y défricher des terres, abattre des arbres, bâtir des maisons et par là éloigner les Irocois et se mettre en estat de les combattre comme ils ont fait depuis avec beaucoup de courage et de valeur. Plusieurs fois qu'on a vu dix hommes et moins encore, résister à 50 et 80 ennemis, ce qui leur a acquis la réputation dans tout le Canada, mesme dans l'ancienne France d'estre bons soldats, et les Irocois mesme ont dit plusieurs fois que 3 hommes du Montréal leur fesois plus de peur que six, d'allieurs ce qui est bien honorable pour messieurs les habitants de Ville-Marie et qui subsistent encore aujourd'huy, mais non d'estre si dévôts et vertueux comme par le passé.

Les 22 mille livres du fonds de notre hospital ont été consommées à cette entreprise des cent hommes comme j'ay dit plus haut, qu'on tient avoir conservé absolument la colonie avec bien d'autres sommes encore; une personne, Soeur Bourgeois qui en avoit fait les achats et provisions, m'a dit que la dépense avoit monté à 75 mille livres. Monsieur de Chomedy fut chargé de faire cette cargaison qui n'estoit pas

j) Consulter sur cette recrue l'étude de M. E.-Z. Massicotte, parue dans le *Canadian Antiquarian* de 1913, pp. 171 et suivantes.

un petit embarras; il fit venir des hommes choisis, de plusieurs endroits, crainte d'en amener de vicieux qui gâtassent la bergerie du bon pasteur, en quoy il a réussi avec avantage; tous ces artisans et autres ayant fort satisfait de leur personne et rendu bons services au Montréal dont ils se sont tous fait habitants et dont les familles peuplent Ville-Marie aujourd'huy. Il ne pouvoit manquer de bien réussir puisqu'il prit pour seconder cette affaire la Sr Marguerite Bourgeois si connue icy par sa vertu et par les grandes oeuvres que Dieu a fait pour elle. Monsieur de Chomedy, qui la connoissoit dès l'enfance^(k) estant de sa ville de Troyes, en Champagne, alla l'inviter de venir en Canada avec luy en son second voyage qu'il fit en France, ce qu'elle rejeta d'abord, mais faisant réflexion au mérite de la personne qui fesoit cette offre, qu'elle connoissoit très particulièrement, elle entra en doute si Dieu ne la vouloit point en ce nouveau pays de qui on disoit tant de merveilles; elle en parla à son confesseur et luy dit sa peine sur cela, semblant chose horrible qu'une fille entreprit un voyage de 13 cents lieues sur la mer, seule de son sexe; il luy demanda du temps pour y penser, elle de sa part pria tous ses amis et gens de bien de sa connoissance de recommander à Dieu une affaire d'importance pour elle. Cependant Monsieur de Chomedy dispoit toutes choses pour son départ et quand il trouvoit la Sr Bourgeois il l'invitoit toujours de venir en Canada et qu'il aurait soin d'elle et qu'il ne l'abandonneroit point; mais elle avoit toujours la mesme difficulté d'aller seule avec cet homme; or, se voulant déterminer tout à fait elle retourna à son confesseur qui luy dit d'abord: Ma fille il faut aller en Canada, Dieu le veut ainsy. Ne craignez rien en la compagnie de Monsieur de Chomedy, car il est un des premiers gentilshommes de chambre de la Reine du ciel; ces

k) Plus loin au feuillet 128, l'annaliste déclare qu'elle s'est trompée en disant qu'ils se connoissaient.

paroles la consolèrent extrêmement, venant de la part de cet homme qui passait pour saint et qui luy dit encore: peut-être ferez-vous là ce que nous n'aurons pu faire icy, de faire honorer dans une mesme société les trois vies différentes que la très Sainte Vierge a menées pendant qu'elle estoit sur la terre, savoir: sa vie contemplative, sa vie active dans la charité envers les pauvres qu'elle servoit et sa vie connaissante pour gagner des âmes à Dieu ce qu'elle a pris pour une prédiction qu'elle dit estre accomplie comme je le dis ci-après; elle partit donc de la ville de Troyes en la compagnie susdite pour venir au lieu de l'embarquement qui se fit à Nantes. Là, elle se retira chez Monsieur Le Coq, dont elle fit les affaires et prit la plus grande partie des marchandises et provisions qu'il luy falloit pour équiper les 100 hommes dont elle s'étoit chargée. Ma Sr Bourgeois est une personne capable de toutes choses; les affaires temporelles et spirituelles réussissent toujours bien en ses mains, parce que c'est l'amour du Seigneur qui la fait agir et qui luy donne intelligence; on aurait peine à trouver une fille comme celle-cy, qui a tout le caractère de la femme forte de l'Évangile.



CHAPITRE HUIT

Monsieur de Maisonneuve arrive en Canada pour la seconde fois en l'année 1653. (1)

Ce fut une joie et consolation inexplicable pour la nouvelle colonie du Montréal d'apprendre l'arrivée de Monsieur de Chomedey ou Maisonneuve à Kebec, escorté de cent hommes, ce qui estoit aussy considérable alors que le seroit mille aujourd'huy. Ce n'estoit que des voix de réjouissance qu'on entendoit de toutes parts et des actions de grâces à Dieu, dans toute l'étendue de la petite Ville-Marie et à leur reine et protectrice, la très Sainte Vierge aux prières et faveurs de laquelle ils attribuaient d'abord tous les bienfaits du Seigneur envers eux, en quoy ils ne se trompaient pas; il fut reçu avec toutes les acclamations et comme un autre sauveur de la colonie qui se voyoit tous les jours dans le danger d'estre sacagée, sans se pouvoir défendre contre ces ennemis qui estois beaucoup plus forts que nos François, dont le nombre estoit petit; je n'ay pas su au juste ce qu'il y avoit d'hommes, mais je scay qu'il n'y avoit encore que 14 femmes et 15 enfants; ces cent hommes leur servoit de corps de gardes pour les défendre comme bons soldats; ils se mirent à couper les bois et faire de grands abatis pour à sa suite faire de grands déserts; les charpentiers à écarir des maisons; les menuisiers, couvreurs, scieurs de long, maçons, à préparer des matériaux pour s'employer chacun de son métier à quoy ils se portois d'un grand zèle et désir de bien

1) Erreur. M. de Maisonneuve vint en 1642 et revint en 1646, 1647 et 1653.

faire. Les mieux accommodés des habitants se firent de petites maisons de bois pour se retirer du fort dans lequel ils avoient tous demeuré jusqu'à lors sans qu'on y vît aucun différent entre eux, qui put blesser la ferveur de la sainte charité; celles à qui il échappait quelques mots de colère ou de mépris en demandoit pardon premier que de se coucher à ceux qu'elles avoient offensés aussy exactement que dans un monastère, bien fervent et régulier. Les R. R. pères Pijart (*m*) et LeMoynes, (*n*) jésuites, qui estois les pasteurs de ce troupeau, agissois avec eux à peu près comme un bon maître de novice qui est toujours surveillant, qui loue, qui reprend, qui donne pénitence à ces novices bien disposés et friands de tels morceaux et qui reçoivent tout avec joie par le désir qu'ils ont de se perfectionner. Il y en avoit peu qui ne se confessassent et communiaissent tous les 8 jours et d'autres plus souvent. On ne voyoit point de péchés publics, ni des haines ou rancunes, tous n'estois qu'un coeur en charité, toujours prêts à se servir et à parler des autres avec estime et affection, &c.

Monsieur de Chomedy, comme gouverneur, veilloit à la conservation de la vie; pour cela il établit une dévotion de soldats de la Sainte Vierge au nombre de 63, (*o*) autant que cette Divine Reine a vescu d'années sur la terre, qui en son honneur exposois tour à tour leur vie pour la conserver à leurs frères, faisant la découverte autour des déserts et

m) Le Père Claude Pijart de la Compagnie de Jésus, né à Paris en l'an 1600, arrivé au Canada le 14 juillet 1637 et mort à Québec, le 16 novembre 1683.

n) Le Père Simon LeMoynes, de la Compagnie de Jésus, né en 1604, arrivé au Canada le 30 juin 1638 et mort au Cap de la Madeleine, le 24 novembre 1665.

o) Il est possible qu'une organisation de ce genre ait précédé celle du 27 janvier 1663, qui comprenait 20 escouades de 7 hommes chacune et dont la liste a été publiée dans la 3e livraison des Mémoires Soc. Hist. 1860.

champs de bled pour avertir quand ils voyaient les ennemis et leurs vestiges; celui qui la fesoit se mettait en estat de mourir, se confessoit et communiait le matin du jour qui luy estoit marqué, à quoy il estoit ponctuel, sans jamais y manquer, qu'au cas de maladie.

Plusieurs sont morts dans cet exercice de la plus parfaite charité, ce qui ne rebutoit point les autres et ne les empêchoit pas de se mettre au hasard d'être tués, parce qu'ils avaient l'honneur d'être soldats de la Vierge dans la confiance qu'elle porteroit leurs âmes en paradis. Cette confrérie a duré à ce qui me paroît jusqu'au retour de mon dit sieur de Maisonneuve en France, car je me souviens, moy qui suis venue dans cette maison en 62, avoir vu pratiquer cette louable dévotion plusieurs années que ces bons soldats de la très Sainte Reine du ciel venois communier à la première messe qui se disoit en notre église qui servoit alors de paroisse et en a servy longtemps après. Vous serez sans doute bien aises mes soeurs que je vous dise un fait bien remarquable et édifiant en un homme du monde comme estoit Monsieur de Chomedey en apparence, car il estoit vraiment religieux en piété, dévotion, bon comme un ange, ce qui luy a mérité la qualité de premier gentilhomme de la chambre de la Reine du ciel, il aimoit à se cacher en tout le bien qu'il fesoit et faire croire qu'il fesoit par nécessité bien des choses qui procédois uniquement de l'amour de Dieu et désir de luy plaire. Premièrement il n'avoit qu'un seul serviteur dans sa maison, pour faire sa cuisine qui estoit toujours bonne à son goût; sans faire aucune peine à son valet sur cela, exact à tous les jeûnes de l'église et d'autres encore de dévotion, quoy qu'il en souffrit beaucoup. Son habit estoit comme ceux des plus simples habitants, un capot de serge grise à la mode du pays. La soeur Marguerite Bourgeois l'a servy et demouroit dans sa maison, les cinq premières années qu'elle fut en Ville-Marie, elle avoit soin de son linge et de son mesnage de chambre et de tous ses in-

térêts; luy n'en avoit point du tout ne se souciant non plus d'argent que de fumier, ce qui a paru à tout le monde visiblement. S'il avoit voulu négocier il auroit amassé plus de deux cent mille livres de bien par la traite du castor, qui en ce temps la valoit jusqu'à 10 et 12 francs la livre, et qu'il pouvoit avoir facilement et à souhait par la voie d'un trafic licite et honnête et sans blesser la conscience; mais l'amour de la pauvreté évangélique qui estoit dans son coeur fermoit les portes à tout désir de posséder. Il estoit soutenu dans ce sentiment par Mademoiselle Mance, dont j'ay déjà parlé, et par la Sr Bourgeois qui avois tous les mesmes attraits que luy sur cet article et plus que nous n'aurions souhaité. Pour ce qui est de Mademoiselle Mance qui auroit laissé les affaires de son hospital en meilleur estat qu'elle ne l'a fait, si elle avoit esté plus mesnagère, qui estoit sur le bord de la ruine quand elle mourut. Il n'avoit pour tout revenu de sa fondation que 800 livres de rentes, pour les raisons que j'ay dites dy-devant, et chargé en outre de plusieurs dettes. Je scay qu'en Canada il avoit plus de mille escus, sans ce qui estoit dû en France, que je ne scay pas, de plus le bâtiment du dit hospital qui tombait en pourriture, n'estant que de bois et bien vieux.

Voilà mes chères soeurs où en estois les affaires de notre hospital, quand nous primes l'administration de son temporel et au refus du séminaire de Messieurs les Seigneurs qui l'aurois remise entre les mains de quelques laïques, s'en voulant défaire absolument. La seule crainte de la ruine totale de ce pauvre Hostel-Dieu nous a fait prendre ce fardeau, qui est bien au-dessus de nos forces, et contre le sentiment de nos meilleurs amis, qui prévoyois bien les peines, les travaux et peines sensibles que nous y ressentons aujourd'huy.

Mais je reviens à Monsieur de Maisonneuve dont je me suis un peu divertie. Il estoit sans pareil en constance dans

l'adversité; ce qui auroit attristé un autre, ou mis en colère, ne fesoit que le faire rire et mieux divertir, trouvant des avantages à ce qu'il disoit, dans ces disgrâces, qu'on ne savoit pas. Quand il avoit des sujets de chagrin il rendoit visite à Ma Sr de Bresolles ou à la Sr Bourgeois, afin de rire à plaisir; elles riaient aussy avec luy et luy montrois grande joie de ses peines, ce qu'il aimoit beaucoup. Monsieur Souart (*p*) estoit aussy de ses amis dans ces occasions; je les ai vus rire des heures entières pour semblables sujets, &c.

C'étoit un homme de grande oraison, généreux, bon soldat. Comme il estoit le premier de la confrérie des soldats de la Vierge, il estoit le premier aussy à s'exposer au danger de la mort, il y couroit avec joie. Les deux dernières années qu'il a été à Ville-Marie, Monsieur le Gouverneur général qui estoit monsieur le baron d'Avaucourt (*q*) luy fit de grandes peines dans son gouvernement; il ne luy donnait point le rang qu'il devoit avoir auprès de luy, il fesoit publier les ordonnances publiques contre son sentiment et mesme sans luy en rien communiquer, ce qui luy attira bien des reproches et du mépris de ses sujets, ce qu'il souffroit à sa manière ordinaire, riant de tout son coeur, et se rendant assidu auprès de Monsieur le Gouverneur pendant qu'il estoit à Ville-Marie, il se rendait complaisant à tout ce qu'il souhaitoit sans jamais le contrarier, se contentant de luy dire ce qu'il n'approuvait pas et puis le laissoit faire tout ce qu'il vouloit; en sorte que cet homme qui avoit l'esprit du monde crut qu'il ne savoit pas se défendre et qu'il le craignoit; sur cela il se rendit plus hardy à le mépriser en sa présence et devant ses sujets, dit un jour qu'il ne croyait pas qu'il eut

p) Gabriel Souart, prêtre de Saint-Sulpice, arrivé le 29 juillet 1657, premier curé de Ville-Marie, de 1657 à 1666, supérieur de 1661 à 1668 et de 1674 à 1676. Il mourut en France le 8 mars 1691.

q) Sœur Morin confond ici M. d'Avaugour avec M. de Mesy, gouverneur de mai 1663 à mai 1665.

ces provisions de la cour; pour s'en assurer et voyant qu'il ne répondit rien, il crut qu'il estoit vrai et quoy que plusieurs personnes de mérite qui connoissois Monsieur de Chomedey, l'assurassent qu'il les avoit bien faites et signées mesme de sa Majesté, il n'en vouloit rien croire. Cette persécution dura deux ans, pendant lesquels il ne perdit de sa belle humeur, ni ne se plaignit point d'un procédé si dur d'une personne du mérite de Monsieur d'Avaucourt, (r) fort estimé dans le monde, souffrant tout cela avec une humilité et silence d'un novice fervent, mesme le commandement qu'il luy fit de s'en retourner en France comme incapable de sa place et du rang qu'il tenoit icy de Gouverneur. Ce que j'aurois peine à croire si une autre que la Soeur Bourgeois me l'avoit dit; il prit ce commandement comme ordre par où Dieu luy marquoit sa volonté et disposa toutes choses pour s'en aller en France la mesme année, ce qu'il exécuta non pas pour aller s'y plaindre du mauvais traitement qu'on luy avoit fait icy et revenir triomphant comme il l'auroit pu faire s'il avoit voulu, mais pour y vivre petit et humble, agissant comme un homme du commun n'ayant qu'un seul valet, (s) qu'il servoit plus qu'il n'en étoit servy, allant luy-mesme acheter ses vivres au marché. Une personne de mérite m'a assurée que l'estant allée voir à Paris, elle l'avoit trouvé dans les mesmes pratiques et sentiments qu'au Canada et que l'ayant fait manger avec luy, il alla luy-mesme quérir une bouteille de vin dans une auberge, ce qui l'a surpris plus qu'on ne sauroit le dire, ne croyant pas qu'un homme qui avoit encore l'habit du monde mais très simple et modeste eut assez de courage de faire des actes pareils au milieu de la ville de Paris et de faire litière de l'honneur si publiquement.

r) L'auteur veut parler ici de M. de Mesy, mais c'est de M. de Tracy qui, en 1665, destitua M. de Maisonneuve.

s) Probablement Louis Frin, qui fut son domestique jusqu'à son décès. Voir Faillon, III, 114 et 116.

Voilà mes soeurs quelques petits fragments des mérites et de la vertu de Monsieur de Chomedy, premier gouverneur de Ville Marie, Montréal, qui en outre a esté un des meilleurs amis et plus fort appuy que nos mères qui ont fondé ont eu dans leurs plus grands travaux; il les a défendues fortement et plaidé leur cause contre Monseigneur de Pétrée, Monsieur l'abbé de Quéulus et les Pères Jésuites qui estoient contre elles dans ce commencement, comme j'ay déjà dit et qui voulois installer les révérendes mères hospitalières de Kébec en leur lieu et place, ou leur faire prendre leur habit. Il n'a jamais donné dans ces sentiments bien loin, il représentait fortement leur bon droit à ces personnes, les conseillait, les encourageait à souffrir et persévérer, les aidait à vivre par ses aumosnes, car elles furent bien des années sans aucun revenu, n'ayant ni fondation, ni pension ni pas seulement 5 sous de rentes, comme je le ferai connestre plus au long plus bas. En partant pour la France, il leur donna six mille livres qui luy estois dues par le magasin du Roy pour restes de ces appointements que nous avons touchées et reçues quelques années après, qui nous ont fait un grand plaisir. J'ai omis, en parlant ci devant, deux articles considérables dont l'un prouve l'obéissance de Monsieur de Chomedy et l'autre son mespris et dégoût des ajustements du monde. Ma Sr Bourgeois, m'a dit que quand elle partit de France pour venir en Canada, en sa compagnie, seule de son sexe, elle ne le connaissait point du tout, quoy qu'elle eut demeuré plusieurs années avec une dame qui estoit sa soeur, à cause que le château de Monsieur son père estoit éloigné de la ville de Troys; or sa demeure avec cette soeur m'avait fait croire qu'ils se connoissois et me l'a fait écrire de mesme ci devant, en quoy je me suis trompée. Je ne vous ay point dit que Monsieur de Chomedy père s'opposa fortement que son fils allât en Canada et qu'il n'y consentit qu'après qu'il l'eut assuré qu'il y amasse-

rait plus de cent mille livres de bien et s'y ferait riche à jamais, selon son entente; mais luy, le prenant à la lettre, y consentit, aussy tost.

Peu de jours après s'estre embarqué sur la mer, la Sr Bourgeois, qui avoit soin de son linge, ramassa toutes ses dentelles et linge fin de son usage, dont elle fit un paquet qui tomba dans la mer et fut perdu; elle, bien en peine, fit tous ses efforts pour le faire repescher mais en vain; elle estoit bien affligée de cette perte qui estoit considérable. Madame sa soeur ayant pris le soin de cette provision qui estoit riche et très belle. La Sr Bourgeois qui ne connessoit pas encore son génie vint à luy toute tremblante luy annoncer cette perte, mais il n'en fit que rire, disant qu'il en estoit bien aise et que luy et elle estois bien débarrassés d'estre délivrés de tous ces ornements de Vanité.

Son confesseur luy dit un jour de se marier à cause de certaines peines d'esprit qu'il souffrait; luy bien en peine ne savoit comment s'y prendre et y sentant des répugnances horribles, un jour il le dit à la Sr Bourgeois qui luy conseilla au contraire de faire un voeu de chasteté perpétuelle, ce (t) qu'il fit après avoir été consulter le père Jérôme Lalemant, jésuite, qui estoit à Kébec, qui fut du mesme avis, ce qui luy donna la paix de l'âme et de là en avant alla deux fois chaque année voir ce bon père et le consulter pour sa conduite spirituelle, qui passait pour un directeur fort éclairé. Je craindrais, mes Soeurs, que vous ne fussiez pas contentes si je ne vous disois pas quelque chose de la Sr Bourgeois après vous avoir parlé de Monsieur de Chomedey son maistre.

t) Le Père Jérôme Lalemant, jésuite, né en 1593, arrivé en 1638, quatrième supérieur des Jésuites au Canada, mort à Québec le 26 janvier 1673.

Elle le servit et demeura dans sa maison pendant cinq ans; il ne la considéroit pas comme sa servante mais comme une personne que N. S. luy avoit doanée pour luy aider à se sauver, et pour qui il avoit un profond respect. Aussy s'étoit-elle acquise beaucoup d'estime de tous ceux qui la connoissois. Deux ans après son arrivée dans Ville-Marie, en l'année 55, elle eut la pensée de faire bastir une chapelle en l'honneur de la Ste Vierge. Elle fit amasser du bois et de la pierre sur la place où est aujourd'hui la chapelle de Notre Dame de Bonsecours, et quand tous ces matériaux furent prêts, Monsieur l'abbé de Quélus qui arrivoit de France (u) ne trouva pas à propos qu'elle passât outre pour des raisons qui nous sont cachées, ce qu'elle fit sans répliquer, ni Monsieur de Maisonneuve qui lui aidait par ses libéralités; elle laissa son entreprise jusqu'à 9 ou 10 ans après qu'elle fit faire un petit bâtiment de bois, mais si dévôt que le peuple y alloit comme à un asile assuré pour tous ses besoins; il s'y fit plusieurs guérisons qu'on a cru miraculeuses tant pour l'âme par la force et le courage qu'on y a obtenu de Dieu pour sortir du péché que pour le corps par la guérison de plusieurs maladies considérables. A quelques années de là, Sr Bourgeois alla en France où Monsieur le baron de Fancamp luy donna un crucifix de grand prix et une image miraculeuse de la très Sainte Vierge sous le nom de Notre Dame de bon secours avec cent escus pour estre employés à agrandir, ou orner la chapelle susdite ou devoit reposer son image. Aussitôt, qu'elle fut de retour de son voyage, elle mit des maçons en oeuvre et fit bastir aux dépends de la communauté et avec les 300 livres dont je viens de parler une chapelle toute de pierre et voûtée qui luy coûta plus de 2000 livres dont elle se remboursa ensuite sur les aumosnes

u) En 1658.

qu'on y fit, disant de bonne grâce, qu'elle avait fait cette avance à la Sainte Vierge qui payeroit bien ses dettes. Cette chapelle lui a appartenu plusieurs années et servoit comme d'église à sa communauté qui y fesoit chanter la grande messe le jour de la Visitation qu'elles ont choisie pour la feste propre de leur société ou congrégation; quoy qu'elle fut assez éloignée de leur maison. Depuis quelques années elles ont volontairement cédé à la paroisse Nostre Dame de Ville-Marie, le droit qu'elles avois sur cette chapelle avec bien de la générosité; on y dit tous les jours la sainte messe, mesme plusieurs quelques fois en un jour pour satisfaire à la dévotion et confiance des peuples qui est grande envers Nostre Dame de Bon Secours. On y alla aussy en procession pour les besoins et calamités publiques avec bien du succès; c'est la promenade des personnes dévotes de la ville qui vont tous les soirs en pèlerinage, et il y a peu de bons catholiques qui ne fassent des voeux et des offrandes à cette chapelle, dans tous les périls où ils se trouvent, de tous les endroits du Canada, qui est bien grand. Ceci soit dit, mes Soeurs, pour vous faire connaître l'origine de cette dévotion qui est la piété et le zèle de la Sr Bourgeois pour faire honorer la très digne Mère de Dieu dans sa ville Marie. Elle a fait cet ouvrage comme les autres avec les secours que sa confiance en Dieu luy a mérité; car elle n'avait rien pour faire toutes ces choses; aussy elle n'a manqué de rien dans toutes ses entreprises; cinq ans après qu'elle fut en Canada, elle fut inspirée de retourner en France (v) chercher quelque bonne fille pour estre maîtresse d'école avec elle ici, afin d'élever les enfants de leur sexe dans la crainte et l'amour du Seigneur, en leur apprenant à lire et écrire. Elle en trouva 4 d'une vertu rare: la Sr Crol-

v) 29 septembre 1658.

lo, (w) la Sr Reisen, (x) la Sr Chastel (y) et la Sr You (z) qui ont esté avec elle les dignes fondements de cet édifice; elles travaillois jour et nuit à coudre et tailler pour habiller les femmes et pour vestir les sauvages, Etc.

En faisant l'école, le partage de la Sr Crollo fut le mesnage de la campagne où elle a consommé ses forces et ses années et a rendu par là des services à ses soeurs, et à laver des lessives le jour après les avoir coulées la nuit, et faisant le pain; c'étoit une fille infatigable pour le travail, se regardant comme la servante de toutes et l'asne de la maison; elle vit encore aujourd'huy, âgée de plus de 80 ans en grande odeur de vertu. La Sr Bourgeois et les autres travaillois aussy, la plus grande partie des nuits, afin de n'estre à charge de personne et gagner leur vie. N. S. a donné si grande bénédiction à leurs travaux qu'elles se bâtirent une maison assez grande pour vivre et loger 12 filles sur la terre de l'hospital; elles ont vendu depuis ce fond de terre et on leur a payé la maison qui estoit dessus dix-huit cents livres, quoy que vieille, qui sert aujourd'huy de mesnagerie au dit hospital. Elles se bâtirent une autre maison toute de pierre bien meilleure et plus grande encore sur la terre de l'hospital, qui a brûlé 20 ans après (a) estre bâtie. Elles en ont édifié une troisième dans une autre place où elles sont aujourd'

w) Soeur Catherine Crolo, dite Saint-Joseph, née en 1619, à Lauzon, en Lorraine. Elle mourut à Montréal le 28 février 1699.

x) Soeur Marie Raisin, née à Troyes, en Champagne, en 1641, fille d'un avocat au Parlement de Paris. Elle mourut à Montréal le 5 octobre 1691.

y) Dans le rôle d'embarquement conservé au Séminaire, il y a Edmée Chastel. M. Faillon la nomme Aimée Chatel, fille d'un notaire à Troyes.

z) Soeur Anne Hyoux, dite Sainte-Claire, née en France en 1638 et décédée à Montréal le 19 mai 1693.

a) 16 décembre 1683. Histoire de la Congrégation de Notre-Dame, 1910. Vol. I, page 201.

d'huy, qui joint d'un bout à notre enclos et nous fait voisines, qui est grande, spacieuse et des mieux bâties de la ville. Elles sont bien 60 en nombre, toutes filles choisies de vertu, et bien estimées dans tout le Canada. Elles ont déjà plusieurs maisons d'écoles dans les paroisses autour de Montréal, mesme dans la ville de Kébec et aux environs où elles font beaucoup de bien pour l'éducation des jeunes filles. Elles ont aussy un habit noir par dessus et gris dessous, qui est fort modeste et qui les distingue du monde et ont des lettres patentes du Roy (b) et sont establies dans les formes, Etc.

Voilà ce qu'a fait la Sr Bourgeoys, fille sans naissance et sans bien, animée de l'amour de Dieu et du zèle de sa gloire; elle vit encore aujourd'huy en odeur de sainteté, si humble et rabaisée qu'elle inspire l'amour de l'humilité, seulement à la voir. Elles assistent toujours au service divin de la paroisse, quoy qu'elles aient une église dans leur cour, que leur a fait bâtir Mademoiselle Jeanne Leber, fille riche de cent mille livres qui est donnée à elles en qualité de recluse et qui est enfermée dans une chambre qu'elle s'est fait bâtir derrière l'autel de la dite église, sans voir ni parler à personne que son directeur qui est aussi le nôtre à présent. Là elle fait sur la terre jour et nuit ce que les anges font, dans le ciel, et travaille à orner les autels (c) uniquement, ne faisant aucun autre ouvrage il y a bien des années. Ce qui fait dire à la Sr Bourgeoys que la prédiction de son confesseur est arrivée, cette fille honorant la vie de la très Sainte Vierge contemplative et retirée du monde; ces filles conservantes avec le prochain pour gagner des âmes à

b) Mai 1671, Edits et Ordonnances, vol. I, p. 69.

c) De ses travaux l'on conserve entre autres à Notre-Dame un antependium, une chasuble et deux dalmatiques. (XIe livraison Mém. Soc. Hist., page 17.)

Dieu et nous sa vie laborieuse en servant les malades et comme elles se sont establies ou plutôt sont nées dans le temps que nos premières mères fondèrent ce monastère; avec lesquelles elles se sont toujours tenues unies d'amour et sainte dilection, elles sont nées par manière de parler sur nos terres qui se touchent encore par un côté du jardin qui se sépare par une mesme clôture. Nous avons logé pendant neuf mois dans leur maison après que nôtre monastère fut bruslé, où elles nous reçurent avec beaucoup de charité et d'affection, nous nourrirent mesme quelques jours, et nous firent tout le bon accueil qu'on pouvait attendre d'elles, logèrent aussy nos malades dans un lieu séparé de nous et d'elles; tout cela leur causa bien de l'embarras et occupa beaucoup leur maison, sans que pourtant elles aient voulu souffrir qu'on leur en payât aucun loyer; de plus la Sr Bourgeoys, leur mère, alla avec Mademoiselle Mance en France quérir nos premières soeurs fondatrices, repassa en Canada dans le mesme navire avec quatre filles dont j'ay parlé, lièrent ensemble une amitié toute sainte; elles sont filles de la Ste Vierge qu'elles ont choisie pour mère et protectrice, et nous de saint Joseph son époux, ce qui nous fait enfants adoptifs de la mesme sainte Famille et unies par une mesme société, pour honorer les trois vies que la Divine Reine du ciel a mesnées ici-bas sur la terre.



CHAPITRE NEUF

- 1 — *Mademoiselle Mance se cassa un bras sur la glace.*
- 2 — *Elle a pensé d'aller chercher en France des hospitalières.*
- 3 — *Monsieur de la Dauversière contracte avec Messieurs de la Compagnie et leur promet de ses filles.*
2. — *Messieurs de St Sulpice s'établissent dans Ville-Marie.*
5. — *Madelle Mance part pour la France.*

Je ne pus savoir au vray l'année et le jour que Madelle Mance se cassa un bras sur la glace cependant il me paroît que ça esté en 56 ou 57 [le 27 janvier 1657] (d). Cette rupture fut extraordinaire et sans place et ne put estre guérie par tous les remèdes humains, qui ne luy furent pas épargnés au moins tous ceux qu'on pouvoit avoir en Canada, car estant aussy considérée et estimée quelle estoit, tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées, mesme les gouverneurs, s'intéressèrent au recouvrement de sa santé, mais inutilement, Dieu réservant cette cure et guérison pour manifester quelques choses des mérites de son fidèle serviteur Monsieur Ollier comme je le dirai dans son lieu. Mademoiselle Mance demeura donc estropiée et sans se pouvoir s'aider en rien de ce bras, qui luy fesoit en outre de grandes douleurs qui luy ostois le sommeil et l'appétit cela l'obligeoit d'autant plus qu'elle ne voyoit plus d'espérance de continuer ses services à ses malades et dans la nécessité d'estre servie, elle demandait à Dieu instantment du secours pour son hospital. En ce temps-là, Monsieur de la Dauversière, estant à Paris on agita s'il

d) Ecrit en marge: c'est le 27 janvier 1657.

n'étoit point temps d'envoyer des hospitalières pour desservir l'hospital du Montréal. Madelle Mance commençant à estre vieille et joint qu'elle avoit toujours esté infirme et sujete à de grandes maladies dès sa jeunesse. Je ne pus savoir si Monsieur de La Dauversière offrit ses filles à Monsieur Ollier, comme seigneur du dit Montréal ou s'il fut prévenu par luy, ou par quelques autres personnes qui luy demandassent, pour ce dessein; mais je scay bien le contrat d'establissement fut fait avec Messieurs les Seigneurs (e) le dernier jour de l'année 1656 auquel contrat Monsieur Ollier et Monsieur de Bretonvilliers signèrent avec tous Messieurs les seigneurs de la Compagnie que j'ay nommés ci-devant, Etc.

Environ ce mesme temps Messieurs de St Sulpice se résolurent de faire l'establissement projeté dans le dit Montréal. Monsieur l'abbé de Quélus fut choisy par Monsieur Ollier pour consommer ce grand ouvrage et luy donna deux prestres et un diacre savoir: Monsieur Souart, Monsieur Galinier (f) et Monsieur D'allets (g) En l'année suivante 57 arriva la mort de Monsieur Ollier le 2 avril, aussy tost après Monsieur de Quélus disposa ses affaires, et partit la mesme année pour le Canada. Il demeura un an à Kébec avec Monsieur D'aillebout, où il n'y avoit point encore d'évesque, ni de curé. Les R. pères Jésuites tenant lieu de tout, estant les uniques pasteurs de cette nouvelle église. Monsieur Souart et Mon-

e) Les Messieurs de Saint-Sulpice n'étaient pas encore les Seigneurs de l'île à cette date.

f) M. Dominique Galinier, qu'il ne faut pas confondre avec son confrère sulpicien, M. Brehand de Galinée. Arrivé en 1657, il fut missionnaire chez les sauvages jusqu'à sa mort, le 19 octobre 1671.

g) M. Antoine d'Allet, sulpicien, arrivé au Canada diacre en 1657 et ordonné prêtre le 16 juin 1659, peut-être par Mgr de Laval. Après un premier voyage en France en 1661, il y retourna définitivement.

sieur Galinier poussèrent jusqu'au Montréal qui portèrent la nouvelle que les filles de St-Joseph viendraient servir les malades aussy tost que les batimens seroient en estat de les y recevoir et loger, ce qui réjouit tout le monde, particulièrement Monsieur de Chomedy comme amy intime de Monsieur de la Dauversière et Mademoiselle Mance comme mère infirmière et administratrice de l'hospital; elle se voyait exaucée dans ses prières, ce qui la consolait beaucoup mais elle n'étoit pas contente que ses filles n'avois point de fondation prévoyant bien qu'elles ne pouvois pas subsister en ce pays avec des pensions de 50 escus et faire leurs fonctions d'hospitalières qui leur ostoit le loisir de profiter de leur travail comme fesoit la soeur Bourgeois; eependant elle prit coeur à bâtir l'église et l'hospital qu'elle entreprit tout à la fois et commença à y faire travailler peu à peu, les ouvriers étant occupés à la maison du seminaire de Messieurs les prestres, ce qui luy estoit un grand obstacle. Monsieur Souart et Monsieur Galinier demeurèrent pendant ce temps, dans une chambre de la maison de Mademoiselle Mance comme j'ay dit ailleurs. Monsieur l'abbé de Quélus dans le séjour qu'il fit à Kébec s'affectionna beaucoup aux Rdes mères hospitalières en qui il remarqua beaucoup de vertus et de talents, ce qui apparamment a esté la cause du grand zèle qu'il a eu de les establir à Ville-Marie en la place des filles de St-Joseph, qu'il savoit bien avoir esté choisies pour cela. Quelques-uns ont cru qu'il leur promit cet établissement, ce que je ne seay pas au vray, mais je seay bien qu'il amesna avec luy audit Montréal deux Rdes de leur couvent, les Rdes mères de la Nativité (*h*) et de St-Paul, (*i*) sous pré

h) Marie-Renée Boulie, dite de la Nativité, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Québec, arrivée de France en 1654 et décédée à Québec en 1677.

i) Jeanne Thomas, dite Soeur Agnès de Saint-Paul, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Québec, arrivée en 1648 et morte en 1690.

texte de changer d'air. Mademoiselle Mance fut bien étonnée du procédé de Monsieur de Quélus et des avances qu'il avoit faites sans luy en parler, ni communiquer rien, mais comme elle estoit sage et prudente elle ne luy témoigna rien de sa peine elle receut ces Rdes leur fit beaucoup de caresses et de bons traitements, mais elle ne voulut point permettre qu'elles prissent soin de ses malades, ni qu'elles les servissent du tout. Elle leur donna une chambre dans sa maison, où elles demeurèrent jusqu'à la nouvelle de l'arrivée de nos soeurs à Kébec, l'année suivante, 29 septembre 59 (j) que leur communauté les demanda et envoya un prestre les quérir, nommé Monsieur de St-Sauveur (k) qui les reconduisit dans leur couvent. Mademoiselle Mance fut pressée plusieurs fois par Monsieur de Kélus de représenter Messieurs de (l) la Compagnie, qu'il seroit bien plus avantageux à la colonie de donner le gouvernement de l'hospital aux Religieuses qui estois connues dans le pays que de le donner à nos soeurs qui ne fesois que des voeux simples et aucuns offices du (m) choeur qui estois beaucoup à estimer, dans un nouveau pays comme celuy-ci; après bien des entretiens sur cette matière elle luy promit enfin que si les Religieuses de Kébec pouvois avoir une fondation qu'elle feroit ce qu'il souhaitait, de parler aud Messieurs en leur faveur; elle disposa ses affaires pour partir pour France la mesme année de 58 (n) afin d'aller incessamment informer Ma-

j) Le 29 septembre.

k) L'abbé Jean LeSueur de Saint-Sauveur.

l) Ces messieurs de la Compagnie sont évidemment ceux de la Compagnie de Montréal et non ceux de la Compagnie de Saint-Sulpice dont faisait partie M. de Queylus.

m) Choeur: où les religieuses se réunissent pour chanter l'office.

n) Elle fit le voyage avec Marguerite Bourgeois et s'embarqua le 29 septembre 1658.

dame la fondatrice de l'hospital et Messieurs de la compagnie ce qui se passait à Montréal, particulièrement ce que Monsieur de Quélus avoit fait en faveur des hospitalières de Kébec, dont il ne fut pas approuvé; mais comme Mademoiselle Mance s'étoit engagée à parler à Madame la Duchesse D'Aiguillon (o) afin qu'elle fondât ces bonnes Religieuses à Montréal, comme elle avoit fait à Kébec, la Dame s'en excusa et n'en voulut rien faire si bien qu'on ne pensa plus à cette affaire qui fut terminée par ce refus.

Je reviens au Montréal que j'ay quitté trop vite. Mademoiselle Mance laissa son hospital entre les mains d'une bonne veuve dévote, Madelle de la Bardillière, (p) qui le maintint dans le mesme estat qu'elle l'avoit trouvé; elle ne permit point aux Religieuses de servir les malades, quelques instances qu'ils luy en fissent, s'aquittant elle seule de tous les devoirs de charité dont ils pouvois avoir besoin et avec bien de la diligence et de la charité, en sorte que tous l'admirois et elle mesme encore plus; il est vray qu'elle avoit une adresse particulière à les servir à propos; elle gouverna le temporel de l'hospital, et en toutes choses agit avec sagesse et beaucoup de conduite, et rendit bon compte de son administration.

Les Rdes mères de la Nativité, de St-Paul, n'ont pu s'empêcher de la louer, de son courage et fermeté à soutenir les sentiments et exécuter la volonté de celle dont elle tenoit son pouvoir, quoy qu'elle ne leur fût pas favorable, au contraire. Elle veillait incessamment à ce qu'elles ne prissent possession de rien. Cette bonne femme

o) Marie Madeleine de Wiguerod, duchesse d'Apollon, nièce du cardinal de Richelieu et fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1639.

p) Marie Pournain, veuve de la Bardillière, qui épousa plus tard en deuxièmes noccs Jacques Testard, sieur de la Forest, et en troisièmes noccs le sieur Jacques Roch Lamarque.

vit encore aujourd'huy et s'appelle à présent Mademoiselle de la Marque; elle se donne souvent le titre de notre fondatrice et ressent vivement quand on ne luy rend pas autant d'honneur et de préférence que ce nom en mérite; ce qui a presté à rire à ceux qui l'écoutent, et à nous aussy quelquefois; comme elle est vieille et bonne on l'excuse aisément.

Monsieur de Maisonneuve donna à Mademoiselle Mance la soeur Marguerite Bourgeois pour l'accompagner et avoir soin d'elle dans le navire et sur la route, laquelle m'a raconté ce que je vas écrire. Elle dit donc qu'auparavant de partir elle pria les deux Rdes mères dont je viens de parler de faire recorder les petites filles ses éco-lières, pendant qu'elle seroit absente, lesquelles luy dirent de demander la permission à Mons. l'abbé de Quélus leur supérieur qui luy accorda, et en mesme temps se servit de cette occasion pour écrire en France que tout le monde désiroit les Rdes hospitalières de Kébec pour le Montréal, mesme la Sr Bourgeois. Il demanda aussy à Monsieur de la Dauversière qui dit à la dite Sr Bourgeois, qui luy porta la lettre, "il a beau faire, Monsieur de Quélus, il n'empêchera pas que nos filles n'aillent au Montréal, et que les desseins de Dieu ne s'accomplissent." Elle luy expliqua ce qu'elle avoit dit à Mondsieur de Quélus, et qui luy servit de prétexte à sa lettre.

Mademoiselle Mance estant arrivée à La Rochelle, prit le chemin qui conduisoit à La Flèche pour voir les filles de St-Joseph, qui luy estoit promises et conférer avec Monsieur de La Dauversière de toutes ces choses. Elle alla en premier lieu rendre ses devoirs à la très Ste Vierge dans sa chapelle fameuse de la ville de Saumur. Elle passa par Baugé où elle fut receue par Mademoiselle la princesse Despinoy, et ma soeur Le Jumeau, qui estoit lors supérieure, que nous possédons dans ce monastère à présent, de là, elle se rendit dans notre maison de La Flè-

che. La veille de Noël elle entendit la messe de minuit avec nos sœurs et coucha dans la chambre de communauté et sa bonne infirmière, Sr Bourgeois, passa les festes avec elles, avec mille consolations de part et d'autre. Entrant dans la salle des malades et y trouvant notre vénérée mère Macé, elle l'embrassa tendrement et luy dit "bon courage ma chère soeur, vous viendrez en Canada." Au reste toute la communauté demeura non seulement édifiée, mais encore enbaumée de son entretien, qui estoit plus du ciel que de la terre. Elle parla beaucoup du Canada particulièrement du Montréal, qui n'estoit point encore connu en France, ce qui estoit écouté comme le St évangile avec joie et consolation.

Toutes celles qui aspirerois à la grâce d'aller en cette nouvelle terre de promesse luy fesois bien des caresses pour estre agréées d'elle. Elle demeura huit jours tant avec nos Soeurs que chez Monsieur de la Dauversière avec qui elle prit des mesures pour consommer l'affaire de cet établissement de ville Marie et luy promit de faire son possible auprès de Madame de Bullion pour l'engager à fonder les filles hospitalières de St-Joseph comme elle avoit fait l'hospital, ce qu'elle fit, et obtint de sa libéralité vingt mil livres comptant, qu'elle mit entre les mains de Monsieur de la Dauversière pour les mestre en fond ce qu'il ne fit pas, pour des raisons qui nous sont cachées, comme je le dirai ci-après.

Peu après que Mademoiselle Mance fut rendue et arrivée à Paris, après avoir satisfait à ses dévotions elle pensa à faire guérir son bras rompu de plus d'un an. Monsieur D'Olbeau, chanoine de la chapelle du Roy, et une sienne soeur qu'il avoit à Paris, qui luy estoit parents, voulurent faire une consulte de médecins et chirurgiens; elle acquiesça par la grande envie qu'elle avoit de guérir. Tout ce qu'il y avoit lors à Paris d'habile en cet art y fut appelé, jusqu'au médecin de Sa Majesté

qui s'y trouva. La première chose qu'on fit fut de laver le bras malade qui estoit si grasseux qu'on n'en voyait pas la peau, qu'à peine par petits endroits. Enfin, après avoir regardé, manié et visité ce membre qui estoit desséché et tout livide, ils conclurent qu'il estoit mort et qu'il n'y avoit point de remède dans la nature qui put guérir ce bras; ce qui affligea notre pellerine qui avoit besoin en cette occasion de toute sa conformité à la volonté de Dieu pour estre contente de ne point guérir. Cependant elle en fit tous les actes qu'elle pouvoit faire avec respect et amour à la ste volonté de Dieu et ne pensa plus à guérir, mais bien à souffrir des douleurs et des incommodités le reste de ses jours, Etc.

La feste de la purification de la Ste Vierge arriva qui estoit d'une singulière dévotion pour elle, à cause qu'elle estoit la feste propre de l'église de Montréal. Elle se fit porter dans l'église de St-Sulpice pour faire ses dévotions, luy semblant que cela la rapprochait de sa chère paroisse. Estant là elle eut le mouvement de demander permission d'entrer dans la chapelle intérieure de leur maison, où estoit enterré le corps de leur père, Messire Jean-Jacques Ollier d'heureuse mémoire et dont le souvenir estoit et est encore en bénédiction.

Monsieur de Bretonvilliers, à qui elle s'adressa comme supérieur de la Communauté, l'y fit entrer et l'y laissa seule, pendant la procession. Il me semble luy avoir ouy dire qu'entrant dans cette chapelle elle eut confiance qu'elle seroit guérie par ce bon serviteur, qu'elle avoit connu et parlé plusieurs fois avec grande édification. Elle s'approcha de l'autel pour faire sa prière où elle fut attirée à une grande oraison dans laquelle elle goûtait Dieu avec des suavités très intimes et particulières et reçut beaucoup de caresses de sa Majesté. Dans le plus fort de sa prière, elle prit le coeur de Monsieur Ollier, qui estoit sur l'autel dans une petite caisse, le prit entre ses deux

main et l'y tint longtems sans faire réflexion qu'elle s'en aidoit pas, félicitant ce St coeur qui avoit esté si amoureux de Dieu si zélé de sa gloire et le dépositaire de tant de grâces et de lumières qu'il avoit reçues de sa main libérale, Etc.

Aussitôt qu'elle eut ce saint dépôt des dons de Dieu elle sentit une chaleur s'écouler en son bras mort, qu'elle n'avoit point éprouvée depuis sa rupture puis s'aperçut qu'elle le remuait et estoit hors de son escharpe je n'entre pas d'écrire la joie et consolation dont elle fut comblée dans le moment: ses deux yeux devinrent deux fontaines de larmes, à peine put-elle se contenir dans la chapelle, son zèle et reconnaissance la portant à publier ce miracle; mais la porte de la chapelle estant fermée elle attendit le retour de la procession; quand elle vint à elle à peine pouvoit-elle parler pour dire les merveilles de la puissance et de la miséricorde du Seigneur à son égard et les mérites de son fidèle serviteur; ils rendirent tous ensemble des actions de grâces telles qu'on se les put imaginer. Je n'ai point su précisément ce qu'on fit alors, c'est pourquoy j'en demeure là.

Mademoiselle Mance demeura persuadée plus que jamais que son voyage estoit agréable à Dieu et qu'il vouloit les filles de St-Joseph dans ville Marie; que ce grand serviteur de Dieu avoit accepté pour cela peu devant sa mort en qualité de Seigneur de cette colonie avec Messieurs de la compagnie. Elle se sentit encouragée de leur procurer une fondation, comme elle fit, après le miracle fait, quoy que je l'aie écrit devant; cette merveille fit grand bruit dans Paris. Elle estoit épuisée de parler, à toutes les personnes de la première qualité, qui la vinrent voir, pour savoir la vérité et les circonstances de l'histoire miraculeuse arrivée en sa faveur; qui sortois tous satisfaits de son esprit et édifiés de la piété et dévotion. Il y avoit empressement parmy les dames à qui auroit cette

filles quelques heures en leur maison. Et comme le monde se gagne aisément par l'extérieur, on disoit tout haut qu'elle estoit sainte; quelques-uns coupèrent de ses habits par dévotion ce que je luy ay ouy raconter par récréation et comme une absurdité; ils me fesoient souffrir le martyre, disoit-elle, par l'estime qu'ils fesoient de moy comme si j'avois contribué autre chose à cette merveille que ma misère et infirmité, qui a attiré sa miséricorde dessus moy. Il me sembla que je ne serois assez tost hors de Paris afin de n'estre plus connue. En effet, elle fit toute la diligence possible pour en sortir et n'oublia rien de tout ce qui pouvait avancer sa sortie de Paris. Madame de Bullion paya tous les frais de son voyage, luy donna mesme des sommes pour donner aux pauvres familles du Montréal, qui estois en nécessité quasy de toutes choses, des ornemens d'église des bijoux pour payer les autels, Etc.



CHAPITRE DIX

- 1—*Mademoiselle Mance dispose de son retour au Canada.*
- 2—*On choisit à La Flèche des Soeurs pour venir fonder à Montréal.*
- 3—*Monsieur de la Dauversière dispose tout pour ce grand voyage et les conduit à La Rochelle.*
- 4—*Mademoiselle Mance s'y rendit aussy un mois avant que de s'embarquer sur la mer. Leur embarquement.*

Quelque envie qu'eut Mademoiselle Mance de sortir de Paris elle ne le put faire par la nécessité des affaires de son hospital, qui avois déjà bien changé de face par l'employ qu'on avoit fait de vingt deux mil livres de son fond, qu'elle avoit consenti estre employés par Messieurs les seigneurs de ville Marie à soutenir la despense des cent hommes qu'ils y envoyèrent pour soutenir et fortifier la colonie comme j'ay dit ailleurs, quelques années auparavant. Quelques-uns croient qu'elle informa de tout cela Madame de Bullion et qu'elle l'en approuva; d'autres au contraire disent que non; quant à moy je n'en sais rien d'assuré et laisse la liberté à chacun d'en croire ce qu'il voudra.

Elle mit toutes les affaires du dit hospital entre les mains de Monsieur Dolbeau, son cousin, qui s'en chargea et en prit le soin, avec bien de la charité jusqu'à la mort de sa chère cousine, qui a duré plus de vingt ans. Laquelle convint avec Monsieur de la Dauversière du temps qu'il se fallait rendre à La Rochelle, tant elle que nos chères soeurs et de ce qu'il fallait disposer pour ce grand voyage de France à ville Marie. Monsieur l'évesque d'An-



gers Henry Arnaud se trouva ou rendit à La Flèche, qui, avec Mondsieur de la Dauversière choisit les sujets qui devois aller faire cette fondation, en vue de laquelle l'institut avoit commencé et pris naissance. Il nomma donc pour ce grand oeuvre ma sr Catherine Macé, ma Sr Judhit de Bresolles et ma Sr Marie Maillet; il nomma et establet ma Sr de Bresolles supre. du dit établissement.

Vous connaîtrez à la suite mes chères Soeurs le mérite et la vertu de ces filles par les oeuvres qu'elles ont fait le reste des années qu'elles ont vescu sur la terre, si notre Seigneur me fait la grâce de vous le pouvoir dire et décrire comme il est.

Monsieur de la Dauversière prit 2000 livres de leur fondation pour les esquiper, approvisionner et fournir aux frais du voyage, qui est tout ce qu'elles en profitèrent, ayant esté perdues peu après. Deux ecclésiastiques du séminaire de St-Sulpice nommés Monsieur Le Maistre (q) et Monsieur Vignar (r) les vinrent joindre à La Flèche, pour faire le voyage de compagnie avec Mademoiselle de St-André femme très vertueuse et honneste, qui venait de Paris, pour s'aller établir dans le Montréal, où son mary avoit demeuré plusieurs années. (s) Monsieur d'Angers donna la conduite spirituelle de nos soeurs à Mond. Sieur Le Maistre et le nomma leur confesseur, office qu'il exerça jusqu'à sa mort avec beaucoup de zèle et de charité; qui arriva deux ans après son arrivée, dans le pays, que les Yrocois luy coupèrent la tête, le jour de la décola-

q) M. Jacques Lemaitre, sulpicien, arrivé en 1659, et tué par les Iroquois le 29 août 1661.

r) M. Guillaume Vignal, sulpicien, arrivé en 1659 et tué par les Iroquois le 27 octobre 1661.

s) Voir "Colons de Montréal", No 310 et No 537. M. Robutel de Saint-André arriva en 1653, puis il alla chercher sa femme Suzanne de Gabriel et revint avec elle en 1659.

tion de St Jean Baptiste, à qui il avoit été fort dévot, en l'année 1661.

Je reviens à nos pèlerines, qui se disposois à partir plus par des dispositions intérieures de sacrifice et d'abandon entier à tout ce que Dieu voudrait faire de leurs personnes que par de grands aparats, ne pensant au contraire qu'à se dépouiller, et ne rien emporter de la maison. Elles avois grand besoin que d'autres prissent ces soins pour elles; pourtant ma Sr Maillet comme dépositaire y pensait un peu et Monsieur de la Dauversière l'en reprit ne voulant pas que ces victimes eussent d'autres pensées que celles de leur immolation; se préparant dans leur esprit à souffrir le martyre par les Yrocois; ce qui auroit été bien vray, si elles avois esté prises par eux, et tombé entre leurs mains, dont N. S. les a préservées par sa miséricorde. Qu'il en soit bény a jamais et de la force et du courage qu'il leur a donné pour s'exposer à tant de périls sur mer et sur terre, Etc.

Je n'entreprends pas d'écrire les douleurs cuisantes que chacune d'elles ressentit en son coeur, quand il fallut faire ce grand à-Dieu jusqu'à l'éternité et les larmes qui se versèrent de part et d'autre réciproquement. La soeur Marie Le Gras estois lors supérieure à qui il fachait bien de voir sa maison perdre des filles d'un si grand exemple de toutes les vertus religieuses, ce qui est la plus grande consolation d'une bonne Supre. et qui estoit déjà affaiblie de ce côté-là. Cependant, connaissant la volonté de Dieu pour celle de ces supérieures, elle se soumit et donna ses trois filles pour le Canada, qui passait pour un pays perdu pour que les gens de bien mesme (t) de l'honneur ci-devant...

Elles partirent enfin, et quittèrent pour toujours leur Communauté qu'elles aimois tendrement et de qui elles

t) Ici il y a en marge un renvoi illisible.

aussy tendrement aimées des deux prestres que j'ay dit. Monsieur de la Dauversière et Mademoiselle St-André ne les quittèrent point jusqu'à Montréal, Monsieur de la Dauversière ne passa La Rochelle, il eut mesme beaucoup de peine à s'y rendre estant déjà pris par la maladie qui luy a causé la mort, de sorte qu'on peut dire que, dès lors, il menait une vie mourante et souffrait un petit martyre en son corps par les maux compliqués qu'il portait en iceluy; ce qui ne l'empescha pas d'agir et de faire les affaires de ses chères filles comme si il eut la meilleure santé du monde.

Cette dévote troupe arriva à La Rochelle la veille ou le jour de la feste de la pentecoste. Mademoiselle Mance qui estoit rendue devant elles, leur alla au devant en carrosse et les fit descendre de cheval, pour monter dedans et Mademoiselle St-André leur bonne et fidèle gardienne, elle les mena droit à l'église et de là à l'auberge, chez Monsieur Le Meunier où elles demeurèrent jusqu'à leur embarquement, ne faisant aucunes visites qu'à l'hospital; se tenant retirée dans leur chambre avec Madelle Mance et 2 filles demoiselles qu'elle menoit au Canada, appelée Madelle de Belestre (u) et Madelle Gauché. (v) Là elles satisfesois à toutes leurs dévotions et ne sortois que pour aller à la ste messe dans l'église la plus proche. Je ne dois pas admettre, qu'estant sur la route, elles passèrent par Baugé où ma Sr Pillon estoit supre, qui ressentit les tranchées mortelles de ne pas aller en Canada, elle, qui, depuis plusieurs années, le demandait avec instances et macérations corporelles, qui avoit fait en outre et fait faire grand nombre de prières, pour obtenir de Dieu cette grâce qui ne luy a pas été acordée, qu'après sa mort. Ma

u) Perinne Picoté de Belestre, qui épousa plus tard Michel-Godfroi de Linctol.

v) Catherine Gauchet de Belleville, nièce de M. Souart, et épouse plus tard de J.-B. Migeon de Branssat.

Sr Macé m'a dit, que l'embrassant pour luy dire à-Dieu, elle luy aurait dit, "oui ma soeur de Bresolle et Macé estant seules dans un lieu secret, on frappa 2 ou 3 coups à la porte et n'y trouvèrent rien; peu de jours après elles apprirent que la Sr Pillon estoit décédée au jour et à l'heure qu'elles avois frappé à la porte du dit cabinet secret; ce qui a fait croire à nos 2 soeurs que c'étoit l'âme de la soeur Pillon, qui leur donna encore cette marque d'amitié et de souvenirs. Bien plus, elles apprirent encore que cette fille se laissant transporter et emporter par le zèle d'aller en Canada se résolut de suivre ses compagnes absolument. Elle écrivit à Angers pour avoir sa permission de Monseigr l'évesque s'assura d'un homme et d'un cheval pour la mener à La Rochelle, ce qu'elle auroit effectué, si ma soeur de la Reye, ayant découvert son dessein, ne s'y fut opposée et rompa toutes ces mesures. Elle en fut si touchée qu'elle en mourut en peu de jours de déplaisir de ne pouvoir aller en Canada, qu'elle regardait comme un pays de sanctification et de martyre spirituel par les grandes peines qu'elles croyait y souffrir ce qui nous apprend mes Srs à ne vouloir rien en ce monde avec attache, mesme, ce qui paroît le plus paefait. Aussy une âme religieuse qui permet à son coeur de désirer autre chose que la volonté de Dieu marquée par ses règles et ses supérieures, est bien en danger d'estre séduite et de tomber dans l'ilusion.

J'ai ouy dire plusieurs fois à ma sr de Bresolles que ma soeur Pillon estoit venue en Canada après sa mort, à cause que le premier hiver qu'elle passa dans Montréal, estant une nuit couchée dans *une cabane de planches à la mode du pays, pour se défendre mieux du froid*, elle entendit frapper 3 coups distinctement derrière sa teste et quelques plaintes qu'elle remarqua estre de la voix maternelle de la Soeur Pillon, et ajouta que ce qu'elle avoit fait pour se dérober de sa communauté en estant actuellement supre, estoit capable de l'avoir retenue en purgatoire jusqu'alors; estant d'ail-

leurs une personne en vertu sublime, et qui avait beaucoup de talents, mais comme elle n'étoit pas du sentiment d'embrasser la stabilité, Mons. de La Dauversière s'opposa qu'elle vînt à cet établissement et ne voulut jamais y consentir, quelques instances qu'elle luy en fit et fît faire. Mondt sieur de La Dauversière fesoit toute la diligence possible afin de terminer les affaires et faire les embarquements ; il prit le soin de faire acheter la provision de nos chères mères qui aparamment n'étoit pas d'un grand aprêt, s'étant toujours appliquée à pratiquer la sainte pauvreté en toutes choses, mais particulièrement en ce qui regardoit leur personne pour qui tout estoit toujours trop bien et trop bon à leur dire. Il est vray aussy qu'elles ne s'en meslèrent point et qu'elles lessois à ce bon père tout le soin d'elles comme de leurs affaires.

Ma soeur Maillet, qui estoit esconome, souffroit un peu de son repos et auroit voulu agir et prendre connaissance de l'estat des affaires, en quoy elle n'est pas blâmable puisqu'elle les devoit gérer à la suite.

Un jour elle demanda à Mr de La Dauversière où il avoit placé leur fondation et à qui elle s'adresseroit pour la demander Il parut touché et luy répondit que la sainte Providence pourvoit à tous leurs besoins; ce qu'elles ont éprouvé très véritable en toutes les occasions ou elles ont eu besoin d'amis et de bien pour vivre sans sortir pourtant de leur sainte pauvreté qui est le fondement de cette établissement; et qui a esté aimée, chérie et respectée de ces chères premières mères au-delà de tout ce que j'en d'irai ci-après.

Le navire demeura au port jusqu'au jour de la Visitation de la Ste Vierge qu'il laissa.

Messieurs le Maistre et Vignar se mirent dans une chambre séparée et venois seulement manger à mesme table avec nos mères, Madelle Mance et les deux demoiselles dont je vous ai parlé qui étois dans une autre plus grande.

La soeur Marguerite Bourgeois étoit encore dans une autre

avec les 4 filles qu'elle s'étoit choisies pour maîtresses d'école et plusieurs qui venois en Canada pour le peupler (w) dont on luy avoit donné la conduite et la garde jusqu'au Montréal; qu'elles se marièrent toutes. Cette troupe de gens de bien ainsy assemblés dans un mesme navire n'y furent pas privés du bonheur de souffrir

La maladie se mit dans le vaisseau, qui avoit servi auparavant de navire d'hospital et de guerre et dont il avoit conservé un air empesté; ce qui fournit l'ocasion à nos hospitalières de faire paroistre leur zèle et adresse à servir les malades, particulièrement la Supre et ma Sr Maillet, qui ne s'arrêtèrent point. Mais notre chère mère Macé demeura tout à fait malade presque toute la traversée et ne sortit de la chambre que vers la fin, qu'elle se porta mieux, que Monsr Le Maistre, luy donna le soin de quelques personnes distinguées qui estois aussy malades, ce qui la contreignait de se faire voir à son grand regret; car ça toujours esté une de ses plus grandes croix de n'estre pas aussy cachée qu'elle l'eut souhaité.

Je vous dirai ici simplement mes soeurs que quand je pense que ma Sr Macé s'est déterminée de sortir de sa maison et venir en Canada, cela me paroît une merveille toute surnaturelle, quand il n'y auroit eu que la nécessité de se faire voir par les chemins, et sur la mer, d'estre parmi les laïques jour et nuit. Oui, mes soeurs, de l'esprit qu'elle est, ça esté pour elle s'exposer au martyre et un acte tout à fait héroïque. Ma Sr de Bresolles et ma Sr Maillet n'ont point tant souffert, sur cet article, estant parmy le monde sans chagrin et inquiétude, pour faire la volonté de Dieu. Elles travaillèrent beaucoup auprès de ces malades et s'exposèrent à tout le mauvais air, sans autre préservatif que l'amour de Dieu, qui les portait à exposer

w) La recrue de 1659 était bien aussi considérable que celle de 1653.

leur vie pour soulager leurs frères chrétiens. Avec tous ces soins plusieurs personnes ne laissèrent pas de mourir, qu'on jetait dans la mer.

Madelle Mance fut à l'extrémité, Messieurs les prestres malades, la Sr Bourgeois et toutes ses filles malades, nos soeurs malades, sans discontinuer de servir les autres ; enfin mes soeurs on peut dire que ces chères mères, à le bien prendre, ne sortirent point de l'hospital pendant leur traverse de la mer, exerçant nuit et jour la charité du prochain avec beaucoup d'édification de la part de tous les passagers.



CHAPITRE ONZE

1—*Leur arrivée à Kébec.* 2—*La manière dont elles furent reçues de Monseigr de Pétrée.* 3—*Elles logèrent dans le couvent des Rses Ursulines et pour quoy.* 4—*Les hospitalières de Kébec qui estois au Montréal retournèrent dans leur monastère estant rappelées.*

Enfin, après avoir essayé bien des peines et eschappé bien des périls sur la mer, elles entrèrent dans la Rivière (x); ce qui leur estoit un rafraichissement pour boire de l'eau douce à souhait, qui auparavant leur estoit donnée par compte et mesure quoy qu'elle fut méchante et quelquefois pleine de vers, ce qui est assez ordinaire sur la mer; ceux qui en ont fait le trajet n'en seront pas estonnés. A quelques journées de Kébec leur navire fut vu. La nouvelle estant divulguée, plusieurs personnes allèrent au devant en des canots d'écorce à la mode du pays, pour voir leurs amis et savoir plutost les nouvelles de France. Le R. père Dequin, (y) supérieur des Jésuites, ayant su que Mademoiselle Mance estoit dans ce navire y alla en personne, et luy porta plusieurs rafraichissements pour elle et ses hospitaliers qu'on disoit estre fort malades et dans un air pestiféré; ce qui ne fut pas capable de refroidir sa charité.

L'arrivée de ce Révérend père causa beaucoup de joie à ceux qu'il alloit voir; leur consolation cependant

x) dans le fleuve Saint-Laurent

y) Le père Jean de Quen, arrivé au Canada en 1635, et mort le 8 octobre 1659, après avoir été sept ans Supérieur de sa communauté.

estoit diminuée par la triste crainte où ils estois que ce bon père ne prit la contagion, ce qui ne manqua pas d'arriver; il gagna la fièvre pourpre (z) qui estoit dans ce bord. En arrivant à Kébec il fut contraint de se mettre au lit et mourut peu de jours après, ce qui affligea beaucoup tout le monde, pour la perte d'un si grand serviteur de Dieu, surtout nos chères mères et Mademoiselle Mance, sachant qu'il avoit trouvé la mort dans la visite charitable et pleine d'honnêteté qu'il leur avoit rendue; elles arrivèrent devant la ville de Kébec et y jetèrent l'ancre le 8e jour de septembre feste de la nativité de la très Ste Vierge en l'année 1659 comme j'ay dit ci-devant. Je ne vous dirai point, mes sœurs, ce qu'elles ressentirent de consolation intérieure de se voir enfin arrivées dans ce cher Canada où elles aspirois, et pour qui elles soupirois depuis plusieurs années. Je me persuade aisément, qu'elles renouvelèrent tous les saints désirs de sacrifier leur vie et toutes leurs consolations au service des pauvres malades, tant françois que sauvages, et de se priver de toutes les satisfactions les plus innocentes de la vie, croyant ce nouveau pays encore plus affreux qu'il n'estoit, quoy qu'il le fut beaucoup alors et bien éloigné de ce qu'il est aujourd'huy, Etc.

La première visite qu'elles firent en mettant pied à terre fut à la personne de N. S. au très St-Sacrement dans l'église cathédrale de Kébec, puis à Monseigneur l'évesque de Pétrée, vicaire apostolique dans toute la Nouvelle France, et depuis son premier évesque, qui les receut fort bénignement, les congratula de leur courage et leur dit plusieurs choses obligeantes, quoy que d'ailleurs il ne fut pas trop aise pour les raisons que j'ay dit dans les premiers chapitres de cette histoire. Il leur ordonna de

z) la fièvre pourpre.

rendre visite à Monsr. D'argenson (a) pour lors gouverneur du Canada et aux Rses hospitalières premier (b) que d'entrer chez les Rses Ursulines où il assigna leur demeure pour des raisons de prudence et aussy pour contenter l'honnesteté et affection de ces Rdes Mères, qui l'avois demandé à sa grandeur. Lorsqu'on su qu'elles estois sur la mer, les Rdes mères Hospitalières (c) luy demandèrent aussy en grâce de loger ses chères compagnes de la sainte charité; ce qu'il leur refusa, à cause des prétentions qu'avoit Monsieur de Quélus sur l'establissement du Montréal, ce qui n'a pas empesché, que l'union en ait esté moins parfaite entre cette maison et la nôtre (d) dans la suite des années, ce qui au contraire en a formé une grande avec le couvent des Ursulines qui a continué jusqu'aujourd'huy. On nous prendrait aisément pour estre d'un mesme institut par cet endroit. Toutes les soeurs qui nous sont venues de France ou retournées de Canada en France ont logé chez elle et ont esté traitées comme de vraies soeurs, sans avoir voulu recevoir ni prendre aucune chose pour leur pension, Etc.

Nos trois premières mères y demeurèrent environ un mois (f) après avoir receu toutes les caresses et bon traitement qu'on pouvait faire dans ce pays. Elles y furent visitées des plus considérables personnes du lieu particulièrement de Monseig de Pétrée, de Monsr l'abbé de Quélus et des Révérends pères Jésuites, qui aurois bien voulu engager nos mères à s'unir aux hospitalières de Québec

a) Pierre Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, de 1657 à 1661, mais arrivé en 1658 seulement.

b) avant que d'entrer.

c) de Dieppe, établies à Québec.

d) l'Hôpital Général de Québec et celui de Montréal.

f) elles arrivèrent à Montréal le 29 septembre.

(g) et prendre leur institut; mais connaissant leur fermeté dans leur entreprise ils firent descendre (h) les 2 Rses qui estois au Montréal, Monsr Souart, et Monsieur de St-Sauveur les acompagnèrent jusqu'à leur couvent. Monsr. Souart, qui estoit tout pour les filles de St-Joseph, remesna ces Rses bien volontiers. Pendant tout ceci Mademoiselle Mance estoit demeuré fort malade et se faisoit traiter dans une maison séculière de la basse-ville de Québec et comme elle prévit bien qu'elle ne seroit pas sitost preste que nos soeurs, elle leur conseilla de partir sans elles et de la laisser un peu se rétablir et les demoiselles de la compagnie qui estois aussy malades et beaucoup de monde dans la ville à cause du mauvais air que le navire avoit apporté, dont plusieurs moururent.

Elles s'embarquèrent dans une chaloupe avec Monsr Vignar, que Mond. seigr évêque leur avoit donnée pour confesseur en la place de Monsr. Le Maïstre qui resta à Kébec. Je n'ai pu savoir le jour de cet embarquement ni celui de leur arrivée à Kébec. (i) Seulement, ai-je su de ma soeur Macé qu'ils furent 15 ou seize jours sur la rivière et qu'elle y communia le jour de St-Bruno, 6e octobre.(j)

Elles rencontrèrent la barque qui portoit les 2 Rses dont j'ai parlé et se firent beaucoup de caresses sans s'approcher plus près de 10 ou 15 pas, qui avoit le vent en poupe et marchait fort vite; ce qui fut cause que les com-

g) C'est la seule fois que l'annaliste écrit Québec de cette façon.

h) Cette expression "descendre à Québec" et cette autre "monter à Montréal" se sont conservées jusqu'à nos jours.

1) Il s'agit sans doute ici de Montréal.

j) Ceci paraît bien long; il est assez invraisemblable que la messe fut dite en route, car au beau temps on devait se hâter de se rendre à Montréal, et au mauvais temps, on ne devait pas célébrer l'office divin.

pliments furent courts. Nos 3 chères soeurs arrivant à Ville-Marie, y furent reçues de Monsr de Chomedy, qui en estoit gouverneur, avec beaucoup de joie et d'honnesteté, qui se trouva à leur débarquement et les conduisit chez Madelle Mance.



CHAPITRE DOUZE

1—*L'arrivée de nos trois soeurs à Montréal; ce qu'elles y firent d'abord.* 2—*Et l'état de leur bâtiment.*

Tous les habitans de Ville-Marie qui n'estois qu'en nombre de 25 à 30 familles pour lors accourois à l'envie voir les Filles de St-Joseph qui estois venues en 1300 lieues pour les consoler et servir les malades. Chacun d'eux s'efforçoit de leur témoigner leurs gratitudes et de les complimenter à leur mode qui n'étoit pas d'une grande politesse; mais qu'on remarquait clairement sortir d'un coeur plein de consolation et d'affection tout ensemble.

La maison de Mademoiselle Mance fut toujours pleine de ces bonnes gens jusqu'à ce que chacun eut fait son tour; après quoy elles leur rendirent la pareille, les visitant tous dans leur maison accompagnées de leur confesseur, Monsr Vignar et de quelques personnes amies. Ces bons habitans les reçurent avec toutes les démonstrations d'estime et d'amitié dont ils estois capables et les voulant régaler avec du lait, de la citrouille cuite dans la cendre et du bléd'inde grillé dans le feu, comme ce qu'ils avois de meilleur. Les pressant fort de manger, ce qu'elles ne voulurent point faire et n'erois point sorty du tout, si Monseigr de Pétrée ne leur avait ordonné dès Kébec de le faire pour consoler ce bon peuple; qu'il prévoyait bien en estre édifié et consolé.

Le Montréal estoit pour lors fort petit en nombre d'habitations et en terres defrichées chacun n'ayant qu'un fort petit désert à cause que les Yrocois nos ennemis ne permettois pas de s'écarter beaucoup de son voisin afin d'en

estre secouru au besoin; joint qu'il n'y avoit que 18 ans que led. Montréal étoit commencé et encore en fort petit nombre comme vous avez pu le voir dans les premiers chapitres de cette histoire.

Mais le Seigneur donnoit tant de bénédiction aux travaux de ce petit peuple, qu'ils recueillois autant de bled de la semence d'un seul minot que nous fessons aujourd'huy de 28 et 30 sans hyperbole. Aussi vivaient-ils en saints, tous unanimement, et dans une piété et Religion envers Dieu telles que sont maintenant les bons religieux. Celuy d'entre eux qui n'avait pas entendu la Ste messe un jour de travail, passait parmy les autres quasi pour excommunié à moins qu'il n'eût des raisons et empeschements aussi forts qu'on en demande aujourd'huy pour s'exempter de péché mortel, aux jours de fêtes et dimanche. On voyait tous les hommes de travail à la première messe qui se disoit avant le jour pendant l'hiver et dans l'esté à quatre heures du matin, aussi modestes et recueillis que le pouvois estre les plus dévots religieux; et toutes les femmes à une autre qui se disoit à huit heures qui ne cédaient en rien à leurs maris en dévotion et vertu. Rien ne fermoit à clef en ce temps ni maison, ni coffre, ni caves, tout estoit ouvert sans jamais rien perdre. Celuy qui avait des commodités à suffisance (k) en aidait celuy qui en avoit moins, sans attendre qu'on luy demandât; se faisant au contraire un fort grand plaisir de le prévenir et luy donner cette marque d'amour et d'estime, quand l'impatience avoit fait parler durement à son voisin ou autre on ne se couchait point sans luy en faire excuse à genoux. On n'entendoit pas parler seulement du vice d'impureté, qui estoit en horreur, mesme, aux hommes les moins dévots en apparence. Enfin c'étoit une image de la primitive église que ce cher Montréal dans

k) de surplus.

son commencement et progrès, c'est-à-dire pendant 32 ans, ou environ; mais ce temps heureux est bien passé, la guerre continuelle des Yrocois ayant obligé notre bon roy d'envoyer dans le Canada à plusieurs fois cinq ou six mil hommes soldats et officiers, qui ont ruiné la vigne du Seigneur et établi le vice et le péché qui est presque aussy commun à présent, que dans l'ancienne France. Même les plus grands crimes, ce qui fait gémir les gens de bien surtout les missionnaires, qui se consacrent à prescher et exhorer et n'en voient pas grand fruit, regrettant et pleurant avec sanglots ces heureuses années, où la Vertu fleurissait (l).

Je reviens à nos chères Soeurs qui s'imposèrent une closture inviolable aussy tost qu'elles eurent achevé de visiter les bonnes gens; ce qui dura deux jours. Elles s'emménagèrent dans un petit cabinet dans lequel elles mirent 3 lits et ce qu'elles avoient apporté de meubles et ustensiles qui ne tenoient pas grand place Mademoiselle de la Bartillière que Mademoiselle (m) avoit laissée en sa place pour gouverner son hospital, les reçut fort honnestement, les régala de son mieux et leur laissa le soin de gouverner les malades et ne s'en mesla plus, se réservant le seul soin de leur donner de quoy. Elles commencèrent leurs fonctions d'hospitalières avec grand plaisir et ce qu'elles purent pratiquer des réglemens dans leur petit cabinet, qui leur servait à tout office. Elles mangiaient avec lad. demoiselle et estois avec elle la plus grande partie du jour prenant connaissance de la maison, puisqu'elles y devoient demeurer quelque temps, en attendant que celle qu'on leur destinait fut en estat de les recevoir. Il y avoit encore beaucoup à faire et Monsr. l'abbé de Quélus, Monsr.

l) Ce tableau pourra paraître exagéré en bien comme en mal, surtout en mal.

m) Mance.

D'aillebout, gouverneur général (n) du Canada, qui s'étoit retiré aud Ville-Marie pour les raisons que j'ay dit ci-devant et Mons. de Chomedey s'étois chargés avant le départ pour France de Mademoiselle Mance de faire accomplir son dessein qui nestoit pas fort somptueux comme je le dirai si après.

n) pour ancien gouverneur ou ex-gouverneur.

CHAPITRE TREIZE

- 1—*Description du Bâtiment de l'hospital et de son.église.*
2--*Et de celui des hospitalières.* 3 -- *Elles s'y enferment.*

Mademoiselle Mance se rendit au Montréal environ trois semaines après nos Soeurs; il fesoit déjà froid, ce qu'elles ressentaient beaucoup, pour n'estre pas acoutumée à en sentir de si piquants comme il est ici. Elle fut étonnée et affligée de voir les batiments de l'hospital si peu avancés et s'en plaignit aux personnes qui luy avois promis d'en prendre soin, qui ne manquèrent pas de bonnes raisons pour s'exeuser et justifier leur conduite, à cause du peu d'ouvriers qui estois obligés de faire plusieurs sortes de travaux tout à la fois, prenant le soin de semer leurs champs et d'en recueillir les bleds, pour nourrir leurs familles en mesme temps qu'elles édifiaient des logis pour le bien public de la colonie du Montréal.

Voici mes chères soeurs une description naïve de ce que c'était que les bâtimens, qui estois faits de colombages, c'est-à-dire moitié pierre et moitié bois. L'église avoit 50 pieds de long sur 24 de large en dedans; la salle des hommes joignait lad église et avoit environ 40 pieds de long de mesme largeur que l'église. Au bout de lad. salle une grande et forte cheminée pour chauffer les malades et fournir à tous leurs offices; derrière la d. cheminée il y avoit une chambre d'environ 15 pieds de long et d'égale largeur que la salle, sans cheminée, pour mettre les femmes malades; au-dessus des deux d. salles pour les hommes et pour les femmes estois l'appartement de nos

chères soeurs on y montait par un petit escallier de 20 marches fort estroit.

Tout ce monastère consistait en une chambre d'environ 15 pieds en carré dans laquelle il y avoit une cheminée a feu, une cellule pour la supre, au bord de lad. chambre sur la largeur du bâtiment, un petit dortoir, composé de 4 petites cellules, avec un petit cabinet à costé de lad. cheminée pour serrer généralement tout ce qu'elles avois de hardes et provision; Mademoiselle Mance n'épargna rien pour mettre ces bâtiments en estat de loger les hospres et les malades et mit tout ce qu'elle put avoir de menuisiers à travailler; ce qu'ils firent avec diligence pendant deux mois ou environ et mirent tout en estat d'y passer l'hiver avec bien des incommodités comme vous le pouvez croire sûrement. On dressa six lits garnis, dans la salle des hommes et deux dans celle des femmes; on en ajoutoit d'autres sur des tréteaux selon le besoin. Ils se chauffaient à mesme feu. Dans cette cheminée se fesoit la cuisine des malades et l'apotiquerie et généralement toutes choses jusqu'à la lessive qu'on y couloit du linge pour les playes; ce qui arrivait assez souvent ayant peu de linge et bien des blessés, on voyait l'autel à plein de cette salle par une porte assez grande qui communiquait à l'église et nos malades entendaient la Ste messe de leur lit ce qui estoit une grande consolation pour eux. Mais aussi ils souffrois beaucoup du service de la paroisse qui s'y est fait pendant plus de 20 ans; par le chant des grand'messes et des vespres, des sermons pendant lesquels la porte estoit ouverte et par les entrées et sorties du peuple de lad. église, qui fait toujours beaucoup de bruit ce qui les chagrinait souvent, et les hospitalières encore plus.

Nos chères soeurs s'enfermèrent dans cette maison avec beaucoup de joie en esprit, voyant de si belles préparations pour pratiquer la Ste pauvreté avec la charité. La chambre dont j'ai parlé cidevant leur servait de cuisine,

de réfectoire, d'infirmierie, de noviciat et de salle de communauté. Le petit cabinet a côté de la cheminée servait de dépense, de lingerie, de roberie et de dépôt. Le grenier qui estoit au dessus d'elles estoit la roberie des malades. Elles y fesois sécher leur lessive et y mettois leurs provisions de bled, qui nestoit pas grand dans un coin et lavaient leur linge ou lessive dans une fosse d'eau de pluie et neige fondue. Elles avois la douceur de ne la point faire pendant l'hiver, mais aussy elles ne changeaient de linge guère souvent, à la réserve des guimpes, bandeaus et mouchoirs pour estre propres. C'étoit ma Sr Macé qui fesoit les lessives comme mieux entendue en cet exercice, à ce qu'elle fesoit croire et les lavait aussy seule le plus souvent. Elle estoit aussy cuisinière et dépensière et ballayait partout comme assistante qu'elle disoit y estre obligée. Ma Sr Maillet fut mise hospre, cuisinière et depansière des malades soin de leur linge qu'une femme blanchissait dehors, et de leurs hardes des hommes et des femmes ensemble. Ma Sr Bresolles, qui estoit supr, et très souvent malade prit l'apotiquèrerie qu'il fallut dresser entièrement dans un petit coin où l'on ne voyait clair que par un faux jour. Elle fit de ses mains la plus grande partie de ses ustansiles, comme fourneaux et boistes, tablettes, Etc. Elle estoit médecin et ordonnait les remèdes dont elle estoit fort capable et Dieu donnoit tant de bénédiction à ses devoirs de charité, qu'elle guérissait de toutes sortes de maladies. On avoit plus de confiance à ses remèdes quoy qu'invantionnées pour la plus grande partie et composés d'herbes sauvages qu'à ceux d'un habile chirurgien qui estoit estably dans Ville-Marie.

Les personnes les plus riches et délicates voulois avoir de ses remèdes et la consultois avec une confiance bien plus grande dans leur maladie qu'en Monsr. Souart, prestre, qui estoit médecin habile, et dont ils se trouvois fort bien aparavant.

Sa réputation de bonne infirmière et médecine s'établit si bien qu'on la préféroit à tout ce qu'il y avoit en Canada de cet art. Enfin les malades croyois ne pouvoir mourir quand ils s'étois mis entre ses mains ou gouvernés par ses conseils. Ce qui passa à un excès à faire rire. Pour moy j'ay cru qu'il y avoit de la merveille et du surnaturel, dans les guérisons qu'elles fesoit et que c'étoit une récompense que Dieu donnoit à sa charité qui estoit très particulière, Etc.

Nos chères soeurs entendois la Ste messe et le service divin de la paroisse qui se fesoit en leur église comme j'ay dit, dans un petit jubé, qui estois au bas de l'église où elles entrois par le dortoir qui estoit grillé sur le devant et assez régulier et commode. Elles se confessois et communiois dans un cabinet de planches fort mal propre et petit, qui estois sous ce jubé, où il y avoit une grille pour communier seule et à côté un guichet pour se confesser et cela s'appelait le petit choeur. On y descendoit par un petit escallier et il n'y avoit aucun jour, que celuy qui pouvoit donner l'ouverture de cet escallier, ni aucun air. On y souffroit bien du chaud l'été et cela n'empêchait pas nos soeurs d'y estre les jours entiers sans en sortir que pour manger pendant leurs retraites, ne prenant aucun air ni relache pas mesme pendant la récréation.

Je vous dis mes soeurs que c'étoit une grande pénitence d'estre huit jours de suite enfermées dans ce trou sans air et sans jour. Quand je voulus les ymiter et y faire ma retraite, je ne pus soutenir cette mortification que pendant 4 jours et demeurai malade. Ce petit choeur a subsisté et nous a servi 29 à 30 ans. Il avoit environ 6 pieds de large et 9 de long Etc. servoit toujours aux retraites des plus ferventes.

CHAPITRE QUATORZE

1—*Comment nos socurs passèrent la première année dans Ville-Marie.* 2—*Ce qu'elles souffrirent dans leur bâtiment.*

Nos trois premières mères que je peux appeler les victimes de la croix eurent de quoy contenter le désir ardent qu'elles avois de souffrir, pour leur divin époux crucifié, qu'elles estois venu chercher en Canada pour l'y trouver plus avantageusement et s'unir à luy plus intimement.

Aussy tost qu'elles furent enfermées dans cette nouvelle maison tant désirée de Ville-Marie, elles commencèrent à pratiquer les règles d'une grande ferveur et exactitude autant que le peuvent faire trois personnes qui fournissent, à tous les offices de la communauté et des pauvres malades sans estre aidées de personne; n'ayant pas même de servantes à la cuisine des malades; ce qu'elles ont soutenu plus de 25 ans. Elles travaillois vigoureusement et ne s'épargnois en rien. Celle qui en fesoit davantage estoit la plus pieuse et contente. Elles dressèrent leur petit ménage et s'acchetèrent des provisions pour vivre, ma Sr Macé estot l'éconôme pour lors.

Voicy en quoy consistait leurs bourses. Monsieur de la Dauversière prit sur la fondation deux mil livres pour payer les frais de leur voyage et celuy de deux domestiques engagés pour 3 ans, selon la mode du temps, qu'elles amenèrent avec elles pour défricher de la terre. Il leur mesnagea sur cette somme 3 ou 4 cens livres, qu'il employa en marchandises, toiles, étoffes et souliers pour elles

et leurs gens à La Rochelle qu'elles apportèrent. En quoy consistoit tout leur bien, de cela, elles achetèrent du bled, du lard, des pois, des fèves et de l'anguille salée et de la citrouille pour tout fruit de dessert. Voilà de quoy elles véécurent pendant plus de 20 ans et du pain bis, et tout cela en petite quantité. Ce qui le fesoit trouver bon avec l'amour de la pénitence et Ste pauvreté qui asaisonnoit le tout, et le faisoit trouver de bon goût.

Monsieur de Chomedy lui envoyet quelques fois de la chair d'original et Mademoiselle Mance aussy. L'original est une bête sauvage faite à peu près comme le cheval mais plus grande et légère à la course, en la tue l'hiver dans le temps que les neiges sont grandes à coup de fusil et d'épée car ils sont furieux et se jettent quelques fois sur ceux qui les tuent, les étouffent dans la neige, ou les assomment à coups de pieds. Ils ont les cornes branchues comme les cerfs de France, mais grosses et sans pointes. La viande de ces animaux est presque comme du boeuf et sent un peu la venaison. C'étoit là les repas friands de nos chères Soeurs, et quelque peu de poisson frais que leur donnait les mesmes personnes ou Messieurs les prestres du séminaire de St-Sulpice qui commencèrent à les affectionner, particulièrement Monsr. Souart dont je parlai naguère comme médecin il estoit supérieur dud. séminaire en l'absence de Monsr. l'abbé de Quélus, (t) à cause de quoy il leur rendait des visites avec Monsr. Vignar leur confesseur et il fut beaucoup édifié de leur vertu et cherchait les moyens de leur aider dans leur établissement que Monseigr. de Pétrée n'avait pas voulu consommer par complaisance à Monsr. de Quélus (u) pour les raisons que j'ay dit ci-de-

t) repassé en France le 22 octobre 1659 sur l'ordre même du roi. Voir Mém. S. H.

u) Monsieur de Pétrée lui-même étoit peu en faveur de l'établissement des hospitalières de St-Joseph.

vant; il les encourageait à souffrir et les défendit auprès de ceux qui désapprouvois leur fermeté à ne vouloir pas s'unir aux hospres de Kébec; ce qu'on vouloit faire passer pour entestement.

Monsr. Galinier prestre et éconosme du dit Séminaire, grand serviteur de Dieu, estoit du mesme sentiment et les affectionna et servit à la suite en beaucoup d'occasions. Ces 2 Messieurs avec leur confesseur Monsr. Vignar, Monsr. Chomedy et Mademoiselle Mance estois tout ce qu'elles avois d'amis en Canada et les Rdes mères Ursulines de Kébec entre les personnes distinguées; car le menu peuple les auroit bien adorées pour l'estime qu'ils en avois tous, Etc. Mais ce peuple estant pauvre ne les aidoit point à subsister ni ne pouvoit pas les establir dans les formes puisque Monsieur de Chomedy, qui estoit considéré pour sa vertu, qui n'étoit pas commune, et pour sa qualité de gouverner, n'y put rien faire, ni Mademoiselle Mance, qui se trouvait beaucoup blessée de ce refus, qu'elle disoit estre fait à Messieurs de la grande Compagnie, qui avois accepté les Filles de St-Joseph et rejeté lesd. Religieuses qu'on leur avoit déjà proposées, et à feu Monsr. Ollier, instituteur et premier supérieur du dit séminaire de St-Sulpice, qui avoit signé leur contrat d'établissement un an avant sa mort. Tout cela n'estoit pas suffisant de refroidir le zèle de Monsr. de Quélus pour faire renvoyer nos Sœurs de France ou les unir auxd. Hospitalières.

Ce combat a duré 12 ans que nous prunes le voile et la stabilité, comme je le dirai en son lieu. Croyez, mes Sœurs, qu'il a fallu bien du courage et de la force pour le supporter avec toutes les autres peines qui accompagnois celles-là. Celle du froid qu'elles ont souffert pendant plus de 28 ans est extrême. Vous savez que celui de ce pays ne peut estre compris que par ceux qui le souffrent. Leur maison estant trouée en plus de 2 cents endroits. Le vent et la neige y passois sans peine, dans leur

chambre commune et dans les cellules, dans le cabinet, dans l'escalier, le grenier, enfin partout, mesme dans le jubé et petit choeur. S'en estoit de mesme dans les salles et appartements des pauvres, de sorte que quand il avoit neigé et venté la nuit, une des premières choses qu'on fesoit le matin estoit de prendre des pelles de bois et le balai pour jeter dehors la neige qui estoit proche des portes et fenestres et ailleurs en bonne quantité. Ajoutez à tout ceci qu'elles n'avois point de caves, ni pour elles ni pour les pauvres et qu'elles ne pouvois garantir aucune chose de la gelée, pas mesme le pain qui estoit aussy dur que les pierres. Il le falloit faire rostir devant le feu pour le pouvoir couper et en manger au repas et l'eau qu'on mettoit sur la table pour boire s'y glaçoit en l'espace d'un quart d'heure; le vin mesme qu'on avoit pour les pauvres estoit gelé en glace; leurs viandes, leurs bouillons de mesme; à peine avoit-on le loisir de manger sa petite portion, les dernières bouchées estois aussy froides que la glace et toutes gelées quand on desservoit quelque chose dans le plat; une chose avoit-elle de bien qui estoit de faire grand feu l'hiver, mais aussy tost qu'on sortoit d'auprès, on ne s'en sentoît plus cause du fret de la chambre. Elles fesois couper du bois par 2 hommes dont j'ay parlé et le fesois amener par des habitants à qui elles payois 3 livres par corde.

Monsieur Vignar leur ordonnoit par obéissance de se chauffer et venoit exprès avec Mons. Scuart voir s'il y avoit bon feu, et y mettois du bois dedans quand ils n'en trouvoit pas assez.

Ainsi passèrent-elles cette première année avec plusieurs travaux de corps et d'esprit mais avec consolation intérieure par le grand amour qu'elles avois pour leur sainte vocation.

CHAPITRE QUINZE

1—*Elles apprennent la mort de monsieur de La Dauversière et la perte de leur fondation.* 2—*On les presse de retourner en France, ce qu'elles ne veulent faire.*

A peine nos chères Soeurs eurent-elles passé une année dans le Canada que Dieu les visita par des pertes très sensibles. La première fut Monsieur de La Dauversière leur très cher et très bon père, pour qui elles avois une profonde vénération, et entière confiance, et leur plus fort apuy sur la terre après sa Divine majesté. Qui regardoit leur établissement comme l'oeuvre de son coeur en amour et tendresse, en vue duquel il avoit travaillé en l'établissement général de notre institut, qui a commencé pour le Montréal connaissant que Dieu y voulut des Apostres, Filles de St-Joesph. Tous ces motifs sont bien engageants d'aimer un père si vertueux et si saint; qui de plus s'étoit chargé de leurs intérêts temporels du côté de France n'ayant point d'autre procureur que luy. Il avoit leur fondation en ses coffres et comme il estoit comptable du Roy, aussy tost qu'il fut mort elle fut prise avec tout ce qui luy restoit de biens; ce qui mit ses héritiers hors d'estat d'y jamais satisfaire, et les amis de nos soeurs hors d'espérance qu'elles pussent subsister dans ce pays sans fondation; ce qui fut cause que Monsr. le baron de Fancamp (q) et Monsr. Macé, prestre de la communauté de St Sulpice à Paris et frère de notre chère soeur Macé écrivirent à ces chères victimes de la croix de repasser en France sans hésiter, si les Messieurs de St-Sulpice y repassois

q) Pierre Chevrier, baron de Fancamp l'un des Associés de la Compagnie de Montréal.

comme on le croyet lors; et quand ils resterois, qu'elles pourois choisir la maison de tout l'institut où elles voudrois aller et que luy, mond. sieur de Fancamp se trouveret à La Rochelle pour les y conduire.

Après que nos soeurs eurent murement pensé et pesé toutes choses et beaucoup prié Dieu pour connaître sa volonté, elles crurent la faire en se resolvant de vivre et mourir dans ce cher pays et terre de Ville-Marie (r) dans la confiance que sa Ste providence pourvoirait à leurs besoins comme leur bon père les en avoit assuré en leur disant à Dieu à la Rochelle. Qui comptoit leur dite fondation déjà perdue comme il le fit connaître à ma Sr Maillet, qui, comme éconosme, lui demanda où il l'avoit placée, afin d'en tirer la rente. Ce qui fesoit croire que cet argent luy fut pris peu après qu'il l'eut receu des mains de Mademoiselle Mance pour le mettre à interest, ce qu'il ne fit point, pour des raisons qu'on saura dans l'éternité. Pour moi je croy aisément que c'est que Dieu veut cette maison pauvre. Elle a esté fondée dans la pauvreté et elle y subsiste encore. Le nécessaire n'y manque point, mais aussy tost qu'on pense se mettre à son aise, il vient des revers qui nous rejettent dans la pauvreté, par des pertes considérables, comme sont la perte générale de toutes nos provisions de France, qui estois chargées dans des navires que les Anglais ont pris sur la mer, ce qui est arrivé l'année présente que j'écris 1697, et une autre fois encore.

Le monastère est réduit à vivre d'emprunt avec beaucoup de peine, ne trouvant que malaisément des personnes qui le veulent faire. L'incendie général de notre monastère arrivé 3 ans achevé et plusieurs autres, qu'on ne peut

r) L'Hôtel-Dieu restait pratiquement sans ressources et le courage de ces trois femmes, ainsi abandonnées et refusant de retourner en France, était vraiment héroïque.

dire en détail mais dont on ressent bien la privation.

Nonobstant tout cela nous avons reçu et servi nos pauvres malades sans mourir de faim, sans un sou de rentes pendant plus de huit ans et sans demander l'aumône à personne.

Je crois, mes Soeurs, que vous serez bien aises que je vous fasse part d'une lettre écrite sur la mort de notre St-Père et instituteur, par Monsieur le baron de Fancamp à un Jésuite :

Copie fidèle de la lettre écrite au Révérend père Chomoneau, (a) jésuite au collège de Kébec, sur la mort de Monsieur de la Dauversière en l'année 1660.

A Paris le 26 avril 1660.

Mon Révérend père,

“Me voici tiré de ma solitude dans le tracas du monde et contraint de me charger des affaires de Montréal, après la mort comme il a vescu. Dieu veuille que nous vivions plus unis et en paix, que nous n'avons fait durant son vivant. J'espère que nous l'obtiendrons de Dieu. J'ay eu le bonheur de l'assister à la mort et d'avoir esté six semaines durant sa maladie, pendant laquelle, ayant esté employé par Monseigr. d'Angers à exorciser une possédée, je me trouvai en mesme temps en deux excellentes écoles qui avois quelque rapport. Cette excellente fin estant une des plus belles de notre siècle. Je croy que vous ne serez pas fâché qu'elle soit le sujet de celle-ci, dont vous donnerez, s'il vous plaît, la lecture au R. père Lalemand. (b)

a) Chaumonot.

b) Le Père Jérôme Lalemant, alors supérieur des Jésuites à Québec.

“27 ans avant sa mort, il s'étoit totalement donné à Dieu, estant terrassé par une maladie inconnue, où des médecins ne connessois goutte. Six mois après sa conversion, il receut tant de caresses de Notre Seigneur, et de si extraordinaires, que son confesseur, fort éclairé, y appréhendant de la tromperie, l'obligea de communiquer avec tout ce qu'il y a de plus éclairé et particulièrement avec les principaux de votre Compagnie. Non seulement Notre Seigneur luy fesoit ces grâces pour son utilité, mais encore pour plusieurs autres personnes, qui l'approchaient. J'ay trouvé trois cahiers, de reste de plus de 200 qu'il brusla un mois devant sa mort, (c) dans lesquels il ne s'est passé jour en 3 mois qu'ils contiennent qu'il n'y ait quelque grâce extraordinaire.

“Un jour, son confesseur ayant envoyé à un saint personnage une partie de ces choses pour en avoir son sentiment, et ayant mandé qu'il y appréhendoit du mélange de la nature avec la grâce, l'ayant seen et s'étant plaint à Notre Seigneur le suppliant qu'il ne permît pas qu'il fut trompé, il luy fut répondu: ‘le père est un homme comme un autre, sans mes lumières dans huit jours tu veras qu'il changera bien d'avis.’ Ce qui arriva, car peu après il manda que tout estoit de Dieu. Entre autres grâces qu'il a receues, en voici une bien singulière. Il a eu l'honneur de voir à ses côtés l'humanité Ste de J.C. six semaines durant, sans discontinuation, avec laquelle il traitoit familièrement. Il l'a avoué à Monsieur de Renty (d) qui l'a beaucoup aidé. Il avoit un don admirable pour la conduite des âmes élevées; et avec deux paroles il fesoit des effets admirables et merveilleux.

“Depuis sa conversion il a passé dans les estats les plus pénibles, il m'a avoué avoir esté dix huit mois dans un estat de désespoir. Au dehors, il a eu des personnes qui l'ont persécuté de toutes manières et perpétuellement. Il s'est vu rainé en 24 heures, ayant en une seule jour-

née perdu cent mil livres de bien. Se riant de cela comme s'il eut esté de bronze.

“Il menoit une vie si austère, que tout séculier qu'il fût, il prenoit tous les jours une cruelle discipline, de fil de daréchal dont il avoit les épaules toutes pouries et il portait une ceinture d'étrilles qui avoit plus de douze cents pointes très aigües. Il estoit si inventif à se massacrer qu'il avoit plus de 2 mil pointes dans ses seuls gants de eampagne. Sa patience estoit si grande en ses souffrances, qu'il a porté 2 ans 4 maladies sans que le médecin ni personne l'ayent sçu, dont une seule estoit capable de le mettre au désespoir. La gravelle, la pierre, un ulcère dans le conduit et une colique nefretique qui avoit rempli les artères de petites pierres, qui ne pouvant passer causoient des maux extrêmes. On l'a vu dans la rue si pressé de douleur qu'il en demeuroit comme évanoui. Avec ces maux, il estoit perpétuellement à cheval, tantost pour le Canada, tantost pour l'établissement de ces Filles; et toujours pour des affaires de charité. Ces voyages se faisois la plupart du temps la heire sur le dos, sur des épaules pouries. L'ayant embrassé à son retour de quelque long voyage je l'ai trouvé en cet estat, et le soir qu'il revint de La Rochelle accablé de 8 maladies qui l'ont emporté, il avoit encore ce harnais sur luy.

“Voyez comme Notre Seigneur le disposa à la mort. Deux ans auparavant une âme fort éclairée, que le R. père Lallemant connoist, eut une vision dans laquelle Notre Seigneur se glorifiant de la fidélité de ce fier serviteur, le diable parut qui luy demanda permission de le cribler com-

N. B Une erreur de mise en page nous a contraint de transposer ici les notes *c* et *d*, correspondant aux renvois de la page en regard.

c) trois sur deux cents avaient été épargnés.

d) Gaston, baron de Renty, (1611-1648) l'un des membres principaux de la Compagnie du Saint-Sacrement.

me Job; ce qu'il luy permit, ce qu'un an devant sa mort un démon dit et l'écrivit par une possédée et le donna à un père de la Compagnie. Dès ce temps Notre Seigneur le dépouilla de toutes grâces sensibles; le laissant dans une telle nudité de foy, que la mesme personne ayant eu con naissance de son estat et s'estant prise à pleurer de compassion de le voir en l'estat qu'elle le voyoit et demandoit à Dieu qu'il l'en tirât. Il luy répondit: "Je le pousseray bien plus loin." Six mois devant sa mort toute la ville se souleva contre luy. Premièrement ses filles spirituelles. Leur ayant voulu oster quelque règle par laquelle il craignoit un jour le relâchement; ce qui luy causa un tel déplaisir par des discours qui luy furent rapportés quoy qu'inventés, que cela fut la principale cause de ses maux, sa rate s'étant trouvée dix fois plus grosse qu'à l'ordinaire. Ses parents et les parents de ses filles se déclarèrent contre luy, pour de certains intérêts. Les plus petits ne se pouvois empescher de luy dire des injures sur ce qu'ils croyoient que les filles qu'il menoit du pays pour les marier à Montréal, il les y vendet et les toiles qu'il y envoyoit et tiroit du pays les fesoient enchérir.

"Trois mois devant sa mort, estant au lit avec des cris continus, on le presse d'aller à La Rochelle pour estre à l'embarquement. Les gouttes le tiennent si fort qu'il ne peut seulement souffrir le linceul sur ses pieds. Il s'adresse à Notre Seigneur, il lui demande force pour son oeuvre, il est guéri de tous ses maux en un instant, s'en va à La Rochelle, fait ses affaires et il n'est pas plutost arrivé à une journée près de sa maison, aux pieds de la Ste Vierge à Saumur, que toutes ses douleurs reviennent. Il ne laisse pas de monter à cheval, et, depuis son arrivée il ne releva point. Outre les 4 maladies ci dessus, deux hernies l'incommodèrent beaucoup: la gouste augmente, une fluxion sur la poitrine, la fièvre, la colique et des hémoroïdes, où il se fit des ulcères avec des tour-

ments si horribles que les médecins disois qu'il ne vivoit que par miracle pour souffrir. Quand l'on donnoit un remède pour son mal qui pressoit davantage, tous les autres le griffois si fort qu'on le voyoit souvent près du désespoir. A la fin son corps vint comme un squelette et comme toutes ses chairs estois fondues, les os perçant la peau, c'étoit autant de playe que d'os. Il ne dormit peut-estre pas une heure en un mois. Le jour et la nuit n'étois cry perpétuel ne luy estant laissé dans sa faiblesse qu'une voix que la douleur animoit car il crioit si haut, qu'il fesoit fendre le cœur. D'abord qu'il avoit un peu de relâche vous le voyiez dans une douceur de paix admirable comme une personne en oraison; et s'il parloit, ce n'étoit que pour se plaindre de son impatience et lâcheté de ne souffrir pas de bonne grâce.

“Pour achever sa couronne, Notre Seigneur luy envoya la dysenterie, qui l'a emporté, qui luy causa d'étranges douleurs, car, comme il étoit obligé cent fois le jour à se lever, ces matières de feu passant sur les ulcères aux hémoroïdes, les médecins disois qu'il souffroit autant, que s'il eut esté sur un gril dans le feu. Huit jours avant sa mort, ayant dit à une personne qu'il ne pouvoit plus prier et moy luy ayant dit [ce qu'il] m'avoit dit autrefois que la souffrance estoit une si belle prière, il me répondit: “je suis abandonné de Dieu.” Se peut-il voir une personne plus accablée intérieurement que cela, et extérieurement par la perte de ses biens, voyant qu'il laissait sa famille à l'aumosne, persécuté de ses parents, de ses Filles spirituelles pour lesquelles il avoit une tendresse merveilleuse, mal traité de petit peuple, accablé de maladie et de douleur. Quatre jours devant sa mort l'étant allé voir au matin il me dit: “vous voyez l'homme de douleurs”; et en mesme temps il se reprit il me dit qu'il avoit tort puisqu'il n'y avoit que J. C. qui pût prendre cette qualité, qu'il estoit un lâche, qu'il ne pouvoit rien souffrir.

frir. Il me dit qu'avec toutes ses maladies un hoquet lui estoit survenu qui l'incommodoit fort; je luy dit qu'il le mesneroit jusqu'au bout et qu'il devoit penser à mourir. Je luy demandai si cette nouvelle l'étonnoit. Il tendit le bras et avec un visage gai, il me répondit à grande joie. Je luy demandai si ayant esté si unis ensemble il ne vouloit pas bien que je l'assistasse à ce passage, sur ce qu'il me témoigna l'avoir agréable, je luy demandai s'il n'avoit rien à me dire dont il vculut que je le fisse souvenir au temps de l'abaissement des sens, il me répondit: "vous savez mon fond, Dieu est le maistre"; et rien plus, le lendemain ayant receu le viatique avec une dévotion extraordinaire luy ayant demandé comme il se trouvoit intérieurement: "un peu mieux Dieu merci."

"Il est à remarquer qu'une personne de haute vertu me dit longtemps avant sa mort que Dieu lui rendroit tout à la fin. Ce qui arriva comme vous allez voir. Toute la journée qu'il eut receu le viatique, il ne fit que demander: "quelle heure est-il?" Ce qu'il n'avoit jamais demandé;... la cause pourquoy il le disoit si souvent, il ne répondit rien, et écoutant à travers son rideau, il disoit: "O qu'il m'ennuie de n'estre pas avec mon bon Maistre." Il y a apparence que Notre Seigneur luy donna ce jour connaissance de sa mort. M'estant enquis de luy où étois ses papiers, qui étois ces grâces qu'il écrivoit par obéissance, il me dit qu'il les avoit bruslés et qu'il ne vouloit pas qu'on parlât de luy. Luy ayant fait donner l'extresme-onction le jour de devant qu'il mourut et luy ayant demandé comme il se trouvoit, il me dit: "la paix, Dieu mercy."

Ce mesme jour estant tombé en une grande convulsion et pensant qu'il alloit mourir, comme l'on envoyoit pour faire sonner la cloche des agonisants, qu'on a de coutume, il se réveilla et dit: "il n'est pas encore temps. Le lendemain, jour de sa mort, les inquiétudes de sa fin le

faisant se tourner de tous côtés et demander à changer de lieu, son confesseur luy dit: "Jésus Christ est mort cloué à la croix, imitez-le." Demeurant en cette place depuis jusque la mort, il ne remua plus. A midi, paroissant fort tranquille, il leva les mains jointes au ciel et le regardant il cria d'une voix forte: "miséricorde;" et en mesme temps demeura comme mort, la bouche ouverte, en sorte qu'on crut qu'il estoit passé; au bout d'un quart d'heure il revient et son confesseur luy ayant demandé ce qu'il avoit eu à crier, il luy répondit: "Dieu s'est présenté à moy dans la rigueur de sa justice et m'a fait plus souffrir en ce moment que je n'ai fait dans toute ma maladie et après la miséricorde parut si abondante qu'il sembloit estre en paradis, quoy qu'il vescu encore plus de 4 heures. Il fut dans un étrange purgatoire, car il survint des assauts d'amour si impétueux que ses douleurs n'étois rien en comparaison. Ce qui luy fesoit dire de temps en temps: "je n'en puis plus"; et comme au commencement on crut que c'étoit par l'effort de ses douleurs qu'il disoit ces paroles, lorsqu'on luy disoit quelques paroles d'amour, il répondoit: "vous mettez le feu partout, vous me consommez, je n'en puis plus." Et ses attaques augmentois jusques entre trois et 4 heures après midy; il leva les mains au ciel, regardant attentivement en un endroit avec un visage joyeux et comme s'il eut aperçu quelque chose fort agréable, et peu après les abaissant tout doucement et les croisant sur sa poitrine, il baissa la teste et expira sans aucun soupir.

"N'est-ce pas la mort d'un séraphin incarné. Il est à remarquer qu'après cette grande convulsion causée par cette vue, le médecin m'ayant assuré qu'il ne mourroit pas la nuit je m'en allai travailler à mon employ, à exorciser. Je ne fus pas un quart d'heure que le démon me dit: "ne veux-tu pas aller au triomphe? Tu as pourtant bonne part à la feste." Le pressant de m'expliquer ce

qu'il disoit, où je ne pouvais rien comprendre. L'on me vint en mesme temps avertir de la mort du deffunct, car je n'eus pas le bien d'y estre à la dernière heure. La nuit, l'ayant fait ouvrir je vis un miracle de patience. La pierre qu'il avoit dans la vessie estoit aussi grosse que la vessie mesme en sorte que pour la tirer il fallut fendre la vessie comme une chateigne en sorte que 3 gouttes d'eau qui y estois la pressois si fort contre elle qu'il se faisoit excavation; la dite pierre estant raboteuse et ayant des pointes. Le lendemain estant allé exorciser, le démon me dit: "que tu pus, retire-toi de moi, j'ai bien des choses à te dire pour ta consolation, mais j'ai le coeur trop gros pour te le dire, bats tant que tu voudras, tu ne le sauras que par la force." Enquis qui c'étoit qui parloit: "nous sommes tous pour empescher de parler," répondirent-ils; et te pressant sans rien gagner, je m'avisai si cette pierre que j'avois dans ma poche ne seroit point la cause de cette aversion. Comme il me dit que j'étois bien enreumé je pris la dite pierre dans le milieu de mon mouchoir dans la poche sans qu'il l'aperçut, et faisant semblant de me moucher, je luy mis sur la teste; ce qui causa un eri effroyable et luy ayant demandé la raison, il me dit que quand les chiens voyois des pierres ils aboyoient, quoy-qu'il ne l'eut pu voir et luy ayant dit que ce n'étoit qu'une pierre, il me dit: "ce n'est à la vérité qu'une pierre à ta main mais c'est une palme dans celle de ton maître". Et la dessus la mettant sur sa teste il entra en telle rage qu'il déchira mon surpris, et je fus bien battu avec deux autres qui estois avec moi. Ce qu'il n'avoit jamais fait et nous tournoit tous 3 de force avec un doigt.

"Voyant ces effets que je n'avois pas vus par la présence du très St Sacrement, je lui demandai d'où venoit cette rage, si ce n'estoit point qu'il occupoit sa place; c'étoit un séraphin à qui je parlois; il me fit signe de la

teste que s'en étoit la cause, et puis il me dit: "Il y a longtemps que ma place est prise, mais il en occupe une semblable." Luy ayant demandé s'ils allois en purgatoire, il dit qu'il fallait distinguer, qu'il y en avoit deux (e) à l'un qu'ils y allois, qui estoit pour les mondains, à qui Dieu fesoit miséricorde à la fin de leur vie, qu'il étoit le mesme que l'enfer, et que n'ayant pas toute l'éternité à les étriller, ils les accommodoit bien durant qu'ils les tenois, que l'autre étoit pour les âmes d'élite; ils n'y connoissois rien; que le plus grand purgatoire de ces âmes estoit destre quelque temps en cet état; qu'ils ne savois s'ils étoient sauvés ou damnés comme ces criminels qui attendois leur sentence. Que comme de cette décision dépendoit une éternité, c'étoit une effroyable peine. Luy ayant dit que le deffunt n'étoit point allé en purgatoire, vu les croix qu'il avoit souffertes, il répondit que c'avoit esté l'amour non les souffrances qui avois fait son purgatoire. Voilà mon Rév. père un récit, quoy que long, qui ne vous ennuyera point. Cependant on peut dire de luy ce que disoit Notre Seigneur sans pourtant faire de comparaison: "*hodie et cras virtutes perfeci et quis non erit scandalizatus in me?*" Car comme il a beaucoup perdu de ses biens tous ces créanciers ne seront peut-être pas payés et crieront avec justice, ses pauvres Filles seront du nombre; lesquelles, après avoir eu de la peine et beaucoup souffert à venir en Canada, il faut qu'ils repassent; leur fond estant enveloppé dans les dettes du deffunt.

"Je me recommande à vos saints sacrifices et suis mon R. père,

"Votre très humble et obéissant serviteur,

de Famcampt, prestre.

e) Personne n'a jamais enseigné dans l'église qu'il y eût deux purgatoires, l'un pour le pécheur à qui il reste à expier

La pierre monstrueuse dont il est parlé dans cette lettre, et qui fut trouvée dans la vessie de Monsieur de la Dauversière après sa mort, a esté donné à notre monastère par Mond. sieur de Fancamp plusieurs années après par un grand dépouillement qu'il fit; que nous avons religieusement gardée jusqu'au jour de l'embrasement de notre d. monastère, dans lequel elle a consommé dans les flammes avec bonnes quantités de saintes reliques, mesme de considérables, qui nous avois été envoyées par madame l'ambassadeur de Chaumes, (f) qui luy avois été données à Rome par un cardinal, quand elle y alla pour accompagner monsieur son époux en l'année 1660 en qualité d'ambassadeur de sa Majesté.

et l'autre pour les âmes d'élite. C'est une erreur théologique, mais il convient de remarquer qu'elle sort de la bouche d'un démon. M. de Fancamp en le reproduisant ne le prend pas nécessairement à son compte.

f) Elizabeth Le Feron, épouse de Charles d'Ailly duc de Chaulnes, trois fois ambassadeur extraordinaire à Rome.



CHAPITRE SEIZE

1—*Ce qui se passa de plus remarquable dans le cours de l'année 61. 2—Elles reçoivent 3 filles qui demeurèrent peu dans leur maison. 3—Madame Daillebout y entra pensionnaire et le bon homme Joineau. se donne à Elles.*

Nos chères soeurs s'estant résolues de demeurer en Canada renouvelèrent le désir d'y pratiquer la sainte pauvreté dans un degré éminent; ce qui ne les affligoit pas; bien loin, c'étoit pour elles une consolation d'estre en cela plus conformes à leur divin époux qui a voulu vivre d'aumônes en ce monde. Elles comprirent bien dès ce moment qu'elles apprirent la perte de leur fondation, qu'elles ne pouvois pas subsister autrement. Cette première année tous leurs amis s'intéressois à les aider mais cela ne leur ôtoit pas la nécessité de se donner beaucoup de peines et de soins.

Monsr. de Chomedy leur concéda une habitation de cent arpents de terre en bois de bout au nom de messieurs de la grande Compagnie comme j'ai dit ci-devant, qui s'y estois engagés dans le contrat d'établissement, (g) et à plusieurs autres avantages auxquels ils n'ont pas encore satisfait. Elles commencèrent à faire nettoyer quelque morceau de ces terres à mesme qu'elles en prenois le bois pour se chauffer et comme cela ne put pas estre assez tost fait pour leur donner du pain à manger, messieurs les Seigneurs leur donnèrent l'usage de 4 arpents de terre dans leur domaine où il y avoit peu de dépenses à faire pour

g) contrat de l'établissement de l'Hôtel-Dieu.

quelques années afin qu'elles y fissent semer du bled pour se nourrir. Ce qu'elles firent pendant qu'on travailloit à nétoyer des terres sur l'habitation de St-Joseph. Et tout cela se fesoit par les 2 hommes qu'elles avois amenés de France. Ce qui fait connaistre que ces semences et récoltes n'étois pas fort grandes. Cependant Notre Seigneur y donnoit tant de bénédiction, qu'elles recueillois du bled pour elles et pour payer leurs domestiques. Car elles n'avois point d'argent; elles vendois ce bled pour en avoir mais ce ne fut qu'après la succession du bonhomme Joineau (h) dont voici l'histoire.

Cet homme étoit un vieux garçon assez dévot qui se blessa la teste grièvement en tombant du haut de sa grange. On l'amesna aussy tost à l'hospital comme les autres où il guérit enfin contre son attente. Il fut si satisfait des bons services de ces charitables hospitalières, qu'il crut ne pouvoir leur témoigner sa reconnaissance qu'en se donnant à leur service pour toujours, avec ce qu'il avoit de bien; qui consistoit en 15 arpents de terre, dont la moitié étoit en valeur, une petite grange de bois pour mettre son bled à couvert. Proche de cette grange, il s'étoit creusé une cabane sous terre approchant de celles des saints hermites de la thébaïde. On y voyoit du jour que par la porte; sa cheminée estoit une vieille souche pourrie qui conduisoit la fumée de son feu dehors si droit que rarement fumoit-il [vivait] dans cette grotte. Il a demeuré seul en ce lieu plusieurs années proche du bois de bout et par conséquent en grand risque de la vie à côté des Yrocois.

Joineau avoit encore une vache et un cochon; ce qui fut d'une grande douceur à nos chères Soeurs, car la vache leur donna du lait et le cochon du lard après sa mort;

h) Mathurin Joanneau (E. Z. Massicotte. Les colons de Montréal no. 268).

et quoy que tout ce bien fut peu de choses, croyez mes Soeurs que cela leur fut beaucoup dans la nécessité où elles étois de tout et que ce bon homme leur fut d'une grande consolation par le soin qu'il prit à la suite de leurs travaux domestiques et travaillant luy-mesme de grande affection à nettoyer de la terre et commença à bastir une cabane à St-Joseph (i) pour y loger sur le lieu les hommes qui y travaillois sous sa conduite.

Ma soeur Macé m'a dit, et je l'ai aussy su, qu'il ménageoit toutes choses et prenoit plus de peines que sy c'avait été pour son intérêt particulier; ce qui nous oblige toutes à prier Dieu pour son âme si elle étoit encore en purgatoire. Je vous dirai encore que ce bon vieillard, se voyant comme à charge à nos Soeurs, ne pouvant plus travailler il voulut aller en France quoy qu'elles firent le possible pour le retenir et recueillir quelque bien, qu'il y avoit encore. Ce qu'ayant fait il alla chez nos Soeurs de la Flèche où il est mort avec des marques de son salut par la bonne vie qu'il a menée et cherchant toujours les Filles de St-Joseph. Il ne me semble pas hors de propos de dire ici que ce bon homme avoit la dévotion de jeûner un jour de chaque semaine où tous les ans il changeoit de jour et n'en exclut pas le saint dimanche ni les jours de festes et de pasques et Noël mesme avec grand zèle et dévotion; ce qui mortifioit un peu la dependière qui étoit obligée de luy préparer son manger à part. D'où vient que plusieurs fois on s'essaya de lui faire changer ces jours mais inutilement.

Monsr. le curé de notre paroisse quoyque docte et éloquent y perdit sa rhétorique; Monsr. Souart s'y est pris à plusieurs et diverses fois sans y rien gagner en quoy il étoit reprehensible de ne pas soumettre sa dévotion au jugement de son pasteur; mais il paroissoit avoir si bonne

i) sur la terre de St-Joseph.

intention et désir de plaire à Dieu par son jeûne que je ne puis croire que sa majesté n'ait pas eu cette oeuvre agréable.

Mademoiselle Mance connaissant la grande incommodité où étois nos Soeurs pour le logement leur donna une cave, qui leur fut d'une grande douceur pour elles et les pauvres malades, tant l'hiver que l'été; mais elle étoit un peu loin et falloit passer une cour pour y aller; ce qui étoit fort incommode l'hiver dans les grandes neiges elle leur donna encore deux chambres dans le mesme appartement et deux petits cabinets dans lesquels elles pratiquèrent deux parloirs, savoir: celuy des Soeurs et celuy des laïques; Une grille ou jalousie de bois entre deux. A côté de ce parloir étoit la première chapelle de Ville-Marie de 8 à 9 pieds en carré dans laquelle on posa le tour avec une petite grille à côté pour la commodité de la dépositaire et pour traiter les affaires de la maison et choses plus secrettes. L'une des dt. chambres fut destinée à faire la cuisine et le réfectoire tout ensemble qui en avoit servy à Messieurs du séminaire quand ils arrivèrent à Ville-Marie pour s'y établir. L'autre chambre a servy à Madame Daillebout (*j*) pendant qu'elle demeura avec nos Soeurs, et après on en fit un petit dortoir où il y avoit 3 lits sur des tréteaux. Ces petits offices les mirent un peu à leur aise d'une manière, quoy que dans la pratique on y trouva bien des incommodités notables.

Dès le premier hiver elles reçurent deux novices. La première fut Mademoiselle de Belestre (*k*) qui étoit passée en France en Canada avec Mademoiselle Mance en la compagnie de nos Soeurs; mais elle en sortit bien tost aussy

j) Barbe de Boulongne, veuve de Louis d'Aillebout, 3e gouverneur de la Nouvelle-France.

k) Perrinne Picoté de Belestre arriva en 1659 et épousa plus

bien que Mademoiselle Moyen (l) fille adoptive de Mademoiselle Muloy (m) qui estoit venue un an après elles de France et qui étoit en grande ardeur de rester à Paris avec justice estant très vertueuse et recommandable de sa personne. Une fille du commun appelée vulgairement Sr. Mathurine qui passoit pour béate en sa ville de Gamur fut aussy reçue vers ce temps-là pour estre soeur domestique. Ces deux-ci y demeurèrent un peu plus que les 2 premières, mais sortirent enfin dans la dernière édification de nos chères Soeurs qu'elles louais extraordinairement, ne se pouvant lasser de parler de leurs mérites qu'elles se connoissois ne pouvoir ymiter; particulièrement leur mortification et pauvreté. Les deux premières en disois autant et laissèrent le noviciat vide de novices, et nos 3 chères mères seules, sans aucun secours dans leurs travaux.

Quant à moy je n'aurois pas cru, si je ne l'avois vu, que trois filles, déjà âgées eussent pu soutenir tant de peines d'esprit. Premièrement, qu'on peut assez s'imaginer dans l'estat ou estois leurs affaires et encore pour les travaux et veilles auprès de leurs malades qui estois fréquentes à cause des playes faites par les Yrocois presque toujours à la teste et mortelles.

Vers la fin de cette année 61 (n) ou au commencement de 62 Monsieur Daillebout, mourut. J'ai parlé de luy ci-devant en qualité de gouverneur général du Canada. C'étoit un homme d'un mérite rare et qu'on croit avoir vescu avec Madame Barbes de Boulogne, son épouse, en continence et dans la pratique des plus solides vertus

tard, à Montréal, le 2 septembre 1664 Michel Godfroy de Linctot.

l) Elizabeth Moyen qui devint en 1667 l'épouse de Sidrac Dugué, Sieur de Boisbriand.

m) Madeleine Mulois de le Borde épousa à Montréal, le 20 juin 1664 Etienne Pezard de la Touche, seigneur de Champlain.

n) Louis d'Aillebout 3e gouverneur de la Nouvelle-France a été inhumé à Montréal le 1er juin 1660.

chrétiennes. Cette dame, se voyant veuve et entièrement libre de sa personne, se défit de tout son train, ne se réservant qu'une bonne fille dévote, qu'elle avoit auprès d'elle, très vertueuse, qui la servit jusqu'à la mort et s'enferma dans le petit couvent de la pauvreté et de la mortification, où elle a demeuré 3 ans pensionnaire avec beaucoup d'édification de part et d'autre. Nos soeurs luy donnèrent pour tout appartement la chambre dont je viens de parler où elle étoit fort pressée avec sa fille de chambre (o) et ses meubles, et avec bien de l'incommodité; mais le désir de vivre avec les servantes de Dieu luy fesoit tout surmonter pour se consoler auprès d'elles dans l'affliction où elle étoit de la perte de son mary. Elle donna à nos soeurs en entrant deux vaches et une somme d'argent que je ne scay pas au juste et marchandises qui fut employée à construire les premiers bâtimens qui ont esté faits sur la terre et ménagerie de St-Joseph, qui est aujourd'huy notre maison de pain. Ce qui leur fit un grand bien, commençant lors à y tenir ménage, y ayant maison grande et estables, mais le tout fort petit et en grand danger des Yrocois, qui ne manquèrent pas d'y faire une cruelle visite quelques années après comme je le dirai plus loin.

Cette dame gardoit la closture fort régulièrement ne sortant point du tout et ne recevant personne de dehors en sa chambre et avoit un entretien fort dévot et religieux en sorte qu'elle n'étoit point un obstacle à la perfection, n'ayant point l'esprit du monde et vivant humble et rabaisée comme si elle ne l'avoit jamais [fréquenté], quoy qu'elle fut fort avantageuse de talents naturels, tant du corps que de l'esprit. Elle ne quitta point notre petit couvent par aucun mécontentement, mais pour obéir à un

o) Aimée Chastel, venue de France en 1658, avec la Soeur Bourgeoys et morte à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1695.

bon père jésuite, son confesseur, (p) qui crut que Dieu la demandoit à Kébec pour aider à Monseigr. l'évesque de Pétrée et à luy [aider] à y former une confrérie de la Ste famille (q) qui a fait de grands fruits pour le salut des âmes dans l'église du Canada et qui subsiste encore aujourd'huy dans toutes les paroisses. Cette dévotion ayant été reçue et établie généralement en toutes. Elle a beaucoup travaillé à cette oeuvre pendant 3 ou 4 ans en estant la directrice et supre. Et aussy tost que Madame Bourdon, qui estoit une autre dame veuve et dévoté, fut en estat de prendre le soin de la Ste famille, Madame Daillebout se retira dans le couvent des Rdes Mères Hospitalières de Kébec, leur donna son bien qui passoit vingt mille livres; ce qu'on estimoit beaucoup en ce temps-là; y a vescu plusieurs années et y est décédée en odeur de sainteté (r) et d'une âme chérie de Dieu, de qui elle recevoit des grâces et caresses très particulièrement.

p) Le R. P. Chaumonot, Jésuite, qui explique lui-même dans son Autobiographie comment il fut conduit à faire la connaissance de Mme d'Aillebout à Montréal.

q) Cette confrérie dont Mmme d'Aillebout eût la première l'idée, d'après le Père Chaumonot, et qui fut d'abord organisée à Ville-Marie, fua établie subséquemment à Québec, approuvée par Mgr. de Pétrée en 1664, et érigée canoniquement par une bulle d'Alexandre VII, pape, en date du 8 janvier 1665.

r) Sépulture à Québec le 7 juin 1685. Dict. Tanguay.



CHAPITRE DIX-SEPT

1—*Ce qui se passa de plus remarquable dans la maison de St-Joseph de Ville Marie depuis l'année 61 jusqu'à 63.* 2—*La mort de leur confesseur, et le choix qu'elles firent de Mr. Souart en sa place.*

Après que Madame Daillebout fut entrée chez nos Soeurs, elles furent obligées de prendre la fille d'un habitant pour aider, à la cuisine et basse-cour, à ma chère soeur Macé qui avoit tout le ménasge sur les bras, comme assistante et dépositaire. Il fallut faire un pot à part pour Madame Daillebout, qui ne pouvoit pas mangrer l'apprêt de ses hostesses; elle avoit plusieurs cochons à qui elle faisoit des *brenées* et leur allait cueillir des herbes à manger crues, dans le clos, et le jardin; 3 vaches à tirer et faire le beurre; des veaux à faire boire pour nourrir et avoir des boeufs pour labourer la terre et trainer le bois l'hiver; des poules, des poulets à nourrir, car en ce pays, on ne vit que par ces soins, ma Sr. Macé fournissait à tout cela, avec la fille que j'ay dit qui n'avoit que 11 à 12 ans. Elle s'appeloit Adrienne Barbier (t) et appartenoit à des parents très honnestes et gens de bien. Elle profita si bien en cette école qu'en peu d'années elle devint un modèle d'obéissance, d'humilité, de mortification et fort laborieuse. Nos soeurs se comptois déjà d'en faire une bonne soeur domestique, ce qu'elle sembloit désirer avec ardeur. Au bout de 4 ans elle sortit estant débau-

t) Adrienne Barbier, fille de Gilbert Barbier dit le Minime et de Demoiselle de Lavau, née en 1652, épouse le 16 janvier 1667, Etienne Truteau et en a 14 enfants, Tanguay, I, 575.

chée par sa mère, qui la maria aussy tost. Ce qui donne lieu de douter qu'elle témoignoit de se donner à Notre Seigneur ne fut pas tout à fait sincère, quoy que d'ailleurs, une mère a bien du pouvoir sur l'esprit de sa fille. Quand je vins dans la communauté elle y estoit il y avoit environ un an car il me semble que nous avons esté bien 3 ans ensemble; elle estoit bien plus avancée que moy dans les vertus religieuses d'où vient que tous les jours on me la donnoit pour modèle aussy avoit-elle un extérieur charmant et modestie angélique. Je n'estois pas fort contente que sa vertu servit à me faire des corrections comme peu humble et beaucoup superbe; et m'en suis plainte plusieurs fois; ce qui m'attiroit de nouvelles mortifications.

Soeur Adrienne étoit toujours préparée à l'oraison et à se mortifier et à travailler; mais il n'en estoit pas ainsy de moy. Cependant le Seigneur ne m'a point rejetée de son service, sans doute à cause que je me serois perdue dans le monde; qu'il en soit béni à jamais. Au lieu que celle-ci y sert sa majesté et est mère d'une nombreuse famille, qu'elle nourrit dans l'amour et crainte de Notre Seigneur avec édification et bonne conduite pour toutes choses.

Cette même année elles reçurent une aumosne de 4 à cinq cents livres de Monsr. le baron de Fancamp, qui savoit leur besoin et qu'elles n'avois ni rentes ni pension, car nos Soeurs de la maison de La Flèche ne leur en donèrent point; quoy qu'elles s'y fussent obligées par le contrat d'établissement, de 150 livres à chacune; ce qui leur devoit estre rude, que des soeurs enssent si peu de compassion d'elles dans leur pauvreté et par qui elles étois venues, envoyées establir en ce pays. Mais Dieu le permettoit ainsy pour exercer leur vertu et la faire mieux connaître aux autres. Elles ne se rendirent point inportunes, ni ne les mirent point en justice comme elles aurois pu faire, se contentant de la leur demander la première

année et sachant leur volonté de ne leur rien donner, en demeurèrent là, mettant toute leur confiance et apuy au Seignr. qui prend le soin de nourrir toutes ses créatures jusqu'aux moindres oiseaux de l'air.

Elles employèrent une petite partie de cette somme à se procurer un peu de linge, hardes et quelques petits meubles, mettant la plus grande partie à faire défricher la terre de St-Joseph, se privant de tout ce qui n'étoit point nécessaire absolument, se nourrissant très pauvrement et se privant de toutes les douceurs les plus innocentes de la vie, pour mettre tout là, afin de se faire un petit fond pour l'advenir; c'est dont nous jouissons à présent mes Soeurs, avec contentement que nous devons regarder comme la sueur et le sang de nos premières mères à qui ces aquets ont tant cousté de peines et travaux.

Vers la fin de l'année 61, (u) ou au commencement de 62, Monsieur Vignar, leur confesseur, fut tué par les Yrocois à demie lieue de l'habitation en un lieu appelé l'isle à la pierre, afin d'en faire tirer d'une carrière qui est en ce lieu là pour bastir le séminaire dont il avoit été fait l'éconosme après la mort de Monsr. Lemaistre qui étoit passé avec lui de France en Canada et qui avoit eu soin de nos Soeurs sur la route jusqu'à Kébec que Mond. sieur Vignar leur fut donné en sa place par Monseigneur l'évesque de Pétrée comme j'ay déjà dit; lequel fut non seulement tué; mais ces malheureux firent rôtir ce qu'il avoit de chair en son corps, et la mangèrent; ce qui étoit des circonstances très douloureuses pour tous ces amis, singulièrement pour ses Filles spirituelles qui en furent vivement touchées et affligées; où il me semble, mes Soeurs que vous ne serez pas fâchées que je vous dise ici en passant quelque chose à la louange de Monsieur Lemaître.

Dieu avoit donné à *ce sien* serviteur un zèle tout ex

u) Le 27 octobre 1661.

traordinaire pour travailler au salut des sauvages du Canada. Pour cela il vouloit pousser sa mission jusque dans leur propre pays et ne point séjourner dans le Montréal comme font plusieurs de Messieurs ses confrères estant encore à Paris; et témoignant un jour à Monsieur l'abbé Ollier, son supérieur, ses sentiments sur cela, il luy dit par un esprit prophétique: "Allez, Monsieur, allez en Canada, travailler à la conversion des sauvages et ne vous mettez point en peine d'aller en leur pays, ils vous viendront bien chercher et vous vous trouverez un jour si entouré par eux que vous ne pourrez pas en eschaper." Ce qui est arrivé à la lettre; ce qu'il comprit autrement, lors, s'imaginant qu'il seroit un jour beaucoup recherché par ces nations barbares pour estre instruites des vérités du St. évangile; ce qui le consola beaucoup, et luy fit entreprendre la mission du Canada, avec une consolation particulière.

Il fut bien étonné quand, après estre arrivé ici, on luy donna le soin de l'économie du séminaire, qu'il n'accepta que par obéissance. En cette qualité prit soin des travaillants. Or un jour, estant dans les déserts de St Gabriel, qui estois fort proches des bois, et, fredoches et par conséquent, exposés au coup de nos ennemis il tournoit autour de ses moissonneurs pour les garder d'estre surpris par eux, exposant sa vie pour conserver la leur, les Yrocois, qui étois là cachés en bon nombre s'approchant de luy à petit bruit, sans qu'il s'en aperçut, disant pour lors son bréviaire, ce qui l'obligeoit d'avoir la vue basse, ils sortirent tous du bois et l'entourèrent effectivement, se mettant en cerele pour le prendre vivant; car ils esti mois beaucoup tels prisonniers; mais les moissonneurs les ayant vus prirent leurs armes et coururent dessus pour défendre leur maistre mais estant peu en nombre, et les ennemis beaucoup, tout ce qu'ils purent faire fut de les empêcher de l'amener vivant. En effet l'ayant tué sur la

place ils lui coupèrent la teste et cela le 29e jour d'aoust 61 que l'église fait la mémoire de la décolation de St. Jean, duquel il étoit fort dévot. Ils mirent sa teste dans un mouchoir blanc, qu'auparavant ils avois pris en sa poche et l'emportèrent au pays, où il est arrivé une merveille qui mérite d'estre écrite ici, pour votre édification mes soeurs. C'est que la face de ce serviteur de Dieu et tous les traits de son visage demeurèrent empreints sur la toile de ce mouchoir en sorte que ceux qui avois eu le bien de le connaître pendant sa vie le reconnurent parfaitement et cela n'étoit point peint par son sang, qui naturellement devoit avoir taché ce linge; mais par une blancheur qui avoit du rapport à la cire la plus fine et belle; ce qui ne peut pas estre arrivé naturellement. Quelques-uns de nos Francois qui estois leurs prisonniers dans cette nation disent l'avoir vu et un père jésuite, qui estoit parmy les Yrocois dans ce temps là, mais non dans la nation qui avoit tué ce St homme, m'a dit en avoir ouy parler comme d'une chose très vraie, quoy qu'il ne l'eut point vu, et que les sauvages se le disois les uns aux autres, comme étonnés de ce prodige; qu'ils reconnoissois bien estre extraordinaire, et disois que cet homme étoit assurément un grand démon. Cela veut dire parmi eux un homme excellent et tout esprit et qu'ils conçurent de la crainte de cette image, disant qu'il se vengeroit et feroit la guerre à leur nation et qu'ils s'en défirent et vendirent aux autres nations sauvages ou aux Anglois. A cause de cela, ce bon père adjousta: "j'ay fait mon possible pour l'avoir; mais je ne pus y réussir, ils se cachois de moy à cause que j'étois une robe noire comme luy." Je me suis un peu diverti de mon sujet.

Je reviens trouver nos chères Soeurs dans la douleur où elles étois de leur perte dans laquelle elles choisirent monsieur Souart pour directeur et confesseur; et quelques années après, monseigneur l'évesque y adjousta encore la

qualité de supérieur aux précédentes. Elles firent un très bon choix et il s'acquitta dignement de tous ses emplois, pendant 25 années qu'il a eu soin de cette maison, avec la charité et bonté d'un vray père. Je ne peux pas faire connaître ici tous les services qu'il eut à rendre mais seulement en général; qu'il prit en mains leur fait et cause auprès de Monseignr. l'évesque et de monsieur l'abbé de Quélus à qui il parla fortement pour faire consommer leur établissement, leur alléguant la nécessité où elles estois de toutes choses et mesme de sujets pour former leur communauté, et les soulager dans le service des pauvres malades adjoutant qu'elles n'en recevrois aucun, qu'elles ne fussent établies dans les formes; que le nombre des malades croissoit; que ces 3 filles étois surchargées de travaux; qu'il estoit impossible de soutenir cette oeuvre dans l'état où il étoit et plusieurs autres fortes raisons que je serois trop longues à marquer ici. Mais les personnes de contraire sentiment ne parurent point sortir du leur, dans ce moment luy disant pour toutes réponses que si les Filles de St-Joseph ne pouvois subsister en l'estat où elles étois, qu'elles pouvois s'unir aux Hospitalières de Kébec, ce qui luy fit connaître qu'il étoit inutile de pousser les choses plus loin, vu la disposition de ces Messieurs.

Monsieur de Chomedey disoit tout de mesme que monsieur Souart et quoy qu'il fut gouverneur et monsieur Souart fort considéré on ne fit aucune démarche avantageuse à nos Soeurs pour tout ce qu'ils purent dire à cause que l'heure et le moment marqué de Dieu n'étoit pas encore venu; ce qui leur fit prendre le parti du silence et de consoler et fortifier nos Soeurs dans l'estat de peines et souffrances où elles étois.

Monsr. Souart étoit un homme zélé de la gloire de Dieu, grand prédicateur, charitable envers les pauvres, particulièrement les malades, ayant obtenu de Rome la permission de les servir en qualité de médecin sans aucun inté-

rest; faisant en outre beaucoup d'aumônes, n'ayant pas plus grande joie que de donner et se dépouiller de tout, afin de mourir pauvre luy mesme; ce qu'il estimoit une grande faveur de Notre Seigneur qui a accompli son souhait en cela. Monsr. Souart étant mort pauvre, après avoir tout donné son bien de patrimoine quoy qu'il passât la somme de quatre vingt mil livres; il n'a jamais voulu avoir de bénéfice ecclésiastique qui luy donnât des revenus crainte de n'en pas bien user, et de le donner à ses parents. Ce qu'il disoit estre contre les intentions de l'Eglise et la raison; pourquoy il se défioit tant de luy mesme sur cet article, c'est qu'il étoit fort porté à leur faire du bien particulièrement à ceux qui en avois peu et qui avois inclination de venir s'établir dans le Canada il n'avoit rien de cher pour eux, et leur donnoit des sommes considérables pour aider à leur établissement, disant que c'étoit travailler pour la gloire de Dieu que d'habituer ce pays et augmenter une colonie qui a pour fin le salut des sauvages. Je ne dirai point ici le bien que ce grand serviteur de Notre Seigneur a fait à notre monastère, vous le remarquerez mes Soeurs dans la suite de cette histoire où j'aurai bien des occasions de parler de luy pour le spirituel par sa bonne conduite et direction et le temporel comme vous verrez ci-après; estant fort zélé à leur procurer du secours auprès de ceux qui les pouvois aider et leur donnant aussy luy mesme l'aumosne en certain cas, mais peu de chose à la fois.

Dans le mois d'aoust 1662 elles reçurent la 1^{ère} professe de cette maison appelée Marie Morin. (v) C'étoit une jeune fille âgée seulement de 13 ans et demy qui leur fut envoyée de Kébec par Monseignr. de Pétrée qui n'avoit ni dot ni pension. Elles la reçurent avec beaucoup de bonté et luy marquèrent autant de joie de l'avoir, que si elle

v) Soeur Morin, l'auteur même des présentes Annales.

leur eut apporté un million d'or. Elle attendit son âge pour prendre le saint habit en servant les pauvres malades de grande affection selon son petit pouvoir. Pendant ce temps elle eut deux grandes maladies qui la menèrent aux portes de la mort; ce qui ne refroidit point la charité de ces premières mères à son égard, quoy qu'elle leur fût fort à charge dans leur pauvreté. Elles luy firent tout le meilleur traitement qu'il leur fut possible, disant mesme quelques fois par une charité incomparable à cette fille pour luy adoucir les peines qu'elles en ressentoit que St-Joseph seroit son dot et luy tiendroît lieu de toutes choses, ce qui la consoloit aucunement sans pourtant luy ôter la peine de charger une maison si pauvre où elle se voyoit seule et sans aucune connaissance que de Madame Daillebout estant filleule de Monsr. son époux (*w*) et qui pour cela lui fesoit beaucoup de caresse et sans presque d'espérances d'avoir des compagnes dans son estat, que de longtemps. Ce qui l'affigeoit et luy donnoit bien des peines d'esprit. Le démon se servant de cela et de la tendresse qu'elle avoit pour ses parents afin de luy donner le désir ou plustot la tenter de retourner auprès d'eux, elle passa 2 ans et demy dans ce combat, n'osant se déterminer à sortir crainte d'estre infidèle à Dieu et se damner, retournant dans le monde. Son esprit étoit beaucoup travaillé et agité ne pouvant se résoudre absolument à demeurer ou à sortir.

Monsieur Souart l'encourageoit beaucoup à persévérer; et Monsr. Pérot (*x*) curé de Ville-Marie, prestre d'un mérite rare, qui étoit aussy du séminaire de St-Sulpice, en qui elle avoit confiance et qu'elle voyoit quelque fois, luy

w) Marie Morin fut baptisée à Québec le 19 mars 1649 M. d'Aillebout étant alors gouverneur.

x) Perot (Gilles ou Aegidius), prêtre de Saint-Sulpice, arriva en 1685, curé de Ville-Marie de 1678 à sa mort en 1680.

dit un peu devant son noviciat expiré que si elle reculoit en arrière et ne prenoit l'habit de St-Joseph, qu'elle commettrait une infidélité capable de la retirer des voies de son salut. Ce qui luy fit grand peur et luy donna courage de surmonter ses répugnances. Elle avoit encore une 3e sorte de peines qui la jetoit dans le découragement. Voyant nos chères premières Soeurs si mortifiées et pénitentes, en un mot si avancées dans toutes les vertus qu'elle voyoit bien qu'elle ne leur seroit jamais semblable; ce qu'elle croyoit absolument nécessaire dans sa complicité, dont M. Pérot la releva, luy disant que Notre Seigneur ne demandoit pas une mesme perfection de toutes les religieuses d'une communauté que celles-ci avoit des vertus éminentes comme devant servir d'exemple et modèle à toutes celles qui devois les suivre et que sa majesté n'en exigeroit pas tant d'elle, ce qui luy releva le courage abbatu. L'amour qu'elle ressentoit pour ses parents et la peine de les avoir quittés étoit telle que le démon devoit s'en mesler pour la retirer du service de Dieu, avouant n'avoir jamais senti la moitié de ces tendresses pendant qu'elle étoit avec eux, quoy qu'elle en fut beaucoup chérie.

La soeur Morin ne fut pas plus tost résolue de ne point quitter le service de Notre Seigneur que Monseigr. de Pétrée forma des obstacles à sa réception, luy qui l'avoit envoyée dans cette maison. Il fit réflexion que permettant aux Filles de St-Joseph de donner leur habit à cette fille c'étoit les établir tacitement et manquer à la parole qu'il avoit donnée à Monsr. l'abbé de Quélus de ne le point faire; il manda ses sentiments sur cela à Monsieur Souart à l'entrée de l'hiver qui ne manqua pas de le dire à nos Soeurs et à la Sr. Morin en particulier. Ils en furent tous bien mortifiés et s'attendois à un long retardement.

Elle avoit commencé son noviciat le jour de St-Joseph à cause qu'elle étoit née ce jour-là et que son âge

s'y trouvoit accompli. Il est à creire que ce grand saint plaida auprès de Dieu son fait et cause de sorte que Monseigr. de Pétrée changea de sentiments sans en être prié de personne à cause qu'on croyoit inutile de luy en parler. Il écrivit à mon d. sieur Souart de donner l'habit à la d. fille et d'en faire la cérémonie solennelle. Ce qu'il avoit déjà refusé, disant que des voeux simples comme on les fesoit lors, se devois faire à porte close et non publiquement. On reçut cette lettre par un sauvage loup de nation, qui fut fort longtemps par le chemin qui n'étoit pas sy frayé et facile qu'il l'est aujourd'huy, peu de jours avant la St-Joseph, à quoy on ne s'attendoit point. La pauvre soeur Morin en fut la plus joyeuse comme y estant plus intéressée et en remercia Dieu et St Joseph du meilleur de son coeur. On n'eut que le temps de préparer toutes choses pour la cérémonie qui fut autant solennelle que le temps et le lieu le permettoit. Ce fut le jour de St-Joachim, (y) ne le pouvant le jour propre de St-Joseph à cause que notre église servoit lors de paroisse qui en fesoit les festes très solennelles comme du patron et protecteur général de tout le Canada. Ce qui ne permettoit pas de faire telles cérémonies en ce grand jour. Or comme nos Soeurs n'avois point de voix pour chanter, elles prièrent les trois premières filles de la congrégation de le faire en leur place, savoir: la soeur Marguerite Bourgeois, la soeur Marie Raisin et la soeur Anne You qui firent tout de leur mieux et tinrent choeur à cette feste de la fille de St-Joseph, qui leur en sera redevable à toujours. Monsr. Souart y prescha avec beaucoup d'éloquence à son ordinaire. Tous les amis de cette maison eurent de la joie de cette réception à cause qu'elle donnoit assurance de son établissement à Ville-Marie qui leur estoit disputé jusqu'alors avec apparence de fondement et bonnes raisons. Mais si après on ne leur en par-

y) Le 20 mars, lendemain de la Saint-Joseph.

la plus de cette manière, seulement leur conseilloit-on de s'unir aux Hospitalières de Kébec afin de soutenir leur communauté et la mettre en crédit; leur faisant remarquer que tous les gens d'esprit et de science, savois bien qu'elles n'étois qu'en voeux simples et nullement religieux, que cela empescheroit les filles de parents distingués de se donner à leur maison; et que quand elles le voudrois, leurs parents s'y opposerois et plus autres raisons de cette sorte.

Nos trois premières mères comme sages et prudentes jugèrent bien qu'il étoit à propos de procurer la stabilité et les voeux solennels à leur maison, tout le plus tost qu'elles pouvois, connaissant déjà le caractère du Canada qu'il n'avoit pas d'estime pour les voeux dont on se pouvoit relever. Elles écrivirent à nos communautés de France leurs sentiments sur cela et la nécessité qu'il y avoit de donner la perfection à ce grand dessein sans quoy elles serois tout à fait inutiles dans le Canada. Elles leur représentèrent de plus que feu Monsieur de la Dauversière, leur premier père, étant mort dans ce désir après y avoir travaillé de tout son cœur, on ne pouvoit pas douter de la volonté de Dieu pour ce dessein; ce qui devoit faire surmonter tous les obstacles.

Celles qui étois dans la mesme volonté de faire des voeux solennels les louèrent de leur zèle et leur promirent du secours aussy tost qu'elles serois en estat de le faire solidement en leur donnant des religieuses professes et les autres leur répondirent que si elles prévoyois ne pas recevoir les Filles en Canada qu'elles leur enverrois des leurs ou bien qu'elles les recevrois à bras ouverts elles mesmes si elles voulois repasser en France.

CHAPITRE DIX-HUIT

Ce qui se passa en cette communauté de plus remarquable depuis l'année 63 jusqu'à 70.

Je voudrais bien mes chères Soeurs vous pouvoir faire connaître ce que nos premières mères souffrirent dans ces années: 1—par les contradictions, 2—par la peur des Iroquois, 3—par la pauvreté, 4—par le délay de la stabilité et profession des vœux solennels. Pour le premier on ne peut estre plus contredit dans leur établissement et par les premières personnes du Canada qui ne pouvois pousser leur zèle plus loin sans violence tachois de les gagner par des promesses obligeantes et puis par des menaces de les renvoyer en France ou de les laisser mourir seules dans leur maison, sans former de communauté mesme après la réception de ma Sr. Morin qu'on disoit devoir mourir bien tost, estant impossible, ce qui leur sembloit, qu'une jeune fille pût vivre contente avec 3 vieilles. Tous ces discours n'empeschèrent pas que Mademoiselle Catherine Denis (z) ne se fit de la bande. Monsr. Denis, son père, qui estoit un des premiers de la ville de Kébec, et qui mesme avoit tenu la place du gouverneur général en son absence, voyant le désir de sa fille de donner au service de Dieu en la personne des pauvres malades et n'ayant pas le moyen de luy donner un dot pour estre religieuse chez les Révérendes Mères Hospitalières de Kébec, où elle postuloit depuis plusieurs années, consentit

z) Catherine Denys, née à Tours, fille de Simon Denys de la Trinité, morte le 6 septembre 1730, à 90 ans, après 68 ans de vie religieuse.

enfin qu'elle entrât dans notre communauté, sur l'offre que luy fit monsieur Souart de la doter pour ici et non à Kébec; ce qui engagea lad. damoiselle Le Monts, en la compagnie de feu monsieur Pérot, curé de Ville-Marie et de la Soeur Marie Raisin qui sortit du couvent des Révérendes Mères Ursulines, où elle avoit entré dans le désir de s'y faire religieuse. Mais ayant connu que Dieu ne l'y vouloit pas, elle montoit à Ville-Marie pour se réunir à ces Soeurs les congréganistes. Ils s'embarquèrent vers le 15 ou 16 du mois de novembre de l'année 1666, et arrivèrent ici le 20e après avoir bien souffert du froid. Mademoiselle Denis entra et fut reçue au noviciat le mesme jour avec un désir particulier de se consacrer et donner entièrement à Notre Seigneur. Monsr. Souart connoissoit son esprit si capable de résolution, qu'il ne douta jamais de sa persévérance et l'événement a fait connaître qu'il ne se trompoit pas puis qu'elle fit profession des voeux simples dans l'attente des solennels qu'elle fit ensuite sans aucune répugnance; travaillant mesme autant qu'elle pouvoit auprès de ses amis pour en avancer le temps et a vescu avec édification dans la communauté où elle a presque toujours tenu les premières charges d'assistante maîtresse des novices et de dépositaire et comme elle est encore vivante je n'en dirai pas davantage crainte d'offenser sa modestie. Ma Sr. Morin eut une consolation particulière de cette compagne que le Seigneur lui donna tant pour ses bonnes qualités et ses vertus que parce qu'elles se connoissois un peu estant du mesme lieu et d'un âge et humeur revenant au sien. Cela leur servit à toutes deux à attendre en paix et patience le temps ordonné par la Sainte Providence pour leur donner des Soeurs autant qu'elles en avois besoin pour le service des pauvres malades qui ne manquois pas pendant tout ce temps depuis l'année 1660 jusqu'à 66 que la guerre des Yrocois étoit la plus allumée. D'où vient que presque tous les mala-

des estois blessés par eux à la teste par des playes considérables qui obligeois les Hospitalières à des veilles continuelles; ce qui étoit pénible à un si petit nombre de religieuses, sans les travaux du jour dans les offices du ménage et à l'observance de la règle qui étoit gardée ponctuellement, et à la lettre. Mais quoy que cela fût pénible à la nature j'ose assurer que ce n'étoit rien ou peu de choses comparé à la peur continuelle où l'on étoit, d'estre pris par les Yrocois par les exemples qu'on avoit tous les jours de ces amis et voisins, qui passois par leurs mains et qui estois traités d'une manière si cruelle; dont les spectacles estois devant nos yeux et ce qu'on savoit qu'ils font souffrir à ceux qu'ils menois au pays; les faisant brusler tout vifs à petit feu.

Tout cela imprimoit tant de frayeur de ces barbares que je vous assure mes Soeurs que nul ne le scait que ceux qui y ont passé. Pour moi je croy que la mort auroit esté plus douce de beaucoup qu'une vie mélangée et traversée de tant d'alarmes et de compassion de nos pauvres frères qui estois si mal traités. Toutes les fois qu'on sonnoit le tocsin pour avertir les habitants de secourir ceux que les ennemis avois attaqués et ceux qui estois en des lieux dangereux à travailler de s'en retirer. Ce qu'on fesoit aussy tost au signal de la cloche. Ma Sr. Maillet tomboit dès lors en faiblesse par l'excès de la peur et ma Sr. Macé demouroit sans paroles et dans un estat à faire pitié tout le temps que duroit l'alarme allant se cacher l'une et l'autre dans un coin du jubé devant le très St-Sacrement pour se préparer à la mort, ou dans leur cellule. Moy, qui savois le lieu de leur retraite, je les allois consoler aussy tost que j'avois appris que les Yrocois s'étois retirés et qu'ils ne paressois plus. Ce qui leur redonnoit la vie. Ma Sr. de Bresolles est plus forte et constante dans sa peur qui ne l'empechoit pas de servir ses malades et secourir ceux qu'on apportoit blessés. Mais après

de telles occurrences mesme montoit avec moy au clocher quand nous en avions le temps pour y sonner le tocsin, afin de ne pas occuper un homme qui alloit courir sus l'ennemy. En ce cas, de ce lieu eslevé, nous voyons quelquefois le combat qui étoit fort proche ce qui nous cau soit beaucoup de peur, et nous fesoit redescendre au plutost en tremblant craignant d'estre à son dernier jour. D'autres fois, quand les ennemis étois plus éloignés et nos gens les plus forts, c'étoit un plaisir d'estre là monter voir tout le monde courrir au secours de leurs frères et exposer leur vie pour conserver la leur. Les femmes mesme comme des amazônes y courois armées comme les hommes. Je l'ai vu plusieurs fois. Messieurs les prestres ne manquois point d'y courir aussy un ou deux pour confesser les moribonds qui très souvent n'avois de vie que pour cela, et mourois après l'avoir fait sur la place. Ce qu'on doibt compter pour un zèle excellent et une charité très sublime, exposant leur vie autant de fois qu'il étoit besoin sans prendre aucune arme pour se défendre. A quoy les autres ne manquois pas et estant fort bien garnis ayant chacun plusieurs coups à tirer et fort adroitement. Ce qui soit dit à la louange des premiers habitants du Montréal méritèrent par leur valeur de passer tous unanimement pour bons soldats par les coups généreux qu'ils firent contre les ennemis, qui de leur part leur en voulois aussy, plus qu'aux autres terres habitées du Canada, à cause, disent-ils, que celles-ci leur appartient et que leurs ancestres y ont toujours demeuré comme en leur habitation de choix et d'élection. Ne croyez pas, mes Soeurs, que la crainte que nous avions d'estre prises ou tuées des Yrocois fut sans fondement; car humainement parlant cela devoit arriver. Le Montréal n'estant pas comme il est aujourd'huy, car premièrement nous étions dans une méchante maison de bois fort facile à y mettre le feu, sans hommes à nous défendre que le valet de l'hospital,

qui, quelquefois, n'auroit pu le faire. Et quand il l'auroit pu, il n'avoit point d'armes ni nous à luy donner. Mademoiselle Mance, qui étoit notre plus proche voisine, étoit à peu près aussy capable de défendre sa maison, que nous la nôtre, n'ayant que des filles à la servir et d'homme que son seul cuisinier, qui de mon temps, étoit un vieillard, qui n'auroit pas fait grand peur aux Yroquois, s'ils nous avois attaqués. Je ne scay mesme pas s'il auroit pu tirer un coup de fusil adroit. — De plus, il a été avéré par plusieurs que des Yroquois ont couché dans la cour et proche les fenestres de la maison de Mademoiselle Mance qui touchoit à la nôtre d'un bout, qui, à la vérité, étoit de pierre, mais qui auroit bruslé avec la nôtre si on y avoit mis le feu. Ils couchèrent aussy dans la nôtre et dans celle des congréganistees dans de grandes herbes appelées moutardes, où ils étois tous cachés, sans qu'on les put voir. Ils ont dit depuis que leur dessein étoit de prendre ceux qui aurois sorty la nuit pour quelque nécessité. Notre Seigneur leur ostant la connaissance du mal qu'ils nous aurois pu faire par bien d'autres endroits. Je scay aussy que nous sortions la nuit assez souvent pour le service de nos malades et qu'il leur étoit fort aisé de nous prendre si Dieu leur avoit permis. Mais très assurément sa providence nous gardoit et sa puissance nous défendoit contre nos ennemis. Monsieur de Chomedy qui étoit gouverneur du Montréal, quoy que notre amy, avoit la dévotion de mettre dans notre hospital les prisonniers Irocois qui étois blessés pour les guérir, quelques-uns desquels n'étois pas si malades qu'ils n'eussent tué et égorgé les Hospitalières sans qu'on l'eut pu apprendre qu'après que le mal auroit esté sans remèdes. Quelques fois il mettoit un soldat en sentinelle pour les garder tant la nuit que le jour mais le plus souvent il n'en mettoit point, et puis un homme n'étoit pas capable de résister à 3 ou 4 de ces mâtins qui sont grands et forts comme des tures.

Je suis témoin qu'un jour un d'eux voulut et tâcha d'étouffer ma Sr. de Bresolles entre une porte et une armoire où elle étoit si pressée qu'elle en perdit la respiration et cela en plein jour. Ce qui marquoit une grande hardiesse. Je connus son dessein en passant par là par hasard, car c'étoit un lieu assez secret et courus promptement appeler les malades à son secours. Plusieurs desquels se jetèrent du lit et coururent de tout leur coeur secourir leur chère Mère, pour laquelle conserver ils aurois donné leur vie. Ils battirent monsr. l'Yrocois et lui en donnèrent en riant autant qu'il en put porter; luy de sa part adret et rusé dit pour excuse qu'il ne pansoit pas à faire du mal à celle qui luy fesoit mil biens; qui luy pansoit ses playes qui lui donnois des médecines pour le guérir qui fesoit son lit afin qu'il dormît à son aise et luy donnoit tous les soirs de bonne sagement et bléindes à manger avec du lait. Prenant aussy en riant les coups qu'on luy avoit donnés, durant qu'il vouloit seulement luy faire peur de l'Iroquois, mais qu'il convenait avoir tort. Il en fut quitte pour cela, et demeura comme auparavant. Il est vrai qu'eux et généralement tous les sauvages avois une estime et vénération pour elle toutes singulièrement. Ils la nommèrent d'un nom sauvage qui veut dire: *le soleil qui luit*, à cause disoit-ils qu'elle redonnoit la vie aux malades par ses soins et ses médecines comme le soleil la donne aux plantes de la terre.

Et quand ils voulois me flatter ils me disois tu ressembleras un jour à la mère, me croyant sa fille, à cause que j'étois presque toujours sa compagne dans l'office d'hospitalière et de la potiquèrie il m'en disois autant à l'égard de ma Sr. Maillet, les voyant âgées et moy jeune; et n'estant pas instruits lors comme ils le sont à présent que les Religieuses n'ont point d'enfants, ce qui nous fournissoit matière de récréation.

Parmy toutes les caresses des Irocois prisonniers dans

notre hospital leur nation ne laissa pas de faire coup à St Joseph qui ne fesoit que commencer à s'établir. Et de quatre travaillants que nous y avions ils en prirent deux en vie et tuèrent un sur la place et blessèrent l'autre à mort et cela dans le désert qui étoit encore bien petit et tout proche de la cabane, où étoit le bon homme Joinneau, dont j'ay parlé ci-devant, qui apprêtoit le diner, comme maistre de la maison, qui eut la présence d'esprit de ne point sortir dehors. Mais au contraire ferma sa porte et se mit en devoir de se défendre, montrant les armes aux ennemis qui n'osèrent l'attaquer par un effet de la protection de Dieu toute pure.

Quand on vint sonner le tocsin et qu'on dit que les ennemis étois à St-Joseph, je n'eus point d'envie de monter au clocher. Dieu seul sait les convulsions intérieures que souffrirent nos chères mères, surtout ma Sr. Macé, qui estant dans l'office d'économme ressentoit encore plus la peine de ces pauvres gens. On dit d'abord que tous étois pris et tués et la maison pillée. La mort du bon homme Joinneau et celle d'un nommé (a) les touchoit plus que tout le reste. Le premier par devoir de reconnaissance du bien qu'il leur avoit déjà fait et qu'il leur pouvoit faire encore en prenant soin de leurs travaux et le second pour sa vertu et ses bonnes qualités. Connaissant ses parents en France qui le leur avois donné par confiances, et beaucoup recommandés.

Joinneau vint luy même apporter la nouvelle qu'il n'étoit ni pris ni tué comme on l'avoit dit et que la maison étoit encore en son entier. Les ennemis n'y ayant point entré. Il sortit de dedans à la faveur de ceux qui étois courrus au secours dont la vue avoit fait retirer l'ennemi. On remercia Dieu tous ensemble de ce que le mal n'étoit pas si grand qu'on l'avoit cru et après plusieurs larmes

a) parait être Charlebois ou Charles le... où.

de compassion et tendresse sur les prisonniers captifs et sur les morts, Joinneau redemanda d'autres travailleurs pour retourner avec luy à St-Joseph, ne perdant point courage pour cette perte et le péril où il s'étoit vu de perdre la vie. On hésita si on luy en redonneroit. Pour première raison, la pauvreté n'ayant point de quoy fournir à la dépense, la perte qu'elles avois faite en ceux qu'elles venois de perdre qui estois payés, au moins 3, pour un temps considérable. Ce qui étoit perdu pour elles; ces gens n'ayant rien laissé de quoy payer leurs dettes; et en second lieu, si on pouvoit en conscience exposer la vie des hommes en lieu si périlleux et plus éloigné de secours. Tout examiné et consenti, les sages furent d'avis qu'on y mît 4 autres hommes tout au plus tost et de se tenir mieux sur leurs gardes. Ce qu'elles exécutèrent incessamment et firent si bien par leurs ménagements et les soins du donné ci-dessus, nommé Joinneau, qu'elles se firent un petit ménage qui commença à leur aider à vivre après que pendant 4 à 5 ans elles y mirent tout ce qu'elles pouvois posséder par les biensfaits et libéralités de leurs amis comme Mr. Macé et Mr. le Baron de Fancamp qui chaque année leur envoyait l'un ou l'autre quatre à cinq cents livres.

J'ai déjà dit ci-devant comme elles perdirent leur fondation la première année de leur arrivée en Canada qu'leur devoit donner mil livres de rentes et que nos Srs de La Flèche refusèrent de payer les 150 livres de pension à quoy elles s'étois obligées par le contrat d'établissement sans que elles les pressassent d'y satisfaire ni se plainissent d'une conduite si rude à leur égard. Je vous avoue, mes soeurs, que je ne pensois jamais à cet article que je ne sois charmée de la vertu avec laquelle elles agèrent en cette occurrence, qui me paroît héroïque, moi qui seais ce qu'elles souffrois par là pauvreté. Premièrement elles mangeois du pain de ménage comme leurs travaillants et domestiques, ne mangeois qu'une fois du lard une fois par

jour, et mesme une fois en deux jours, afin de leur garder; vivant plus de légumes et herbes; d'un petit jardin qu'elles cultivois de leurs mains que d'autres choses pendant l'été; avec quelque peu de lait caillé, bien écresmé. On ne savoit ce que c'étoit de manger du boeuf qui valoit dix sous la livre. Les malades mesme n'en avois pas que fort rarement. M. Souart et Mademoiselle Mance leur faisois présent de quelques poissons mais rarement c'étoit de grands festins que ces repas, et quand on servoit des oeufs ou de la bouillie je peux vous assurer, mes Soeurs, que j'ay esté au moins dix ans dans cette maison sans y avoir vu servir aucun fruit au réfectoire que des prunes sauvages, une fois ou deux l'année, jusqu'à ce que nous eussions de ces fruitiers et si méchantes qu'on ne voudroit pas les ramasser de terre aujourd'huy. Jamais de fraises, framboises neuves qui sont devenues si communes depuis et qui pour lors étois très rares à cause que les désert étois encore petits et qu'on ne pouvoit les cueillir sans risquer sa vie. Aussy ne servoit-on point de dessert; toujours un potage et une petite portion à diner. Au souper, la portion et du lait caillé ou de la citrouille ce qui passoit pour régal. Pour l'hiver tous nos repas étois composés d'un petit morceau de lard, non tous les jours, de la citrouille en plusieurs sauces, racines, des pois, des fèves, du poisson salé; anguille et esturgeon les jours maigres et de caresme en fort petite quantité. Je me souviens encore des soins que nos chères Mères prenois de bien partager et égaliser quelque portion quand elles aurois esté prises au trébuchet, quoy que ce pût être gras ou maigre, aprestées dans la dernière propreté et pauvreté, pour les sauces toujours du (mot effacé) court.

Je doit aussy dire qu'on ne parloit jamais du manger à moins qu'on ait esté fort dégousté et que celle qui se seroit donné la liberté de dire ce qu'elle avoit trouvé à son goust, ou pas bien apresté, étoit corrigée exactement com-

me d'une faute grave; mesme la malade, quand elle le disoit à d'autres qu'à la supre, ou à l'infirmière. On ne buvoit jamais que de l'eau tout comme elle vient du puits, tant l'hiver que l'esté. Je dois dire encore que je n'ai jamais vu manger hors du réfectoire, ni les malades hors l'infirmierie. C'étoit une loi insurmontable quelques festes ou réjouissances qu'il y eût dans la communauté. Pour la pauvreté dans les habits elle étoit pratiquée si rigoureusement et portoës leurs habits si rapiécées, mesme la coiffe de tafetas qu'on portoit lors, qu'à peine y reconnoit-on la première estoffe. A ce propos, je vous dirai un trait de récréation que fit un jour Monsieur de Maisonneuve, gouverneur de Ville Marie, lequel estant venu à l'hospital, fit appeler la soeur Maillet, la pria de détrousser sa robe et d'oster la coiffe qu'elle avoit sur la teste et d'emprunter celles d'une de ses soeurs. Puis visitant l'un et l'autre fort exactement la tournant de tous les côtés d'un grand sérieux comme s'il avoit voulu en tirer un patron, et demande ensuite à Madame Daillebout, qui étoit présente et à quelques autres personnes, quelle estoit la première estoffe de la robe et du tablier, et si la coiffe avoit esté faite de tafetas neuf, chacun dit qu'on n'en vouloit ni pouvoit pas juger en sûreté, à cause de la quantité de pièces qui estoit d'étamines et de camelot la plus grande partie en la coiffe des restes des habits de la dite dame et de Madelle Mance, et de mesme de la robe et du tablier, ensuite se donnant du jeu il rit pendant un quart d'heure sans cesse. Et pour la chaussure, le linge, le lit les meubles tout étoit appareé des atours et ornements de Madame pauvreté qui aussy étoit aymée et chérie de nos Soeurs, plus que toutes les commodités du monde. Je le dirai sans craintes de mensonges étant témoin des sentiments de leur coeur sur cela.

CHAPITRE DIX-NEUF

Comment nos premières [Mères] demandent de nos Soeurs Religieuses en France.

Vers la moitié de l'année 1668 nos chères Mères écrivirent à nos Soeurs, de la maison de Laval, qui avois pris la stabilité il y avoit quelques années, pour avoir des Rses professes de leur communauté pour nous donner le moyen de participer au mesme bonheur des voeux solennels de Religion et prendre la stabilité, quelles demandois avant mesme de quitter la France pour venir en Canada fonder cette maison. Après en avoir demandé de la la maison de la Flèche et de celle de Baugé qui étois encore dans les voeux simples, mais aucune ne se trouva avoir vocation pour cela et ne vouloit quitter la France pour venir prendre la stabilité dans cette pauvre maison, excepté la soeur Thérèse qui eut une ardeur extremesme pour s'y sacrifier. Mais Monsr. Macé s'y opposa toujours et n'y voulut point consentir, à cause disoit-il que le caractère de son esprit n'étoit pas propre pour vivre en paix dans le Canada et quelque désir que sa soeur, notre chère mère Macé, eût d'avoir la dite soeur Havar qu'elle connoissoit et aimoit tendrement et qui luy envoyoit tous les ans des présents pour l'y engager encore davantage. Y luy résista pendant cinq ou six années qu'elle travailla pour cela.

Nos soeurs de Laval reçurent assez froidement la demande qu'on leur fit d'une ou deux Soeurs professes et s'excusèrent d'y satisfaire sur le besoin qu'elles avois de leurs sujets qu'elles disois n'estre pas encore assez formées aux vertus et pratiques religieuses pour y en former d'autres. Joint qu'il ne s'en trouvoit pas parmi les soeurs

hospitalières, qui eut vocation pour cela; mais qu'une soeur Jeanne Chevallier, domestique, y vouloit bien venir. Or quoyque nous prissions ces excuses pour une honneste défaite et la Sr. Jeanne demandoit instamment de venir et prioit nos soeurs de la demander à sa communauté, elle envoya une grande boîte pleine de bijoux entre autres une image de cire du St Enfant Jésus, rare en beauté d'un prix ordinaire. Les parents et amis luy avois fait avoir par le désir, qu'ils avois que cette fille changeât sa condition de Sr. domestique en celle de soeur hospitalière et vint en cette maison pour y estre supérieure et nous faire faire le noviciat et ensuite profession des voeux solennels. Elle mesme y étoit disposée si elle ne pouvoit accomplir sa vocation autrement pour le Canada. Mais nos mères qui connoissois la vertu et les bonnes qualités de la soeur Jeanne Chevallier ne s'arrêtant point à ce qu'il y avoit de bas et abject en elle devant les hommes se résolurent de la demander pour leur supre et le firent en effet quoyque la boîte des bijoux se trouvât perdue et qu'elles ne profitèrent d'aucune chose.

Elles en écrivirent fortement à la maison disant que puisqu'il ne se trouve personne dans leur communauté qui eut vocation et la volonté de les venir secourir que la Sr. Jeanne qu'elles l'accepteis de tout leur coeur et la ferois leur Supre pour recevoir par elle le bonheur de la Ste religion et des voeux solennels, elles mandèrent la mesme chose à ma soeur Macé qui rapprouva ce dessein pour de bonnes raisons et fit sy bien par ces amis qu'il se découvrit qu'il y avoit plusieurs filles dans la dite communauté qui désirois venir en Canada et qui n'osois en parler à cause que les supérieurs ne voulois pas entendre ni ce denier des sujets qui paressois les plus vertueux et advantagés. Monsieur le Baron de Fancamp prestre très vertueux et amy de toutes les Filles de St Joseph, particulièrement celles de la communauté du Canada se joignit à luy pour luy aider

de son crédit dans cette entreprise qui n'étoit pas petite. Je croy qu'il contribua aussy aux frais qu'il fallut faire et payer de son argent la dépense du voyage ou du moins la plus grande partie, car je ne suis pas bien assurée de cet article, ces deux serviteurs de Dieu, que le seul intérêt de sa gloire et la dévotion envers St Joseph qu'ils servois en la personne de ces filles, fesoit agir, furent bien tost informées que la sœur Andrée de Verney dites du Ronceroy (b) professe et vocale de la dite communauté de Laval passionnait de venir en Canada pour y sacrifier sa santé et sa vie au service des pauvres sauvages. Ils écrivirent à sa supérieure et à elle-mesme pour s'assurer de ses dispositions et ayant appris qu'elle avoit les qualités et la vertu requises pour une telle entreprise ils avisèrent aux moyens de l'avoir à sa communauté qui s'y opposa absolument. Monsieur son père en estant averty qui estoit un médecin fort considéré dans la ville en devint à demy frénétique et dit à sa fille qu'il aimerait beaucoup mieux la voir porter en terre que de la voir partir pour aller en Canada et qu'il avoit assez de crédit et d'amis pour faire mettre cinq cents hommes soubz les armes s'il étoit besoin afin d'empêcher qu'elle ne sortit point de la ville et bien résolu à le faire, il se lamentoit incessamment de son malheur que sa fille Andrée voulut aller en Canada, pays perdu et maudit de Dieu d'où elle ne reviendrait jamais.

Pendant que Monsieur de Ronceray travailloit de son mieux à détourner le dessein de sa fille, sa communauté y consentit enfin avec bien de la peine, ils firent ensuite leurs diligences envers Monseigneur l'évesque du Mans pour avoir son obédience, qu'il refusa tout plat, disant qu'il ne consentirait jamais qu'une Religieuse de son diocèse entreprit le voyage du Canada qu'il failloit avoir perdu le bon sens, pour croire que cela fut faisable. Monsieur Macé et Mon-

b) de Ronceray.

sieur de Fancamp ne se rebutant point employèrent plusieurs personnes de considération pour faire revenir cet évêque de sa peine qui luy en parlèrent fortement, le pressèrent, s'y j'ose dire, le conjurèrent d'accorder cette permission mais inutilement. Pendant tout ce temps la soeur de Ronceroy et tous nos amis fesoient des vœux et prières continuelles à Dieu à ce qu'il plut à sa Majesté fléchir le coeur de cet évêque et Mr. son père que tous les hommes ne pouvois gagner; et dans la confiance qu'elle le seroit, on disposoit toutes choses pour le voyage en secret, pour que Monseigneur du Mans ni Monsieur du Ronceray n'en sussent rien. Un temps assez considérable se passa à prier et travailler pour disposer toutes choses et la saison de partir étant prête, Monsieur Macé fit agir Madame de Brisacier sa pénitente qui a fait beaucoup de bien à la suite des temps à ce monastère comme j'ay déjà dit et le dirai encore à la suite; laquelle estant femme du premier secrétaire de la Reine obtint de sa Majesté une lettre du petit cachet pour Monseignr. du Mans afin qu'il donnât l'obédience à la Religieuse de St-Joseph qu'on luy demandoit pour le Canada, ce que n'osant refuser, il la fit expédier sur le champ sans delay.

Ma Sr. du Ronceray, comblée de joie d'avoir son obédience et de voir Monsr. son père content qu'elle allât en Canada, aussi tost qu'il sût ce que sa Majesté avoit fait pour elle.

Monsr. Macé, d'autre part, et plusieurs de nos amis, qui travaillois à faire réussir cette affaire, bien satisfaits du période où la Ste Providence l'avoit conduite pensèrent à trouver une compagne à la Sr du Ronceray pour l'accompagner jusque dans le couvent de St-Joseph du Canada. Monsr. Macé jeta les yeux sur ma Sr. Renée le Jumeau (c) qu'il connoissoit très particulièrement d'une vertu ap-

c) Soeur Renée LeJumeau de Lanaudière, originaire du

prouvée et d'un jugement solide, qui, après avoir demeuré dans la maison de La Flèche, fondé la maison ou plutôt établi Baugé en qualité de supérieure en la pratique des vœux simples, sortit de la dite maison de La Flèche, où elle estoit retournée pour aller en celle de Laval, afin d'y faire le noviciat des vœux solennels. Elle y prit le voile blanc avec toute la communauté et le porta un an. Après quoy elle fut obligée de le quitter et de retourner à La Flèche pour ravoir son dot de la dite maison de La Flèche, qui avoit été condamnée de le rendre à toutes celles qui en voudrois sortir pour aller en d'autres communautés de leur institut s'y faire Rses, par un arrêt du parlement. A quoy cependant elles résistèrent longtemps; ce qui obligea cette dite soeur le Jumeau et plusieurs autres de se retirer dans une maison séculière en attendant que ses affaires furent terminées.

A peine cela étoit-il fait que Mond. Mr. Macé luy proposa d'aller au Canada; ce qu'elle eut peine à accepter par un sentiment d'humilité qui luy fesoit croire qu'elle n'étoit bonne à rien et qu'elle seroit inutile au couvent de Canada qui avoit si grand besoin de bons sujets, fondés en vertu et avantages de talents. Mais Monsr. Macé qui la connoissoit luy manda de faire au plus tôt son paquet et se rendre à Angers dans une hostellerie qui luy marqua où la Sr de Ronceray tant désirée dans le Canada aussy bien qu'elle iroit la joindre un tel jour, luy disant comme toutes choses s'étois passées; combien le Seigneur avoit mis la main dans cette affaire qui estoit conclue au grand contentement des parties intéressées mesme de ceux qui y estois les plus opposés, Monseigr du Mans, et Monsr de Ronceray.

Elle en bénit et remercia Dieu de tout son coeur, se

Mans, arrivée en 1669, et morte à 92 ans, le 25 mai 1709, après avoir été la 4^e supérieure de l'institut.

confirmant de plus en plus dans son désir d'aller en Canada finir ses jours au service d'une communauté que sa divine majesté protégeoit si visiblement. Elle ne perdit pas un moment. Elle fit son petit apprêt qui consistoit en un peu de linges et de hardes pour son usage sur la route. Renée Babonneau, (d) Sr domestique, de la dite maison de La Flèche se joignit à elle pour le mesme dessein du consentement de Monsr Macé qui savoit que cette fille seroit un trésor pour la maison du Montréal tant pour sa vertu toute singulière que pour ces talents et son labeur, estimée de tous ceux qui la connoissois et avec fondement. Elles partirent d'ici toutes les deux et se rendirent dans l'auberge indiquée dans la ville d'Angers. La Sr du Ronceray y arriva aussy 3 heures après, estant venue de sa maison de Laval, à cheval et seule de son sexe, accompagnée de Mr son frère. Je n'entreprends pas de décrire ici quelle fut la joie et consolation de ces trois filles que Dieu avait unies pour un mesme dessein si extraordinaire et généreux qu'il passait pour folie dans l'esprit des forts esprits du siècle. Je vous le laisse à méditer mes chères soeurs vous qui lisez ceci vous savez combien ces rencontres sont rares parmy les Rses et les effets qu'elles produisent dans le coeur qui les éprouve, etc. Elles arrivèrent à Angers à cinq heures du soir et la Sr du Ronceray à huit et en partirent le lendemain après avoir satisfait leur dévotion et rendu visite à Monseignr. d'Angers dans son palais épiscopal qui les reçut avec toutes les marques d'amour et de tendresse qu'un bon père peut donner à ses chères filles Il les félicita de leur courage à passer la mer et s'exposer à mille périls pour aller secourir leurs soeurs et leur porter la stabilité et la pratique des voeux solennels et enfin sacrifier leur vie au service des pauvres sauvages; il les

d) Soeur Renée Babonneau, morte à 90 ans, le 30 janvier 1707.

assura de sa protection et qu'en sortant de son diocèse elles demeurerois toujours dans son cœur.

Ma Sr le Jumeau prit le voile et la guimpe de la Réforme pour se conformer à la Sr du Ronceray et ma Sr Renée Babonneau que nous avons toujours appelée du nom de Madeleine resta dans son habit avec le mouchoir et la coiffe comme celles qui estois dans les voeux simples le portois lors. Cette chère troupe partit d'Angers à cheval pour se rendre incessamment à la Rochelle; elles firent toute la diligence possible et ne furent que deux jours dans cette route. Elles y arrivèrent le jeudi 27^e juin 1669 et s'embarquèrent le samedi suivant jour de St Pierre et de St Paul apostres dans le navire du capitaine Poulet. Je crois à propos de remarquer ici que Monsr. Tallon qui étoit sur le point de s'embarquer pour passer en Canada pour y être intendant et qui avait une sienne nièce (e) qui passait avec luy et son mary afin d'estre gouverneur du Montréal les fut visiter dans l'auberge où elles étois logées à La Rochelle avec beaucoup de civilité, leur fit offre d'une chambre dans son navire du Roy, ce qu'elles ne voulurent point accepter à cause du grand nombre de soldats et autres personnages de distinction qui devois s'embarquer dans ce vaisseau en quoy elles furent bien conduites car ce vaisseau fit naufrage (f) et se perdit sur les côtes du Portugal et Monsr Tallon, et madame Pérot sa nièce, obligés de se sauver sur le mat rompu de leur navire avec quelques matelots à qui ils promirent de grosses sommes d'argent pour les sauver de la mort; ils n'arrivent en Canada que l'année suivante. Il est évident que nos chères soeurs aurois péri dans le navire avec les autres, ce qui nous a fait remercier le Seigr. mille fois de leur avoir inspiré de choi-

e) Madeleine La Guide, épouse de François Marie Perot, gouverneur de Montréal.

f) cf. Thomas Chapais, Jean Talon, p. 338.

sir plutôt le navire d'un simple marchand où elles souffrirent beaucoup d'incommodités et mésaises à cause qu'étant arrivées tard toutes les meilleures chambres étoient prises, retenues par des personnes qui ne voulurent point les céder, en sorte qu'elles furent contraintes de se mettre dans la chambre où étoit la pompe du navire qui est toujours fort puante à cause des eaux croupies qui en sortent, ce qui exerçait bien nos chères soeurs qui n'avaient que ce lieu pour manger et coucher et qui furent malades presque durant la traversée; elles eurent aussi grande disette d'eau à boire qu'on donnait tous les jours par mesme en petites quantités dont il se fallait contenter. Elles furent trois mois sur la mer dans cette académie de mortification dans la plus grande chaleur de l'été sans pourtant leur donner un moment de repentir d'avoir quitté la France et s'être exposées à tant de peines pour secourir leurs Srs. joignez à toutes ces peines celle de n'avoir que très peu de rafraichissements nécessaires sur la mer, ne croyant pas y estre la moitié du temps qu'elles y furent et ne sachant pas aussi ce qui leur convenait là.

Enfin leur navire arriva à Kébec, capitale du Canada, à la fin de septembre 1669; les Rdes Mères Ursulines firent beaucoup d'instances à Monseigr. l'évesque pour les avoir chez elles pour les rafraichir de la mer, ce qu'il leur accorda plutôt, qu'aux Rdes Mères Hospres à cause qu'elles avoient déjà logé et reçu nos 3 premières mères qui ont fondé cette maison dix ans auparavant et contracté avec elles une amitié très solide réciproquement; elles y furent un mois sans trouver de commodité de monter au Montréal, et n'y arrivèrent que le jour et feste de tous les saints; il n'est pas en mon pouvoir d'exprimer la joie et consolation que nous ressentîmes à l'arrivée de ces chères Srs qui nous donnoient des marques d'une amitié si tendre et si solide et qui paraissoient d'un si grand contentement de se voir dans une maison si pauvre qu'on n'y avait que le né-

cessaire pour y vivre et le logement très pauvre et incommode en tout. Tout cela étoit une consolation pour elles et des sujets de se réjouir de se voir, dans ce cher pays, pour lequel elles avais tant soupiré pour s'y unir à leurs soeurs, que l'amour du Seigneur y avait enfermées. Tous nos amis abondaient chez nous prenant grande part à notre contentement, quelques-uns apportèrent des fruits du pays, pour nous aider à les regaler, melons, citrouilles et bléd'indes qu'elles mangèrent agréablement sans faire les dégustées de ces fruits sauvages.

• Monsieur Souart notre confesseur jugea à propos que nos chères Srs furent visiter nos principaux amis et voir une petite ménagerie appelée St-Joseph qui commençait de naître appartenant à notre communauté aux champs à demi lieue de chez nous, ce qu'elles firent le lendemain avec plaisir, en la compagnie de mon dt. sieur Souart et se renfermèrent le soir de ce jour-là pour toujours dans notre pauvre closture faite de pieux piqués en terre dont la plus grande partie étoit à demi tombés par terre.

Le 3e jour après leur arrivée ma Sr de Bresolles, qui estoit supre, se déposa en présence de la communauté et ma chère Sr du Ronceray prit son fardeau sur ces épaules, prit aussy le nom des 4 premières offcières et y mit des soeurs sous elle, pour les exercer ne pouvant estre partout et cela pour faire le noviciat régulièrement à quoy nos anciennes mères se soumirent avec une humilité sans exemple et firent l'année du noviciat fort régulièrement, elles avois avec elles deux jeunes professes des voeux simples, mes Srs Morin et Denis, qui firent à leur exemple tout ce que la dte Mère Supre voulut qu'elles fissent pour se rendre capabies de la profession des voeux solennels qu'elles désirent avec ardeur.

CHAPITRE VINGT

La profession des vœux solennels de nos premières mères.

L'année du noviciat estant proche de sa fin nos chères soeurs aspirantes présentent une requête en forme à Monseigr. François de Laval, lors évêque de Kébec, pour le prier de leur accorder la permission de faire leur profession, ce qui leur accorda de bon cœur ne pouvant plus résister, répondit à la requeste et nomma M. Souart prestre du Séminaire pour recevoir leurs vœux, datée du 27^e d'octobre 1671 et il acheva cet établissement pour ce qui étoit du spirituel à ne pouvoir plus s'en dédire.

La Rde mère du Ronceray estant seule professe des vœux solennels ne pouvait contracter et ma chère soeur le Jumeau sa compagne du voyage voulant donner son bien à cette maison il étoit nécessaire de le faire, c'est pourquoy on jugea à propos de faire faire la profession aux Srs Morin et Denis un jour avant leurs anciennes Srs pour cet effet, mais dès le matin et à porte fermée le 27^e octobre pour ne pas faire connaître le secret de notre chère soeur Le Jumeau que les gens du monde croyaient Religieuse ancienne.

Le lendemain 28 octobre feste des Sts Simon et Jude, mes très honorées Srs de Bresolles, Macé, Maillet et Le Jumeau la firent aussy et ma soeur Madeleine Babonneau, sceur domestique dont j'ai parlé ci-devant avec elles à petit bruit, comme nous pour plusieurs bonnes raisons, mais différentes des nôtres.

Il n'est pas en mon pouvoir de faire connaître ici le grand contentement que chacun de nous ressentait en son âme et celles de tous nos amis singulièrement Messieurs

les prestres de St-Sulpice seigneurs propriétaires de Montréal qui ont toujours été nos amis et directeurs spirituels et protégé en tout; particulièrement Monsieur Souart qui étoit lors notre confesseur et qui l'a été 25 ans de suite et fait du bien pour aider à subsister par ces libéralités et aumosnes; je crois devoir dire ici que la Ste profession solennelle n'ajoute rien à la régularité de cette maison pour la closture qu'on y avait gardée très religieusement dès le commencement ni pour toutes l'observance nos premières mères estant toutes fervantes comme les anges, et des modèles achevés des vertus religieuses.

CHAPITRE VINGT-ET-UN

La maison de Laval veut ravoir la Rde mère du Ronceray et luy envoie son obédience, datée du. () De Monseigr du Mans.

Le travail de la mère du Ronceray estant prêt d'expirer, nous fûmes bien surprises de voir arriver l'obédience de notre chère mère pour retourner en son couvent et cherchant les raisons de ce rappel nous n'en trouvâmes point d'autres, sinon que nos soeurs de Laval ne luy voulois point payer de pension, car aucune de nous n'avait rien fait pour cela ne pensant pas mesme qu'elle dût jamais retourner en France, cela nous fit de la peine, premièrement de sa perte estant très vertueuse de grand exemple, laborieuse et très capable de conduire une maison et y étoit aimée; en second lieu de l'exposer encore aux fatigues d'un chemin très fatigant et aux périls d'une mer de douze cents lieues dont elle ne partait qu'avec frayeur, Nous conclûmes entre nous de ne la point laisser partir et de la garder sans pension, mais nos supérieurs en jugèrent autrement et dirent que sa communauté l'ayant mandée contre apparence de raison et que Monseigr du Mans, son évêque, l'ayant agréé, que la volonté de Dieu étoit assez connue et qu'on ne la devoit pas retenir malgré eux. Ce qui l'affligea beaucoup et luy fit verser des larmes pendant bien des jours jusqu'à son départ de chez nous; quelques-uns ont cru qu'elle avoit pleuré pendant un an et plus sans se pouvoir consoler et que sa plus grande peine estoit d'avoir contribué quelque chose à son retour, d'autres ont dit que cette bonne mère n'étoit pas tout à fait goustée par nos supérieures à cause qu'elle soutenait

un peu trop les sentiments du directeur de la maison de Laval contre les leurs, pour de certaines pratiques qui regardois le Canada. On fit donc diligence pour disposer toutes choses à son départ; une des plus grandes difficultés fut qu'elle n'avoit point de compagnes. Ma très honorée soeur Le Juneau s'offrit de retourner en France pour l'accompagner par un amour tendre et d'estime qu'elle avoit pour cette chère mère qui, de sa part n'avoit pas voulu y consentir pour ne pas priver notre monastère d'une personne dont les mérites et la vertu étoit tout distingué et qui s'y estoit donnée sans réserves. Il fallut enfin remettre la Rde mère du Ronseray au soin de monsieur Migeon (g) qui passait en France. Lequel s'en chargea agréablement comme bon ami, toujours prêt à nous faire plaisir et d'ailleurs homme de probité et fort considéré qui estoit juge du Montréal qui en prit tout le soin possible et la conduisit et accompagna jusqu'à son monastère aux frais de cette communauté avec justice puisqu'elle n'étoit venue que pour luy rendre un grand service dont elle luy sera éternellement obligée.

Nous demeurâmes dans un grand deuil de son éloignement. Ma Sr LeJuneau en a souffert mort et passion et ne pouvoit calmer son esprit tant cela luy paraissoit extraordinaire; toute sa vertu fut opprimée dans l'excès de sa douleur. (h) N. Rde et très honorée mère Macé fut élue supérieure en sa place à son grand regret fit son ordinaire prenant pour elle tout ce qui luy avoit de plus pénible à faire dans la maison, et à son usage le plus pauvre

g) Jean-Baptiste Migeon Sieur de Branssat, qui, après avoir épousé Catherine Gauchet de Belleville, ancienne novice de l'institut, mourut à Ville-Marie en 1693.

h) Il est intéressant de noter la différence entre la phraséologie du texte original et celle du texte reproduit par l'auteur de la *aoihnn(üœ)œ(rs-etaoinshrdLucmfwyp hthe kquick brown fox la Vie de Mlle Mance, t. II. p. 21.*

et moins bon comme l'office de la cuisine, dépense, basse-cour, lessive des habits à proportion on aurait eu grand peine à connaître sa première étoffe. Ma très honorée soeur étoit d'autant plus admirable dans son humilité et pauvreté que notre maison ne subsistait que par les présents de Monsr. Macé, son frère, qui ont été assez considérables pour luy donner justement le titre de fondateur, puisqu'il nous a donné et procuré par ces pénitentes, la valeur de plus de trente mil livres. Jamais elle ne se prévalut de tous ces avantages et témoignait qu'on ne luy faisait pas plaisir de luy en parler pour la porter à se soulager dans des peines qu'elle se donnait en tout et se donner le nécessaire disant qu'elle avoit toujours trop ses commodités et donnait mauvais exemple à ces soeurs par là, ces sentiments rendois le mal incurable et n'accordait rien à tout ce qu'on luy demandait pour son soulagement. Plusieurs années se passèrent de la sorte, trois ans en supériorité, et puis ma très honorée soeur LeJumeau luy succéda en l'office; c'étoit quelque chose de charmant de voir les manières humbles et honnestes dont elles se prévenais l'une et l'autre, entrant dans tout ce qui étoit de bien commun et particulièrement le temps et les années n'a rien changé dans leur conduite qui a toujours été un modèle de vertus religieuses des plus éclatantes. Sept à huit années se passèrent ainsy se relevant l'une après l'autre dans la supériorité de 3 ans en trois ans (i) dans les peines qui leur étois causées par la pauvreté de la maison, qui étoit grande, les froids de l'hiver excessifs et la crainte continuelle d'estre prises par les Yrocois qui l'emportait encore beaucoup sur tout le reste.

Nous avions aussy plusieurs malades et blessés, ce qui

i) Les Soeurs Macé et Le Jumeau furent alternativement supérieures de 1672 à 1692, la première durant quatre termes dont deux consécutifs, et la seconde durant trois termes dont deux consécutifs.

obligeoit à veiller la nuit très souvent, ce qui fatiguait beaucoup, vu le petit nombre que nous étions de filles; mais N. S. nous consola par l'arrivée de nos chères soeurs Gallard (*j*) et Maumusseau (*k*) que Monsr. Macé nous envoya de notre monastère de Beaufort à notre secours qui ont rendu bien du service à celles-ci par leur ferveur, bonne santé et autres talents, plus encore par leur vertu dont je ne dirai rien de particulier pour ne pas choquer leur modestie et aussy à cause que j'ai parlé d'elles ci-devant, elles s'accoutumèrent bientôt aux vivres et nourritures du pays quoy que mauvaises; mais s'estant données à Dieu pour ne jamais manger de pain elles se sont trouvées heureuses d'en avoir de bis et de mauvais goust, et de se voir privées des douceurs de la France pour l'anour d'un époux qui a tout fait pour elles. Mais je ne peux passer sous silence, combien le Seigr. les favorisa dans leurs routes qui furent toutes agréables et courtes n'ayant esté que deux mois de se rendre chez nous à compter du jour qu'elles sortirent de leur monastère de Beaufort en Vallée, ce qui est très rare. Quelques années après leur arrivée, on se résolut de bastir un monastère. La maison où nous estions estant tout à la fois mauvaise, bien froide et trop petite, mais on n'osait l'entreprendre, faute de quoy fournir à la dépense journalière que Monsieur Macé s'y opposait toujours disant que nous ferions comme l'homme dans l'évangile qui entreprit de bastir sans moyens, que J. C. condamne; pendant ces délibérations si on commencerait ou non, Dieu nous donna un nouvel évesque Monseigr. de St-Val-

j) La Soeur Charlotte Gallard, originaire d'Angers, arriva à Ville-Marie le 1er août 1679 et y mourut le 10 mars 1725, étant supérieure.

k) La Soeur Françoise Maumusseau, née à Beaufort, en France, arriva le 1er août 1679, mourut le 16 janvier 1704, âgée de 53 ans, après avoir été supérieure de 1696 à 1702.

lier, Monseigr de Laval s'étant volontairement démis (1) de l'évesché de Kébec en sa faveur, d'ailleurs homme d'un mérite tr(s singulier et de vertu consommée.

1) en 1685.



CHAPITRE VINGT-DEUX

Nos premières Mères se résolvent à bastir et se loger.

Monseigr. de St-Vallier (m) estant arrivé à Kébec ne tarda guère à monter à Ville-Marie qui est un lieu des plus estimés du Canada, tant par sa beauté que pour le commerce avec toutes les nations sauvages qui arrivent ici de tous côtés pendant l'esté pour y acheter leurs besoins, qu'ils payent en pelletterie qui est aussy estimée ici que les louis d'or le sont en France, ce nouvel évesque nous témoigna prendre grande part à nos intérêts et nous conseilla de commencer à bastir et nous assura qu'il avait obtenu de la cour mil escus pour cela, qu'il fallait mettre la main à l'oeuvre sans différer, se chargeant au reste d'apaiser Monsr Macé s'il s'y opposait encore, mais qu'il ne croyait pas voyant que Sa Majesté voulait bien aider que c'étoit à la prière de mon d. sieur Macé qu'il en avait fait la demande, Sa Grandeur pria elle mesme Monsr le Bailley (n) prestre du séminaire de St-Sulpice de Ville-Marie, habile architecte qui aussy tost fit le plan du bâtiment et peu après on commença à faire amasser des pierres et autres matériaux nécessaires, mon dt. Seigneur ne voulant point qu'on différât de faire travailler ne pouvant trop s'étonner comment on avait pu demeurer pendant plus de trente années dans si pauvre et méchant taudis.

m) Mgr. de Saint-Valier, évêque nommé de Québec. visite Ville-Marie au commencement de 1686.

n) M. Guillaume Bally, sulpicien, arriva au Canada en 1666, et après avoir été aumônier de la Congrégation de Notre-Dame fut rappelé en France en 1691 et y mourut en 1696.

Notre chère soeur Maumusseau fut mise dépositaire aux offices de septembre suivant de l'année (o) laquelle pleine de zèle de rendre service à toutes ces soeurs et de les loger commodément de l'agrément des supérieurs fit creuser les fondements du bâtiment et ensuite maçonner, c'est tout ce qu'on put faire avant le froid en bonne saison; on en demeura là jusqu'au printemps d'après qu'on recommença à travailler, on me chargea du soin de cet ouvrage à cause que ma chère soeur Maumusseau ne connaissant pas encore bien le pays elle avait peine à trouver des matériaux nécessaires qu'à des prix fort haut. Quand je pris cet office les fondements étois faits et nous commençames à travailler par ce qu'on appelle à raz de chaussée, on mit six maçons à faire la grosse muraille et plusieurs tailleurs de pierre à faire les portes et fenestres qui estois en bon nombre puisque notre bâtiment a 130 pieds de long à trois étages et 31 pieds de large par dedans les murailles afin de faire un dortoir double, le grenier au-dessus grand et vaste qui fait le 4e ont 60 pieds de long sous la cuisine le réfectoire et un bout de la communauté toutes voûtée de pierre avec des soupiraux ou fenestres voûtées de pierre de taille grandes et larges qui mettent un grand jour dans les caves au bout du bâtiment sont deux pavillons de chacun 25 pieds de long et 31 de large, ce qui fait en dehors la figure d'un T tous semblables au grand corps de logis pour la hauteur et largeur.

Cecy nous fait connestre, mes très chères soeurs, la grandeur et la confiance de nos premières mères et la perfection de leur obéissance n'ayant entrepris tant de dépenses à faire que par respect au sentiment de notre nouvel évesque qui nous aida aussy du sien à la suite et la sainte Providence y a si bien mis la main qu'on l'acheva

o) Probablement en 1687, année d'élection triennale.

après y avoir mis plus de 60 mille livres; et 4 mois après (p) brusla d'un bout à l'autre et presque tout ce qui estoit dedans et nous réduites à demander le couvert et la vie pour l'amour de Dieu pendant neuf mois.

Je reviens à notre bâtiment, aussitost que le premier estage en fut fait, la cave voustée et une partie du dortoir, nous y vîmes loger, afin de nous mettre un peu au large et commodément; cela se fit en cérémonie le 21 novembre de l'année 1694 processionnellement et la maison béniste par monsieur notre confesseur, ce qui n'empescha pas que nous n'y ayons esté troublées par un démon ou autre méchant esprit (q) qui courait la nuit d'une place à l'autre tantôt comme un homme sans teste qui marchait dans le dernier estage de fenestre en fenestre, une grosse chandelle en sa main, mais si claire que ceux qui passois dans la rue le soir et la nuit le voyait et nous le venais dire; il faisait grand bruit comme s'il avait renversé des tas de bois de menuiserie qui estois sur les antrets comme s'il les avait renversés et jetés à bas, ce qui effrayait les passants; d'autres fois il travaillait de la hache et de la seie dans le plus haut de la maison comme un charpentier, les nuits entières, après il courait sur le plancher comme un jeune cheval qui court la poste, dans trois fois il marchait comme un homme chaussé avec des sabots le long du dortoir. Un soir que je m'étais aller coucher avant le temps, ce malheureux esprit entra en ma chambre et vint au pied de mon lit, puis sortit aussi tost; Dieu sait si j'eus peur dans ce moment si douloureux. On l'a

p) Dans la nuit du 23 au 24 février 1695.

q) M. l'abbé Faillon, dans sa vie de Melle Mance, qui est en fait l'histoire de l'Hôtel-Dieu, ne fait aucune allusion à cet incident singulier sans doute parce qu'il en a jugé le récit un peu puéril. Nous reproduisons le passage tel quel afin de ne rien enlever à l'intégrité du texte historique dont nous avons entrepris la publication.

de St-Vallier, évêque de Kébec, dont j'ay déjà parlé, ar-entendu plusieurs fois monter et descendre le grand escalier comme s'il avait esté bien pressé et après rouler une barique vide du haut en bas, ce qui nous mettait toutes aux abois de la mort par la frayeur qu'il nous donnait; c'est aussy tout le mal qu'il nous a fait, grâces au Seigneur, depuis que notre monastère a bruslé on n'a rien ouy qui ait pu troubler la tranquillité de nos coeurs, souffrez, mes chères soeurs, que je répare ici la faute que j'ai faite de ne vous avoir point parlé dans son rang de la réception de notre chère soeur Marie Archambault (r) qui a esté un modèle de vertu dans cette communauté; elle y fut reçue âgée de 28 ans (s) pour estre soeur domestique; elle passa les deux premières années en cette qualité avec toute l'édification qu'on pouvait désirer d'une fervente novice qui étoit toujours preste à prier, ayant un grand don d'oraison, à obéir avec une soumission qui luy empêchait tout sentiment contraire, toujours preste à s'humilier et mortifier et à l'estre par les autres de quelque part que cela put venir. On aurait aisément cru qu'elle n'avait point participé au péché d'Adam, si la foy ne nous enseignait pas le contraire, ne voyant en cette fille que des inclinations au bien; ce bon naturel joint à la bonne éducation que luy donnèrent ses parents qui estois très chrétiens dans leur conduite particulièrement, sa bonne mère femme de vertu et fort estimée dans le monde en fit un sujet excellent, en qui on trouva presque tout fait quand elle entra en religion et de grandes dispositions aux vertus sublimes que chaeune de nous remarquait avec plaisir et consolation. Peu avant le temps de sa profession, M^{se}ignr.

r) Soeur Marie Geneviève Archambault, née en 1666, fille de Laurent Archambault et de Catherine Marchand, fit profession au commencement de 1686 et mourut le 4 octobre 1687.

s) Elle n'avait pas encore 22 ans lorsqu'elle mourut. Voir Tanguay, I. p. 11.

riva à Montréal. Une des premières choses qu'il fit fut de faire sa visite chez nous, et parler à toutes les soeurs, qui demeura si charmé et édifié des dispositions de grâces où il trouva notre chère soeur Marie Geneviève Archambault, qui crut à propos pour la gloire de Dieu et le bien de notre communauté de luy faire faire les voeux en qualité de soeur hospitalière. Sa Grandeur en parla aux supérieures, qui entrèrent en son sentiment volontiers, on en parla ensuite à la fille qui y trouva plus de difficulté et plus de raison que son humilité luy fournissait, qu'elle exposa confidemment à mon dt. seigneur, lequel luy dit que c'étoit la volonté de Dieu, qu'il n'en doutait point, et sur cela la fit mettre en retraite pour se disposer à son sacrifice. Là elle se soumit à ce qu'on demandait d'elle et fit les voeux comme hospitalière avec une dévotion d'ange par pure soumission, je ne cacherai point à mes chères soeurs de France que notre communauté d'ici trouva ce changement bien nouveau et n'en fut pas autrement content pour des raisons que je ne dirai pas.

Ma soeur Archambault ne changea point de conduite, quoy qu'elle eut changé de condition, elle fut aussy humble et laborieuse qu'elle l'avait esté auparavant; on luy en laissa faire l'office par nécessité de sujets, mais jamais on eut besoia de l'y pousser, s'y portant d'elle-mesme avec la dernière promptitude, elle se rendit exactement à l'observance et office du chœur et le reste du jour travaillait sans relâche aux offices domestiques, prévenant ses compagnes aux offices domestiques pour les soulager en tout. Elle avait sa soeur aînée (*t*) parmy elles à qui elle a toujours porté bien du respect et déferé à ses sentiments se trouvant humiliée de se voir au-dessus d'elle dans la Religion. Son changement de condition luy estoit un surcroît de peines pour tout, elle l'a dit elle-mesme plusieurs fois agréa-

t) Catherine Archambault, soeur domestique.

blement, et chacune de nous en convenait sans peine. Jamais on a vu une humeur plus égale que la sienne, portant toujours un visage gai et content en tout temps, où on lisait la paix et tranquillité de son âme; les personnes qui ont connu son intérieur et gouverné son âme, ont assuré qu'elle ne perdit jamais la présence de Dieu et que son union avec luy étoit continuelle, sa dévotion n'avait rien d'incommode ni qui tendit à singularité; elle ne priait et ne jeûnait pas plus que les autres, elle parlait peu souvent au directeur et y étoit peu de temps à la fois et quand on luy en demandait la cause par récréation, voycy ce qu'elle répondit: quand je me dispose à parler à mon directeur et luy rendre compte de moy, c'est pour luy faire conneître si j'ai esté fidèle ou infidèle aux attraits de la grâce et des desseins de Dieu sur moy, parmi une foule de pensées qui me viennent, je choisis ce qui me parais le plus nécessaire pour luy donner lumière sur mon état pressant et laisse tout le surplus dans le silence.



CHAPITRE VINGT-TROIS

La mort de ma soeur Marie Geneviève Archambaut.

La seconde année de sa profession, estant preste d'expirer, elle tomba malade dans le mois de septembre 1687 de la rougeolle qui emportait beaucoup de monde, et en peu de jours, estant fort mauvaise. Notre chère soeur en guérit pourtant, ou du moins revint en convalescence, et se porta mieux; toutes nos soeurs canadiennes estois toutes malades au lit de la mesme maladie, l'hospital estoit ausy plein, ce qui embarrassait beaucoup nos soeurs de France, qui estois seules en estat de servir le jour et la nuit, ce qui les fatiguait beaucoup pour leur petit nombre, ayant toutes leurs soeurs malades de sureroît, ce qui fut cause qu'on accorda à la soeur Archambaut de veiller un sien oncle (u) qui la demanda avec instances pour passer la nuit auprès de luy, lequel mourut, malgré tous les bons soins que sa nièce prit de luy, et luy donna sa maladie, qui estoit une fièvre très maligne, avec une douleur aux côtés. Le 4e jour elle demanda sa soeur Catherine Archambaut pour la consoler de sa mort et luy dit qu'il étoit temps de se séparer et détacher l'une de l'autre volontairement, par respect et amour à la sainte volonté de Dieu, l'assurant qu'elle n'en relèverait pas et qu'elle croyait absolument que la cause principale de sa mort venait de son changement d'état, qu'elle avait quitté sa véritable vocation, qu'elle en ressentait beaucoup de douleur. Au 5e de

u) Tanguay ne mentionne aucun Archambaut ou Marchand qui aurait pu être l'oncle soit paternel soit maternel de Marie Archambaut.

sa maladie, on luy donna le St-Viatique et peu après elle entra dans un grand délire qui ne le quitta qu'à la mort, qui arriva le 9e jour qui se trouva le 4e octobre 1687 entre une heure et deux heures du matin, comme elle avoit commencé après avoir esté munie du sacrement de la dernière onction. C'est moy qui eus soin d'elle dans cette maladie, sans estre en santé moy-mesme, mais seulement convalescente de la rougeolle qui m'avait bien maltraitée, j'ay vu en cette chère soeur, avec édification, l'habitude des vertus religieuses, dans son transport, ne manquant point d'en faire des actes à toutes les occasions qu'on luy en donnait, ne se faisait dire jamais plus d'une fois ce qu'on voulut d'elles, elle faisait sans jugement le sacrifice de sa vie et des personnes qui luy estois les plus chères en ce monde dont la séparation étoit plus sensible, elle priait et parlait à Dieu avec un respect profond et un amour tendre, ce qu'on voit bien rarement pour dire mieux point du tout, en des personnes aliénées d'esprit, elle s'humiliait incessamment et semblait y prendre plaisir.

CHAPITRE VINGT-QUATRE

Soeur Judith Moreau de Bresolles

C'est elle qui a été la première supérieure de cette maison et qui fut choisie par Monseigr. l'évesque d'Angers et monsieur de la Dauversière pour venir fonder en Ville-Marie ce que la communauté de La Flèche confirma par son élection dans les formes ordinaires et luy donnèrent pour associée et compagne pour ce grand dessein mes soeurs Catherine Macé et Maillet, dont je parlerai, et ayant beaucoup de bien à dire de chacune, ce que je ferai, selon ma petite capacité, ne manquant ni d'estime de leur vertu ni de zèle pour faire glorifier Dieu en elles ni de connaissance de leurs mérites par le long temps que j'ai eu l'honneur de vivre en leur sainte compagnie, ce qui m'est aussy un juste sujet de reproche pour n'en avoir pas profité.

Ma très honorée et très chère soeur de Bresolles a été beaucoup estimée de ceux qui l'ont connue à fond comme ses directeurs spirituels; j'ai vue une lettre du R. père directeur Jésuite, homme très considéré dans la compagnie pour sa vertu et sa science, qu'il écrivait à madame d'Aillebout, qui demeurait chez nous en ce temps-là, (v) où il parle de cette chère mère en ces termes: "vous êtes donc demeurante avec les hospitalières de Montréal, je vous en estime heureuse, je connais une demoiselle qui s'appelle Judith Moreau de Bresolles, dès son enfance, que j'ay toujours conduite jusqu'à peu d'années avant qu'elle ait quitté la France pour aller Canada, que je considère comme une des plus grandes servantes que Dieu ait sur la terre, et des

v) De 1660 à 1663.

plus fidèles à suivre la voix du divin époux; les sentiments qu'on avait d'elle dans la maison de La Flèche où elle a esté reçue et dans celle de Laval où elle fut envoyée assistante et demeuré plusieurs années, n'estois point contraires à ceux de ce R. père et dans les lettres que j'ai vues de ces maisons de nos sœurs, elles parlois d'elle comme d'une fille des plus mortifiées, des plus humbles et cachées, des plus dévotes et unies à Dieu et qui a porté la charité du prochain à un degré sublime, comme je tâcherai de le dire ci-après, et qu'elle a commencé dès son enfance à la pratiquer très ferveusement et héroïquement.

CHAPITRE VINGT-CINQ

La famille et l'enfance de ma soeur Bresolles

Monsieur son père demeurait dans la ville Blois et y tenait un rang considérable, puisque son frère naturel en étoit gouverneur, qui s'appellait Monsr de la Basme. Cette petite fille fut fort chérie de ces parents dès son enfance, à cause des bonnes inclinations qu'ils remarquaient en elle, de sorte qu'elle fut aimée d'eux plus qu'aucun de ses frères et soeurs. Madame sa mère allait assez souvent se promener à ces maisons de campagne; quand la petite Judith eut atteint l'âge de 5 à 6 ans, elle la menait avec elle par une tendresse particulière pour ce précieux enfant, ce qui favorisait bien ses inclinations; aussy tost qu'elle étoit arrivée, elle se dérobait pour aller chercher les enfants des daussiers et autres petits pauvres à qui elle faisait part de tout ce qu'elle avait apporté et leur faisait mille caresses; elle demandait à madame sa mère de quoy faire manger ceux qui avaient faim; elle n'avait point de plus grand plaisir qu'en leur compagnie, elle pleurait amèrement quand on leur retirait. Quand elle fut un peu plus âgée, elle leur apprenait à prier Dieu et le catechisme en sorte qu'ils venaient à troupes du voisinage l'entendre parler; quand elle étoit malade, ce qui arrivait souvent, elle demandait permission d'aller se guérir à la campagne, disant que l'air de la ville lui faisait mal. Madame sa mère pleine de tendresse et d'estime pour sa fille, luy permettait et luy donnait une autre fille pour avoir soin d'elle et l'accompagner partout où elle voudrait aller, se confiant entièrement en sa sagesse et modestie. Aussy ne visitait-elle que les pauvres villageois, particulièrement ceux qui estois

malades et ne se servit jamais de la liberté qu'on luy donnait pour autre sujet que celuy que sa piété et charité luy inspirait. Quand elle eut atteint l'âge de 14 à 15 ans elle apprit à soigner et à composer des remèdes pour soulager ces pauvres abandonnées dans leur maladie et faisait envers eux l'office de médecin charitable et d'infirmière vigilante tout à la fois et s'aimait tellement auprès d'eux qu'on avait peine à l'en retirer, ce qui obligea madame de Bresolles de s'en plaindre un jour au R. père directeur, son confesseur, qui reprit la demoiselle et luy fit connestre que cette bonne dame ayant tant de complaisances pour elle, de luy permettre de donner tout son temps et son divertissement en faveur des pauvres, qu'elle devait aussy user de retour et pour cela, ne le faire qu'en la manière qu'elle voudrait, ce que la fidèle disciple pratiqua après très exactement. Ce qui la gesnait beaucoup, et rendit ses promenades à la campagne moins fréquentes et l'engagea d'aller dans l'hospital de la ville les servir plus souvent, ce qu'elle fit pendant plusieurs années, disant a messieurs ses parents qu'elle voulait estre hospitalière, mais ils n'y veulois point entendre, luy donnant le choix de tous les autres couvents, pourvu qu'elle n'y entrât qu'après la mort de ses père et mère, ce qu'elle ne promit point.



CHAPITRE VINGT-SIX

Elle presse Messieurs ses parents de la laisser entrer en Religion; ils luy refusent; elle s'enfuit de leur maison.

Mademoiselle de Bresolles, étant déterminée de se donner à Dieu, pressa messieurs ses parents de luy permettre d'entrer en religion chez des hospitalières qui estois un peu éloignées de la ville de Blois. L'hôpital qui étoit dedans étoit pour lors desservi par des filles séculières de la charité. Mais M. son père la refusa, mesme avec indignation, luy disant qu'il ne pouvait comprendre la cause de l'empressement qu'elle paraissait avoir de se retirer d'auprès de luy, luy demandant qu'est-ce qu'elle voyait en sa maison qui la pût empescher d'y servir Dieu, l'assurant qu'il luy donneroit toute la liberté qu'elle pouvait souhaiter pour cela, et sa mère de mesme. Que se seroit leur plus grande consolation; la pressant par des caresses de luy promettre qu'elle n'en parleroit plus attendant après leur mort à quitter sa maison, et se mettre au couvent mais elle persista avec fermeté de luy dire qu'elle ne pouvoit pas attendre si longtemps; que c'étoit un vray martyre pour elle de vivre dans le monde et le converser. Tous ces sentiments si justes et accompagnés de beaucoup de larmes, ne changea point ceux de Mr et de Madame de Bresolles, qui estois fermes comme des rochers, et n'accordèrent rien à leur chère fille; ce qui l'affligea fort.

Elle eut la pensée de se jeter dans le couvent des carmélites de Blois; mais son confesseur s'y opposa, disant que ce n'étoit point là où Dieu la demandoit, veu son peu de santé corporelle. Tant d'oppositions affligèrent beaucoup la postulante et luy causèrent une tristesse qui paraissait à

tout le monde, particulièrement à ses parents qui comurent par là que leur chère fille désiroit de tout son coeur de quitter le monde, qui luy estoit bien à charge; et la voulant un peu consoler, luy offrirent d'aller demeurer chez les Rdes mères de la Visitation Ste Marie, ce qu'elle accepta volontiers pour charmer ses ennuis, et consulter plus solidement dans cette retraite les desseins de Dieu sur elle, et les mettre à exécution avec son aide et son secours, sentant bien ce n'était pas là le lieu où il la destinoit.

Je n'ai pas su, au juste, le temps qu'elle demeura dans ce monastère, mais je scay bien qu'il ne passa pas une année et qu'elle en sortit déterminée de s'enfuir en quelque endroit, où elle ne fut pas connue afin d'accomplir son désir de se consacrer à Dieu; mais son confesseur la remettoit toujours d'un temps à un autre, ce qui luy fesoit bien répandre des larmes. Enfin il luy dit un jour, que l'heure étoit venue et qu'elle pouvoit sortir de la maison de son père et qu'elle luy fit connaître où elle vouloit aller. Ils conclurent ensemble, que la maison des hospitalières de St-Joseph de la ville de La Flèche en Anjou luy conviendroit bien pour n'y estre pas connue; ce qu'elle accepta dans le moment avec grande joie et consolation intérieure.

Ils prirent aussy tost les dimensions de la route, et chemin qu'il falloit prendre et où elle devoit s'arrêter pour y passer la nuit. Ce R. Père luy donna des lettres de recommandation en chacun de ces lieux: une pour la supérieure de la maison où elle vouloit entrer, et une à un des R.R. pères Jésuites du collège de la ville de La Flèche afin de luy en faciliter l'entrée sans estre connue pour ce qu'elle estoit.

Je reviens à Blois où étoit encore notre chère fugitive, qui préparoit toutes choses à son dessein dans un grand silence. Son seul confesseur, savoit les sentiments de son coeur. Elle s'assura d'un homme de confiance, qui eût la sagesse et la discrétion requises pour l'accompagner et avoir soin de son cheval et garder le secret nécessaire à cette entreprise.

Elle se saisit dès le soir précédent des clefs de la maison de Monsieur son père, fit un petit paquet de linges pour l'emporter, ramassa ses habits et résolut de s'en vestir plusieurs l'un sur l'autre; ce qu'elle fit de grand matin pendant que son homme alla prendre un cheval dans l'écurie avec son harnais, sortit de la cour avant que personne fût réveillé à la faveur des clefs que la fugitive luy donna avec son petit paquet de linges, et la fut attendre à la porte de la ville tout opposée au chemin qu'elle voulet prendre. Elle sortit de sa maison un moment après, laissa les clefs aux portes et marcha courageusement à pied tout le long de la rue qui la meroit au dit lieu, où estant arrivée, elle monta à cheval et se mit en chemin pour arriver au lieu où elle vouloit se rendre pour l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle, et y mener une vie toute morte au monde et cachée en Dieu; pendant toute la route son âme regorgeoit des consolations intérieures toutes divines, voyant ses désirs s'accomplir si heureusement. Il ne luy arriva rien de fâcheux. Elle arriva chaque soir au lieu qu'on luy avait marqué pour coucher. Madame de Fonterevault la logea une nuit dans son abbaye avec bien de la bonté et honnesteté; elle en partit de grand matin comme des autres gîtes, afin de se rendre incessamment au lieu tant désiré, qu'elle regardoit comme les Israélites fesois la terre de promission.

Je ne me souviens pas comment elle fut de jours à se rendre à La Flèche, mais je seay bien qu'aussi tost qu'elle y fut arrivée, dans la crainte d'estre connue, alla trouver le R. père Jésuite, à qui son confesseur l'avoit adressée. Lequel la mesna aussy tost à la supérieure des hospitalières de La Flèche à qui il donna la lettre que ce R. père luy écrivoit.

Il me seroit difficile de faire connaître ici la surprise qui saisit cette bonne mère, voyant la proposition qu'on luy faisoit de prendre une fille, la mettre au noviciat, qui luy estoit si inconnue, qu'elle ne savoit pas mesme son nom ni ses pa-

rents; qui ne promettoit rien pour le temporel, et seulement un grand désir de servir Dieu; s'offrant d'estre la dernière te la servante des autres Soeurs. Ces dispositions la charmois et luy a gagné le coeur. D'ailleurs la lettre du confesseur disoit qu'elle appartenoit à des personnes riches mais qui, pour le présent, il n'y avoit rien à espérer, à cause qu'elle avoit quitté ses père et mère malgré eux; qui ne savois pas mesme où elle estoit, dont ils étois affligés à l'excès, et qu'il n'étoit pas à propos qu'ils le sussent du tout.

Toutes ces circonstances si extraordinaires embarassois notre bonne mère de La Ferre. Cependant elle fut pour elle, connaissant bien par la conduite que Dieu tenoit sur cette fille si particulière, qu'il la destinoit à de grandes choses pour la vertu

* * *

CHAPITRE VINGT-SEPT

Mademoiselle de Bresolles inconnue est reçue dans la communauté des hospitalières de La Flèche et y fait ses vœux.

Notre chère mère Marie de La Ferre, toujours désireuse de rendre gloire à Dieu et servir le prochain pour son amour, proposa cette fille inconnue à elle et à toutes ses soeurs, mais d'une si bonne manière qu'elle attira le coeur de toutes à luy accorder l'entrée de leur maison, dans un si grand désintéressement qu'en auroit à peine à le croire si on ne le savoit pas avec certitude par de très bons endroits.

Voilà donc notre pauvre fugitive qui est reçue avec tout l'agrément qu'elle pouvoit désirer et bien plus qu'elle n'eût osé espérer, par des personnes qu'elle ne connessoit pas. La joie qu'elle ressentit alors est indicible et inconnue aux hommes; il n'y a que Dieu et celle qui l'a esprouvée qui le savent, de se voir hors du monde, et dans une sainte maison, où la ferveur qui étoit grande et la vertu éclatante donnoit une estime très particulière de leur communauté à tous ceux qui la connessois et répandoit une odeur de vertu dans la ville et aux environs.

Je ne me souviens pas du nom qu'avoit pris notre chère postulante pour se tenir cachée; elle y fit sa première année de noviciat avec une ferveur si rare qu'on en a conservé l'estime et la mémoire plus de 35 ans dans cette maison. Je l'avance d'autant plus assurément que que j'ai vu et lu les lettres que plusieurs de nos soeurs de ce monastère là ont écrit à celles de celui-ci. On ne parle de cette chère soeur comme d'un prodige de mortification, d'humilité, de charité envers les pauvres malades, de ferveur à se procurer tout ce qu'il y avoit de plus bas et pénible dans le couvent; ce qui

dénote assez la grandeur de son âme, qui n'aurait jamais pu soutenir tant de vertu si elle n'avoit esté solidement unie à son Dieu et de grande oraison; qui est proprement l'arbre qui produit ces fruits.

Enfin on luy donna l'habit de l'ordre au bout de son année, de grand cœur, sans attendre rien de temporel, marque assurée que sa vertu et autres bonnes qualités n'étois pas communes. On la mit aussy tost à la portiquerie (w) où elle travailla extraordinairement à cause que les soeurs avec qui elle étoit en office entreprirent d'apprendre d'un habile chimiste le secret de tirer les esprits, les essences et autres choses les plus difficiles de la pharmacie. A quoy notre chère novice se porta avec un zèle incomparable; il luy suffisoit de savoir que c'étoit pour le soulagement des pauvres malades pour l'engager à travailler jour et nuit comme elle fit pendant six mois sans intervalles, leur maistre le voulant ainsy; mais elle seule put résister à ces fatigues, de qui on l'attendait le moins vu son tempérament faible, délicat et infirme. Elle étudia si bien son maistre et sut si bien le gagner par ne luy rien cacher, qu'elle a passé depuis pour plus habile en cet art, et dans la pharmacie, qu'elle exerce avec tant de succès, que j'ay connu quelques personnes savantes en ces sciences, qui ont cru et dit plusieurs fois, que, ce qu'elle faisoit en cette matière de ses mains étoit miraculeux; et si mon sentiment pouvoit autoriser les leurs je produirois des exemples que j'ay vus, qui les confirmeroit aisément dans son séjour en Canada où elle a presque toujours fait de cette office; l'on avoit tant de confiance en ses remèdes qu'on les préféroit à tous les autres.

Je retourne à La Flèche dont j'ay sorti insensiblement, retrouver notre chère et fervente novice toujours inconnue et cachée aux yeux des hommes; mais considérée et regardée du Seigneur comme une servante fidèle. Vers la fin de sa seconde année de probation elle fut reçue de communauté à

w) l'apothicairerie.

faire les vœux simples comme on les fesoit lors; ce qui l'ani-
ma beaucoup à travailler tout de nouveau à sa perfection; la
communauté étoit si édifiée de la conduite de cette novice
qu'elle n'hésitait point, à la recevoir sans bien et sans savoir
ce qu'elle étoit, se rapportant pour tout cela à ses oeuvres
toutes édifiantes, qui marquois beaucoup de vertu en elle.
De son côté, son coeur étoit pénétré de joie et de reconnais-
sance vers Dieu de l'avoir conduite dans une communauté,
où elle voyoit de grands exemples de vertu et qui luy témoi-
gnois un amour tendre et constant; ce qu'elle ne pouvoit
assez exagérer et en marquer sa reconnaissance vers Dieu et
à ses Soeurs mesme. Sa maxime étoit de ne faire rien pa-
raître au dehors de particulier dans les prières, méditations,
jeûnes, macérations; mais de faire ce qui est commun à
toutes avec plus de perfection. Et qu'on pouvoit beaucoup
se mortifier et renoncer sans qu'il parût.

Notre chère sœur inconnue étoit toujours disposée à
aider partout, ce qui étoit plus pénible et ravallé; elle n'étoit
importune à ses supérieures que pour se procurer ces bénéfi-
ces mais de bonne grâce elle écrivoit rarement au R. père
directeur qui étoit son tout après Dieu. Quand il luy fesoit
réponse, il ne luy parloit que de la vertu solide, du besoin de
mourir à tout pour vivre à Dieu seul point de sa famille, ni
de ses connaissances, ni de son pays. Le temps de son novi-
ciat se passa dans toutes les pratiques qui mesnent à la mort
des créatures et de soy mesme bien droit et élèvent l'âme à
l'union divine et à une oraison sublime et encore deux an-
nées après ou environ, qu'elle fut choisie pour aller fonder
ou établir à Laval.

On luy donna l'office de maîtresse; elle s'y opposa de
tout son coeur mais il fallut s'y soumettre, elle trouva en ce
lieu de quoy contenter ses attraites pour souffrir en bien des
manières; ce qui est ordinaire dans les nouveaux établissem-
ents.

Un an ou deux après qu'elle fût là, Mr de St-Michel,

son beau-frère, estant venu voir le bâtiment de l'hospital comme une pièce rare qui fesoit bruit, la rencontrant dans une salle des malades, la reconnut et ne la quitta point qu'elle ne luy eût avoué qui elle étoit. Elle s'en défendit de son mieux, redoutant beaucoup ces éclaircissements, qui l'arrachois de la vie cachée et inconnue au monde, qui estoit aussy chère que sa propre vie. Mais il luy fallut céder à la lumière et fermeté de cet homme qui soutint qu'elle étoit sa soeur (x) et qu'il n'en doutoit point, qu'ils la croyaient morte ou perdue depuis 8 ou 9 ans, qu'ils n'en avois point eu de nouvelles. Autant que la soeur étoit triste autant le frère fut joyeux de la découverte qu'il avoit faite et publioit partout son bonheur et révéla le secret caché presque à toutes les villes.

Nos soeurs de Laval furent les moins surprises de tout ceci; se doutant bien qu'elle seroit reconnue tost ou tard. Toute la ville la vint voir comme un prodige et quelque amour qu'elle eut pour la solitude il luy fallut recevoir les compliments d'une multitude de personnes. Les supérieures ne purent pas l'en dispenser, quelques prières qu'elle leur en fit.

Monsr de St-Michel bien comptant partit 2 ou 3 jours après pour porter cette nouvelle à sa famille et à toute la ville de Blois qui y prit grande part. Le dit sieur retourna à Laval quelques semaines après et donna une somme d'argent considérable que je n'ai pas su au juste qu'il donna à la communauté qui avoit reçu sa soeur. Notre maison à La Flèche en profita. Aussy le méritoit-elle bien, pour la manière honneste et généreuse dont elle avoit usé envers cette chère soeur, qui en a conservé des sentiments de reconnaissance très tendres et une estime particulière pour cette maison de notre institut.

x) Soeur est dit ici pour belle-soeur, comme c'étoit souvent l'usage alors.

Je ne pus savoir au juste combien ma sœur de Bresolles demeura à Laval où je l'ai oublié; mais je scay bien qu'aussy tost qu'elle y fut connue, elle s'y déplut et travailla à se procurer son retour qui n'arriva pourtant que plusieurs années après, qu'elle revint à La Flèche. C'est de là d'où elle sortit pour venir en Canada recouvrer sa perte et n'estre connue que de Dieu qui étoit un des motifs qui l'y attiroit des plus pressants de son cœur. J'ay déjà remarqué le choix que Monseigneur l'évesque d'Angers, Henri Arnaud, fit de sa personne et Monsieur de La Dauversière pour venir fonder une maison de notre institut à Ville-Marie en Canada. Qui étoit pour lors une demeure des plus affreuses pour la nature à cause du danger où l'on étoit de tomber tous les jours sous la main des Yrocois et de souffrir une mort cruelle comme ils ont fait souffrir à ceux qu'ils ont prit, les brûlant à petit feu, pendant plusieurs jours, leur coupant les membres l'un après l'autre avec des circonstances et manières si inhumaines, qu'on les prendroit aisément pour des démons travestis en hommes. Dans ces exécutions elle étoit informée de tout cela par les révélations (y) des R.R. Pères Jésuites qu'elle avoit eues; mais bien loin que cela refroidît son amour pour ce cher pays, ils l'augmentaient au contraire, et le désir de s'y sacrifier toute entière par un retour d'amour pour son divin espoux crucifié.

J'ay aussy dit quelque chose de son embarquement sur la mer à La Rochelle, le jour de St-Pierre et de St-Paul, 29e juin 1659, et son arrivée à Kébec le 8e septbre, la mesme année. Elles séjournèrent pendant un mois dans le monastère des R.Rdes Mères Ursulines de Kébec qui leur firent un très bon traitement pour les rafraîchir des fatigues de la mer et beaucoup de caresses que le st amour de J. C. suggère à ceux qui sont unis dans ce mesme amour. Nos chères mères furent beaucoup pressées et sollicitées par Monseigneur l'éves-

y) Les relations des Pères Jésuites.

que de Petrée et par les Révérends Pères Jésuites de quitter leur institut pour s'unir à celui des Rdes Mères Hospitalières de St-Augustin établies à Kébec, ou de retourner en France. Mais elles n'écouterent pas un moment ces discours. La supérieure, qui étoit vraiment une Judith en courage et fidélité, répondoit pour ses compagnes qu'elle connessoit intrépides dans leur dessein qu'elles ne ferois ni l'un ni l'autre. En effet elles s'embarquèrent pour monter à Montréal dans une chaloupe qui est éloignée de Kébec de 60 lieux par eau et d'une navigation assez difficile. Elles y arrivèrent peu de jours avant la Toussaint, à la grande joie de leur coeur de se voir dans ce cher pays tant désiré qui leur fournissoit les occasions de pratiquer les vertus propres de leur estat héroïquement et fréquemment.

* * *

CHAPITRE VINGT-HUIT

La manière d'agir de ma Soeur de Bresolles depuis son arrivée à Montréal jusqu'à sa mort.

Notre digne supérieure se voyant arrivée dans le lieu que N. S. luy avoit choisi pour consommer son sacrifice, elle ne s'épargna en rien pour accomplir ses desseins sur elle et sur ses chères compagnes, à qui elle marqua l'employ qu'elles devois exercer et prit pour elle le soin tout entier des malades français et sauvages; office qu'elle a exercé environ 20 années de suite; du moins fort peu d'intervalles entre ses grandes maladies qui l'obligeois de temps en temps de s'arrêter quelques jours sur son petit grabat, ne pouvant plus se soutenir sur les pieds. Mais aussy tost qu'elle sentoit un peu de diminution, elle se levoit pour aller chercher ses chers malades.

Je l'ai vue grand nombre de fois bien malade au lit avec la fièvre de ses maux d'artères qu'elle appelloit la rage de l'amour, qui la mettoit moribonde par l'excès de la douleur qu'elle souffroit. S'il arrivoit qu'en l'hospital, quelqu'un bien malade, blessé ou autres, aussy tost elle se levoit à l'instant pour le soulager par ses remèdes qu'elle composoit au fur et mesure qu'elle en avoit besoin selon la maladie mesme pour les plaies faites par les Sauvages nos ennemis. Ce qui arrivoit souvent et de très considérables. Elle en fesoit de mesme pour toutes sortes de maladies qui fesois un effet tout autre que ceux qu'on apportoit de France. Aussy disoit-on, que ses médecines étois miraculeuses.

Elle fesoit tout à la fois: l'office d'hospitalière, de lingère, cuisinière, dépensiaire et de soeur des salles; et avoit à servir journallement 12, 15 et 18 malades de coutume,

quelquefois 24, tant françois que sauvages. Mesme nos ennemis venois se faire guérir de leurs plaies dans nos salles, où ils étois reçus charitablement par notre charitable hospitalière et supérieure, sans vouloir considérer le danger où elle se mettoit d'estre tuée par eux. Ce qu'on luy a représenté bien des fois, et qu'ils pouvois mettre le feu à l'hospital et s'enfuir après, ce qui leur auroit esté facile à la faveur de leurs jambes, qui disputent la course aux cerfs et aux biches.

Mais toutes ces raisons de prudence n'étois point capables de l'arreter et empescher de rendre service au prochain ayant pour maxime qu'il falloit s'abandonner à Dieu pour tous les événemens de sa Ste providence et faire exactement les devoirs de son estat.

Vous seriez peut-être incrédules sur plusieurs articles de ce que j'ay écrit ci-devant, si je ne vous disois en premier lieu qu'elle étoit supérieure et dans le pouvoir de faire ce qu'un autre n'auroit pu faire comme de se ne ménager en rien pour les choses pénibles, entreprenant de faire seule l'ouvrage de plusieurs.

Ses deux chères compagnes ne luy aidois guère que dans les veilles de la nuit et aux repas. Quatre fois le jour une d'elles ayant l'office de dépositaire fesoit faire leurs petites commodités qui consistoit en une petite cuisine qui servoit aussy de dépense et de réfectoire, une chambre commune qui a servi aussy d'infirmierie plus de 30 ans, un petit dortoir de quatre cellules. Tout cela situé au-dessus de la salle des malades, ce qui estoit très gesnant pour nous et incommode pour eux. Mais la nécessité et disposition du temps le vouloit ainsi et dans le grenier, au-dessus, fut fait la lingerie et roberie et tous les autres offices.

Elle chargea la seconde compagne de tout le ménage du dedans et du soin de faire défricher des terres pour semer du blé et nourrir des bestiaux de service et autres pour leur aider à vivre; ce qui tomba en partage à notre digne soeur

Macé; ce qui favorisoit bien ses attraits pour la solitude et vie cachée et humble, faisant en tout cela l'office de converse.

Près de trois années se passèrent en cet estat vers la fin desquelles je vins me joindre à elles, ce qui leur fit plaisir à la vérité. Mais leur fut un très petit secours, à cause de ma grande jeunesse et peu de capacité et de talent. Elles avois pourtant déjà reçu plusieurs postulantes, mais aucune ne se trouva contente, et toutes en sortirent un peu, excepté Madame Daillebout, veuve du gouverneur général du Canada, qui étoit pensionnaire, femme d'une insigne piété qui ne cherchoit que la solitude pour s'approcher de plus près du Seigneur avec sa fille de chambre, qui avoit les mêmes inclinations que sa bonne maîtresse; auprès de qui elle étoit jour et nuit, à cause de sa délicatesse et infirmité, ce qui diminueoit en rien les travaux de nos chères Soeurs, mais leur aidoit à vivre. Mademoiselle Mance, administratrice de l'hospital, dont j'ay parlé dans le 3e chapitre de cette histoire, luy donna une chambre dans sa maison, plus commode un peu que les nostres pour elle et sa fille; qui estoit petite et sombre, où le soleil n'entroit qu'en se couchant qui tenoit aux offices de nos soeurs et à un bout de l'hospital.

Quand je fus arrivée en cette maison et en la compagnie de ces servantes de N. S., la supre m'ordonna de luy aider à servir les malades, ce qui m'a rendue témoin oculaire et auriculaire de ce qu'a fait et dit ma Sr de Bresolles pendant plusieurs années que j'ay eu l'honneur de l'aider. Ma Sr Macé qui estoit ma maîtresse de novices ne me recommandoit rien tant que de regarder N. Rde mère comme un modèle de vertu et limiter en ce que ce pourroit; j'ay remarqué en elle une dévotion des plus tendres pour la Ste enfance de J. C.; elle en avoit une image en relief qu'elle portoit partout avec elle, quelquefois mesme aux récréations quand on pouvoit trouver un moment pour la faire parler, ce qui luy donnoit lieu de dire ses pensées et sentiments sur ce mystère

d'une manière et en des termes si pleins de respect et d'amour qu'il étoit aisé de connaître que c'étoit son coeur qui parloit par sa bouche.

Elle luy dressoit des oratoires par tous les endroits qu'elle croyoit propres à cela, même dehors, dans la cour, lui demandoit le salut éternel de tous ces malades, quelquefois leur santé, de quy les mieux traiter, ce qui arrivoit souvent et bien visiblement. Pour ce qui étoit du manger, j'ay vu grand nombre de fois qu'on luy apportoit dès le même jour ce qu'elle avoit demandé au St Enfant, comme de la viande d'origanal ou du serf pour leur faire des bouillons, ou du gibier, canards, cerselles, tourtes, etc. Pour lors, ces malades luy disois: Ma Sr Bresolles, le St Enfant Jésus vous envoie telles choses pour nous; oui, disoit-elle; remercions-le tous ensemble, ce qu'ils fesois dans ce moment. Puis elle l'appretoit pour le premier repas quand cela se pouvait faire, elle faisoit la cuisine en perfection.

Tout ce qu'elle faisoit de ses mains en cette espèce avoit un degré d'excellence qui n'avoit rien de commun au jugement des plus délicats et personnes de distinction, avec si peu de chose qu'on ne le pouvoit pas croire. Ces potages et bouillons faits avec un morceau de lard maigre bien petit et des herbes avcis un goût merveilleux qui faisoit plaisir au plus dégoûté. Elle souffroit rarement que j'apprêtas les viandes ou fisse le potage car tout étoit moins ben quoi que je m'appliquasse avec soin à y mettre tout ce qu'elle y mettoit.

Quand elle composoit les remèdes pour les malades, c'étoit sans embarras; elle couroit au jardin de Mademlle Mance qui joignoit le leur chercher des simples, disoit-elle, en revenoit les mains pleines quoiqu'on n'y en eut jamais planté, et qu'il étoit dressé à peu près comme celui du paresseux plein de ronces et méchantes herbes et tout en friche; rien ni étoit cultivé que quelques herbes potagères, des légumes et racines pour manger pendant l'hiver. A la suite du temps

elle fit enclorre un petit jardin pour y planter des herbes médicinales qu'elle cultivoit seule de ses mains; tout y croissoit aussi à plaisir et on l'alloit voir par récréation et admiration; aussi y portoit-elle l'image du St Enfant afin de le vénir dans tous ses offices elle l'avoit toujours proche d'elle.

La nuit son plus agréable repos étoit de luy chanter des cantiques d'amour et d'action de grâces; elle y employoit la meilleure partie de la nuit et dans des actes de religion envers Jésus dessus l'autel et dans l'hostie. Pour favoriser sa dévotion elle fit faire une petite fenêtré, dans la ruelle de son lit, de 2 vitres par où elle voyoit droit sur le saint autel assise sur iceluy dans ses maladies; c'étoit son infirmerie et en tous temps son plus doux repos où elle se délassoit des travaux du jour dans les colloques avec son bien-aimé Jésus enfant et Jésus immolé sur l'autel qui fesoit sa plus grande occupation intérieure. Il se passoit peu de nuits qu'elle ne chantât plusieurs versets du cantique du père Jean de la Croix, carme déchaussé selon son état présent; elle en composa aussy tout d'amour et de caresse pour son bien aimé et de désir de souffrir et de mourir pour luy dans le mépris et la douleur, d'une poésie et d'un air tout particulier qu'on auroit pris plustost pour des gémissements que pour un chant. Elle n'avoit jamais de rideaux à son lit afin disoit-elle d'avoir de l'air et du jour ce qui ne manque pas dans nos cellules, dans le plus grand froid de l'hiver pour ce défendre un peu de sa rigueur, elle prenoit de grands sabots, mettoit du feu un peu avant de se coucher puis les mettoit à ses pieds se couchant de mesme sur son grabat et puis jettoit une couverture par dessus elle sans vouloir souffrir autre chose, se tenant assise la plus grande partie de la nuit. Vous serez peut-estre étonnées mes chères srs que je puisse savoir ces particularités mais vous ne le serez plus je m'assure quand vous saurez qu'il n'y avoit qu'une simple planche entre sa chambre et la mienne dans laquelle j'avois fait un petit

trou pour la voir et l'entendre à mon aise à son insu et que j'ay esté sa voisine environ 15 ou 16 ans de suite et encore à plusieurs reprises par mois et semaines sans que j'aie pu remarquer qu'elle eut changé ses pratiques.

CHAPITRE VINGT-NEUF

- 1.—*De l'oraison de ma Sr de Bresoles.* 2.—*de la dureté qu'elle avoit sur elle-mesme.* 3.—*son détachement des créatures qui luy estois les plus chères.* 4.—*sa mort.*

Après vous avoir fait connaître mes chères soeurs quelque chose de la conduite que Dieu a tenue sur notre très honorée soeur et très chère mère de Bresolles comme il l'a attirée à luy et gagné son coeur dès son enfance, les grands pas et démarches que l'amour luy a fait faire pour secinder ses desseins de grâces et de sanctification sur elle dans un âge plus avancé que son divin époux la mesna dans les solitudes de La Flèche et de Laval, particulièrement dans le Canada afin de parler à son coeur et en recevoir de luy mille caresses sans y estre occupée de parents et amis et autres créatures; ce qu'elle éprouva très sensiblement. Mais comme Notre Seigneur nous a marqué de son amour plus sensiblement par toutes les peines qu'il a bien voulu souffrir pour nous pendant sa vie mortelle; aussy ses servantes fidèles animées de son esprit de pénitence travaillent incessamment à mortifier leur chair qu'elles regardent comme l'ennemie de J. C. qui les porte toujours à se contenter elle mesme. Celle dont je parle ici pourroit passer pour un modèle excellent de cette vertu puisqu'elle a embrassé un estat dont toutes les fonctions et oeuvres journalières sont répugnantes aux sens et à la nature; ce qu'elle a soutenu avec courage et ferveur admirable comme il a paru dans tous les devoirs de charité qu'elle rendoit à ceux qui estois proche d'elle dont elle fesoit ses délices n'envisageant jamais la personne de N. S. en eux; étendant encore sa charité sur les pauvres absents et affligés de quelque manière que ce fut jusqu'à la mort; mais ne se trouvant pas contente de cela y ajoutoit la pire des disciplines les chaines de fer et autres macéra-

tions qui estois son pain quotidien malgré toutes ses fatigues avec la dureté du lit et la nourriture pauvre et de mauvais goût, les lères années qu'elle a esté à Montréal. Quant à moy je croy que son ardeur pour la pinitence estoit si grande en elle qu'elle luy a esté un sujet de faire plusieurs fautes contre la soumission et l'obéissance qu'elle devoit au confesseur de la maison, qui n'estoit pas content d'elle par cet endroit, ni la supre quand elle en eut quitté l'office. Je ne dirai rien de la pauvreté de ses habits qui estoit telle qu'on auroit eu peine d'y trouver quelque peu de la première estoffe à cause que cela estoit semblable à ces deux chères compagnes mes soeurs Macé et Maillet. Je ne eacherai pas ici que notre chère sr. dont je parle a quitté pendant un temps Monsr. Souart netre confesseur et se confessoit et dirigeoit à un autre uniquement parce qu'il n'approuvoit ce qu'elle vouloit au fait de la mortification, qui la rendoit un peu trop singulière dans la communauté et avançois ses jours. Ceci arriva quelques années avant sa mort; plusieurs ont cru que son esprit estoit afaibli ce qui la porta à faire ces choses qu'on ne peut approuver et encore moins louer et qui est une tache à sa mémoire dans une personne si pleine de vertus.

On remarquoit aussy net des discours et manières qui tendois à l'enfant dans sa conversation ce qui n'étoit pas causé par son grand âge qui n'a pas esté jusqu'à 60 ans mais par d'autres causes qui sont aisées à comprendre. De ce temps-là. Elle entreprit une manière de vivre aprochante des Sts hermites de la thébaïde, elle ne mangeoit que des croutes et morceaux de pain de restes des srs et des malades quelle fesoit boucanner dans la cheminée pendant plusieurs jours elle se fesoit potages de ces croutes dans un petit pot de terre avec des herbes amères, sans autres assaisonnements qu'un peu de sel disant et voulant nous faire croire que cela estoit pour sa santé et des salades d'herbes dégoutantes qu'elle mangoit avec du vinaigre pour les mesmes desseins.

Si elle mangeoit quelque petit morceau de viande c'étoit dans la mesme sauce de la fumée et de la suie. Le mettant plusieurs jours dans un trou de la cheminée auparavant, ce qui l'empêchoit de prendre ses repas avec les autres aux heures marquées, ce qui prouve assez que son esprit étoit baissé considérablement. Quand elle mangeoit avec nous au refectoir c'étoit par faveur et complaisance ce qui arrivoit rarement. Elle a gardé ce régime de destruction de la nature bien des années, quelque chose qu'on pût faire pour l'en empêcher; car cela nous peinoit beaucoup, mais tout ce qu'on put faire pour cela inutile trouvant des raisons et des biais pour y faire consentir les supérieures qu'ils ne pouvois luy refuser et gaignoit toujours leur consentement; avouant eux-mêmes n'y pouvoir resister. Je reviens sur mes pas pour quelque chose de son détachement des personnes qu'elle aimoit le plus en Dieu comme j'en ai promis car ses plus proches parents luy estois si indifférents qu'elle n'écrivit à aucun d'eux depuis qu'elle fut en Canada. Huit années après, Madame de la Basne sa tante luy envoya un petit balot d'ornemens pour notre église qu'on estima valoir au moins six cent francs et cent escus, qu'elle luy promit pour aider à faire un soleil à exposer N. S. sur l'hostel, qu'elle envoya en mesme temps Monsieur Macé à Paris notre bon amy qui remplit son intention qu'elle savoit estre en nos intérêts.

Pour lors ma chère Sr. de Bresolles crut estre obligée de remercier sa chère tante et luy écrivit pour cela. Le R. Père Diet, qu'on peut dire avoir esté son tout après Dieu, peut bien tenir le premier rang dans ces détachements, luy qui l'avoit conduite dès son enfance et luy avoit fait faire des pas de géant dans la perfection pour suivre les attraits de la grâce, à qui elle s'étoit confiée parfaitement et obéissoit aveuglement en tout ce qui regarde l'oeuvre de sa sanctification, qui l'a dirigée toute sa vie le regardant toujours comme l'interprète fidèle des desseins de Dieu sur elle, regardant tous les autres directeurs proche comme les supplé-

ments de ce R. Père, qui de sa part l'estimoit beaucoup. J'ai déjà dit avoir vu de ses lettres qu'il écrivoit à Madame d'Aillebout en parlant de cette chère soeur il dit, qu'il la croit une des plus grandes servantes de Dieu qui fut sur la terre présentement. C'est à la vérité un grand éloge et qui a beaucoup d'éclat sortant de la bouche d'un sy grand homme. Il écrivoit tous les ans une petite lettre à sa fidèle disciple pendant qu'il a véscu et elle luy répondit de mesme ce qui a fini 2 ou 3 ans au plus avant la sienne.

Ma Sr Bresolles avoit fait de grandes liaisons spirituelles avec plusieurs soeurs de nos couvents de La Flèche et de Laval où elle avoit demeuré 7 ou 8 ans, elle luy écrivoit des lettres les plus tendres en amitié et pleines d'estime sans qu'elle parut estre touchée et disoit ordinairement: ce sont des paroles que tout cela qui sont obligantes et pleines de bonté de ces chères srs. pour moy que je ne mérites pas, mais elles ne pensent pas que cela ne me convient pas puisque je suis venue en Canada pour chercher et goûter Dieu tout seul; et soutient ce commerce peu d'années ne faisant plus de réponses, plusieurs années avant sa mort elle a cessé tout commerce; les lettres disant que c'étoit du temps perdu et fort mal employé a moins qu'on y fut obligé par quelque bonne raison de charité et d'obéissance; ce quel avoit pratiqué toute sa vie. Dans ses dernières années ne pensa plus qu'à faire honorer le St Enfant Jésus et à le faire elle mesme de tout son coeur. On luy donna l'office de première portière, ce qui favorisa bien sa dévotion car elle fit une chapelle sur la margelle d'un vieux puits qui estoit sans eau dans une cour de l'hospital y mit l'image du St Enfant conviait toutes ses srs, ses amis, les enfants, mesme les sauvages à aller l'adorer en ce lieu pauvre qui représentoit en cela la crèche de Bethléem. Pour elle on peut dire que c'étoit son lieu de repos et de délices pour l'âme y goûtant beaucoup de consolations, y prenant aussy ses récréations après les repas, y fesoit souvent ses méditations et récitoit son office, ce qu'on luy per-

mit à cause que le parloir étoit loin de la maison pour son soulagement. Enfin la mort la prit dans ses exercices si saints. Un soir après souper qu'on chantoit un salut au choeur pour demander à Dieu la victoire pour Mons. le Marquis de Denonville qui étoit en marche avec une grosse armée de français et sauvages pour aller sacager les Yroquois nos ennemis, une personne séculière vint avertir dans la salle des pauvres que la mère de Bresolles étoit tombée morte proche la grille du parloir, on y courut à l'instant et on la trouva sans paroles et sans jugement le visage si contrefait qu'elle avoit la bouche près de l'oreille. Nous la portâmes dans la chambre commune, bien triste de voir cette chère mère en cet estat. Le lendemain N.S. luy redonna la raison, par les remèdes qu'on lui fit; reçut tous les sacrements de l'église en des dispositions très sainte témoignant un grand contentement de mourir dans l'espérance de jouir bientôt de Dieu et de mettre fin au péché en elle qui étoit sa prière plus ordinaire et le plus ardent désir de son coeur. Elle mourut le troisième de la maladie le premier jour de juillet de l'année 1687. Il faudroit un historien plus habile que moy pour dire ici et nous faire connoistre mes très chèresoeurs la douleur que tout le peuple du Canada fit paroistre de la perte de cette grande hospitalière et vraie servante des pauvres. Il y en eut peu qui ne la pleurèrent comme leur mère, mesme les sauvages qui vinrent à troupes la voir exposée dans le choeur, comme les autres personnes, qui témoignèrent tous unanimement avoir une estime particulière de sa vertu et de son mérite devant Dieu; ce qui est bien fondé de sur aussy grandes oeuvres que celles que cette âme généreuse et fidèle à faites pour Dieu.

CHAPITRE PREMIER

*La famille de ma soeur Catherine Macé et son entrée en la
C'est ici la seconde supérieure de cette maison de Ville-
maison de nos soeurs de La Flèche.*

Marie, qui la pouvoit bien dire son insigne bien factrice pour les raisons que je dirai ci-après dans le cours de mon histoire.

Notre très honorée et très chère mère Macé étoit de la ville de Nantes en Bretagne, de très honnêtes parents. Je ne luy ai jamais ouy parler de leur condition ; mais plusieurs personnes qui disois les avoir connus m'ont dit qu'ils étois marchands.

Ses bonnes inclinations, et l'attache pour la vertu qui luy étoit comme naturelle font bien connoitre que Messieurs ses parents prirent un grand soin de son éducation et qu'elle en profita. Je ne luy ay jamais ouy raconter aucunes choses et particularité de son enfance, qu'elle eut dit ou fait, ayant pour maxime de ne point parler de soy ni des siens. Mais dans l'entretien familier que j'ay eu avec elle pendant plusieurs années, elle a échappé à son humilité quelques paroles qui m'ont fait connoitre qu'elle a aimé Dieu dès sa tendre jeunesse et pris ses plus doux et agréables entretiens avec luy dans la prière dans de petits oratoires cachés qui étois dans la maison de son père ; d'où elle ne sortoit point que pour entendre la Ste messe et pour assister au service divin les festes et dimanches.

Je ne croy pas qu'elle ait jamais fait une promenade, visites ou autres parties de plaisirs innocents, par des sorties inutiles dont elle avoit une espèce d'horreur naturellement ; ce qui fait connoitre la grande pureté de corps et d'âme dans laquelle elle a vescu dans la maison de Mr son père qui étoit aussy des mieux réglées pour le service de Dieu, de toute la ville de Nantes, etc.

Elle passa ainsy sa vie jusqu'à vingt ans dans la retraite la prière et le silence, demandant à Dieu qu'il luy fit connoître le lieu où il vouloit qu'elle se consacrat tout à luy.

Elle apprit par quelques Révérends Pères Jésuites qu'il y avoit dans la ville de La-Flèche en Anjou, une communauté naissante d'hospitalières sous la protection du grand St Joseph, qui promettoit beaucoup. Son coeur fut pénétré de consolation et de désir de se joindre à elles aussy tost qu'elle eut ouy le sentiment d'estime que ces R. Pères en avois et les prit pour médiateurs afin de luy procurer le bonheur d'y être reçue. Ce qu'ils n'eurent pas de peine à obtenir, à cause du grand récit qu'ils firent de la bonne et vertueuse Mademoiselle Catherine Macé. Quand elle eut su que nos soeurs de La Flèche la recevois si agréablement, elle fit toutes ses diligénces pour s'y rendre incessamment, parla à monsieur son père qui eut beaucoup de peine à consentir que sa fille s'éloignât tant de luy, qu'il ne pouvoit gouster; luy disant qu'il y avoit assez de couvents dans leur ville pour contenter sa dévotion, de se donner à Dieu sans luy faire le chagrin d'aller en Anjou pour ne la voir jamais plus. La fille affligée parloit par ses larmes et disoit à Monsr son père que toute son inclination étoit pour les hospitalières de La Flèche ne pouvant se résoudre de choisir un autre couvent.

Mr. Macé frère, qui étoit lors jeune ecclésiastique, voyant que le père et la soeur étois de différent sentiment, se mit entre eux deux pour les accorder. Pour cela il parla fortement à sa chère soeur et la porta de faire ce que son père souhaitoit d'elle et de se faire religieuse dans la ville où il y avoit tant de couvents à choisir. Mais notre chère postulante ne l'écouta point, demeurant ferme comme un rocher quelque bonne raison qu'il luy pût dire. Ce qui obligea ce très cher frère de porter Monsieur son père de permettre à sa fille d'aller en Anjou où elle étoit si fortement attirée.

Il y consentit enfin, après bien des instances de son fils, etc.

Quand elle sut que Monsieur son père avoit consentit à son départ elle ne perdit pas un moment pour disposer toutes choses, pour le voyage et partit aussy tost et se rendit à La Flèche où elle fut reçue avec beaucoup d'agrément et la dixième de tout l'institut qui étoit encore dans le berceau. Notre chère postulante se voyant dans la maison tant désirée de St Joseph mit la main à l'oeuvre et comme une grande ouvrière s'appliqua à ce qui est de plus grand dans la maison de Dieu. savoir: de rechercher et se procurer l'avantage d'y estre la dernière de toutes. Elle brigua tout ce qui étoit de plus bas et pénible dans la maison cherchait la compagnie des soeurs domestiques et l'office de les aider et soulager en tous leurs emplois les plus laborieux, et aussy les plus dégoustants auprès des malades.

Notre première mère de La Ferre, qui avoit un très bon discernement, conçut de grande espérances de sa vertu et la regarda toujours comme un modèle des vertus les plus sublimes que N. S. a le plus chéries et pratiquées, pendant qu'il étoit sur la terre, par sa vie inconnue au monde et cachée en Dieu. Ce qui fesoit le plus fort, le plus doux attrait de son âme qu'elle a porté dans la pratique, jusqu'à la mort avec la mortification ou la plus universelle de tous les sens qu'on puisse guère soutenir dans la vie spirituelle; et tout cela sans aucune considération sensible; c'est le témoignage qu'ont rendu d'elle ceux qui ont gouverné son âme et qu'elle portoit toujours des états intérieurs très pénibles, craignant les jugements de Dieu comme auroit pu faire un grand pécheur abandonné au vice.

CHAPITRE SECOND

Ma Sr Macé est choisie pour l'établissement du Canada.

Notre très chère et très honorée mère Macé a demeuré dans la maison de La Flèche et de Laval environ vingt années selon que je luy ay entendu dire plusieurs fois, dans la mesme ferveur pour embrasser et rechercher avec empressement les emplois les plus vils et laborieux qui luy tombois toujours en partage; soit pour elle seule ou pour aider aux autres; faisant si bien auprès de la supérieure qu'elle; étoit la première, estant persuadée qu'elle ne pouvoit luy faire un plus grand plaisir. Aussy tost que Mr de La Dauversière eût obtenu de Messieurs de la Compagnie que les Filles hospitalières de St-Joseph serois établies dans l'isle de Montréal, préférablement à toute autre communauté; et en avertit la maison de La Flèche qui étoit l'oeuvre de ses mains et la joie de son coeur. De qui il vouloit tirer les sujets pour cet établissement, connaissant leurs mérites à fond particulièrement de quelques-unes qu'il dirigeoit dans la voie de la grâce, entre lesquelles étoit notre digne mère Macé.:

On ne peut rien ajouter à l'estime et confiance qu'elle avoit pour ce grand serviteur de Dieu qui étoit l'organe des volontés de Dieu pour elle.

Quand elle nous entretenoit de cette matière, ce qui est arrivé bien des fois, elle avoit les mains jointes et les yeux élevés au ciel; toutes ses paroles étois des transports, ne pouvant expérimenter ses sentiments avec tout l'avantage qu'elle eut souhaité.

Dès le premier entretien qu'il fit en faveur de ce nouvel établissement, il gagna son coeur qui fut pénétré du désir de sacrifier de nouveau sa santé et sa vie dans ce pays sauvage à les servir dans leurs maladies et les Français, qui

composois la colonie qui avoit pour fin leur conversion. Elle ne se pressa point d'en parler à Monsieur La Dauversière, disant en elle-mesme qu'il seroit inutile qu'elle se présentât, vu que tant d'autres soeurs, signalées en mérites et vertus, s'étois déjà déclarées pour ce grand dessein, et qui en étois bien plus capables qu'elle. Dans ces pensées prioit Dieu qu'il fit connoitre sa volonté sur elle et gardoit un silence profond pendant un espace assez long. La mère de La Ferre faisoit faire des prières particulières dans sa communauté et plusieurs grands serviteurs de Dieu de sa connaissance et Mr. de La Dauversière en faisoit de mesme de son côté n'oublant rien pour la connoitre clairement dans le choix des personnes que luy-mesme avoit choisies comme une chose importante pour sa gloire.

Un jour qu'il étoit en prières devant le très St-Sacrement il eut une forte pensée de savoir si la soeur Macé n'avoit point de désir d'aller en Canada. La connaissant très capable et propre pour cela, il luy parla en mesme temps et la trouva pleine de ce désir que son humilité luy persuadoit estre trop grand pour elle qui ne devoit penser qu'à se cacher à toutes les créatures, estant incapable d'aider et contribuer en rien à la gloire de Dieu. "C'est la meilleure disposition, ma chère fille, répliqua le directeur, que celles que vous me déclarez et je connois visiblement que Dieu vous veut pour aider à l'établissement de Montréal, toute chétive que vous êtes." Et se séparèrent ainsy. Ma soeur Macé demeura bien contente d'avoir manifesté son désir d'aller en Canada, sans croire cependant qu'on la choisit à cause de son incapacité.

Dans ce long intervalle, après avoir beaucoup prié et demandé la lumière à sa source véritable, d'où on les doit attendre, on apprit qu'il falloit partir dans peu et se rendre à La Rochelle. Monseigneur d'Angers, Henri Arnaud, se rendit à La Flèche prenant grande part à cet ouvrage qu'il disoit estre l'ornement de tout institut dans les

desseins de Dieu. Il choisit celles à qui on devoit confier cet établissement, ou plutôt, il confirma le choix que M. de La Dauversière et notre mère de La Ferre avois déjà fait. Ma chère soeur Macé fut nommée assistante et première compagne de ma soeur Judhit de Bresolles qu'ils établirent supérieure, ma soeur Marie Maillet pour troisième compagne qu'il nommèrent dépositaire et ma soeur Renée Babonneau, domestique, pour quatrième. Mais cette dernière ne s'y est rendue que dix ans après, en la compagnie de mes soeurs du Ronceray et le Jumeau, comme j'ay déjà dit ci-devant; et les raisons du retardement. L'office d'assistante affligoit ma soeur Macé à cause qu'elle traîne quelques honneurs après soy. Mais elle se trouvoit un peu dédommée par le pouvoir qu'elle luy donnoit de suivre ses attraits et prendre pour sa part toutes la peine et le travail de la maison. Ce qu'elle a soutenu avec un courage et humilité des plus grandes et sincères jusqu'à la mort. Et dans l'office de supérieure où elle a esté plusieurs fois dans cette maison elle a pris pour elle les offices de dépensière, cuisinière et de la basse cour, c'est-à-dire donner à manger à deux vaches qui nous aidois à vivre, tirer leur lait, les envoyoit garder aux champs l'été, leur ouvroit les portes de la cour le soir quand le vacher les ramenoit, donnoit à manger à cinq ou six grands cochons qu'on nourrissoit pour avoir du lait dans son besoin, n'ayant point d'autres viandes alors à manger que de l'orignal qui est un animal sauvage habile à la course comme les cerfs de France; que nos François n'osois poursuivre dans les forêts qu'en certaines saisons pour ne pas s'exposer à être tirés ou pris par nos ennemis qui estois cachés et embusqués en ces lieux comme dans des retraites agréables à leur goust, et manière de faire la guerre.

Les choses donc ainsy disposées par la divine providence obligeois nos chères soeurs de nourrir des cochons. Cette mère en prenoit tout le soin. Quoy qu'on avoit pris contre tous ses sentiments une jeune fille pour la soulager, elle ne

pouvoit souffrir qu'elle fit rien sans son secours, luy aidant à porter les chaudronnées où estois leur manger à nêteyer les auges, à cueillir tous les jours pendant l'été de l'herbe dans le jardin à l'ardeur du soleil par pochetée pour leur donner. Elle avoit aussy soin des poules, leur donnoit à manger, les fesoit couver et pondre fort adroitement et avec bien de l'uilité et douceur pour ses soeurs. Elle fesoit les lessives du linge, les couloit et aidoit à les laver, le plioit sec, passoit sur le tour les guimpes, mouchoirs et bandeaux, le distribuait à chacune au temps marqué. Mais tout cela sans embarras et inquiétudes, aidant encore aux autres et se disant la moins chargée de ses soeurs, qu'elle pleignoit toujours par la compassion qu'elle en avoit, cherchant les occasions de leur faire plaisir, jour et nuit. Enfin elle eût voulu porter les fardeaux de toutes dans la disposition de son coeur sans pourtant qu'elle se dispensât de satisfaire à la règle commune de la communauté. Ce qui est arrivé si rarement et pour de si fortes raisons qu'on peut dire de ma soeur Macé qu'elle n'a point fait de fautes et qu'elle étoit un vray modèle de régularité aussy bien que de douceur, de patience, d'humilité, de charité pour les pauvres malades et autres, qui avois bescin de son secours.

Quand elie étoit supérieure, ce qu'elle n'a jamais accepté que par obéissance et dans une affliction à faire pitié et tirer les larmes de toutes les soeurs par ce, disoit-elle, que c'est le plus grand malheur qui puisse arriver à la maison que je sois dans cet office, n'estant capable que de gaster l'oeuvre de Dieu et ôter la consolation à nos soeurs, qu'elles avois d'une bonne supérieure. Un de ses plus grands chagrins en ce poste étoit la nécessité de quitter un peu de sa solitude et recevoir les visites des premières personnes du lieu et des amis de la maison, mais elle usoit de tant de remise, fesoit naistre des impossibles d'y aller en personne, elle y en envoyoit quelqu'autres, les chargeant de faire ses excuses et d'y aller en sa place, et enfin, fesoit si bien qu'elle

ni alloit que rarement quelque désir qu'on eût de la voir, qui étoit tel en plusieurs, qu'ils avois achepté à prix d'argent la consolation de luy parler et cela par l'estime qu'ils en fesois de sa vertu, la considérant comme une vraye sainte. Jamais personne n'eut plus d'inclinations de se cacher aux hommes que cette fille et n'estre connue que de Dieu en qui elle se perdoit incessamment.

CHAPITRE TROISIEME

Quelques remarques sur les vertus de ma soeur Macé et sa mort.

Notre très honorée et chère mère Macé avoit de l'estime pour tout le monde. Elle jugeoit bien de toutes leurs actions et intentions, mesme en certain cas, où les autres en jugeois mal. Elle vouloit qu'on crût qu'ils voulois le bien et non le mal en quoy elle paressoit excessive quelquefois et pousoit sa charité à un degré qui n'étoit bon que pour elle.

On ne peut rien adjouter à l'amour et tendresse qu'elle avoit pour toutes ses soeurs; son plaisir le plus grand auroit esté de les décharger de toutes les peines et du travail du corps et de l'esprit, et de le prendre sur elle. Quand on se plaignoit de ce quelqu'une, soit qu'elle eut fait ou manqué de faire quelque chose, elle l'exusoit en son action tant qu'elle pouvoit et ne pouvant le soutenir elle se jetoit sur l'intention qu'elle vouloit persuader avoir esté bonne, et partant digne des excuses. Cependant elle mettoit un si juste tempérament à tout ce qu'elle fesoit, que quand elle étoit supérieure, elle corrigeoit exactement les fautes contre la régularité et la charité mutuelle et y mettoit tant d'assaisonnement par son humilité et sa douceur, qu'on ne pouvoit en avoir du ressentiment ou s'en troubler. Son silence et recueillement étoit si grand et parfait qu'à la regarder seulement avec un peu d'attention, on se trouvoit confus d'y manquer.

L'amour de la sainte pauvreté n'étoit pas moins en elle. J'ay déjà dit que ses robes et autres hardes n'étois que pièces d'un bout à l'autre; ses chausses et soulliers étois fort souvent liés avec des cordes. Je ne me souviens pas de luy en avoir vu de neufs qu'une fois.

On ne pouvoit pas gagner cela sur elle et fesoit si bien

qu'elle persuadoit à ceux qui avois du pouvoir sur sa personne que c'étoit pour sa commodité qu'elle ne se servoit que de ce que ses soeurs avois laissé comme usé et hors d'estat de s'en servir. Elle amassoit tout cela et quand les siens ne pouvois plus tenir en ses pieds, elle trouvoit en ses savattes ce qu'elle désiroit. Son petit lit étoit composé d'une paille et d'un matelas, avec une couverture, un traversin de paille, un oreiller de coton du pays sans rideaux, que dans la plus grande rigueur de l'hiver. Sa chambre étoit la plus froide et malcommode. Ses meubles consistois en une table faite à coups de serpes avec un billot ou de bois pour s'asseoir. Ce qui fait connoître combien elle étoit éloignée de se prévaloir du bien que M. Macé, son frère, fesoit à la maison à sa seule considération que l'on a cru avoir esté à la somme de 37 à 38 mil livres; ce qui auroit pu luy mériter le titre de fondateur bien justement, et attirer à sa chère soeur plusieurs avantages qui font plaisir à la nature. Bien loin d'en user ainsy elle y a toujours travaillé et fait l'office de converse pendant qu'elle en a eu la force et la santé; ce qui a duré 30 années pour le moins, après quoy les supérieurs luy défendirent et elle se soumit enfin à cause de son grand âge de 72 ou 73 ans; ce qu'ils ne purent gagner plutost sur son esprit.

Depuis ce jour elle ne pensa plus qu'à se préparer à la mort et il plut au Seigneur pour l'y mieux disposer luy envoyer la plus sensible croix qu'elle auroit en ce monde, qui fut l'incendie général de notre monastère avec presque tout ce qui estoit dedans l'hospital, en mesme temps et tout ce qu'il possédait pour la vie et commodité des pauvres malades. Qu'elle vit brusler devant ses yeux, le 24^e février 1694, feste de saint Mathias, vers les trois heures du matin. On peut bien se persuader quelque chose du coup douloureux qu'elle recevoit en ce moment de voir réduire en cendres une maison qu'elle aimoit si tendrement pour quoi elle avoit tant travaillé, pour laquelle Mr. Macé, son frère, avoit espui-

sé sa bourse et une partie de celles de ses amis, pour fournir à la dépense. Et cela 4 mois seulement après que le bâtiment en fut achevé, qu'on commençait à gouter la douceur d'une maison régulière et commode.

Je vous laisse à méditer là-dessus, mes très chères soeurs, les desseins impénétrables du Seigneur à tous les hommes.

Pour revenir trouver notre très chère soeur Macé, forte et constante, qui consolait la supérieure et toutes ses soeurs, qui estois déjà au nombre de 30 sur le pavé du Canada, c'est à dire dans la neige, une partie sans habits, toutes sans vivres et obligées de demander le couvert et du pain qui nous fut donné par une communauté de filles séculières qui nous logèrent chez elles avec bien de la bonté. Nous y demeurâmes pendant neuf mois entiers, mais comme j'ay le dessein de vous envoyer une copie de ce que j'en écrirai lors si Dieu me laisse vivre encore quelques années, je finis sur cet article pour venir trouver notre incomparable mère Macé, qui pensa mourir de douleur de se voir obligée d'aller dans la rue rendre visite à Mr. de Callière, gouverneur de Ville-Marie, qui la voulut voir chez luy, par la grande estime qu'il avoit de son mérite et singulière vertu. Ce qui fut à son coeur aussy pénible que l'incendie mesme par la grande peine qu'elle souffroit d'estre vue.

Nos chères hotesses, connaissant bien son amour pour la retraite, luy donnèrent une petite cellule au bout de leur dortoir, où elle ne voyet personne et personne aussy ne l'y alloit voir, peur de luy faire de la peine. Elle n'en sortit jamais que pour l'observance. La prière étoit son plus doux employ et de filer du fil, ce qu'elle continua pendant les 3 années qui luy restois à vivre sur la terre.

Après nctre retour dans cette chère maison elle parut bien contentement et joie tout autre, comptant pour rien d'y estre bien à l'étrouit et bien froidement pour l'hiver, faisant paraître de la joie de tous les contretemps qui nous arrixè-

rent, disant que cela étoit doux chez soy, et nous fortifiait par son exemple et par ses paroles douces et humbles en tout.

Enfin el'e tomba malade la 3e année et mourut le 25e sepbre 1698, le 9e de sa maladie. Il ne parut rien qu'à son ordinaire, c'est-à-dire étaller toutes les vertus religieuses. Je n'entreprends pas de vous faire connaître la douleur que nous ressentîmes au départ de cette chère mère, que chacune de nous vénéroit et regardoit comme une relique vivante. Une seule chose pouvoit nous consoler en ce triste accident, savoir : l'espérance d'avoir en elle une puissante advocate auprès de Dieu dans le ciel.

Nous n'avions point de caveau, ni d'église pour y déposer son corps qu'on enterra dans une petite cour proche et joignant l'église qui avoit bruslé avec notre monastère. Ce petit terrain est entré depuis dans l'église neuve que nous avons fait bâtir il y a dix ans. Les os de cette chère et précieuse mère y sont renfermés avec celles de nos sœurs qui estois décédées avant elle.

Quelques remarques de ma soeur Marie Maillet, 3ème fille de la fondation.

Ma soeur Marie Maillet estoit de la ville de Saumur, tant renommée pour la dévotion à la très sainte Vierge, et les grâces qu'on reçoit de cette grande reine du ciel, dans la chapelle qui luy est consacrée. Elle y vivoit de ses rentes fort commodément et dans la dévotion sincère et désir d'honorer et servir Dieu.

Quand elle eut atteint l'âge de 35 ou 36 ans, l'envie luy prit d'estre hospitalière. Elle se procura l'entrée de notre maison de La Flèche et y fut reçue avec tout l'agrément qu'elle eût pu souhaiter. Elle y donna tout son bien avec sa personne, qui estoit considérable, et entreprit en mesme temps, l'acquisition des vertus solides de l'obéissance, humilité, régularité exacte, amour de la sainte pauvreté qui ont relui en elle d'un éclat dans tout le cours de sa vie.

Mr. de La Dauversière qui estoit son directeur la demanda pour 3e dans son établissement de Ville-Marie, qu'elle n'osa jamais demander, s'en croyant toute incapable comme inutile à tout bien. Ce qui estoit ses véritables sentiments qu'elle réitéroit souvent quand elle en trouvoit occasion.

On la nomma dépositaire de la maison de La Flèche avant son départ pour Montréal; ce qu'elle a exercé très vertueusement dans une grande soumission à la suprême patience, silence dans ses peines et utilité pour ses soeurs, estant fort entendue dans cet office; se donnant beaucoup de peine pour servir ses soeurs et leur procurer leurs petits besoins, autant que ses infirmités luy permettois. Car elle avoit peu de santé. Son recueillement dans cet employ étoit charmant. Elle avoit une grâce particulière pour trouver

dans les créatures mesmes les plus abjectes et méprisées. Ses entretiens sur cette matière estois charmants et donnois de la dévotion aussy.

Ma soeur Macé m'a dit plusieurs fois que ma soeur Maillet estoit une fille d'maison très éminente; qu'elle y recevoit de Notre-Seigneur des caresses toutes particulières, que feu Mr. Ollier s'étoit apparu à elle plusieurs fois, jouissant de la gloire, pour la fortifier et consoler dans ses peines intérieures et la défiance où elle se trouvoit quelquefois que cette maison pût subsister. Ce qui l'affligeoit beaucoup. Elle a aussy vu Mr. de La Dauversière depuis sa mort pour le mesme sujet. Ces grands serviteurs de Dieu l'assurois de sa part que cette oeuvre étoit sienne et qu'elle subsisteroit malgré les oppositions des hommes qui en cela agissois en aveugles, ne connaissant pas ses desseins; mais qu'il sauroit bien tirer sa gloire de tous ces contretemps et l'avantage de cette maison, qui estoit fondée et soutenue par la croix. Qu'étant filles de saint Joseph et consacrées à honorer et imiter sa famille sur la terre elles devois marcher par le mesme chemin de l'humiliation et contradiction de la part des hommes. Ce qu'elle nous répétoit quelquefois en récréation, toute transportée de dévotion et j'ay remarqué que ses paroles chois le coeur amoureusement, surtout en cet article. Elle aussy a esté hospitalière dont elle s'acquittoit avec bien de la charité, patience et zèle pour le bien et salut des âmes de ses malades, qu'elle preschoit incessamment.

Je peux en parler sûrement puisque j'ay eu l'avantage d'estre sa compagne plusieurs années. Elle se surpassoit elle-mesme par les peines qu'elle prenoit auprès d'eux pour leur soulagement; rien ne luy pareissoit pénible regardant la personne de Notre-Seigneur en eux tous, particulièrement les plus malades et dégoûtants, les sauvages de mesme, et leur fesoit beaucoup de caresses. Aussy l'aimaient-ils beaucoup et ne l'apellois que leur chère mère. Et comme elle estoit vieille et moy jeune, ils croyois que j'étois sa fille; et à sa

considération me fesois des présents, à leur mode, de citrouilles et de suces de bléinde ou quelques morceaux de viande d'orignac. Quand Mr. notre gouverneur ou autres personnes traitoit les sauvages solennellement l'apprêt s'en fesoit le plus souvent dans la cour de l'hospital. L'on y apportoit 4 ou six grandes chaudières qu'on mettoit sur des trépiés de 8 et dix seaux chacune, à proportion de leur nombre, puis on les emplissoit de bléinde en grain et pour l'assaisonner, on mettoit cuire dedans de grands chiens bien gras qu'ils fesois auparavant griller sur les charbons pour en oster le poil, des chats de mesme, des ours, castors, et autres bestes sauvages. On fesoit bouillir tout cela ensemble la moitié d'un jour puis on y adjoutoit des prunes et des raisins qu'on fesoit encore bouillir environ deux heures; après quoy on fesoit la distribution en cette sorte: les principaux chefs approchent des chaudrons, pour lors les esclaves et les femmes apportent les *ouragans* et gamelles de bois, où ils mettent la portion de ceux à qui ils veulent faire honneur, amitié et la leur envoient. Dans ce nombre étoit compris des premiers mes soeurs de Bresolles et Maillet et moy. A leur considération il falloit manger du présent devant eux, ce qui ne se fesoit pas sans se faire bien de la violence. Ces chères soeurs avois toutes ces complaisances pour raccomoder à leur manière d'agir entre eux afin de les attirer à prier Dieu. On en gagnoit quelques-uns, qui le fesois aussy par complaisance. Ceux qui mouraient chez nous se fesois baptiser. Ma soeur Maillet en pleuroit de joie et invitoit tous ses amis à remercier Dieu.

Enfin Dieu voulant récompenser sa servante la retira de ce monde, chargée d'années et de bonnes oeuvres, vers la fin du mois de novembre 1677, qui estoit le 18^e de sa demeure en Ville-Marie. Elle ne fut que sept jours malade d'un point dans le côté avec la fièvre et décéda la nuit venant le 30^e, feste de saint André apostre. Elle reçut la mort avec

bien des signes de joie, se fit donner le linge blanc jusque sa coiffe de teste et pria qu'on mit sa chambre bien propre parce que Jésus-Christ alloit venir la juger, ce qu'on fit ponctuellement pour la contenter, aussy en témoigna-t-elle bien du contentement et encore plus de voir celuy qu'elle aimoit uniquement et en qui estoit l'espérance de son bonheur éternel; et la très sainte Vierge, saint Joseph, saint Joachim et sainte Anne qu'elle appelloit incessamment à son secours, aussy était-ce sa grande dévotion pendant sa vie et son ange-gardien, Mr Ollier, Mr La Dauversière, qui devois tant favoriser et consoler dans ses peines.

Elle rendit l'esprit produisant des actes de foy, de confiance, de conviction amoureuse des plus parfaites. Un moment après son visage devint plein, quoy que très sec auparavant, accompagné d'une mousse qui portoit à la dévotion en la regardant. Son corps fut inhumé en l'église de notre hospital.

Ma Soeur Renée Babonneau

Elle avoit été choisie pour accompagner mes soeurs Bressolles, Macé et Maillet en qualité de soeur domestique dont elles aurois eu grand besoin dans le commencement. Cependant Notre-Seigneur permit qu'elle ne vint point avec elles. Je n'ai pas su le sujet qui l'en empêcha, car elle m'a dit qu'il n'avoit pas tenu à elle; mais je scay bien qu'elle les vint rejoindre dix ans après en la compagnie de mes soeurs du Ronceray et Le Jumeau.

On ne la connoissoit dans cette maison que par ma soeur Madeleine. Elle prit ce nom par la grande dévotion pour sainte Madeleine, amante de Jésus, désirant de tout son coeur d'estre de ce nombre. Celles de mes soeurs qui l'ont connue, particulièrement comme ses supérieures, m'ont dit qu'elle étoit de Nantes, qu'elle étoit à Dieu dès sa tendre jeunesse, qu'elle avoit reçu de sa majesté des grâces aussy particulières que la mère Anne de St Barthelemy, carmélite, en gardant les brebis de son père, qu'on appelloit le bon homme. Sans doute un jour plusieurs de nos soeurs lui dirent par récréation ce qu'elles en savois par ouy dire, elle ne s'en défendit point, gardant un profond silence là-dessus. Une autre fois, que je me trouvai seule avec elle je la mis sur ce chapitre et la pressai de me dire ce qui en estoit. Elle m'avoua humblement qu'il estoit vrai, et plusieurs autres faveurs encore plus grandes qu'on ne sauroit qu'au jour du jugement.

Elle nous paroissoit à son extérieur toute commune, fort laborieuse en son temps, infatigable auprès des malades dans l'office de soeur des salles, qu'elle a exercé la plus grande partie de sa vie avec une ferveur digne d'une grande âme comme elle. Sa dévotion et piété étois charmantes;

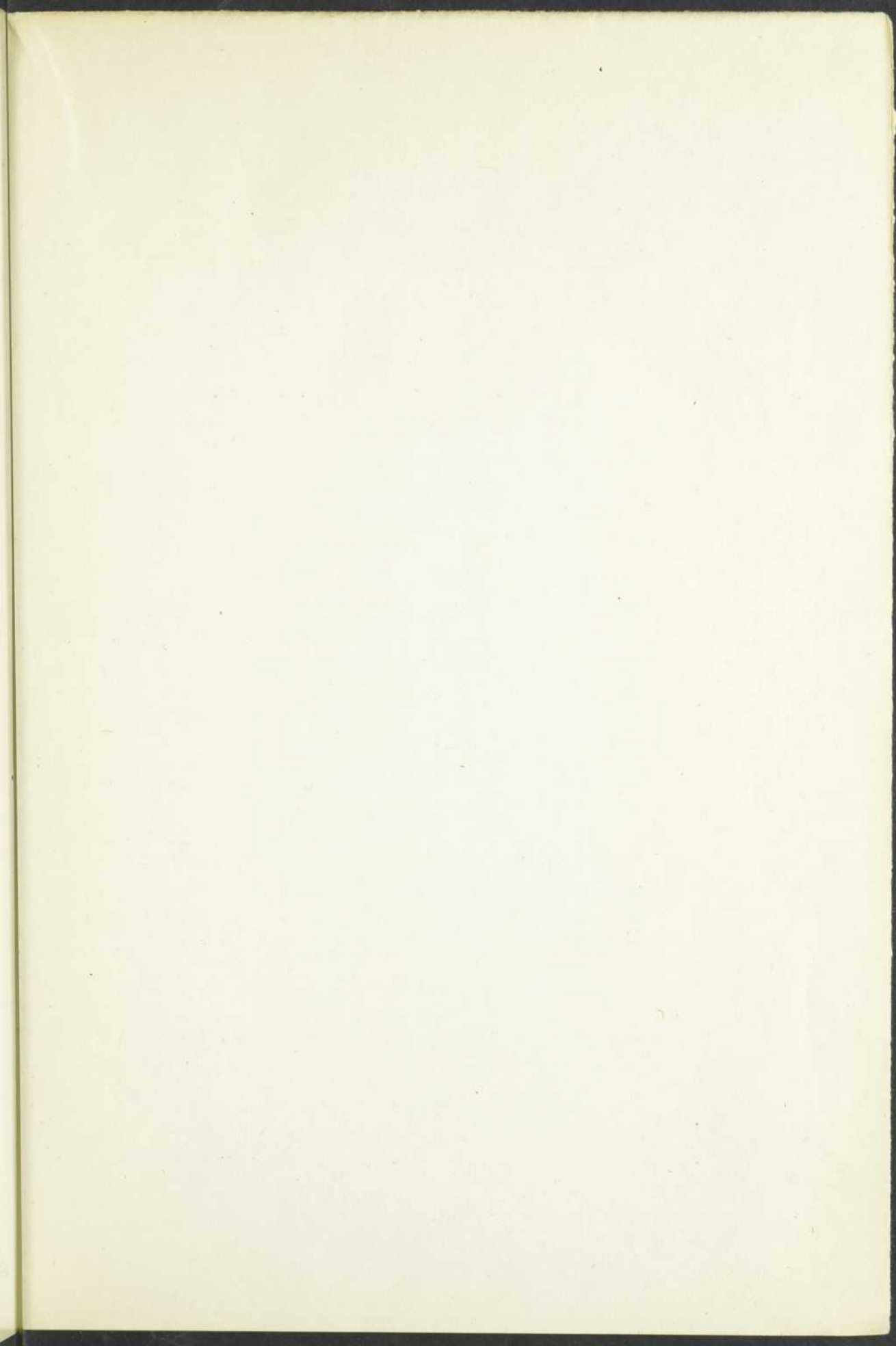
son humilité des plus profondes et sincères; l'amour de l'obéissance et de la pauvreté religieuse de mesme. La meilleure récréation pour nos jeunes soeurs étoit celle où se trouvoit ma soeur Madeleine. La joie et la simplicité estois si unies en elle qu'on prenoit un plaisir des plus grands à l'entendre parler et vivre comme un enfant bien dévot, qui cherchoit le moyen d'inspirer l'amour de Dieu dans ses récréations. C'est ce que nous avons vu et remarqué nous autres qui avons eu l'honneur de vivre et converser avec cette sainte fille. Mais ses directeurs y voyois les grâces rares et toutes singulières qu'elle recevoit du Seigneur, d'où vient que tous l'ont estimée en France, comme en Canada, une âme d'une grande élévation et qui avoit bien peu de compagnes dans sa voie. Les R. R. pères de Lingende, du Breuil, jésuites du collège de La Flèche, qui l'ont dirigée et confessée pendant bien des années en ont parlé sur ce ton plusieurs fois. Le R. père Lalemand, recteur des Jésuites à Kébee, qui la confessa pendant un mois, qu'elle séjourna dans le couvent des Ursulines, à son arrivée de France, gousta tellement son esprit, qu'il fit son impossible pour l'engager à y demeurer le reste de ses jours; mais Mr Souart, notre confesseur, s'y opposa et la fit partir incessamment pour Ville-Marie, où elle a demeuré 38 ans dans notre monastère et donné beaucoup d'édification par ses manières d'agir, toutes vertueuses et religieuses; y fit la profession des voeux solennels avec nos premières mères dans une grande ferveur d'esprit, qui a continué jusqu'à sa mort qui arriva le trente de janvier 1707, entre dix à onze heures du matin.

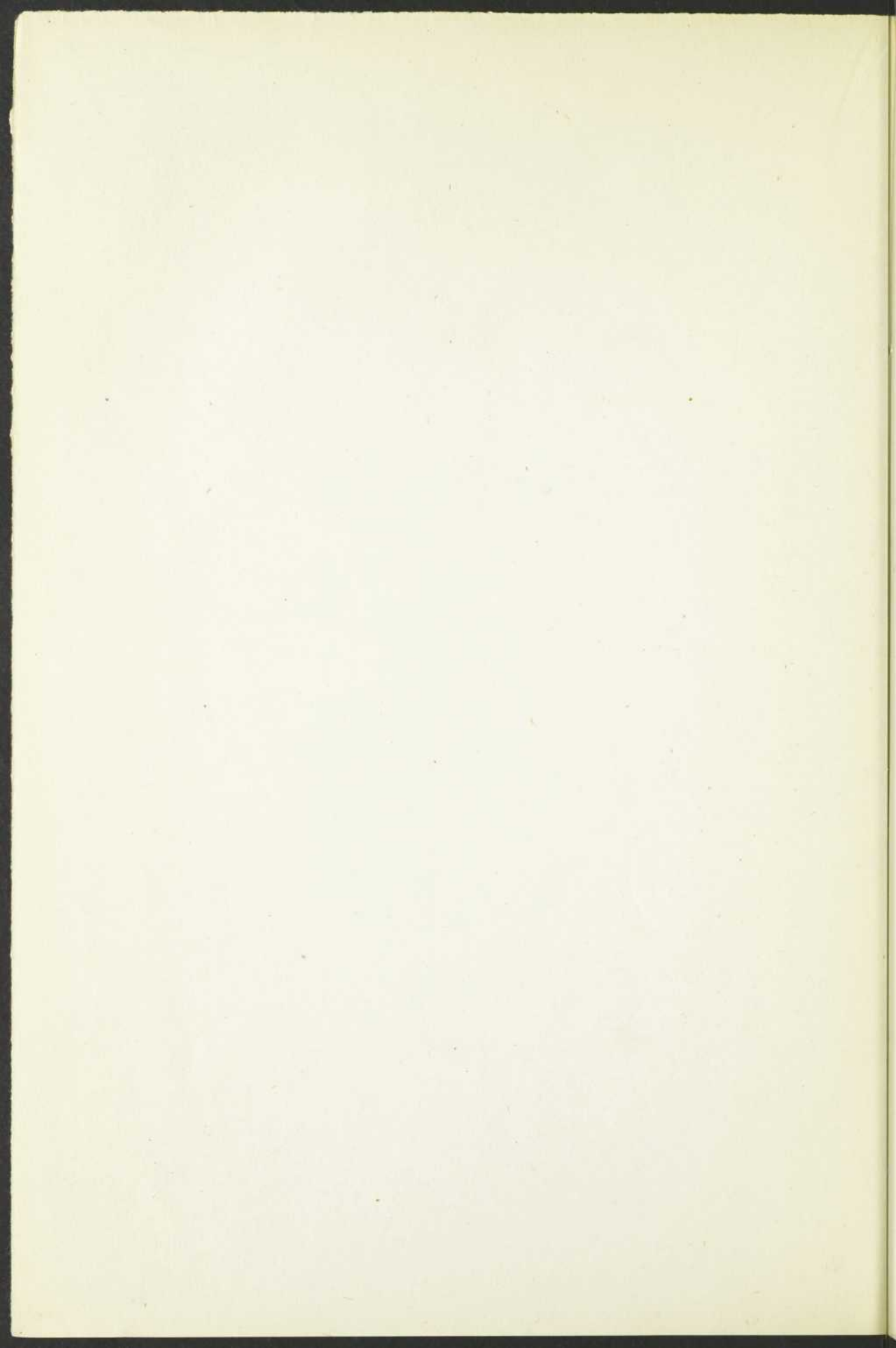
Monsr Caillé, notre confesseur, qui la connoissoit à fond par la confiance entière qu'elle avoit en luy depuis plusieurs années, dit à celles de nos soeurs qui luy demandèrent ce qu'il pensoit de la vertu de cette chère soeur: répondit qu'il ne croyoit pas qu'elle fut surpassée par aucune des saintes âmes qui estois venues en Canada y chercher Dieu. Quoy

que la vertu de bon nombre d'elles avoit beaucoup d'éclat et de mérites, mais qu'il regardoit la soeur Madeleine comme une pierre précieuse entre les plus précieuses pour leur finesse et rareté.

Ce témoignage est d'autant plus à estimer que Mr Caillé louait rarement quelqu'un par l'endret de la vertu et que pendant qu'elle a vescu, il n'en parloit point et la conduisoit par une voie humble et toute rabaissée comme s'il n'en avoit pas fait d'état et la mortifiait de paroles bien vertement. Ce qu'elle écoutoit comme une musique très agréable à ses oreilles avec son petit air gai et humble. Une des pratiques intérieures de cette chère soeur étoit de se perdre et abîmer en Dieu très souvent. Mr. Caillé luy avoit promis de faire pour elle quand elle ne pouvoit le faire dans la maladie spécialement. Or quand il venoit la voir dans celle qui nous l'a ravie de ce monde, il luy disoit en l'abordant : "Y estes-vous, ma soeur?" Elle répondoit oui ou non, ce qui suffisoit au Directeur pour connoistre la disposition intérieure de la malade qui en demouroit là et luy pareillement le plus souvent sans dire autre chose. D'autres fois elle répondoit "ouy mon père, j'y suis et n'en sortirai jamais."

FIN.





Index alphabétique

AIGUILLON, duchesse d',	94
AILLEBOUST, Louis d', gouverneur, 57 ; sa mort, 141 ; parrain de sœur Morin,	151
AILLEBOUST, madame d',	62-140
ALARY, sœur Julienne,	30
ALLET, Antoine d', sulpicien,	3-91
ANGLAIS, prise de navires par,	126
ARCHAMBAULT, sœur Catherine,	21-185
ARCHAMBAULT, sœur Geneviève, 14 ; notice biographique,	184 à 188
ARCHAMBAULT, Laurent,	14
ARNAUD, Henri, 37-101 ; lettre de cachet,	168
AVAUGOUR, Monsieur d',	81
BABONNEAU, sœur Renée, 8-170 ; profession, 174 ; notice biographique,	230
BALLY, Guillaume, p.s.s.,	181
BARBIER, Adrienne,	144
BARBIER, Gilbert,	62
BARILLON, Antoine,	43
BARRI, Charlotte,	62
BASNE, madame de la,	211
BASSET, Bénigne-Benoît-Gabriel et sœur Angélique,	21
BEAUFORT-EN-VALLÉE, monastère,	9
BELESTRE, mademoiselle Picoté de,	103-140
BLONDEAU, Isabelle,	43
BOISBRIAND, Sidrac du Gué, sieur de,	141
BONSECOURS, chapelle de,	85-86

BOULIE, sœur Marie-Renée,	92
BOULONGNE, Marie de,	57
BOULONGNE, Barbe de, 62,	142-143
BOURGEOYS, Marguerite, son arrivée, 75 ; fait construire Bonsecours, 85-86 ; passe en France, 95 ; retour, 105, ..	153
BRANSSAT, voir Migeon.	
BRESOLLES, sœur Judith Moreau de, 6 ; 104 ; 119 ; 157 ; attaquée par les Iroquois, 160 ; 173 ; profession, 174 ; notice biographique,	189 à 213
BRETONVILLIERS, Alexandre Le Rageois de, 2e supérieur de Saint-Sulpice, don aux Hospitalières,	35
BRISACIER, madame de,	168
BRISSON, Sr Renée,	36, 69
BULLION, madame de,	45, 96, 99
CAILLÉ, p.s.s.,	231
CALLIÈRES, pointe à,	24 ; 62
CHAMPIGNY, madame de,	17
CHARRON, Frères, voir Hôpital général.	
CHASTEL, sœur Aimée,	87, 142
CHASTELEUX, voir Ribère.	
CHAULNES, duchesse de,	136
CHAUMONOT, s. J.,	143
CHAUVEAU, s. J.,	40
CHEVALIER, sœur Jeanne,	166
CLERAUNAY, sœur Anne de,	69
CLOSSE, Lambert,	54, 62
COHERGUES, sœur Jeanne,	30
COLOMBIÈRE, Joseph Seré de la,	14
CONGRÉGATION, voir Notre-Dame.	
CROLO, sœur Catherine,	87
DENIS, abbé,	43
DENIS, sœur Catherine,	11, 155, 174
DENONVILLE, madame de,	16
DENONVILLE, monsieur de,	213
DESBORDES, monsieur,	52

DIET, s. j.,	211
DOLBEAU, s. g.,	46, 96
DOLBEAU, monsieur,	100
DROUART, monsieur,	42
DU BREUIL, s. j., 37,	231
DUPLESSIS, Roger,	41
ESPINAY, princesse d',	39, 69
ESSARTS, sœur des,	69
FABRI, Madeleine,	43
FANCAMP, baron de, aide à La Flèche, 34, 62 ; don à Bonsecours, 85 ; exorcise une possédée, 127 ; lettre-récit de la mort de M. de La Dauversière, 127 ; don à l'Hôtel-Dieu,	145-162
FAURE, Angélique, voir Bullion.	
FIDELET, sœur Catherine,	12
FONTEREVAULT, madame,	195
FOREST, voir Testard.	
FORT, emplacement du,	62 ; 63
GADOIS, Pierre,	55
GALINÉE, abbé, p.s.s.,	3
GALINIER, Dominique, p.s.s.,	91
GALLARD, sœur Charlotte,	9 ; 179
GALLOISIÈRE, voir Brisson.	
GAUCHET, Catherine,	18 ; 103 ; 177
GIROT, Marie,	34
GODÉ, Nicolas,	20 ; 54
GODÉ, sœur,	20
GRANDMAISON, sœur,	70
GUITTIÈRE, sœur,	71
HAVARD, sœur Marie,	36
HAVARD, sœur Thérèse,	36 ; 70 ; 165
HONZE, sœur,	70
HÔPITAL GÉNÉRAL DES FRÈRES CHARRON,	26
HÔPITAL DE L'HÔTEL-DIEU, voir ce mot.	
HOSPITALIÈRES DE SAINT-AUGUSTIN, de Dieppe, établies à	

- Québec, 2 ; tentatives de fondation à Montréal, 2-3-92-93-94 ; retour..... 111
- HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH, établies à La Flèche par M. de La Dauversière, 29 et suivantes ; contrat d'établissement à Montréal, 91 ; les fondatrices de l'institut à Montréal, 101 ; s'embarquent à La Rochelle, 1 ; récit de la traversée, 2-102 à 107 ; arrivée à Québec, 107 ; arrivée à Montréal, 1-112 ; leurs épreuves, 5 ; leur établissement à Montréal, 37-66 et suivantes, 149 ; logent à la Congrégation, 89 ; l'habit religieux, 37 ; les commencements, 115 ; leurs amis, 121 ; opposition à leur établissement, 2-3-92-93-123 ; perte de leurs fondations et provisions, 126, 145 ; rappelées en France, 125 ; leurs habitudes de vie, 162 ; leurs alarmes causées par les Iroquois, 157 ; reconnaissance de leur institut, 153 ; nouvelles recrues, 168 et suivantes ; la stabilité religieuse, 154, 173 ; profession, 174 ; leurs directeurs, 101-146-148-231
- HÔTEL-DIEU, incendie, 7-49 ; fondation, 45 et suivantes, 53 ; état financier, 80 ; procureur à Paris, 100 ; bâtiments, 117-124-140 ; nouvelles constructions, 181 à 183 ; concessions, 137 ; fondation, 10 ; dons et fonds de rente, 35-50-136-145-162 ; perte de fondation, 105
- INCENDIE, couvent de la congrégation, 87 ; de l'hôpital..... 7-49-223
- IROQUOIS, incursion des..... 157-161
- IRVAL, seigneur d',..... 43
- JÉSUITES, opposition à l'institut, 4 ; directeurs de l'institut, 4 ; *Relations* des..... 201
- JOANNEAU, Mathurin,..... 138-161
- LA BARDILLIÈRE, madame de,..... 3-94
- LA DAUVERSIÈRE, Jeanne,..... 36
- LA DAUVERSIÈRE, Jérôme Le Royer de, dénommé Ville-Marie, 24 ; fondateur de Ville-Marie, 27 ; fondateur des Hospitalières, 29 ; directeur spirituel, 67 ; fon-

dation, 96 ; 101 ; 218.—Récit de sa mort.....	127 à 135
LA FÈRE, mère de,.....	4-29-70-196-197
LA FLÈCHE, établissement des Hospitalières à.....	29, seq.
LA GUIDE, Madeleine,.....	171
LA HAYE, sœur—princesse de l'Espinay.....	69
LALLEMANT, s. J.,.....	59-231
LAMARQUE, Jacques Roch de,.....	4
LANAUDIÈRE, voir Le Jumeau.	
LA PELTRIE, madame de,.....	58-62
LA RAYE, sœur de,.....	104
LA TOUCHE, Pezard de,.....	141
LA TREMLAYE, voir Havard.	
LAUZON, Jean de, cède l'île de Montréal,.....	28
LAVAL, Monseigneur de, opposé à l'établissement des Hos- pitalières de Saint-Joseph à Montréal, 2 et suivantes ; opposé à la profession de sœur Morin, 152 ; 143 ; démissionne,.....	180
LE BALLEM, sœur,.....	70
LEBARBIER, Renée,.....	36
LEBER, Jeanne,.....	88
LEBOUC, sœur Catherine,.....	30
LEDUC, sœur,.....	13
LE FERON, Elizabeth—duchesse de Chaulnes,.....	136
LE GARDEUR,.....	20
LE GRAS, sœur Marie,.....	69-102
LE JUMEAU, sœur Renée,.....	8-69-168-174-177-178
Le MAITRE, l'abbé,.....	3-101-146
LE MEUNIER, M.,.....	103
LE MONTS, demoiselle,.....	156
LE MOYNE, Simon, s. J.....	64-78
LE PRETRE, Louis,.....	43
LE SUEUR, l'abbé Jean,.....	93
LESPICIER, voir Ribère.	
LETENDRE, sœur Anne, 34 ;.....	70
LIANCOURT, duc de,.....	42

LINCTOT, M. de,.....	103
LINGENDES, s. J.,.....	67-231
LUCO,.....	55-62
MACÉ, Monsieur,.....	162-167-168
MACÉ, sœur Catherine, 6-36 ; supérieure, 177 ; 119-157- 165-174-225 ; notice biographique,.....	214 à 221
MADELEINE, sœur, voir Babonneau.	
MAILLET, sœur Marie, 6-70-119-157-174 ; notice biogra- phique,.....	226 à 229.
MAISONNEUVE, Paul de Chomedey de, 42 ; voyage en France et retour en 1653, 72 et suivantes ; gouver- neur, 54 ; fondation des soldats de la Vierge, 78 ; portrait moral, 79 et suivantes ; difficultés avec M. de Mésey, 81 ; son départ, 82 ; défend les Hospita- lières, 83 & ca. projet de mariage, 84 ; anecdote,.....	164
MANCE, Jeanne, passe en France, 4 ; départ de France, 44 ; fondation, 45 ; enfance, 46 ; départ, 53 ; 62- 64 ; se casse un bras, 90 ; construit église et hôpital, 92 ; passe en France, 93 ; récit de ses pas et démar- ches, 95 et suivantes ; guérison, 97 ; don, 100 ; maladie,.....	111 ; 159
MARCHAND, Catherine,.....	14
MATHURINE, sœur,.....	141
MAUMUSSEAU, sœur,.....	179-182
MELUN, voir Espinay.	
MESLAN, s. j.,.....	33-37
MIGEON, sœur,.....	18
MIGEON, de Branssat,.....	18-177
MILOT, sœur,.....	15 à 17
MINIME, madame,.....	55
MISSION DES SAUVAGES,.....	9
MOMUSSEAU, sœur,.....	9
MONTBART, baron de,.....	42
MONTIGNY, voir Testard.	
MONTMAGNY,.....	57

MONTREAL, compagnie de, 42-45 ; ile de,.....	26-72
MORANGIS, chevalier de,.....	42
MOREAU, voir Bresolles.	
MORIN, sœur Marie, entreprend ses mémoires, 7 ; 145 ; vie religieuse, 150-155-157 ; profession,.....	174 ; 182
MOYEN, Elisabeth,.....	141
MULOIS, Mlle de,.....	141
NATIVITÉ, sœur de la,.....	3
NAUFRAGE,.....	171
NOTRE-DAME, Congrégation de,.....	86 à 88
OLIER, Jean-Jacques, fonde Saint-Sulpice, 41 ; guérit Mlle Mance, 97 ; sa mort,.....	91
PÉROT, p.s.s.,.....	151
PÉROT, François,.....	171
PERRON, s. g.,.....	61
PÉROTIN,.....	13
PICARD, Marguerite,.....	20
PIJART, s. g.,.....	78
PILLET, sœur Jeanne,.....	70
PILON, sœur,.....	103
PLEMAREST, Geneviève,.....	22
POULET, capitaine,.....	171
POSTE DE COMMERCE,.....	24
POURNIN, voir La Badillière.	
PRIART, s. g.,.....	64
PRUD'HOMME,.....	62
QUEN, le père de,.....	108
QUEYLUS, Gabriel de, opposition à l'établissement des Hospitalières, 3 et suivantes ; arrivée,.....	85 ; 91 à 95
RAISIN, sœur Marie,.....	87-153-156
RAPIN, récollet,.....	46
RENAUD, sœur,.....	21-22
RENAUD, dit Tambour,.....	22
RENTI, baron de,.....	42-50
RIBÈRE, Anne,.....	34

RONCERAY, sœur de, arrivée,	8 ; 167 à 176
RUYNE, sœur de,	70
SAINTE-ANDRÉ, mademoiselle de,	100
SAINTE-IGNACE, sœur de,	60
SAINTE-JOSEPH, sœur,	13
SAINTE-JOSEPH, ménagerie de,	9
SAINTE-JOSEPH, patron du Canada,	153
SAINTE-JURE, s. j.,	48
SAINTE-MICHEL, M. de,	200
SAINTE-PAUL, sœur,	3-92
SAINTE-PÈRE, Jean de,	54
SAINTE-QUENTIN, Julien de,	33
SAINTE-SAUVEUR, abbé de,	93-111
SAINTE-SULPICE, Compagnie de, 3 ; bienfaiteurs, 51 ; ces- sionnaires de l'île de Montréal, 72 ; établissement à Montréal,	91-92
SAINTE-VALLIER, Mgr de,	179
SAINTE-FAMILLE, confrérie de,	143
SAUVAGES, coutumes,	228
SÉGUIN, Louis,	43
SOUART, Gabriel, arrivée, 3-91 ; curé, 9 ; notes chrono- logiques, 81 ; qualité de médecin, 119-149 ; direc- teur,	148-149-150; 153
SOULIGNY, Louis,	43
TALON, Jean, traversée,	171
TESTARD, Jacques,	3
THIBAUT, Mathurine,	15
THOMAS, Jeanne, sœur Saint-Paul,	92
URBANNE, sœur,	70
VASLIER, le père,	67
VAUDREUIL, vicomte de,	43
VAUVILLIERS, Jeanne,	21
VERNAY, voir Ronceray.	
VIGNAL, p.s.s., arrivée, 3 ; 101 ; 113 ; sa mort,	146
VILLE-MARIE, emploi, 1 ; origine, 24 ; description, 24 à	

26 ; fondée par M. de La Dauversière, 27 ; récit de la fondation, 54 seq. ; fondateurs, 59 ; construction de l'église, 63 ; institution fraternelle, 62 ; progrès, 78 et suivantes ; population, 113 ; mœurs, 113 ; chapelle.....	140
You, sœur,.....	87-153

...the ... of ...

...the ... of ...

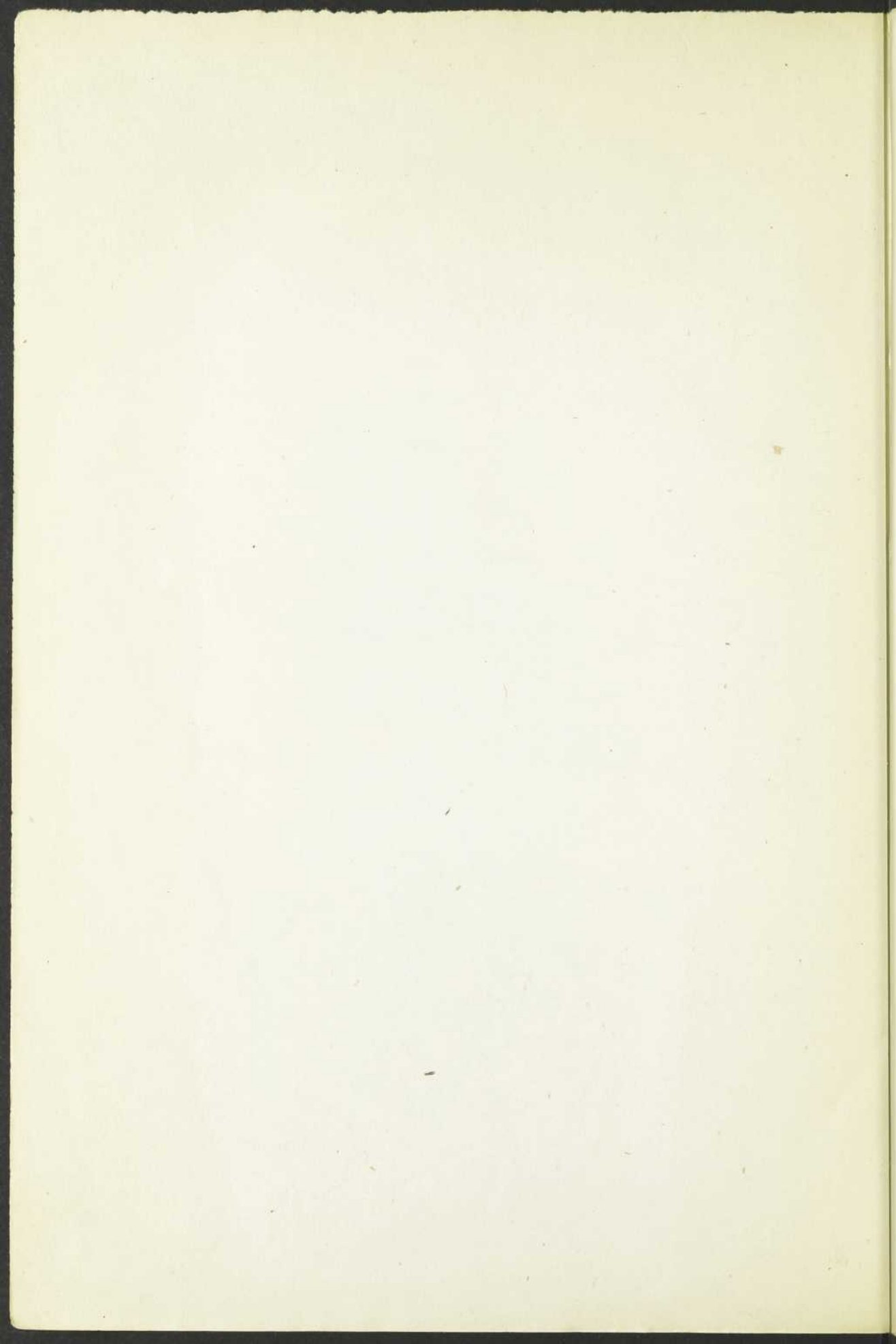
...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...





X.—

CHAPITRE QUATRE

Mademoiselle Mance dispose ses affaires pour partir. 2—Elle se rend à La Rochelle. 3—Fait connaissance et amitié particulière avec M. de La Dauversière. 4—Lequel, de sa part, fit à peu près les mêmes démarches. 5—Il fait disposer toutes les affaires et fait partir le navire de la colonie de Montréal en l'année 1640 53

XI.—

CHAPITRE CINQ

Monsieur D'Ailleboust reçoit honorablement monsieur de Chomedey et Mademoiselle Mance. 2—Ils hivernent à Québec. 3—Leur arrivée à Ville-Marie. 57

XII.—

CHAPITRE SIX

Monsieur de La Dauversière travaille à établir les Filles de Saint-Joseph en communauté. Elles se perfectionnent de jour en jour, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur et fondent des maisons de leur institut en plusieurs villes en peu d'années 66

XIII.—

CHAPITRE SEPT

1.—Monsieur de Maisonneuve passe en France pour les affaires de la colonie en 49 ou 50. 2—Il y séjourne plusieurs années. 3—Il retourne en Canada en 53, avec 100 hommes 72

XIV.—

CHAPITRE HUIT

Monsieur de Maisonneuve arrive en Canada pour la seconde fois en l'année 1653. 77

XV.—

CHAPITRE NEUF

1—Mademoiselle Mance se cassa un bras sur la glace. 2—Elle a pensé d'aller chercher en France des Hospitalières. 3—Monsieur de La Dauversière contracte avec Messieurs de la Compagnie et leur promet de ses filles. 4—Messieurs de Saint-Sulpice

s'établissent dans Ville-Marie. 5—Mademoiselle Mance part pour la France 90

XVI.— CHAPITRE DIX

Mademoiselle Mance dispose de son retour au Canada. 2—On choisit à La Flèche les soeurs pour venir fonder à Montréal. 3—Monsieur de La Dauversière dispose tout pour ce grand voyage et les conduit à La Rochelle. 4—Mademoiselle Mance s'y rendit aussi un mois avant que de s'embarquer sur la mer. 5—Leur embarquement. 100

XVII.— CHAPITRE ONZE

Leur arrivée à Québec. 2—La manière dont elles furent reçues de Monseigneur de Pétrée. 3—Elles logèrent dans le couvent des révérendes Ursulines et pourquoi. 4—Les Hospitalières de Québec qui étaient au Montréal retournèrent dans leur monastère étant rappelées. 108

XVIII.— CHAPITRE DOUZE

L'arrivée de nos trois Soeurs à Montréal; ce qu'elles y firent d'abord. 2—Et l'état de leur bâtiment. 113

XIX.— CHAPITRE TREIZE

Description du bâtiment de l'hôpital et de son église. 2—Et de celui des Hospitalières. 3—Elles s'y enferment. 117

XX.— CHAPITRE QUATORZE

Comment nos Soeurs passèrent la première année dans Ville-Marie. 2—Ce qu'elles souffrirent dans leur bâtiment. 121

XXI.— CHAPITRE QUINZE

Elles apprennent la mort de Monsieur de La

Dauversière et la perte de leur fondation. 2—On les presse de retourner en France, ce qu'elles n'ont voulu faire. 125

XXII— CHAPITRE SEIZE

1—Ce qui se passa de plus remarquable dans le cours de l'année 61. 2—Elles reçoivent 3 filles qui demeurèrent peu dans la maison. 4—Madame D'Ailleboust y entra pensionnaire et le bonhomme Joanneau se donne à elles. 137

XXIII— CHAPITRE DIX SEPT

1—Ce qui se passa de plus remarquable dans la maison de Saint Joseph de Ville-Marie depuis l'année 61 jusqu'à 63. 2—La mort de leur confesseur et le choix qu'elles firent de Monsieur Souart en sa place. 144

XXIV— CHAPITRE DIX-HUIT

Ce qui se passa en cette communauté de plus remarquable depuis l'année 63 jusqu'à 70. 155

XXV— CHAPITRE DIX-NEUF

Comment nos premières Mères demandent de nos soeurs religieuses en France. 165

XXVI— CHAPITRE VINGT

La profession des voeux solennels de nos premières Mères. 174

XXVII— CHAPITRE VINGT ET UN

La maison de Laval veut ravoïr la révèrende mère de Ponceray et lui envoie son obédience datée du... de Monseigneur du Mans. 176

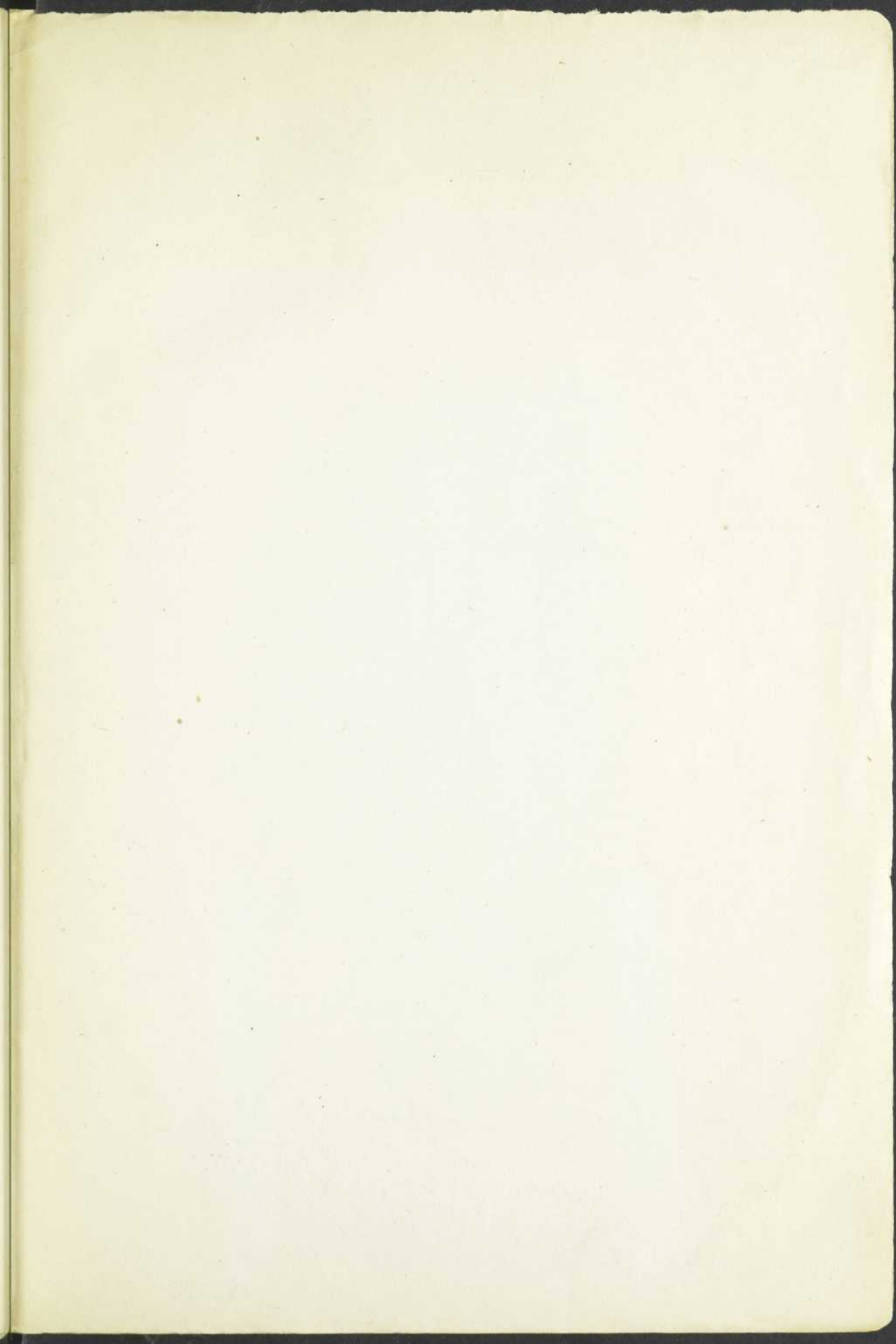
XXVIII— CHAPITRE VINGT-DEUX

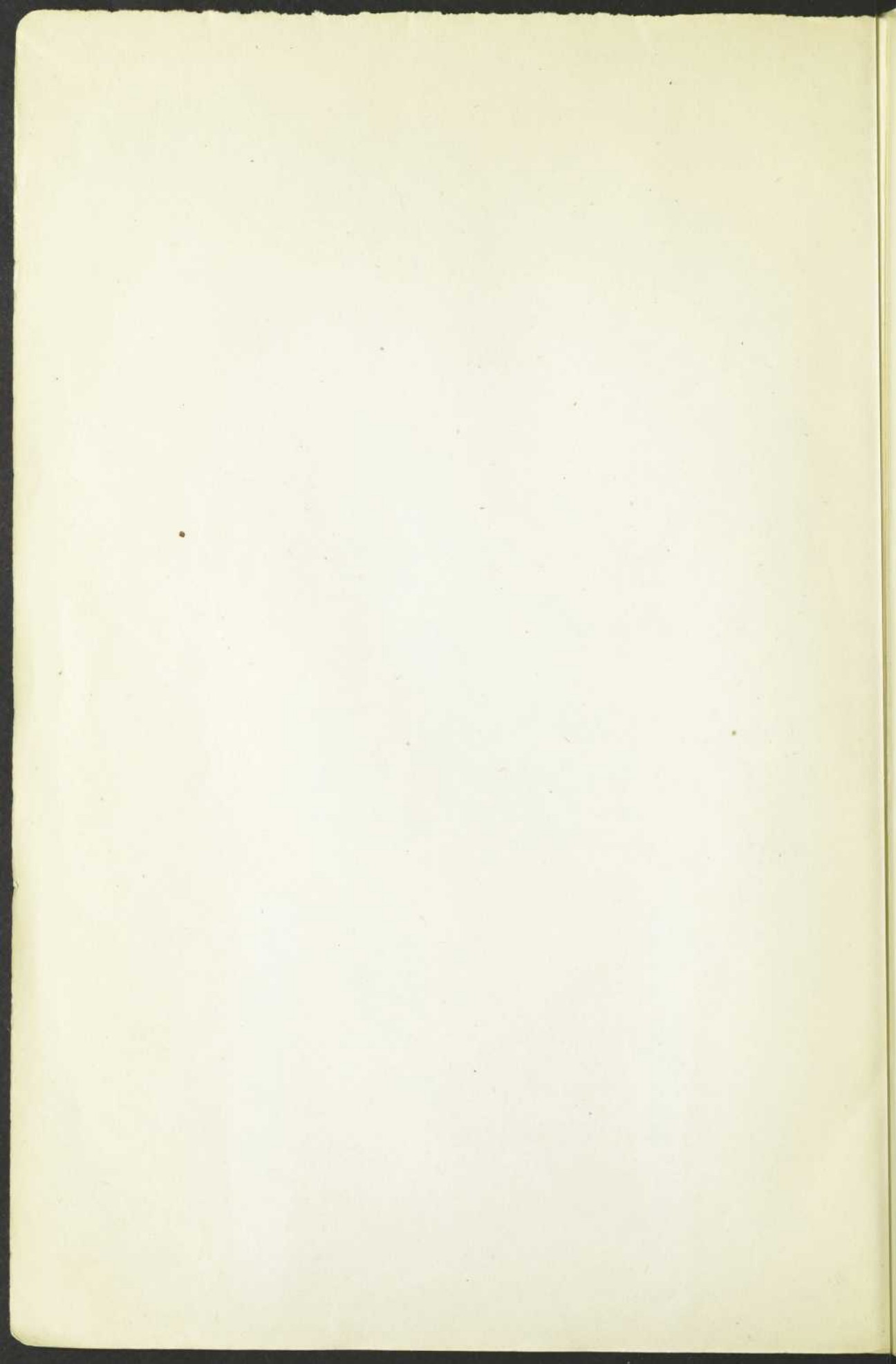
Nos premières Mères se résoudent à bâtir et se loger. 181

- XXIX— CHAPITRE VINGT-TROIS
La mort de ma soeur Geneviève Archambault .. 187
- XXX— CHAPITRE VINGT-QUATRE
Soeur Judith Moreau de Bresolles 189
- XXXI— CHAPITRE VINGT-CINQ
La famille et l'enfance de ma soeur de Bresolles. 191
- XXXII— CHAPITRE VINGT-SIX
Elle presse messieurs ses parents de la laisser en
entrer en religion; ils lui refusent; elle s'enfuit de
leur maison. 193
- XXXIII— CHAPITRE VINGT-SEPT
Mademoiselle de Bresolles inconnue est reçue dans
la communauté des Hospitalières de La Flèche et y
fait les vœux. 197
- XXXIV— CHAPITRE VINGT-HUIT
La manière d'agir de ma soeur de Bresolles de-
puis son arrivée à Montréal jusqu'à sa mort. .. 203
- XXXV— CHAPITRE VINGT-NEUF
1—De l'oraison de ma soeur de Bresolles. 2—
De la dureté qu'elle avait sur elle-même. 3— Son
détachement des créatures qui lui étaient les plus
chères. 4—Sa mort. 209
- XXXVI— CHAPITRE PREMIER
La famille de ma soeur Catherine Macé et son en-
trée en la maison de nos soeurs de La Flèche .. 214
- XXXVII— CHAPITRE SECOND
Ma soeur Macé est choisie pour l'établissement
du Canada. 217

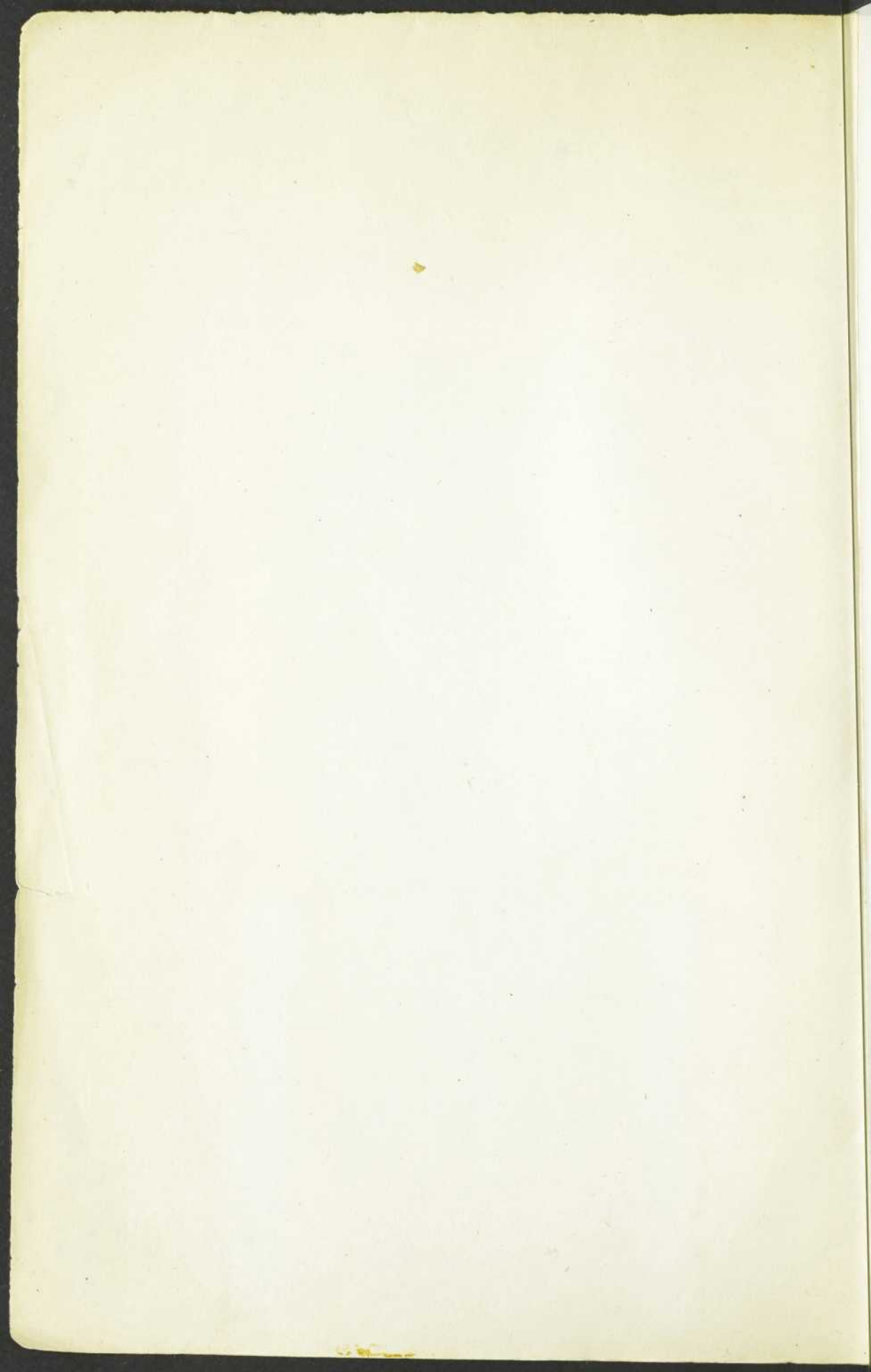
XXXVIII— CHAPITRE TROISIEME

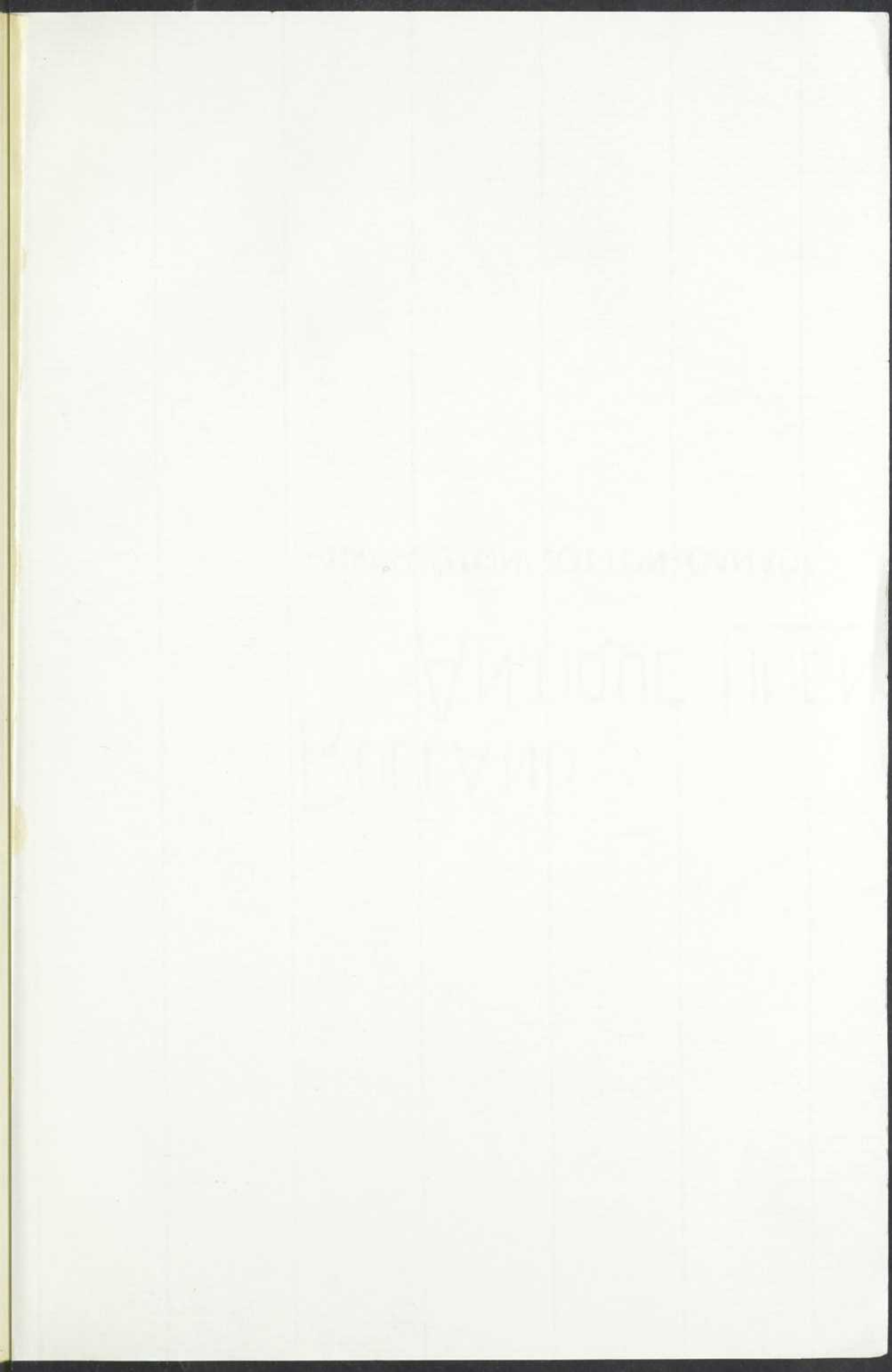
Quelques remarques sur les vertus de ma soeur Macé et sa mort.	222
XXXIX— Quelques remarques de ma soeur Marie Maillet, 3ème fille de la fondation.	226
XL— Ma Soeur Renée Babonneau.	230
XLI— Table analytique	235

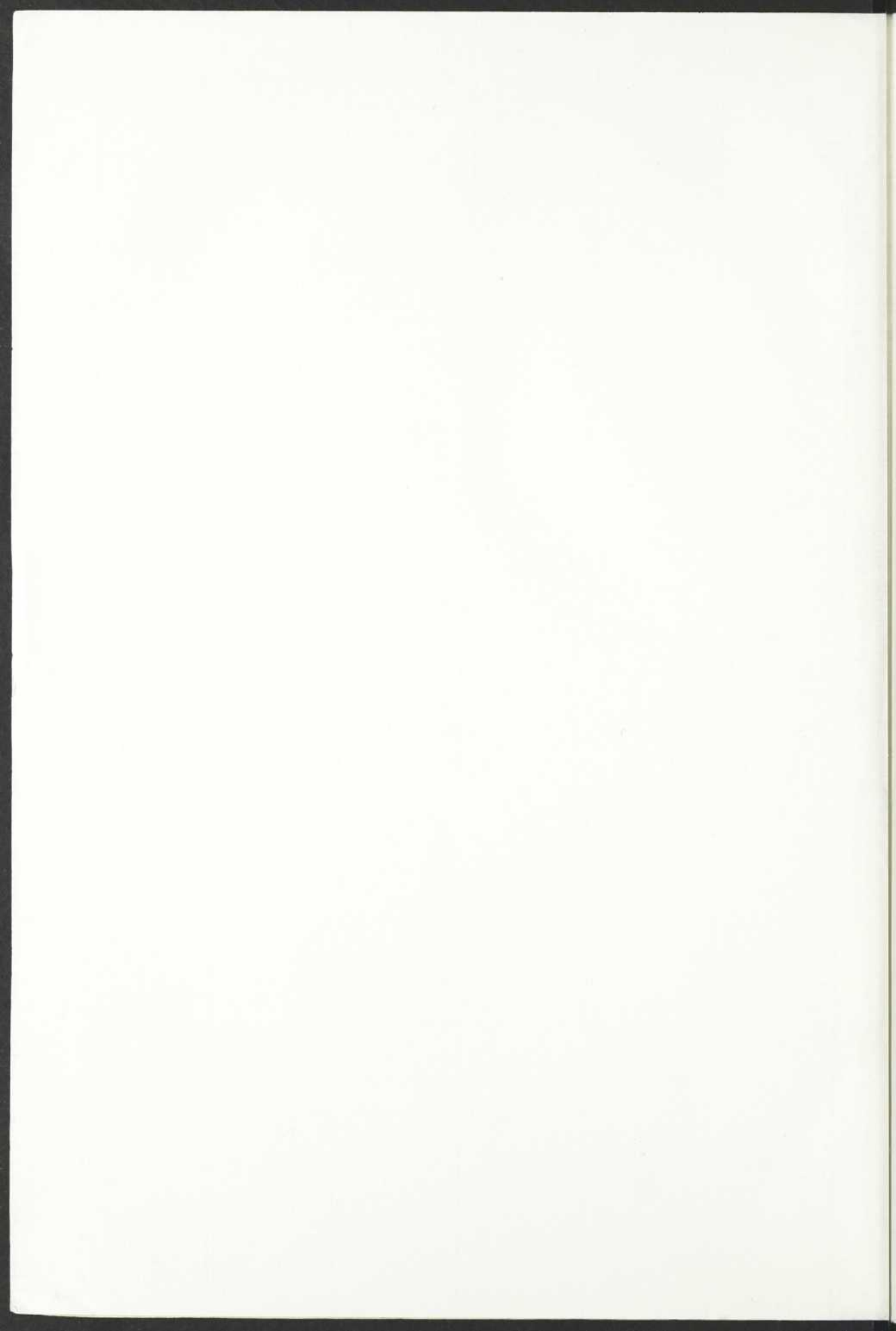


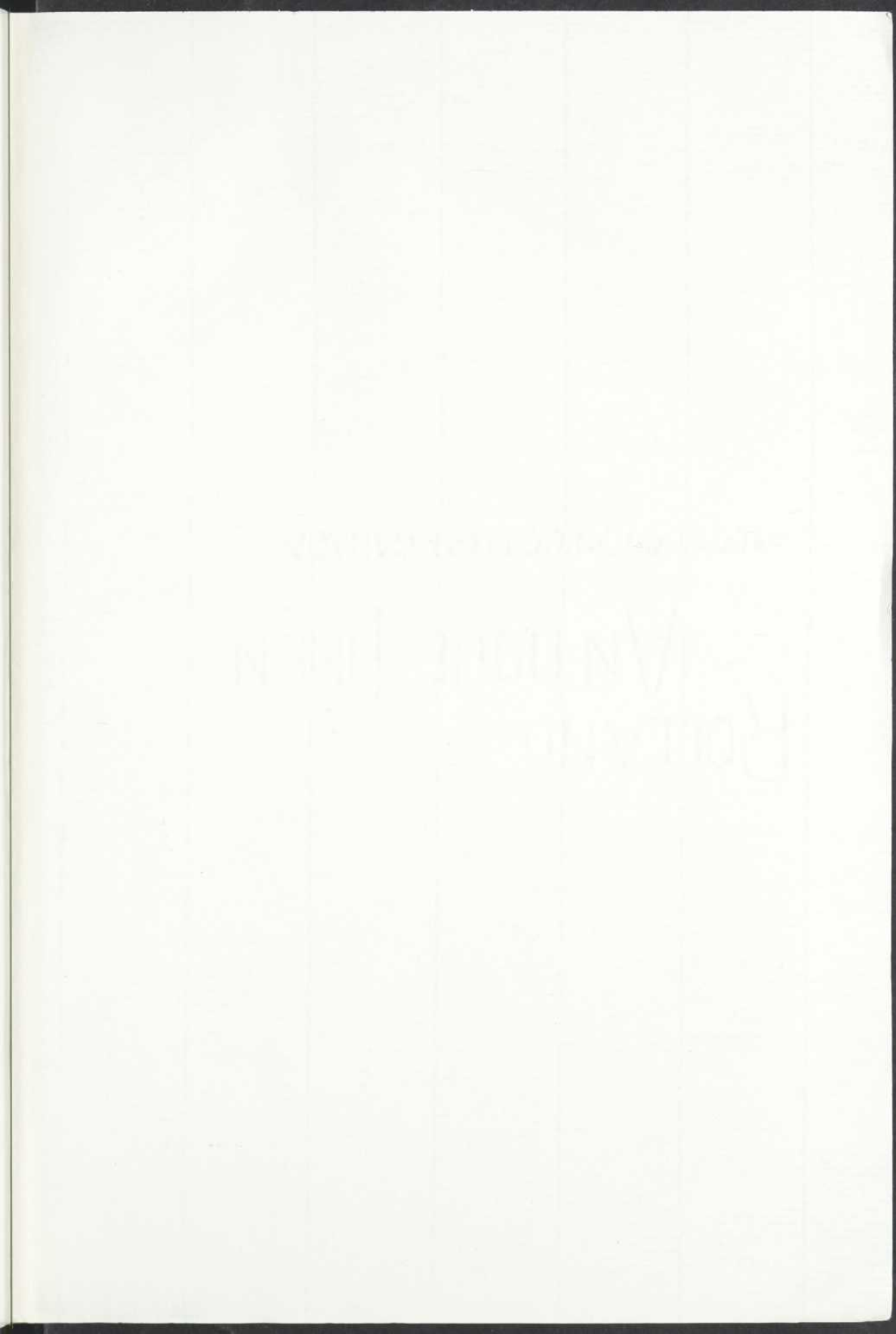








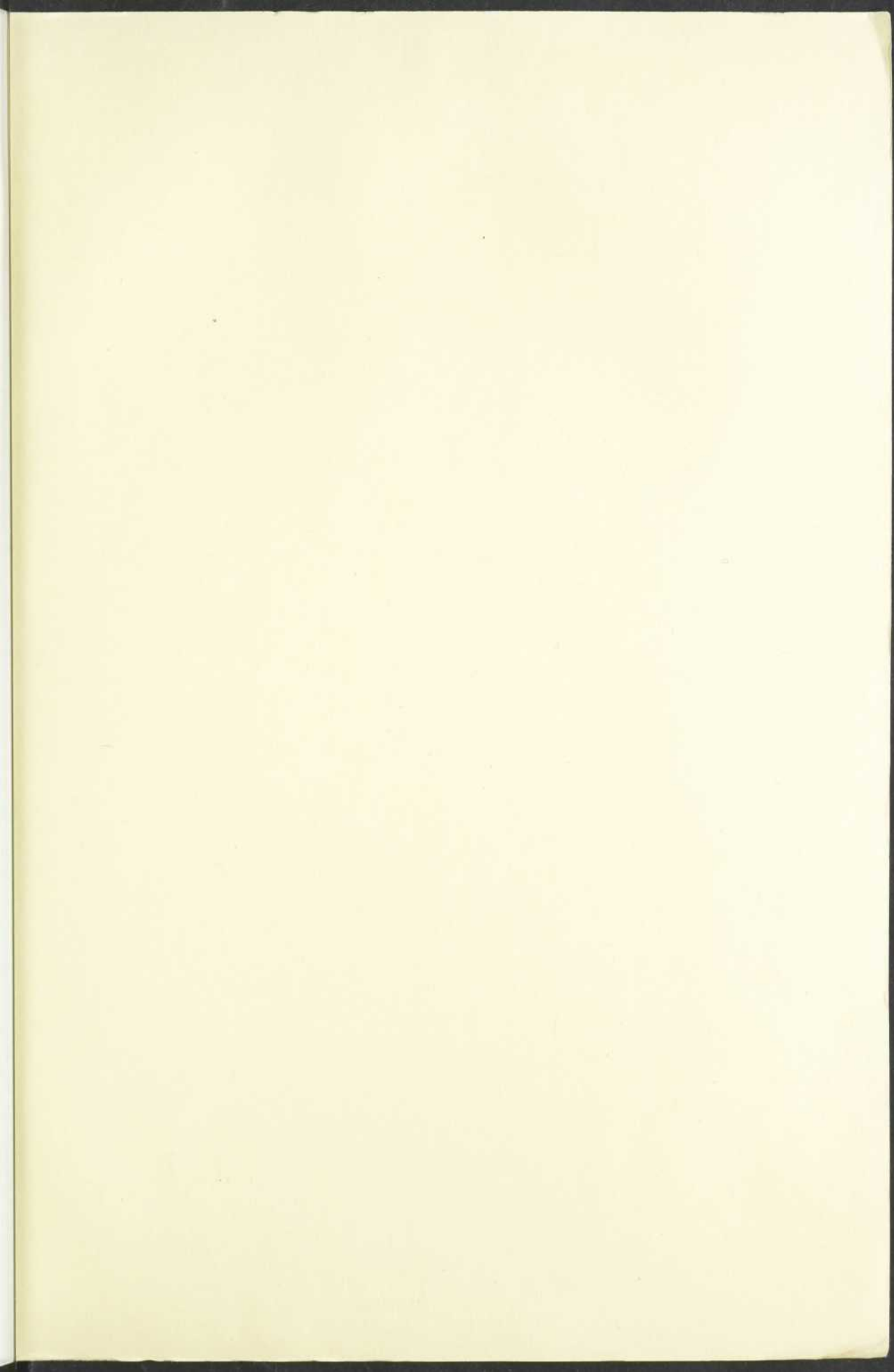




THE UNIVERSITY OF CHICAGO

WILLIAM H. RAY

1907



BNQ



000 339 375